

HISTOIRE

DE

VENDÔME

ET DE

SES ENVIRONS,

RÉDIGÉE PAR

feu M. l'Abbé Simon,

CHANOÏNE DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-GEORGES  
DE VENDÔME.

TOME PREMIER.



VENDÔME,

HENRION-LOISEAU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

SUCCESSEUR DE M. COTTEREAU.

1834.

HISTOIRE

VENDÔME

ET SES ENVIRONS.

PAR M. L'ABBÉ SIMON.

TOURNAI



VENDÔME

HENRION-LOISEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

SUCCESSOR DE M. COTTREAU

1788

AVANT-PROPOS.

*L'Histoire de Vendôme étoit jusqu'à nos jours restée dans l'obscurité. Falloit-il en courir le reproche de laisser dans la poussière d'une bibliothèque ce qu'on a senti, ce qu'on a écrit pour nous la faire connaître? L'intéressant travail de l'abbé Simon, fruit d'immenses & curieuses recherches, n'avait encore été examiné, consulté, que par quelques savans, littérateurs ou antiquaires: eux seuls s'en étoient occupés & ils regrettoient que cette œuvre de*

patience & d'érudition n'eût jamais vu le jour.

Comment qualifier le silence gardé si long-temps sur les études scientifiques de ce docte chanoine, sur ses peines, sur ses soins assidus pour réunir tant de matériaux épars? En effet, son ouvrage, pour être complet, a dû exiger de lui l'emploi d'une partie de ses loisirs, d'une grande partie de ses années.

Certes, de tels sacrifices faits à l'instruction & aux jouissances de ses concitoyens, méritaient toute leur gratitude & ils sollicitent la nôtre.

Le Vendômois doit s'enorgueillir d'avoir été le berceau de l'habile architecte qui a élevé pour nous et pour nos descendants un monument aussi précieux.

Si les contemporains de l'abbé Simon ne l'ont pas vu dans son jour véritable, notre ambition est de l'y placer; semblables à ces hommes qui n'ont d'autre mérite que de tirer des profondeurs de la terre les chefs-d'œuvre de l'antiquité & de les rendre à la lumière une seconde fois.

Nous avons pensé que ce serait absoudre les habitans de Vendôme & du Vendômois de l'indifférence, de l'apathie même, dont on les accusait, que de publier une production tellement remarquable. Notre entreprise est loin d'être une spéculation: elle a été conçue & dirigée sans autre but que celui de tirer de l'oubli, un manuscrit qui n'a jamais dû y être condamné.

C'est à nos risques et périls qu'elle

sera exécutée cette entreprise; mais nous osons espérer que l'on nous saura quelque gré de nos efforts & de notre zèle.

Déjà des souscripteurs nombreux ont répondu à notre appel. Cette histoire en comptera une plus grande quantité encore lorsqu'elle sera bien connue.

Notre rôle, à nous, est celui de ces ouvriers dont les mains employées à bâtir des édifices somptueux ou utiles, n'y traient, après les avoir achevés, que leurs noms & et la date de la construction, afin que du moins il reste d'eux un souvenir non moins durable.

Les éditeurs de l'Histoire de Vendôme,

Beaussier-Bouchardière, Bénéier,  
Cottureau, De La Porte.

Vendôme, 1<sup>er</sup> mai 1834.

## Préface.

Les noms de duc, de comte, de marquis, de baron, etc. ne furent d'abord que des noms de dignité, des titres d'office; les ducs, en latin duces, avaient le gouvernement des provinces, la principale administration de la justice et surtout le commandement des armées. Ils avaient avec eux des officiers pour les aider à exercer les fonctions de leurs charges et qui étaient, pour ainsi dire, leurs adjoints et leurs coadjuteurs; c'étaient les comtes; on les appelait en latin comites, comme qui dirait compagnons des ducs, et marchant toujours avec eux, et les accompagnant dans les visites qu'ils faisaient dans les districts qui leur étaient assignés et dans leurs expéditions militaires. Les comtes n'étaient que les lieutenans des ducs, et commandaient en leur absence; mais ils avaient

souvent, selon leurs mérites ou selon les occasions, l'autorité de commander les troupes et les provinces où ils étaient établis, et de lieutenans qu'ils étaient, ils devenaient gouverneurs ou généraux d'armées, selon le mérite qu'on reconnaissait en eux; ou la confiance que le souverain avait en leurs talens. La province de Vendômois n'eut d'abord que des comtes ainsi que celle d'Anjou dont elle relève; mais, dans la suite, elles furent érigées en duchés. Avant le gouvernement féodal, il y avait des ducs subordonnés à d'autres ducs, comme il y avait des comtes qui reconnaissaient d'autres comtes pour leurs supérieurs. Ordinairement chaque duc avait une province à gouverner; mais quelque fois un seul duc en avait plusieurs où il commandait. Il y avait aussi des comtes qui avaient une plus grande étendue de juridiction que les autres: les comtes du palais du roi ou de l'empereur; d'où vient le titre de comtes Palatins, rendaient la justice en l'absence du prince et dans les grandes affaires; les autres comtes étaient établis dans les provinces, ou quelquefois dans des villes principales ou dans des lieux qui demandaient une attention particulière. Hugues le Blanc, père de Hugues-

Capet, était duc dans la Lorraine, dans la Bourgogne et dans l'Aquitaine: Hugues-Capet lui-même fut d'abord comte de Paris, ou comte royal; ensuite duc de France comme son père, qui sans sceptre régna sur la France plus de vingt ans et eut comme lui toute l'autorité souveraine; le prince étant monté sur le trône, donna à Bouchard le titre de comte royal qu'il avait porté lui-même avant que d'être roi, et l'établit gouverneur ou comte de Paris.

L'origine de ces titres de dignité vient des empereurs romains. Dans les temps de la république, ceux qui commandaient les armées s'appelaient Imperatores, empereurs. Les ducs n'étaient que leurs lieutenans ou à l'armée ou dans les provinces: mais les ducs ou gouverneurs de province avaient sous eux des comtes qui leur étaient subordonnés: ils avaient pourtant quelquefois leur autorité à part: le duc pour les affaires de la guerre, le comte pour les affaires civiles.

On voit, sous l'ancien empire, des rois devenir ducs sans cesser d'être souverains, quoique

leur autorité dépendit de l'empereur. Hors de l'empire romain, on voit des royaumes changés en duchés. Hincmar parle des ducs de province et des charges de leur emploi : Marculfe et Cassiodore nous apprennent de quelle manière on conférait cette dignité.

Sous le règne des Visigoths, chaque province avait son duc qui avait un évêque pour adjoint et un comte pour substitut. Le premier aidait le duc dans le maniement des affaires civiles, le second dans les affaires de la guerre.

Ces titres de duc et de comte et les gouvernemens attachés à ces dignités étaient des récompenses qu'on donnait à ceux qui avaient servi avec zèle et fidélité. On jugeait à propos d'envoyer dans les provinces de l'empire des gens de guerre pour retenir les peuples dans l'obéissance, et pour donner une subsistance honorable à ceux qui s'étaient distingués dans le service. C'était quelquefois d'anciens consuls à qui on voulait donner une récompense ; ils retenaient assez souvent le titre honorable de consuls. L'empereur Anastase envoya, de Constantinople, à Clovis, roi de France, une couronne d'or avec

un manteau de pourpre et le pria d'accepter le titre de consul et de patrice. Le roi était à Tours lorsqu'il reçut les ambassadeurs avec les présens qu'ils lui apportèrent, et il parut en public avec les ornemens consulaires. Ce prince crut que la dignité de consul n'était pas indigne de sa qualité de monarque. Dans les siècles suivans, les noms de duc, de consul, de comte, de prince, de vice-roi, etc., sont pris indifféremment. Geoffroy-Martel, comte d'Anjou et de Vendôme, prend la qualité de consul dans une inscription qu'il fit mettre derrière l'armoire où est renfermée la sainte Larme qu'il avait reçue à Constantinople et qu'il avait apportée à Vendôme.

Les qualités de duc, de comte, de marquis ne furent d'abord que des titres d'offices et de gouvernemens et ne se donnaient que pour un temps, à titre de récompense, comme nous l'avons déjà dit ; mais dans la suite on attachà, à ces titres de dignité, la propriété des provinces et des villes dont auparavant les ducs, les marquis, les comtes, n'avaient été que les administrateurs : ces provinces et ces villes furent données aux uns à vie seulement, aux autres à perpétuité dans leurs

familles, de mâle à mâle, ou autrement, à la charge de les tenir à foi et hommage du souverain, de prendre ses intérêts, de défendre le pays contre les ennemis du monarque, et de lui fournir un certain nombre d'hommes en cas qu'il eût une guerre à soutenir ou à entreprendre. Il y eut des comtes et des seigneurs qui, à l'exemple du prince, se firent des vassaux et devinrent suzerains en exigeant foi et hommage, et même certaines redevances, en reconnaissance de leur suzeraineté. Ainsi Geoffroy-Martel, en remettant le comté de Vendôme à Foulques - l'Oison, son neveu, exigea qu'à perpétuité les comtes d'Anjou fussent seigneurs suzerains du comté de Vendôme, et que l'abbaye de la Trinité, fondée et dotée des biens du comte de Vendôme, et située dans la ville même de Vendôme, ne reconnût d'autres fondateurs ni d'autres seigneurs que les comtes d'Anjou. Cette disposition de Geoffroy-Martel a toujours subsisté tant que la province d'Anjou a eu des comtes ou des ducs, ou que le roi ne s'est point emparé de leur domaine pour cause de félonie. Ainsi le comté de Vendôme, depuis Geoffroy-Martel, a toujours été tenu à foi et hommage du comté d'Anjou, et n'était par conséquent

qu'un arrière-fief de la couronne. Le règne de Hugues-Capet fut l'époque du gouvernement féodal, et les dignités de duc, de comte et de marquis devinrent héréditaires dans les familles. Ce prince avait besoin qu'on le laissât tranquille dans son usurpation; il laissa donc les seigneurs usurper les biens qui ne leur appartenaient pas, afin qu'on le souffrît monter sur un trône auquel il n'avait aucun droit. Les comtes, dès lors, commencèrent à s'arroger les droits de la souveraineté, mais pourtant d'une souveraineté subordonnée au suzerain et au roi auxquels ils devaient porter des redevances et des charges de services. Ils eurent des comtes subalternes, les comtes voulurent avoir des marquis pour garder les frontières de leurs comtés qu'on appelait dans ces temps-là les Marches. Ainsi nous voyons qu'un comte de Vendôme bâtit le monastère de la Virginité sur les Marches, c'est à dire sur les confins du Vendômois. Outre ces marquis, qui étaient pourtant quelquefois indépendans des comtes, et plus grands seigneurs qu'eux, les comtes avaient un ou plusieurs officiers qui étaient comme leurs vicaires ou leurs représentans, et qu'on appelait, pour cette raison, vice comites

ou vicarii comitis, vicomtes. Après les vicomtes venaient les barons qui étaient les conseillers du comte, pour rendre la justice; nous verrons dans cette histoire les comtes de Vendôme assembler plusieurs fois les barons pour prendre leurs avis dans des affaires importantes. Les châtelains étaient les anciens capitaines des places fortes, moindres que les villes où les comtes faisaient leur résidence. Les vicomtes, les barons, les châtelains s'établirent comme autant de petits souverains quoique dépendans des comtes pour la foi, l'hommage et certaines redevances qu'ils étaient obligés de leur payer. Il y a encore à Vendôme un fief et des biens affectés à la vicomté de Vendôme: les barons de Lavardin, de Ponce et de Courtiras étaient obligés d'accompagner le comte de Vendôme lorsqu'il faisait son entrée. L'un portait la couronne ou cercle d'or, l'autre la bannière, le troisième tenait la bride de la haquenée que montait le comte.

Les armes de l'ancienne maison de Vendôme ont toujours été d'argent, au chef de gueules, avec un lion d'azur armé, couronné et lampassé d'or, brochant sur le tout. Ces armoiries se

voient dans les vitres de l'église collégiale de Saint-Georges, au rond-point de la chapelle de Saint-Pierre, sur le tombeau de Pierre de Vendôme, et enfin sur les ornemens anciens de l'église: les autres tombeaux, plus anciens que celui de Pierre de Vendôme, n'ont que des inscriptions gothiques avec les représentations de ceux qui y sont enterrés; on voit aussi les armes de Vendôme au bas du portrait de Geoffroy-Martel, qui vivait au commencement du onzième siècle; mais les armoiries sont modernes ainsi que le portrait. L'antiquité des armoiries dans les familles ne passe pas le onzième ou le dixième siècle; ce sont les tournois et les croisades qui y ont donné lieu pour distinguer les maisons de noblesse.

Non seulement les anciens comtes de Vendôme étaient de bannière d'armes et de cri, mais ils avaient encore plusieurs vassaux qui étaient seigneurs bannerets, et qui étaient reconnus pour gentilshommes d'armes et de cri. Les comtes de l'ancienne maison de Vendôme portaient la bannière de Vendôme, et leur cri était: Saint-Georges Vendôme, quelquefois aussi Sainte-Larme Vendôme. Mais les Bourbon,

comtes de Vendôme, portèrent, par dévotion à la sainte Vierge, la bannière de Chartres, et leur cri était Notre-Dame de Chartres. C'est ainsi que Jean de Bourbon, comte de Vendôme et de la Marche, cria à la bataille de Poitiers, et que Louis de Bourbon, son fils et son successeur, cria à la journée d'Azincourt. Jean de Bourbon, comte de la Marche, dont nous venons de parler, étant passé en Castille avec Bertrand du Guesclin, pour venger la mort de Blanche de Bourbon, belle-sœur de Charles V, roi de France, sur Pierre le Cruel, son mari, qui l'avait fait empoisonner dans la prison, il y eut deux cris généraux dans la bataille qui fut donnée entre le bâtard Henri de Castille et le roi dom Pierre, parce que l'armée d'Henri était composée de deux nations, d'Espagnols et de Français. On cria, de la part des Espagnols du parti de Henri: Castille au roi Henri; et de la part des Français, à cause de du Guesclin et de Jean de Bourbon qui commandaient, on cria: Notre-Dame Guesclin.

Les gentilshommes de nom, d'armes et de cri étaient dans l'usage, il y a plus de trois cents ans, de porter des couronnes à l'imitation des

comtes qui en portaient depuis long-temps, et la couronne sur le casque, dans les tournois, était une marque de chevalerie; mais les couronnes sont de plus ancien usage sur les casques que sur les écussons. Les comtes de Vendôme mettaient la couronne et la bannière sur l'autel, et les prenaient eux-mêmes, pour marquer par cette action qu'ils tenaient leur autorité de Dieu.

Les anciens comtes de Vendôme ne sont point représentés sur leurs tombeaux, avec la couronne sur la tête. Pierre de Vendôme, dont la figure est en relief, n'en a point. Jean de Bourbon, comte de la Marche, et Catherine de Vendôme, son épouse, sont les premiers qui sont représentés avec le cercle d'or sur la tête, mais leurs armoiries n'ont point de couronnes. Les écussons qui étaient sur les draps mortuaires de Louis de Bourbon et de Jean de Bourbon, son fils, n'avaient point de couronne.

François de Bourbon, dernier comte de Vendôme, et père de Charles de Bourbon, premier duc de Vendômois, est le premier qui ait porté une couronne de comte sur son écusson,

ainsi que Marie de Luxembourg, son épouse, comme on peut le voir aux clefs des voûtes et au buffet d'orgues de l'église collégiale de Saint-Georges\* ; Marie de Luxembourg est représentée sur son tombeau en statue à genoux, avec une couronne rayonnée sur la tête ; au-dessus de l'arcade du tombeau est l'écusson de François de Bourbon, son époux, soutenu par deux anges, surmonté d'un casque, avec une couronne rayonnée, dont le cimier est une grande fleur de lis à quatre faces.

On voit sur l'écusson de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, qui est dans plusieurs endroits de l'église de Saint-Georges, la couronne ducale, c'est à dire toute de fleurons à feuilles d'ache ou de persil. Antoine de Bourbon, son fils, et second duc de Vendôme, avait la même couronne sur ses armoiries, comme on peut le voir dans la même église ; devenu roi de Navarre, ce prince ne porta point la couronne fermée sur son écusson comme beaucoup d'autres princes souverains ; mais la couronne est

\* Ce buffet, qui existait apparemment lorsque M. Simon écrivait ceci, n'existe plus aujourd'hui.

ouverte sur les testons qu'il fit frapper en 1561. Henri IV, son fils et son successeur au royaume de Navarre, ne porta jamais la couronne fermée que quand il fut monté sur le trône de la France.

Le droit de battre monnaie appartient aux princes souverains et aux républiques ; il y a eu cependant des ducs, des comtes, des barons, des communautés et des villes qui ont joui de ce droit, soit par usurpation, soit par concession des souverains. Les comtes de Vendôme faisaient battre monnaie à leur coin. Il y a encore, dans leur ville capitale, une rue appelée la rue de la Monnaie, parce qu'il y a une maison qui subsiste encore aujourd'hui où l'on fabriquait les espèces. Le lecteur peut consulter Monsieur Bouterue et l'ancien Monétaire, et il verra quelle était l'empreinte et la valeur de cette monnaie.

Il y avait enfin à Vendôme une chambre des comptes composée de présidens, auditeurs et correcteurs, pour examiner et juger les comptes de ceux qui perceraient les deniers du domaine, c'est à dire des comtés de Vendôme

et de Montoire, des baronnies de Lavardin, Mondoubleau, etc. Les audiences se tenaient dans un hôtel, rue de la Renarderie, où l'on voit encore les crochets de fer attachés aux voûtes pour suspendre les papiers et les titres, et les garantir de l'humidité. Tous ces titres ont été transportés à la chambre des comptes de Paris, lorsque le duché de Vendôme a été réuni à la couronne par la mort de Louis-Joseph, dernier duc. François de Bourbon fut le premier de la maison de Vendôme qui fut décoré du collier de l'ordre de Saint-Michel, comme on peut le voir par la statue qui est sur son tombeau et par l'écusson de ses armes. Ses successeurs furent aussi chevaliers de l'ordre du roi. Henri de Bourbon, comme premier prince du sang, aurait dû être chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, institué par Henri III, son prédécesseur, mais il était calviniste, et ne put recevoir le collier de l'ordre qu'après avoir fait abjuration, et lorsqu'il fut sacré roi de France, dans le jubé de la cathédrale de Chartres.

César, l'un de ses fils naturels, fut le premier duc de Vendôme qui fut décoré du cordon bleu; son fils Louis, cardinal, duc de Vendôme, eut

le même honneur, ainsi que Louis-Joseph, dernier duc de Vendôme, son petit-fils, que Philippe V déclara premier prince du sang d'Espagne, après l'avoir fait chevalier de la Toison d'or.

# HISTOIRE

DE

## VENDÔME.

### COMTES DE VENDÔME.

**BOUCHARD I<sup>er</sup>,**

SURNOMMÉ LE VIEUX,

Premier Comte de Vendôme.

Les historiens qui ont parlé de Bouchard, premier comte de Vendôme, ne font mention ni de son père ni de sa mère. Odon, moine de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, qui a écrit sa vie environ l'an 1058, et qu'on peut regarder comme contemporain, se contente de dire qu'il tirait son origine d'une ancienne noblesse, sans parler du lieu de sa

naissance. Mais le manuscrit de l'abbaye de Vendôme dit que Bouchard le Vieux, ou *Vetulus*, était fils de Bouchard surnommé Radeplate, c'est à dire chauve-souris, qui apparemment était comte en titre d'office, ou gouverneur du château de Vendôme, au temps de la décadence de la race des Carlovingiens.

Bouchard le Vieux fut élevé à la cour de Hugues-Capet qui l'affectionna toujours, et à qui il rendit de grands services: il fut, pour ainsi dire, son bras droit; il ne contribua pas peu à affermir son usurpation et sa puissance, et à assurer le trône à son fils Robert. Ce fut pour récompenser de si grands services que Hugues-Capet donna à Bouchard les comtés de Vendôme et de Melun; il le fit même comte de Paris ou comte royal (dignité qu'il possédait avant que de monter sur le trône de France), c'est à dire officier et vassal lige du roi\*. Enfin il fut tou-

\* Sébastien Rouillard, avocat en parlement, dans son histoire de Melun, vie de Bouchard, traduite du manuscrit d'Odon, moine de Saint-Maur, conservé dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

jours son homme de confiance, son premier conseiller, ou plutôt l'âme de son conseil.

Une faveur si bien méritée continua sous les règnes de Capet et de Robert, et ces deux princes, qui surent se servir utilement de Bouchard, cherchèrent toujours les occasions de lui faire du bien, et de montrer l'estime qu'ils faisaient de sa personne. Lorsque Hugues-Capet fit couronner son fils Robert à Orléans, il voulut que le comte de Vendôme assistât à la cérémonie de son sacre. Il chercha à l'établir avantageusement, et lui fit épouser Élisabeth ou Élisende, veuve de Haimon, comte de Corbeil, mort dans le cours d'un voyage à Rome, qu'il avait entrepris par dévotion. Ce mariage lui procura des biens immenses, et entr'autres le comté de Corbeil, que le roi lui donna, et qui le rendit un des plus riches et des plus puissans seigneurs de la cour.

Eudes, premier du nom, comte de Blois, de Chartres et de Tours, en conçut une jalousie qui lui fit entreprendre une guerre dont les commencemens furent heureux, mais dont la fin lui fut des plus funestes. Il s'empara de la ville et du château de Melun,

par la trahison de Gaultier, qui en était gouverneur. Ce procédé déplut si fort au roi, qu'il se mit à la tête de son armée, et vint au secours de Bouchard avec Geoffroy Grise-gonnelle, comte d'Anjou, et Richard, duc de Normandie; et, après trois mois de siège, il reprit la ville et le château de Melun, qu'il rendit au comte, après avoir fait pendre le gouverneur et sa femme. Eudes, qui avait eu le bonheur de se sauver, voulut tenter le sort d'une bataille, et choisit la plaine d'Orcey, près Melun\*. Il fut vaincu par Bouchard, assisté des troupes du roi. Son armée fut entièrement défaite, et il fut contraint de prendre honteusement la fuite.

— Sigefridus ou Sigefroy, évêque du Mans, eut plusieurs différends avec Hugues I<sup>er</sup>, comte du Maine. Pour éviter les mauvais traitemens dont il était menacé, il vint se réfugier à Vendôme, sous la protection de Bouchard; il l'indisposa contre Hugues, le pria de le rétablir sur son siège, et promit de lui donner des terres s'il déclarait la guerre au comte du Maine. Bouchard, voyant une

---

\* Odon, vie de Bouchard.

occasion d'augmenter son domaine, croyant d'ailleurs soutenir une cause juste et venger un innocent opprimé, accepta ses propositions. Il se mit en campagne, s'empara de quelques villes, battit plusieurs fois les Manceaux\*; mais les avantages n'étant pas décisifs, Sigefroy fit sa paix avec son seigneur, et la guerre cessa.

L'expédition de Flandre fut plus glorieuse au comte Bouchard. Arnoul le jeune, comte de cette province, ayant déclaré la guerre au roi Robert, son seigneur, était entré dans la Picardie, où il avait mis tout à feu et à sang, et avait emporté la chaise de saint Vualery, après avoir mis le feu au monastère. Bouchard le poursuivit avec tant d'ardeur et de vivacité, qu'il le contraignit de rentrer dans son devoir et de demander la paix. Bouchard dicta lui-même les articles du traité, où, entre autres conditions, il fut stipulé que les Flamands restitueraient à l'abbaye de Saint-Vualery les reliques de ce saint qu'ils avaient enlevées. Le comte de Vendôme était un de

---

\* P. Bondonnet, vie des évêques du Mans. Ce Sigefroy était frère d'Yves I<sup>er</sup>, comte de Bellême et d'Alençon.

ceux qui portaient la chasse à son retour. Lorsqu'on fut arrivé sur le bord de la rivière de Somme, les eaux\* se trouvèrent si hautes qu'il fut impossible de passer; mais Bouchard fit sa prière à haute voix, et sur-le-champ les eaux se divisant, demeurèrent suspendues de part et d'autre, et ne se rejoignirent que lorsque la procession fut passée. On ne peut exprimer la joie que les moines de Saint-Vallery témoignèrent à l'arrivée du comte de Vendôme, lorsqu'il leur remit la précieuse relique de leur patron; ils lui donnèrent mille bénédictions, et lui, de son côté, donna les ordres nécessaires pour la reconstruction de l'abbaye, et en augmenta le temporel par de nouvelles concessions. Ils firent tout ce qu'une reconnaissance religieuse peut inspirer: ils admirent le comte à la participation de leurs prières et autres bonnes œuvres; et quand ils apprirent sa mort, ils demandèrent son corps, et fondèrent à perpétuité un anniversaire pour le repos de son âme\*\*.

\* Ce trait est rapporté par Odon, religieux de Saint-Maur, dans la vie du comte Bouchard, qui est à la fin de l'histoire de Melun, par Rouillard.

\*\* Odon, religieux de Saint-Maur-des-Fossés.

Les grandes occupations de Bouchard ne lui permirent pas de séjourner long-temps dans son comté de Vendôme. Tantôt auprès du roi dont il était un des premiers ministres, tantôt à la tête des armées qu'il commandait, tantôt occupé à la visite de ses biens pour arranger ses affaires; il faisait ordinairement sa résidence à Melun ou à Corbeil, pour être plus à portée de faire la cour. Il venait cependant quelquefois à Vendôme, et le cartulaire de l'abbaye de cette ville, fol. 57, marque que ce comte, pendant le temps de son séjour, faisait monter la garde autour du château et autour de la ville, pendant le jour et pendant la nuit, soit par les gens de sa suite, soit par les habitans des villages voisins qui se relevaient continuellement les uns les autres; chaque village fournissait la garde pour un mois. Trois sentinelles étaient en faction pendant la nuit, et des gens armés faisaient continuellement la ronde autour du château et autour de la ville.

Le même manuscrit entre dans un certain détail sur les droits dont il jouissait dans son comté de Vendôme. Il avait tous les combres de la rivière du Loir, depuis Naveil jusqu'à

Varenne. Il avait droit de faire pêcher chaque année, pendant une nuit seulement, dans la même rivière, depuis Thoré jusqu'à Fréteval, ce qui fait un espace de six lieues. Il possédait beaucoup de vignes, et il n'était permis à personne de vendanger que le comte n'eût fini sa vendange; et, tandis qu'il avait du vin à vendre, il était défendu à toutes personnes de quelque qualité ou condition qu'elles pussent être, de vendre le leur dans toute l'étendue de son comté, à peine de confiscation de leur vin, ou d'une amende pécuniaire.

Ce seigneur était très-pieux et très-charitable, et il crut ne pas pouvoir mieux exercer sa charité qu'en faisant du bien aux monastères, suivant la dévotion de son temps, où l'on croyait être sûr de son salut dès qu'on avait fondé ou doté une maison religieuse. L'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, à deux lieues de Paris, fut le monastère qui se ressentit le plus de sa libéralité. Il l'affectionna comme si elle eût été son ouvrage; mais s'il n'eût pas la gloire d'en être le fondateur, il voulut au moins avoir le mérite d'en être un des principaux bienfaiteurs. Il demanda au

roi Robert d'être l'advoyer ou protecteur de ce monastère qui était de fondation royale; et ce titre, qu'il obtint comme une grâce spéciale, le flatta infiniment.

Son zèle pour cette abbaye ne pouvait aller plus loin: il engagea le roi et plusieurs seigneurs à augmenter son revenu; il lui donna plusieurs belles terres, et résolut d'y finir ses jours dans l'habit de religion; il la regarda enfin comme sa maison, sa famille, et son tombeau. Mais, avant que d'y embrasser l'état monastique, il voulut l'observance exacte de la règle de saint Benoît. Il écrivit pour ce sujet à l'abbé de Cluni, et le pria de lui envoyer quelques uns de ses religieux: la distance de Cluni à Saint-Maur, qui n'est pourtant que d'environ cinquante lieues, parut si grande que personne n'osa se transporter dans une terre que l'on croyait échauffée par un autre soleil, et sa demande ne put être effectuée, quelque envie que pût avoir l'abbé de se rendre au désir d'un si grand seigneur qui proposait un établissement avantageux. Il fallut que Bouchard fit lui-même le voyage de Cluni, et qu'il se chargeât d'emmener avec lui saint Mayeul, abbé, et les religieux qui

voulurent bien le suivre. Ce trait, que je tire de l'abrégé de l'histoire de France, par M. le président Hesnault, fait voir le peu de correspondance qu'il y avait alors entre les parties du royaume de France, et qu'une province était, pour ainsi dire, étrangère à l'autre. Enfin, après avoir établi l'observance de Cluni dans le monastère de Saint-Maur, Bouchard engagea le roi Robert à nommer, pour abbé, Thibault, fils d'Élisabeth, son épouse, et déjà abbé de Cormery. Il eut quelque temps après une longue maladie, qui lui fit craindre de ne pouvoir mourir dans l'état religieux comme il en avait formé le dessein : il la prit pour un avertissement du ciel, et il fut plus que jamais convaincu de son néant et de celui du monde. Dès que sa santé fut rétablie, il mit ordre à ses affaires \*, partagea ses biens entre ses enfans, prit l'habit de Saint-Benoît à Saint-Maur-lès-Fossés, des mains de l'abbé Thibault, son beau-fils, et ne voulut plus penser qu'à son salut. On sent bien qu'un seigneur si pieux

\* Bouchard ne se fit religieux que du consentement de sa femme. *P. Anselme.*

et si libéral n'entra pas les mains vides dans un monastère qu'il affectionnait et qu'il avait destiné depuis long-temps pour le lieu de sa retraite. Des terres, des meubles précieux, des vases d'or et d'argent l'accompagnèrent à son entrée ; le bon exemple et l'édification qu'on espérait recevoir d'un si grand seigneur qui renonçait au monde, le firent recevoir avec joie. Odon, moine de Saint-Maur, fait un détail de tous les présens, tant en immeubles qu'en meubles, que le comte Bouchard fit au monastère, et il parle d'un vase précieux qui avait la vertu d'arrêter les hémorrhagies : ce vase, dit cet auteur, venait d'Abgare, roi d'Édesse, contemporain de Jésus-Christ, et le portrait de ce prince y était en or : on ne sait maintenant ce qu'est devenu ce vase ; il semble que son utilité devait le faire conserver avec soin : une telle pièce, si elle exista jamais, ne devait point avoir de prix, et devait être la plus belle RELIQUE du trésor.

Bouchard porta l'habit monastique pendant plusieurs années : il persévéra jusqu'à la fin, et fut toujours le modèle des religieux dont il était le père et le bienfaiteur. Il mourut dans son monastère, et emporta avec lui

les regrets des personnes du monde \* qu'il avait édifiées dans le siècle par sa vertu, et des moines parmi lesquels il s'était sanctifié dans le cloître. Il fut inhumé devant l'image du crucifix, où l'on tenait le chapitre du soir et du matin.

Les religieux de Saint-Maur lui érigèrent un magnifique tombeau, et y firent graver cette épitaphe :

HIC VIR MAGNUS ERAT QUONDAM DUM  
CORPORE VIXIT :  
NOMINE **BURGARDUS**, PER MUNDI  
CLIMATA NOTUS :  
CELSUS ERAT MERITIS ; DICTIS, FACTISQUE  
MODESTUS :  
PAUPERIBUS LARGUS, VIDUIS PER CUNCTA  
BENIGNUS.  
IPSIUS EST CORPUS, TUMULO REQUIESCIT IN ISTO ;  
MARTIUS OSTENTAT QUARTO \*\* MIGRASSE  
CALENDAS.

\* Bouchard mourut le 26 février 1007, suivant la chronique de Saint-Denis, citée par le père Anselme ; et, suivant le père Mabillon, tome 4 des Ann. Bénédict. page 224, l'an 1012.

\*\* Vingt-six février.

Sébastien Rouillard, dans son histoire de Melun, a mis cette épitaphe en vers français.

Il fut très-grand tout le cours de sa vie,  
Ce sieur Bouchard, de gloire au monde plein :  
Haut en mérite, et bas par modestie :  
Aux pauvres large, et aux veuves benign.  
Voici sa tombe : et mars quart ès calendes,  
L'a couronné des célestes guirlandes.

La comtesse Élisabeth survécut à Bouchard, et pendant le temps de son veuvage, elle ne s'occupa que de bonnes œuvres, et, à l'exemple de son époux, elle fit beaucoup de bien à l'abbaye de Saint-Maur : elle y fut inhumée à côté du tombeau de Bouchard, et on fit graver cette épitaphe sur sa tombe :  
( *Et les vers français sont de Rouillard, dans son histoire de Melun.* )

HOS PLACUIT DOMINO VIVOS CONJUNGERE BINOS,  
ET POLYANDRA SIMUL JUNGERE SIC VOLUIT.  
HOC QUICUMQUE LEGIS PERSOLVITO CARMINA PSALMI,  
SPIRITUS UT VALEAT SCANDERE REGNA POLI.

De Dieu conjoints ils ont vécu ensemble,  
Et même tombe ici morts les assemble :

Tôy qui ceci vas lisant, prie à Dieu  
Que leur esprit soit au céleste lieu.

Bouchard mourut le quatre des calendes de mars, c'est à dire le 26 février, et son épouse Élisabeth le quinze des calendes de février, c'est à dire le 18 janvier. Mais Odon ne rapporte point l'année de leur mort. On croit cependant que Bouchard mourut en 1012 \* et Élisabeth vers l'année 1015.

Les enfans de Bouchard le Vieux furent :

1° Bouchard, surnommé le Jeune, qui eut le comté de Corbeil, et n'hérita de celui de Melun qu'après la mort de son frère. L'abbé Suger donne à ce Bouchard un fils appelé Odon, et il dit qu'il mourut sans enfans, et qu'enfin Hugues, son neveu, lui succéda en collatérale: et en effet, cet Hugues, surnommé de Crécy, prétendit le comté de Melun comme héréditaire contre le roi Louis le Gros, et l'obtint de sa grâce \*\*. Il paraît par là que la ligne directe de Bouchard, comte de Melun, aurait manqué, à moins qu'on ne veuille dire que ce Hugues de Crécy, et neveu d'Odon, ne fût fils d'un autre fils

\* La chronique de Saint-Denis dit qu'il mourut en 1007.

\*\* Rouillard, catalogue de la maison de Melun, pag. 679 à 682.

de ce Bouchard à qui le comté de Melun était échu en partage: mais il n'est pas facile d'éclaircir ce fait.

2° Renault, qui fut comte de Vendôme immédiatement après Bouchard son père.

3° Enfin Élisabeth, que quelques manuscrits appellent Græcia, qui fut mariée à Foulques-Nerra, ou le Noir, qui fut ainsi nommé à cause de son teint basané et de sa malice; elle eut de son second mariage une fille nommée Adèle, qui fut dans la suite comtesse de Vendôme. Après sa mort, Foulques-Nerra épousa en secondes noces Hildegarde, dont il eut Geoffroy-Martel et une fille nommée Ermengarde. J'ai cru devoir entrer dans ce détail, parce qu'il fait voir l'alliance de la maison de Vendôme avec celle d'Anjou.

### RENAULT I<sup>er</sup>,

#### Second Comte de Vendôme.

Il hérita de son père Bouchard le Vieux les comtés de Vendôme et de Melun. C'est ici la véritable époque des comtés héréditaires dans les familles qui les possédèrent de père en fils, et qui les regardèrent comme leur patrimoine. Nous avons vu que Hugues-Capet donna à Bouchard le Vieux le comté de Melun pour récompenser ses services. Dès que Renault son fils lui eut succédé, il fonda le prieuré de Saint-Sauveur de Melun, et il dit, dans la charte de fondation, qu'il a fait bâtir cette église dans sa ville de Melun, *in suo castro Melodumensi*; ce qui fait voir qu'il se regardait comme vrai propriétaire de ce comté et de ses dépendances\*.

\* Rouillard, histoire de Melun, page 679.

Les anciens manuscrits l'appellent indifféremment Raynaldus, Ragenaldus, Reginaldus. La faveur dont jouit son père ne lui fut pas inutile. Il fut chancelier de France, et ensuite évêque de Paris du vivant de Bouchard. Toutes les occupations que lui donnèrent ces deux dignités ne lui firent point oublier son comté de Vendôme, qu'il regarda et chérit toujours comme son patrimoine : il y vint autant de fois et y résida autant de temps que les devoirs de sa charge et les fonctions de son ministère purent le lui permettre. Il fit arracher une partie considérable de la forêt de Gâtines, qui s'étendait depuis Prunay, *Princtum* (ainsi appelé parce qu'il y avait beaucoup de pruniers sauvages) jusques par de-là Villedieu en bas Vendômois. L'endroit qu'il fit défricher s'appelle encore aujourd'hui les Défaits de Prunay. Cette forêt, de l'étendue de laquelle on peut juger par ses anciennes limites, et par ce qui en reste aujourd'hui, était un repaire de bêtes féroces qui s'y multipliaient beaucoup et qui dévoraient les habitans des environs. Il s'y forma plusieurs villages, et les terres qui furent défrichées furent semées en grains; elles

furent d'abord d'une grande fécondité, mais elles ont bien dégénéré depuis, et elles ne rapportent aujourd'hui que comme les terres au-dessus du médiocre. Renault bâtit une ville dans cette forêt, qu'il nomma la Ville-l'Évêque, et qui n'est plus maintenant qu'un assez gros bourg, qui a retenu son ancien nom de Prunay\*.

Dans la personne de Renault finit la première lignée des anciens comtes de Vendôme, du côté des mâles; mais nous l'allons voir subsister par le moyen des femmes\*.

---

\* Renault fit défricher autour de Prunay, où il bâtit la Ville-l'Évêque; proche Monthodon, où il bâtit une église en l'honneur de Saint-Étienne; proche la Chartre, où il fit bâtir Villedieu; à Gastineau, à Housay, etc.

\*\* Renaud mourut le 18 janvier 1020 (suivant la petite chronique de Saint-Denis, le 6 janvier 1016). Il donna au chapitre de Paris l'église de Saint-Méry et la moitié de l'Hôtel-Dieu.

*Gall. Christ.* édition de 1656, tome 1<sup>er</sup>, page 417, P. Anselme.

**BODON ou ODON I<sup>er</sup>,**

*Troisième Comte de Vendôme.*

Élisabeth\*, fille de Bouchard le Vieux, avait épousé Foulques-Nerra, comte d'Anjou, père de Geoffroy-Martel dont nous allons bientôt parler. De ce mariage il n'y eut qu'une fille qui fut nommée Adèle, que Foulques-Nerra, son père, et Renault, son oncle, marièrent à Bodon ou Bozon, Odon ou Eudes. Ce mariage ne fut pas du goût de Geoffroy-Martel, qui avait un mépris souverain pour Bodon, qu'il affectait d'appeler, non seulement dans la conversation, mais encore dans

---

\* Élisabeth fit quelques biens, du consentement de Foulques-Nerra, son mari, à l'abbaye de Marmoutiers, afin d'obtenir de Dieu des enfans, suivant un titre daté de la troisième année du règne de Hugues-Capet, qui est 990. Elle fut brûlée pour crime d'adultère, l'an 1000.

les actes, un certain *Bourguignon* \*. Ce fut par ce mariage que Bodon eut le comté de Vendôme après la mort de Renault, dont nous venons de parler.

Le comte et son épouse Adèle ne résidèrent presque point à Vendôme; leur demeure ordinaire était en Bourgogne, où Bodon avait des terres. Ils eurent six enfans de leur mariage. L'ainé s'appelait Bouchard; et Foulques-Nerra, son grand-père maternel, qui n'était pas content de ce que Bodon et son épouse avaient quitté le Vendômois, le fit venir auprès de lui, et voulut que le comté de Vendôme lui fût donné du vivant même de son père et de sa mère. Il se chargea de son éducation et des affaires du comté de Vendôme. Depuis ce temps, tout se fit dans le Vendômois sous le nom et l'autorité de Foulques-Nerra, comte d'Anjou, comme grand-père et tuteur du jeune Bouchard, et voilà la véritable époque de l'établissement de la coutume d'Anjou dans le Vendômois.

\* *Cum verò nepotì meo Fulconi honorem vindocinensem quem patri ejus Bodoni, cuidam Burgundioni, etc.*

On verra dans la suite la charte en entier.

Foulques réglait tous les différends selon la coutume de son comté, et ses barons n'avaient garde de juger autrement en son absence. Auparavant, on ne suivait, dans le comté de Vendôme, d'autre coutume que celle d'Orléans, parce que Vendôme était de ce royaume; mais Foulques-Nerra qui n'entendait point cette coutume, et qui ne pouvait être sur les lieux pour l'étudier, alla au plus court, et ordonna que tout se fit dans le Vendômois selon les usages observés dans son comté d'Anjou. Cependant, le jurisconsulte Bodin observe, dans sa *République*, livre cinquième, chapitre second, que dans les coutumes d'Anjou et de Vendôme il y a une différence remarquable à l'égard des cadets de noblesse; c'est que dans l'Anjou les puînés n'ont du patrimoine que par usufruit, au lieu que dans le Vendômois ils ont le tiers de la succession en propriété.

Bodin prétend que l'origine de cet article du local de Vendôme, est qu'un cadet d'Anjou ayant eu le comté de Vendôme par héritage, selon la coutume d'Anjou, c'est à dire par usufruit, voulut le posséder en propriété, et que son aîné, le comte d'Anjou, ne vou-

lant point lui accorder son droit prétendu, il y eut une guerre très-vive entre les deux frères, dans laquelle le comte de Vendôme fut pleinement victorieux, et fit le comte d'Anjou son prisonnier, et qu'enfin la liberté ne lui fut rendue, et la paix ne fut faite entre les deux frères qu'à cette condition expresse, que dorénavant, dans le comté de Vendôme, les puînés gentilshommes jouiraient en propriété et non plus par usufruit du tiers de la succession de leurs pères.

Mais, premièrement, on ne peut trouver de cadet de la maison d'Anjou qui ait été comte de Vendôme; secondement, aucun historien ne parle de cette prétendue guerre entre les enfans de la maison d'Anjou. Ce différend, sur la succession des puînés de noblesse, n'a donc pu être qu'entre les enfans d'un comte de Vendôme. C'est ce que nous examinerons dans la suite, en parlant de Godefroy de Pruilly.

Une autre différence qui se trouve entre la coutume d'Anjou et le local de Vendôme, est le quint et le requint que Vendôme paraît retenir de la coutume d'Orléans où ils ont lieu. Ainsi un jurisconsulte nous dit

que cet espèce de refrain qui est connu d'un bout à l'autre de la France :

ORLÉANS, BEAUGENCY,

NOTRE-DAME DE CLÉRY,

VENDI, VENDO, VENDÔME,

est moins pour représenter le carillon de Vendôme, dont on parle partout le royaume, que pour signifier que le quint et le requint qui ont lieu dans la coutume d'Orléans, s'étendent à Beaugency, Notre-Dame de Cléry et Vendôme, et nous verrons dans la suite que l'église et le faubourg de Saint-Bienheure appartenaient à Lancelin de Beaugency avant que d'être du comté de Vendôme.

Il s'ensuit, de ce que nous venons de dire, que le jurisconsulte Bodin dit vrai sur l'article du local de Vendôme, qui donne aux puînés de noblesse le tiers de la succession en propre, mais qu'il s'est trompé sur le fait de l'histoire, et que le local de Vendôme est différent en quelques points

de la coutume d'Anjou ; mais cela ne doit point empêcher de dire que le Vendômois est régi par la coutume d'Anjou.

Nous avons dit que Bodon et Adèle eurent six enfans.

Le premier fut Bouchard qui fut comte de Vendôme du vivant même de son père, sous la tutelle de Foulques-Nerra.

Le second fut Hugues, archidiacre de Vendôme.

Le troisième s'appelait Girard, et fut moine de Vendôme.

Le quatrième s'appelait Odon, ou Adam, et fut religieux comme son frère.

Ces trois frères signèrent dans l'acte de la *vention* qui fut faite, de l'église et terres de Cormenon, au monastère de Vendôme.

Le cinquième fut nommé Odon, comme son père, et il fut connu sous le nom d'*Odo Dublellus*, parce qu'il bâtit la ville de Mondoubleau, ou qu'il en fut seigneur, et qu'il eut cette terre par héritage. *Il fit du bien à l'abbaye de Vendôme.* Il entreprit, par dévotion, le voyage de Rome, au retour duquel il fut tué, l'an 1054. Il eut trois enfans, un fils nommé Hugues, et deux filles, l'une

nommée Adierne et l'autre Fredesende. La première fut mariée à Hamelin de Langeais, et la seconde à Ninelon le Payen, fils de Ninelon de Chartres. Après la mort tragique d'Odo Dublellus, Geoffroy-Martel voulut que Hugues, l'archidiacre de Vendôme, tint la seigneurie de Mondoubleau durant la minorité de son neveu Hugues qui, dans la suite, fut investi de cette seigneurie par Geoffroy, à la prière de son oncle, et ratifia les donations de son père en y ajoutant *Decimam totius honoris Montis-dublelli, videlicet pasnagii, bosci, rostarum, venationis et decimam apum mellis et ceræ, et omnium quæ in eo caperentur decimum denarium, et molendini similiter.* Il ratifia encore le tout en 1070, aux ides de mars, c'est-à-dire le 15 mars.

En considération de quoi le monastère lui donna quarante sols de deniers et un cheval de cinquante sols, quand il fit le pèlerinage de Rome, à l'exemple de son père. Il mourut peu après ce voyage, l'an 1072. Hamelin de Langeais lui succéda dans sa seigneurie de Mondoubleau, parce qu'il avait épousé Adierne, sa sœur. Il ratifia toutes les donations de ses prédécesseurs, excepté la dixme

dont il ne voulut jamais entendre parler; on lui donna pourtant quarante sous\*.

Enfin le dernier enfant de Bozon et d'Adèle fut appelé Foulques. Il fut surnommé l'Oison, et succéda à son frère Bouchard au comté de Vendôme.

Le père Sirmond, dans ses notes sur les épîtres de Geoffroy, abbé de Vendôme, prétend que Hugues, fils de Bodon et d'Adèle, est la tige de l'ancienne maison des comtes de Vendôme; mais ce savant jésuite se trompe, et la preuve en est certaine à qui-conque veut y faire attention. Le cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, pages 135 et 147, dit expressément que Bouchard et Foulques l'Oison, son frère, étaient enfans de Bodon et d'Adèle, et qu'ils furent successivement comtes de Vendôme\*\*\*

\* Tout ce que je viens de dire des enfans de Bozon et d'Adèle est tiré des manuscrits de l'abbé de Vendôme. Je ne cite point les pages à cause du trop grand nombre de citations qui fatigueraient le lecteur.

\*\* *Ex Odone porro et Adela satus Hugo, fons et caput familia comitum Vindocinensium. Notarum, p. 4.*

\*\*\* Bodon, ou Bozon, ou Odon s'appela encore Aubert

et, ce qui décide la question, c'est que Bouchard troisième, dont nous parlerons bientôt, était fils de Foulques, dit l'Oison, et fut son successeur dans le comté de Vendôme.

Cet Hugues, auquel le père Sirmond a pu se tromper, est à la vérité fils d'Odon Dublellus, et fut seigneur de Mondoubleau après son père; mais nous venons de dire qu'il mourut sans enfans au retour d'un voyage de Rome, et que Hamelin de Langeais, son beau-frère, lui succéda dans la seigneurie de Mondoubleau.

Je trouve encore un septième fils de Bodon et d'Adèle, nommé Guy de Vendôme. Il s'attacha à Geoffroy-Martel, son oncle, et suivit toujours sa cour. Il est vrai qu'il ne fut jamais comte de Vendôme, et que Bouchard, dit le Chauve, et Foulques l'Oison se succédèrent dans ce comté. Mais, pendant la minorité de Bouchard le Jeune, son neveu, fils de Foulques l'Oison, il prit le titre de comte de Vendôme, comme on peut le voir dans deux titres de l'abbaye de Marmoutiers, dont

ou Robert. Il faut pourtant convenir que ces noms ne se ressemblent guère. Ce qui fait toutes ces différences, ce sont les copistes qui ont pris une lettre pour l'autre.

l'un est de l'année 1069, et l'autre de l'année 1071\*. C'est ce qui donna lieu de croire qu'il fut le tuteur de Bouchard le Jeune, et qu'au lieu de s'énoncer au nom de son pupille, comte de Vendôme, il s'en attribua lui-même la qualité, comme étant son tuteur.

Voilà l'origine de l'ancienne maison de Vendôme, dont je raconte l'histoire généalogique ; cette maison fut entée, pour ainsi dire, sur celle d'Anjou dont nous allons faire la généalogie: je pense que le lecteur ne nous en saura pas mauvais gré.

En faisant l'histoire abrégée, je ne prétends pas parler de ces princes, comtes d'Angers, qui ont fait la première branche des comtes d'Anjou : c'est d'eux qu'est sortie la troisième race de nos rois ; ils ont aussi donné des rois à l'Angleterre. Tout le monde sait que Robert le Fort, duc et marquis de France, fut nommé, dans une assemblée tenue à Compiègne, en 861, pour s'opposer aux Normands qui ravageaient la Touraine le Vendômois, le Maine et l'Anjou. Il fut

\* Le père Anselme, Histoire généalogique et chronologique de la maison de France, et des grands officiers de la couronne.

encore chargé de défendre tout le pays qui est entre la Seine et la Loire, que Charles le Chauve lui donna en fief, pour lui et pour sa postérité, avec les comtés de Chartres, du Mans et d'Angers qui en dépendaient.

Ce Robert, qui mourut en 867, eut pour fils Eudes, qui fut couronné roi de France, mort en 898, et Robert, qui fut aussi sacré roi, et mourut en 922 ou 923. Il fut père d'Hugues le Grand, qui le fut d'Hugues Capet, roi de France.

La seconde branche des comtes d'Anjou dont je parle et d'où sont sortis les comtes de Vendôme, par les femmes, vient de Torquatius, natif de la ville de Rennes. L'auteur de la chronique de Bretagne dit avoir vu une petite chronique qui avait pour titre : *de origine comitum Andegavensium*, où il est dit : « que Louis le Débonnaire avait » à son service un noble chevalier, natif de » la ville de Rennes, nommé Torquatius, et » que, pour le récompenser des grands services qu'il en avait reçus en ses guerres, le » roi le fit forestier héréditaire, pour lui et » ses hoirs, de la forêt de Chante-Merle, » et le maria moult noblement. »

De ce Torquatus sortit un fils nommé Tertullius, Tertulle ou Terculf, qui hérita des biens et des bonnes qualités de son père. Il fut toujours considéré par Charles le Chauve comme un brave et vertueux chevalier: il le maria à Perronnelle, fille du duc de Bourgogne, et lui donna, en mariage, Châteaulandon avec d'autres places dans le Gâtinais, et une partie de l'Anjou, en reconnaissance des services importans qu'il avait rendus à l'État, en s'opposant aux courses des Normands et des autres barbares qui ravageaient le royaume de France.

Tertullius ou Tertulle, ou Terculf laissa un fils nommé Indelger, ou Ingelger, qui augmenta la seigneurie de Châteaulandon, et délivra sa mère des fausses accusations d'adultère qu'on lui avait imposées. Louis le Bègue, pour récompenser ses services, lui confirma la moitié du comté d'Anjou, et lui donna pour héritage la vicomté d'Orléans et le baillage de Touraine. Il épousa Alinde, dame de Buzançais, petite ville du Berry, sur les confins de la Touraine, mère d'Adoldarius et de Rayus, dont l'un était évêque d'Angers et l'autre archevêque de Tours,

qui lui apporta en dot Amboise, Buzançais et Châtillon, du consentement d'Adoldarius et de Rayus, ses enfans.

Cet Ingelger eut, de son mariage avec Alinde, un fils nommé Foulques, premier du nom, surnommé Foulques le Roux, et fut inhumé dans l'église de Saint-Martin de Tours.

Foulques premier, dit le Roux, se maintint prudemment à la cour, durant les malheurs de l'état, sous nos derniers rois de la seconde race, et reçut beaucoup de bien d'Hugues le Grand, duc de France et père d'Hugues-Capet. Il réunit toutes les terres du comté d'Anjou, et mourut l'an 938. Son corps fut enterré près de celui de son père, dans l'église de Saint-Martin de Tours.

Ce prince avait épousé Roseille, dame de Loches, de la Haye et de Villentras, fille de Garnier, seigneur de Loches, etc. Il en eut Ingelger, tué dans un combat près de Charrolles, l'an 935, et Foulques second du nom, qui fut comte d'Anjou.

Foulques II, comte d'Anjou, fut un prince recommandable par sa vertu et par sa piété; il s'appliqua beaucoup à faire le bien

de sa province, et lui procura de grands avantages en la peuplant et en faisant défricher plusieurs terres qui étaient incultes et abandonnées. Il mourut à Tours, l'an 958, et fut enterré auprès de son père et de son aïeul, dans l'église de Saint-Martin.

On dit que Louis, dit d'Outremer, se moquant de ce que Foulques le Bon allait souvent chanter au chœur, ce comte lui écrivit ces mots : « Saches, sire, qu'un prince non lettré est un âne couronné. »

Il eut de sa femme, nommée Herberge,

1° Geoffroy I<sup>er</sup> du nom, qui lui succéda ;  
2° Guy, religieux, et ensuite abbé de Cormery et de Saint-Aubin d'Angers, qui fut évêque du Puy ;

3° Dreux, ou Drogon, élu évêque du Puy après son frère ;

4° Alix, qui épousa Étienne, comte de Gévaudan.

Geoffroy I<sup>er</sup> du nom, comte d'Anjou, fut surnommé Grise-Gonelle, parce qu'il affectait de se vêtir d'une robe grise qu'en ce temps-là on nommait gonelle. Il rendit de grands services à l'état, sous le règne de Lothaire, et ce fut en cette considération

qu'il obtint la charge de sénéchal pour lui et pour ses descendans. Il mourut dans le château de Marçon, le 21 juillet 987, et fut inhumé dans l'église de Saint-Aubin d'Angers. Les auteurs parlent de lui avec éloge, et relèvent beaucoup sa piété et son courage. Il fut le fondateur de l'église collégiale de Loches.

Il épousa Adélaïs de Vermandois, dont il eut :

1° Foulques III, comte d'Anjou, dit Nerra ;

2° Maurice qui mourut sans postérité en 1012 ;

3° Ermengarde, mariée en 970 à Conan I<sup>er</sup> du nom, comte de Bretagne ;

4° Adèle, ou Blanche, qui épousa Guillaume I<sup>er</sup>, comte de Provence ;

5° Gerberge, alliée à Guillaume II, comte d'Angoulême.

Foulques III, comte d'Anjou, fut surnommé Nerra, ou le Noir, à cause de son teint basané et de sa malice : il se rendit redoutable à ses voisins. Il défit Conan I<sup>er</sup>, comte de Bretagne et le tua de sa propre main à la bataille qu'il lui livra près de Con-

quereux en 992, et Eudes II, comte de Blois, près de Pontlevoy, le six juillet de l'an 1016. Il s'empara de Saumur l'an 1026, et ensuite il se rendit maître de Tours : mais il ne garda pas long-temps cette conquête. Depuis, il servit le roi Robert contre le comte de Blois. Il fit trois fois le voyage de Jérusalem pour expier ses péchés, et au retour de son troisième voyage, il mourut à Metz, le vingt-trois juin de l'an 1040. On dit que ce prince, touché du repentir de ses fautes et pressé des remords de sa conscience, crut faire une pénitence proportionnée aux péchés qu'il avait commis en se faisant traîner tout nu sur une claie, avec la corde au col, et se faisant fouetter jusqu'au sang dans les rues de Jérusalem, criant à haute voix : *ayez pitié, Seigneur, du traître et parjure Foulques*. Il fonda l'abbaye de Beaulieu en 1010, celle de Saint-Nicolas d'Angers en 1020, celle de Roncevoy en 1028, et donna de grands privilèges à celle de Saint-Maurice. Il eut deux femmes; la première fut Élisabeth, fille de Bouchard premier du nom, dit le Vieux, comte de Vendôme, de laquelle il eut Adèle dont nous venons de parler.

La seconde femme de Foulques-Nerra fut Hildegarde, dont il eut Geoffroy II du nom, surnommé Martel, duquel nous parlerons bientôt, et Ermengarde qui fut mariée à Geoffroy, surnommé Féroce, comte de Gatinais. J'ai cru qu'il n'était pas inutile de mettre cette généalogie sous les yeux du lecteur.

**BOUCHARD II,**

SURNOMMÉ LE CHAUVÉ.

Quatrième Comte de Vendôme.

Dès que Bouchard fut en âge de majorité et en état de jouir de son bien et de ses droits, Foulques-Nerra, son grand-père et son tuteur, lui remit ce qui lui appartenait par droit de naissance. Cependant, il ne le mit en possession que de la moitié du comté de Vendôme, et donna l'autre moitié à Adèle, sa mère, pour lui aider à subsister selon son rang et sa condition : et Bouchard ne devait succéder à l'autre moitié du comté de Vendôme qu'après la mort de sa mère. La forêt de Gâtines, ainsi appelée à cause des rochers et des sables, ou lieux sablonneux qui s'y trouvent et que \* les anciens

\* Le Gâtinais, en latin *Vastinium*, est ainsi nommé à

Gaulois appelaient Gâtines, était comprise dans la portion échue à Bouchard. Il voulut visiter en personne l'héritage dont il venait d'être mis en possession. Il vit, en parcourant son domaine, que plusieurs habitans du bas Vendômois avaient abusé de son bas âge et de sa longue absence, et avaient passé les bornes de la permission que Regnault, son oncle, et Foulques-Nerra leur avaient donnée de défricher la forêt. Dans les espaces immenses de bois arrachés, ces particuliers avaient semé les terres et se les étaient appropriées. Les plus beaux arbres abattus; on en avait fait bâtir des maisons et des métairies; enfin, la plus grande partie de la forêt déshonorée par des déprédations sans nombre. Il fut témoin, par ses propres yeux, des brigandages que commettent ordinairement les gens de la campagne quand l'œil du maître ne les éclaire point et qu'ils comptent sur l'impunité de leurs larcins.

Bouchard, à la vue de tous ces désordres, cause des rochers et sablonnières qui s'y trouvent, et que les habitans appellent encore aujourd'hui Gâtines, parce que rien ne gêne plus les terres.

entra dans une furieuse colère; il s'informa exactement de ce dont avait joui son oncle Regnault, en voulut jouir lui-même, et se mit en devoir de s'en emparer par force. Il fit couper les blés qu'on avait semés dans ses terres, et les fit vendre à son profit : et pour punir les paysans que sa colère lui faisait envisager pour lors comme une nation maudite qui ne pense qu'à ravir le bien d'autrui, et qu'il faut traiter avec rigueur pour la contenir dans le devoir, il fit mettre le feu aux maisons et aux métairies qu'on avait bâties sur son fonds. Voilà ce que raconte le manuscrit de Saint-Georges de Vendôme : mais le manuscrit de l'abbaye dit que ceux du bas Vendômois, qui avaient joui des terres du comté, s'opposèrent à l'entreprise de Bouchard, et qu'ils s'attroupèrent pour lui résister, et que ce jeune comte ne se sentant pas assez fort pour les mettre à la raison, forma le dessein de remettre, avec le consentement de sa mère, le comté de Vendôme entre les mains de Geoffroy-Martel qui s'était déjà rendu redoutable par sa valeur, et de le tenir de lui sous le bon plaisir du roi. Ce projet réussit comme Bouchard et sa

mère l'avaient prévu. Martel accepta l'offre, reçut le comté de Vendôme du don du roi Henri, et en laissa la disposition à Bouchard et à Adèle \*. Dans la suite, le jeune comte, après avoir mis ordre à ses affaires, ne put résister à la tentation de voyager et d'aller chercher de la gloire dans les pays étrangers; il abandonna le comté de Vendôme dont il laissa l'administration à sa mère, et s'en alla mourir dans un pays éloigné sans avoir pensé à se donner des successeurs par le mariage. Voilà quel fut le fruit de ses voyages, et ce qu'il gagna pour s'être livré témérairement à l'impétuosité d'une bouillante jeunesse. On ignore entièrement le lieu et le temps de sa mort. Il fut beaucoup regretté, parce qu'il donnait de grandes espérances : Adèle en fut inconsolable, surtout depuis qu'elle vit la conduite insensée de Foulques, son frère et son successeur. Elle demeura

---

\* Le manuscrit de Saint-Georges, fait par M. Dubellay, chantre de cette église, parle bien de la démission du comté de Vendôme entre les mains de Martel, mais il dit n'en savoir pas la raison. Il paraît, par le manuscrit de l'abbaye, qu'il n'y en eut point d'autre que celle que nous venons de dire.

presque toujours à Vendôme où, peu de temps après la mort de son fils aîné, elle eut encore le chagrin d'apprendre celle de son mari qui mourut dans une des terres qu'il avait en Bourgogne. Tant de coups réitérés l'accablèrent de douleur : elle alla à Angers pour prendre conseil de Nerra, son père, et de Geoffroy-Martel, son frère; elle voulut même se démettre, entre les mains de ce dernier, du comté de Vendôme, mais Geoffroy lui conseilla de surmonter ses peines, de retourner dans le Vendômois et d'en agir, envers Foulques, comme elle avait agi envers Bouchard.

FOULQUES I<sup>er</sup>, surnommé L'OISON, Cinqième Comte de Vendôme.

Les étourderies, les incartades de Foulques lui firent donner le surnom de l'Oison, *Anserulus*, surnom qui assurément ne fait pas beaucoup d'honneur à ce comte. Il parvint deux fois au comté de Vendôme; il en fut dépossédé par Geoffroy-Martel qui en jouit plusieurs années, et qui enfin le lui rendit. Voici ce qui donna lieu à cette conduite de Geoffroy-Martel qui, du premier coup d'œil, a quelque chose de révoltant et de barbare, mais qui se trouve juste et légitime quand on en approfondit les raisons.

Sitôt qu'Adèle eut appris la mort de son fils Bouchard, elle ne crut pas pouvoir mieux faire, que de céder à Foulques, son puîné, la moitié du comté de Vendôme,

dont son frère avait joui, suivant le conseil que Geoffroy-Martel lui en avait donné : par là elle satisfaisait l'inclination naturelle que les mères ont de faire du bien à leurs enfans et de les voir en place ; elle croyait d'ailleurs se faire un appui dans son veuvage, et se ménager une paix solide pour le temps de sa vieillesse ; c'était la seule consolation qu'elle pouvait se procurer après la mort d'un époux et d'un fils qu'elle avait aimés tendrement. Elle prit donc la résolution d'investir Foulques de cette moitié du comté de Vendôme que Bouchard n'avait eu que quelques années ; mais elle chargea son fils de toute l'administration, et retint sa moitié franche et quitte de toute charge pour son entretien.

Foulques n'en usa pas avec elle aussi bien que son frère aîné ; il eût voulu avoir le tout, et sa mère vivait trop long-temps à son gré ; cent fois il lui désira la mort pour être seul seigneur du Vendômois. Mais la mort est souvent insensible aux désirs de ces héritiers ingrats et dénaturés qui oublient le bien qu'on leur a fait, et qui dévorent des yeux l'héritage qui doit leur venir après le décès de ceux qu'ils voudraient ne plus voir sur la

terre. Ne pouvant se résoudre à commettre un parricide, Foulques entreprit de s'emparer à main armée de l'autre moitié dont sa mère s'était réservée la jouissance. Il rassembla des soldats et forma une armée pour chasser sa mère de son propre patrimoine. A quels excès ne pousse point la passion de dominer ? Est-il rien au monde que l'ambitieux ne sacrifie à sa cupidité ?

Adèle, surprise et outrée d'un procédé si inoui, résolut de punir cet indigne fils à quelque prix que ce fût, et de lui faire porter toute la peine qu'il méritait. Elle alla donc trouver Geoffroy-Martel, vers l'an 1031 ; elle le pria de la venger d'un fils qui avait conjuré sa perte : elle lui représenta que Foulques avait armé contre elle, et qu'elle avait été obligée de quitter Vendôme et de venir se réfugier chez lui : que sa cause était la sienne ; que les injustices faites à sa sœur devaient le regarder comme si elles étaient faites à lui-même, et qu'enfin elle voulait lui remettre tout le comté de Vendôme : elle le pria d'en accepter la vendition pour un prix qui pût suffire pour sa subsistance, et d'en disposer comme de son bien

propre, contente pourvu que son fils en fut dépouillé comme il l'en avait dépouillée elle-même. Geoffroy promit à sa sœur qu'il allait prendre son fait et cause, et qu'il mettrait Foulques à la raison. Il accepta la vendition et en paya le prix à sa sœur; mais il lui laissa la jouissance de son patrimoine, et promit que Foulques se contenterait de la moitié qu'elle lui avait laissée, s'il voulait la lui accorder par grâce. Ce prince crut devoir prendre le parti de la douceur. Il ordonna à Foulques de le venir trouver à Angers. Foulques obéit, moins par déférence pour son oncle que par la crainte de s'attirer un puissant ennemi sur les bras, auquel il lui était impossible de résister. Martel lui fit les plus fortes réprimandes, le menaça que s'il voulait continuer il aurait affaire non à sa mère, mais à lui-même. Il l'exhorta à avoir pour sa mère l'affection et le respect qu'il lui devait, et lui protesta que ce n'était qu'à cette condition qu'il voulait bien lui pardonner. Foulques promit tout, bien résolu de ne rien tenir.

On crut que la bonne intelligence allait régner entre la mère et le fils, que Foulques

laisserait Adèle jouir paisiblement de la moitié du Vendômois, et que si la piété filiale ne le rendait pas soumis, la crainte du moins l'empêcherait de lui faire de la peine. On se trompa. Dès que Foulques ne fut plus sous les yeux de Martel, il s'imagina que cet oncle, ayant d'autres affaires sur les bras, ne penserait pas à lui faire la guerre. Il se disposa à enlever encore à sa mère la moitié du Vendômois. Il enrôla des soldats, bâtit des forteresses pour se défendre en cas d'attaque et pour conserver plus aisément la partie du Vendômois dont jouissait Adèle, et qu'on disait avec fondement qu'elle avait vendue à Geoffroy-Martel, et dont il voulait s'emparer de nouveau. Mais le prince, instruit de tout ce qui se passait, ne lui donna pas le temps d'exécuter son projet. Il parut dans le Vendômois avec une puissante armée, et battit Foulques qui à peine osa paraître devant lui, et qui ne crut pouvoir trouver son salut que dans la fuite. Les forteresses furent rasées, les soldats désarmés, les officiers prisonniers au château de Vendôme. Il ne resta pas un seul homme de l'armée de Foulques. Cette bataille se donna

dans la plaine d'Huisseau, à une lieue de Vendôme. Geoffroy-Martel se rendit maître absolu du Vendômois; il en fit hommage au roi de France qui était alors Henri I<sup>er</sup>, et il le posséda non seulement par droit de conquête, mais encore par droit de souveraineté qu'il avait acquis à prix d'argent, et dont il ne s'était pas dépouillé en le vendant à sa sœur et à son neveu.

**GEOFFROY I<sup>er</sup>,**

SURNOMMÉ MARTEL,

Sixième Comte de Vendôme,

Geoffroy surnommé Martel était fils de Foulques-Nerra, comte d'Anjou, et d'Hildegarde, et petit-fils de Geoffroy dit Grise-Gonelle. Il vint au monde en l'an 1006, le quatorze octobre. Ce fut un prince guerrier, qui ne cherchait à se signaler que par sa bravoure et ses exploits. Il se faisait des ennemis presque toujours uniquement pour en avoir à combattre, et pour les écraser comme un marteau qui frappe de grands coups; et de là lui vint le surnom de Martel.

Il n'avait qu'environ vingt-deux ans lorsqu'il déclara la guerre à Guillaume, duc d'Aquitaine, pour se mettre en possession de la Saintonge qu'il prétendait lui appartenir du côté de sa mère Hildegarde: Foul-

ques-Nerra, son père, s'était toujours opposé à cette entreprise, parce qu'il craignait qu'elle ne lui attirât à lui-même de puissans ennemis si le succès ne répondait pas à son entreprise; mais Geoffroy-Martel vainquit deux fois le duc d'Aquitaine en bataille rangée, le fit prisonnier et s'empara de la Saintonge qui fut le prix de ces deux victoires, dont la seconde fut remportée près du village de Voullonne. Guillaume demoura trois ans en prison, pendant lesquels plusieurs prélats et seigneurs de considération s'étant entremis pour sa délivrance, elle lui fut accordée par le traité de paix qui se fit, et il fut stipulé que la Saintonge appartenait désormais à Geoffroy-Martel, à la charge de l'hommage envers le duc d'Aquitaine. La paix signée de part et d'autre, Guillaume fut mis en liberté; mais il avait conçu tant de chagrin d'avoir été vaincu par un jeune homme de vingt-deux ans, qu'il en mourut peu de temps après.

Geoffroy-Martel demanda ensuite en mariage Agnès de Poitiers, veuve de Guillaume, et cette alliance ne pouvait lui être que très-avantageuse, parce qu'elle mettait sa nou-

velle conquête en assurance par la contiguïté du Poitou et de la Saintonge. Agnès, de son côté, ne fut point insensible à la proposition de Geoffroy; elle ne pouvait trouver un parti plus sortable, ni une personne plus illustre par sa naissance et par son mérite, ni de plus grandes espérances pour l'avenir, ni enfin un appui plus assuré pour ses enfans. Les articles furent dressés incontinent et le mariage célébré. C'était, pour ainsi dire, le meurtrier de son mari qu'elle épousait; mais, dans le temps dont nous parlons, les grands n'étaient ni amis ni ennemis, l'intérêt seul était le mobile de toutes leurs actions.

Geoffroy-Martel fut toujours en guerre avec ses voisins, et s'il leur donna quelque relâche, ce ne fut qu'après les avoir vaincus et les avoir mis hors d'état de lui causer la moindre inquiétude. La riche veuve qu'il avait épousée par le conseil d'Hildegarde, sa mère, lui apporta en mariage le comté de Poitou et d'autres biens considérables, et il ne l'avait recherchée, dit un auteur de l'Histoire d'Anjou\*, que dans le dessein de se rendre,

\* Duhaillan.

par ce mariage, tuteur de deux enfans mâles héritiers du comté d'Aquitaine, et de s'emparer de cette province par le moyen de cette tutelle. Je ne sais pas si Geoffroy-Martel fut capable d'une politique si injuste; le projet cependant n'était pas hors de vraisemblance : mais il n'eut point lieu, et nous ne voyons pas qu'il ait tenté aucune entreprise sur les biens de son épouse.

Quoiqu'il en soit, Geoffroy-Martel vint à Vendôme avec Agnès de Poitiers, pour se délasser des fatigues de la guerre. Il fallait mettre ordre aux affaires de ce comté qu'il avait acheté, et où il n'y avait plus personne pour en prendre soin. Adèle, sa sœur, n'était plus, et Foulques-l'Oïson en avait été chassé à cause de sa mauvaise conduite, comme nous venons de le dire. Ce fut pendant ce séjour qu'il fonda l'abbaye de la Sainte-Trinité, en conséquence d'une vision qu'il crut avoir de trois étoiles qui lui parurent tomber du ciel dans une fontaine au pied de son château, où est aujourd'hui l'église de cette abbaye. Il fit ensuite le voyage de Rome pour offrir sa fondation sur l'autel de Saint-Pierre, comme nous le dirons en son

lieu. Il s'en fallait de beaucoup que les bâtimens fussent achevés, lorsque l'empereur Michel Paphlagonien, qui tenait depuis quelques années l'empire d'Orient, envoya des ambassadeurs à Henri I<sup>er</sup>, roi de France, pour lui demander du secours contre les Sarrazins qui étaient venus d'Afrique fondre sur les terres de l'empire et y faisaient de grands ravages, surtout en Sicile, dont ils s'étaient rendus maîtres, excepté de la ville de Messine, qui tenait toujours bon par la bravoure et l'intrépidité d'un capitaine nommé Catalus qui en était gouverneur pour l'empereur\*. Le roi instruit de la fâcheuse situation de Michel qui, ayant d'autres affaires sur les bras, n'était pas en état de chasser ces barbares de ses États, envoya en Sicile un secours considérable, et en donna la conduite à Geoffroy-Martel, ne voyant personne dans son royaume plus capable

---

\* Jean Scylitze (*Scylitza*) dit Curopalates, c'est-à-dire grand maître du palais des empereurs de Constantinople, qui était contemporain, et qui a composé un abrégé historique depuis l'an 811 jusqu'en 1081, parle de cette irruption des Sarrazins dans la Sicile et du siège de Messine, et des autres particularités de cette invasion des barbares.

que lui d'être à la tête d'une expédition si importante et si difficile. Il partit, et, s'étant rendu à Messine, il joignit ses troupes à celles de l'empereur, et après avoir fait lever le siège de cette ville, il livra bataille aux Sarrazins qu'il chargea si à propos, qu'il les défit entièrement, en sorte que les restes de leur armée eurent peine à reprendre le chemin de l'Afrique.

Après une victoire si complète, l'empereur Michel invita le comte de Vendôme à venir à Constantinople : il lui témoigna publiquement les obligations qu'il lui avait pour des services si essentiels : il lui offrit des sommes d'argent qu'il refusa ; et comme cependant, il ne put se dispenser d'accepter des présents, il témoigna que l'empereur ne pouvait lui faire plus de plaisir qu'en lui donnant le reliquaire de la Sainte-Larme de notre Seigneur, et celui qui renfermait le bras de saint Georges.

Pendant l'absence de Geoffroy-Martel, Agnès, son épouse, était demeurée à Vendôme où elle se plaisait beaucoup ; une seule chose la fatiguait, c'était d'être obligée de descendre de son château bâti sur la croupe

d'une montagne fort haute et fort escarpée pour entendre la messe dans l'église de Saint-Martin, qui était pour lors la seule église paroissiale de Vendôme. Pour remédier à cet inconvénient, elle fit bâtir une chapelle dans la cour du château, elle y mit des prêtres et des clercs pour y faire l'office.

Geoffroy-Martel, à son retour de Constantinople, approuva ce que la comtesse avait fait pendant son absence ; et après avoir déposé la Sainte-Larme dans la nouvelle abbaye de la Sainte-Trinité, il réserva le reliquaire du bras de saint Georges qu'il mit dans sa chapelle qu'on appela depuis la chapelle du comte. Il fonda ensuite l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois, et le chapitre de Saint-Martin de Trôo dans le bas Vendômois. Nous parlerons dans la suite de toutes ces fondations. Cependant Foulques-Nerra était mort à Metz, au retour de son troisième voyage de Jérusalem, et, par sa mort, Geoffroy-Martel, son fils, devint propriétaire de tous ses domaines, mais il lui laissa en même temps une guerre à soutenir contre Thibault, fils d'Eudes II, comte de Blois. Ce dernier avait défait Foulques-Nerra près de Pont-le-

voy, le 6 juillet de l'année 1016. Foulques n'avait encore pu tirer vengeance de cet affront; Geoffroy-Martel en vint à bout à l'égard de Thibault, son fils. Il mit le siège devant la ville de Tours : Thibault vint au secours avec une puissante armée et se flattait de faire lever le siège; mais Geoffroy-Martel vint à sa rencontre par le conseil de Lisoy\*, son sénéchal, lui livra bataille et le défit entièrement, quoique l'armée ennemie fût quatre fois plus nombreuse que la sienne : il prit Thibault dans le bois de Braye où il s'était réfugié, le fit prisonnier avec huit cavaliers qui l'accompagnaient, et il fut fait, en cette journée, tant de prisonniers que chaque soldat de Geoffroy-Martel eut deux ou trois Chartrains pour sa part \*\*.

Thibault fut conduit au château de Loches et de là en celui d'Angers où il demeura un an dans les fers. Ce fut pendant ce temps que Geoffroy-Martel rebâtit en entier l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, où

\* Il s'appelait Lisoy de Bazougières, et était maréchal de l'armée de Geoffroy-Martel. *Bernier, Hist. de Blois, p. 290.*

\*\* Cette bataille se donna le 21 août 1014. *Bernier, ibid.*

dans la suite il se fit religieux. Il jugea que Foulques, son père, ne l'avait pas fondée avec une magnificence digne d'un comte d'Anjou; il lui donna de grands privilèges et de grands revenus. Cependant Thibault faisait faire des propositions de paix que Martel ne daigna pas écouter. Enfin, craignant qu'il ne le fit mourir dans sa prison, il employa le crédit du roi, et Martel accorda la paix aux conditions qu'il aurait la Touraine, les villes et châteaux de Tours, de Chinon et de Langeais, et que la nouvelle abbaye de Vendôme aurait en toute propriété la terre de Villejumer, entre Lancé et Pray. Ce qui étant exécuté, Thibault eut la liberté, et Geoffroy ajouta à ses titres celui de comte de Tours.

Il semble que, possédant tant de biens et des richesses immenses, Geoffroy-Martel aurait dû demeurer en repos et y laisser ses voisins. Il avait les comtés de Saintonge, de Poitou, d'Anjou, de Touraine, de Vendôme; cependant il voulut encore accroître son domaine. Il déclara la guerre à Gervais, évêque du Mans, et ensuite au comte du Maine lui-même; car la guerre fut, pour

ainsi dire, son élément : il ne pouvait vivre en repos ni y laisser les autres : il ne cherchait que la gloire militaire, et il faisait consister cette gloire à envahir les terres de ses voisins, et il regardait un bien comme légitimement acquis dès qu'il l'avait eu par la voie des armes. Cette guerre, dont l'ambition fut le motif, qui fut soutenue par la perfidie jointe avec la force, ne fait point d'honneur à Geoffroy-Martel; elle dura plus de huit ans, et le fruit que Martel en retira fut de s'emparer de Château-du-Loir, de la ville du Mans et de toute la province dont il fut le maître absolu jusqu'en 1057 ou environ\*.

Herbert-Éveille-Chien, comte du Maine, laissa en mourant un fils en bas âge nommé Hugues, sous la tutelle d'Herbert-Baccon, son oncle. Baccon, qui méditait de s'emparer des états de son pupille et de son neveu, trouva de grandes oppositions dans Gervais qui venait d'être élu évêque du Mans; il était seigneur de Château-du-Loir, avait des terres dans le bas Vendômois, et enfin, il

---

\* Bondonnet, vies des évêques du Mans, au titre Gervais.

était parrain d'Hugues qu'il aimait comme son enfant. Baccon craignait que Gervais ne s'aperçût de son dessein; il l'empêcha pendant deux ans de faire son entrée; mais enfin on se réconcilia, et l'évêque pensa sérieusement à conserver à Hugues le comté du Maine qu'il voyait bien que Baccon voulait lui enlever. Ne pouvant espérer du secours du roi de France, il eut recours à Geoffroy-Martel; mais Baccon avait pris les devants; il était même venu à bout d'indisposer Martel contre Gervais. Le prélat, ne pouvant rien gagner par la voie de la négociation, persuada aux Manceaux de chasser Baccon comme un usurpateur, fit épouser à Hugues Berthe, veuve d'Alain, comte de Bretagne, et fortifia son parti par cette alliance.

Geoffroy-Martel cherchait à se rendre maître du Maine, et il cachait son dessein. Il regarda l'évêque comme son ennemi, parce que ses soins et sa vigilance l'empêchaient d'exécuter son projet : il lui déclara la guerre, et mit le siège devant la ville de Château-du-Loir qui était son patrimoine. La place était forte et bien munie et le siège tirait en longueur.

Geoffroy voyant que la force ne pouvait rien, eut recours à la ruse, ou plutôt à la fourberie: il envoya dire à Gervais de se rendre dans son camp pour traiter de paix, et lui donna sa foi. L'évêque, qui était vrai et droit, n'eut aucun soupçon de perfidie; il vint sur la parole de Geoffroy, qui le fit mettre en prison, croyant que par ce moyen la place se rendrait incessamment; les habitans indignés d'une si noire trahison, demandèrent justice au ciel; ils employèrent les secours des saints dont ils avaient des reliques, firent des processions autour des remparts et par une dévotion qui nous paraîtrait aujourd'hui tout-à-fait étrange, mais qui, dans le temps dont je parle, n'était pas si extraordinaire, voyant que les saints qu'ils priaient différaient d'exaucer leurs vœux, ils fouettèrent leurs reliques et leurs statues à coups de verges, par une espèce d'impatience qu'ils croyaient propre à les fléchir pour obtenir la délivrance de leur évêque et leur seigneur. Les soldats\*, moins superstitieux que le peuple,

\* Galbert, Flamand, moine de Marchienne, qui vivait dans le onzième siècle, rapporte un trait semblable dans la

firent des prodiges de valeur, ne laissèrent prendre aucun avantage à l'ennemi, et Geoffroy-Martel fut obligé de changer le siège en blocus, ravagea la province et se présenta devant la ville du Mans. Il n'y avait ni chefs, ni soldats, ni munitions, et, dès qu'il parut, on lui remit les clefs de la ville: il entra par une porte tandis que Hugues et la comtesse sortaient par l'autre.

La reddition de Château-du-Loir suivit de près celle du Mans. Le siège dura sept ans ainsi que la captivité de Gervais, qui ne put obtenir sa liberté qu'à condition qu'il ne mettrait pas le pied dans sa ville épiscopale, mais qu'il se tiendrait ou à la campagne ou dans une province étrangère.

J'admire la fidélité et le zèle de Gervais, mais je ne puis m'empêcher de blâmer la conduite de Geoffroy-Martel. Sacrifier pour son prince son bien, sa liberté, sa vie, c'est être martyr de la fidélité qu'on doit au sou-

---

vie de sainte Rictrude. A la Chine, on frappe aussi les pagodes, pour obtenir promptement quelque bienfait. On a vu des paysans frapper la statue de saint Urbain, et la traîner par les chemins, la corde au cou, parce que les vignes avaient gelé le jour de sa fête.

verain ; mais sacrifier tout à son ambition, maltraiter les oints du Seigneur, opprimer un jeune comte qui n'est pas en état de se défendre, envahir sa province et le contraindre d'abandonner l'héritage de ses pères, c'est n'avoir ni honneur, ni foi, ni loi. Avoir dans une main la truelle pour bâtir des abbayes, et l'épée dans l'autre pour dépouiller un prince pupille, c'est mériter de la part des moines des bénédictions qui n'effaceront jamais l'horreur d'une injustice criante. C'est ce que le cartulaire de Saint-Florent de Saumur applique à Thibault le Tricheur, comte de Blois, par ces deux vers :

*Multa construxit quæ non sine crimine fecit ;  
Verum conventus construxit, in hoc benedictus.*

Je ne crois pas devoir passer ici sous silence l'origine de la ville de Châteaurenaud, éloignée de six lieues de Vendôme, en tirant vers la Touraine : c'est un trait qui fait honneur à Geoffroy-Martel : je l'ai tiré du moine de Marmoutiers qui a écrit l'Histoire des comtes d'Anjou.

Geoffroy-Martel prit en amitié deux jeunes gentilshommes, fils de Renaud, seigneur de Château-Gontier en Anjou. L'aîné s'appelait Renaud, comme son père, et le cadet avait été tenu sur les fonts de baptême par Geoffroy-Martel qui lui donna son nom. Ce seigneur, quoique dans un âge fort avancé, entreprit le voyage de la Terre-Sainte et y mourut. Geoffroy-Martel eut grand soin de ses enfans, et leur donna des terres aux environs de Blémars et de Saint-Cyr-du-Gault, dont ils lui firent hommage : mais l'aîné des deux frères étant mort dans sa terre de Château-Gontier, son puîné, que Geoffroy avait fait chevalier comme son frère, demeura seigneur de toutes ces terres, et son parrain lui donna en mariage Béatrix, nièce d'Agnès de Poitiers, son épouse. Aussitôt après son mariage, ce jeune seigneur bâtit un château dans un lieu qui est à moitié chemin de Vendôme à Tours et qui s'appelait auparavant, c'est-à-dire en 1043, Carament, ou Villemoran, *Caramentum* et *Villamorani*. La tour de ce château subsiste encore de nos jours, et lorsque Béatrix lui eut donné un fils, il lui donna le nom de

Renaud, et voulut que le château qu'il faisait bâtir s'appelât Châteaurenaud.

Telle est l'origine de cette ville dont la famille de Rousselet porte le nom depuis deux cents ans, d'abord sous le titre de marquisat, ensuite sous celui de comté. Elle a eu l'honneur de donner son nom au premier maréchal de France qui ait été créé pour le service de la mer.

Revenons à Geoffroy-Martel : il fut aussi grand politique que grand homme de guerre. Bouchard le Vieux, comte de Vendôme, avait été ministre d'état sous Hugues-Capet, Hugues II, comte de Blois, filleul du roi Robert et fils de la reine Berthe, son épouse, avait succédé à Bouchard dans le ministère. Henri I<sup>er</sup> confia toutes ses affaires à Geoffroy-Martel : il avait pour lui une estime particulière, et se servit toujours utilement de ses conseils. Son grand mérite ne manqua pas de lui attirer l'envie des autres seigneurs; ils mirent tout en œuvre pour lui faire perdre la confiance du monarque et pour l'é-

On trouve ce trait d'histoire dans le Spicilège, tome 10, page 477.

loigner de la cour sous différens prétextes; mais sa prudence le sauva de tous les pièges qu'on lui tendit; sa fidélité et sa capacité le firent triompher des intrigues et de la calomnie, du moins pendant quelques années; car on dit que sur la fin de ses jours il fit la guerre au roi, et que cette guerre ne lui fut point avantageuse non plus que celle qu'il entreprit contre Guillaume-le-Bâtard.

Enfin, désabusé des grandeurs de la terre et fatigué des inconstances de la fortune, il voulut mettre un intervalle entre la vie et la mort, et penser sérieusement à son salut. Il prit l'habit religieux et fit profession dans le monastère de Saint-Nicolas d'Angers que Foulques-Nerra, son père, avait fait bâtir, et auquel il avait donné de grands biens; il vécut environ deux ans dans la pénitence et dans la méditation des années éternelles: il édifia toute la communauté par son exactitude aux observances monastiques. Il avait partagé ses États entre Geoffroy-le-Barbu et Foulques-le-Réchin, fils de sa sœur Ermengarde et d'Albéric, comte de Gâtinais; et mourut entre les bras de la pauvreté et de la pénitence, l'an 1061. Ses anciens su-

jets lui élevèrent un tombeau dans l'église de Saint-Nicolas, et y firent graver cette épitaphe :

DUM VIGUIT TUA, DUM VIGUIT, MARTELLE,

POTESTAS,

FRAUS LATUIT, PAX MAGNA FUIT, REGNAVIT

HONESTAS.

C'est-à-dire :

Pendant ton règne, ô Geoffroy,

La paix, le bonheur, la justice,

L'honneur, la foi, l'horreur du vice

Ne régnerent pas moins que toi

### FOULQUES - L'OISON,

De rechef.

Nous avons dit que Geoffroy-Martel, indigné de la perfidie de Foulques, son neveu, l'avait chassé de son comté de Vendôme, s'en était emparé et en était devenu le seigneur à titre d'achat et à titre de conquête. Foulques, dans son malheur, s'estimait heureux d'avoir pu échapper à un vainqueur qui l'eût mis dans les fers, et qui peut-être ne lui eût pardonné qu'après une longue et ennuyeuse captivité. Mais, malgré son éloignement, il craignait toujours de tomber entre les mains de son oncle qu'il avait justement irrité, et qui était un ennemi redoutable. Il s'agissait de trouver un lieu où il pût être en sûreté; il semble qu'il n'y avait point d'autre parti à prendre que de se réfugier à la cour d'Henri I<sup>er</sup>; c'est ce que

Foulques ne manqua pas de faire. Il pria le roi de l'admettre à son service dans ses armées, lui protestant qu'il lui serait d'une fidélité inviolable, et ne demanda, pour toute récompense, que la sûreté de sa personne et la protection de Sa Majesté.

Ainsi Foulques resta quelques années à la cour d'Henri, qui le reçut à bras ouverts, et lui accorda toutes ses demandes. Il eut le temps de faire beaucoup de réflexions sur sa conduite et sur ses malheurs qu'il s'était attirés, et dont il ne pouvait faire de reproches qu'à lui-même. Mais en servant le roi, il ne négligeait pas ses intérêts; il jettait les yeux sur le comté de Vendôme où il désirait de rentrer. Il pria le roi d'écrire en sa faveur à Geoffroy-Martel, pour le prier d'oublier le passé. La démarche réussit, et Geoffroy-Martel ne put refuser au roi ce qu'il lui demandait pour son neveu; il témoigna même qu'il était ravi de trouver cette occasion de lui faire sa cour. Foulques revint, et fut d'abord remis en possession de la moitié du Vendômois, à condition néanmoins qu'il se comporterait dans la suite d'une manière digne de sa naissance et de son rang. Foul-

ques, devenu sage à ses dépens, avait tout promis et se donna bien de garde de manquer à ses promesses.

Il est juste de punir les ingrats: un châ-timent prompt peut les faire rentrer en eux-mêmes, et s'ils ne changent pas de sentiment, du moins ils changent de conduite. C'est ce qui arriva à Foulques-l'Oison, et Geoffroy-Martel fut si satisfait de son changement, qu'il le regarda comme une vraie conversion, et pensa à donner à son neveu l'autre moitié de son comté de Vendôme.

Il assembla ses barons pour prendre conseil, et leur avis fut de laisser à Foulques tout le Vendômois, et d'exiger de lui qu'il reconnaitrait, lui et ses descendans, qu'ils tenaient le comté de Vendôme de Geoffroy-Martel et des comtes d'Anjou, ses successeurs, qui seraient reconnus dans la suite comme seigneurs suzerains du Vendômois; que l'abbaye de la Sainte-Trinité et toutes ses obédiences et dépendances, quelles qu'elles pussent être, présentes et à venir, soit par donation ou acquisition, ne reconnaitraient autre seigneur, fondateur ni protecteur que Geoffroy-Martel et ses suc-

cesseurs les comtes d'Anjou, et que les comtes de Vendôme ne pourraient exiger à l'avenir aucune coutume sur les biens et dépendances de l'abbaye, quoique situés dans le comté de Vendôme. Foulques-l'Oison accepta volontiers toutes ces conditions, et promit qu'il ferait serment de les observer. On fit la charte, et on descendit à l'église de l'abbaye, où, en présence de témoins, il jura sur l'autel et les saints évangiles que lui et ses successeurs observeraient ce qui était énoncé dans la charte qu'il avait entre les mains. La voici en entier :

*In nomine Salvatoris Dei et Domini nostri Jesu-Christi. Ego Goffridus, divinâ miseratione, Andegavorum comes, notam facio omnibus sanctæ ecclesiæ fidelibus, quod monasterium in honorem sanctæ et individuæ Trinitatis, in quâdam possessione meâ, quæ jure hereditario apud Castrum Vindocinum mihi contingebat, pro salute animæ meæ parentumque meorum sumptû meo fundavi, et juxtâ possibilitatem meam rebus propriis extruxi: monachorumque congregationem sub regulâ et abbate viventiâ, divinâ operante clementiâ, constitui. Monasterium autem ipsum et res illius univer-*

*sas ab omni consuetudine sive exactione quietas auctoritate et assertione domini mei regis Francorum Henrici, Theodorici etiam Carnotensis episcopi consilio, beato principi apostolorum Petro, et romanæ ejus ecclesiæ in alodium obtuli et patrimonium. Solummodò loci defensionem mihi et meis successoribus Andegavensis patriæ principibus retinens, ad apostolicæ sedis honorem silicet et ad perpetuam animæ meæ salutem. Cum verò nepoti meo Fulconi honorem vindocinensem, quem patri ejus Bodoni cuidam Burgundionî pater meus Fulco cum filiâ suâ, sorore meâ Adelâ, sine meâ concessione et assensu antè contulerat, donavissem; abbatiam cum omnibus quæ tunc habebat et habitura erat ipso nepote meo concedente retinui, et, ut abbatiam ipsam et omnes res ejus pro Dei amore, et nostro, diligeret et conservaret, nec aliquo in tempore à potestate Andegavorum committum subtraheret, diligenter admonui. Quod ille multum suppliciter suscepit, et spontaneâ voluntate hoc se mihi obtulit juraturum. Undè habito cum baronibus meis consilio me suscepturum sacramentum respondi. Venimus itaque ad ecclesiam beatæ Trinitatis, ibique, super textum evangeliorum, extrinsecus de auro fabri-*

catum, et super ipsum altare, mihi juravit quod abbatiam et cunctas res ejus ad honorem Dei et beati Petri quanto melius posset conservaret; nec abbatem loci vel monachos se sciente quolibet occasione molestaret; nec aliquam consuetudinem vel violentiam rebus eorum inferret, nec unquam ab ipsa vindocinensi abbatiâ Andegavensis comitis expelleret potestatem, etiamsi pro aliquibus rebus comes Andegavensis sibi quædam moveret. Concessit etiam ut quidquid ab hominibus suis in toto comitatu suo monasterio venditum esset vel datum, quatenus illud monachi vindocinenses absque sua vel successorum suorum contradictione vel consuetudine pacificè possiderent, et quidquid inde pro utilitate monasterii agere vellent, liberam facultatem haberent.

Actum est apud Castrum Vindocinum, in ecclesiâ Sanctæ-Trinitatis, anno ab incarnatione Christi millesimo quinquagesimo, indictione tertiâ, regnante Henrico, Francorum rege, anno imperii sui nono-decimo.

Isti sunt qui assuerunt :  
 — Ego, Goffridus, Andegavorum comes,  
 — Fulco, nepos meus,  
 — Eblo de Blazone.

- Rainaldus de Malobbrario.
- Nichardus de Monte-Aureo.
- Landricus de Balgentiaco.
- Hubertus de Munitione.
- Fulcerius de Turre.
- Robertus de Monte-Contorio.
- Goffridus de Pruliaco.
- Adelardus de Castro-Gonterii.
- Harduinus de Rupibus.
- Salomon de Lavarzino.
- Nivelô de Fractâ-Valle.
- Ingebaldus Brito.
- Chotardus Budellus.

Et multi alii.

Signum + Goffridi, Comitis Andegavensis.

Signum + Fulconis, Comitis Vindocinensis.

Geoffroy-Martel, en fondant l'abbaye de la Sainte-Trinité à Vendôme, l'avait dotée en assez grande partie de biens de ce comté ; cependant il la déclare, dans la charte que je mets ici sous les yeux du lecteur, indépendante des comtes de Vendôme, et la met entièrement sous la protection des comtes d'Anjou, qu'il veut être seuls fondateurs et bienfaiteurs, à l'exclusion même des comtes de Vendôme. Voilà la raison pour laquelle presque

tous les anciens comtes de Vendôme ont persécuté le monastère et les religieux. Ils ne pouvaient souffrir, et leurs raisons paraissaient assez plausibles, qu'une abbaye fondée dans leur capitale, dotée de leurs biens, ne dépendit d'eux en aucune façon, et ne reconnût d'autres seigneurs que les comtes d'Anjou. Il semble qu'ils ne pouvaient voir de leur château la désagréable perspective des bâtimens du monastère, sans blâmer la conduite de Geoffroy-Martel et sans former le dessein de reprendre par force ce qu'il avait démembré de leur comté, pour le donner à des moines qui ne voulaient point les reconnaître pour fondateurs, et qui croyaient leur faire une grâce singulière de les confondre dans la foule de leurs petits bienfaiteurs.

Foulques fut le premier comte de Vendôme qui entra dans ces sentimens; il dissimula aussi long-temps que Martel fut de ce monde, mais, sitôt qu'il eut les yeux fermés, il ne chercha qu'à tourmenter les religieux et à s'emparer des biens du monastère. Il prétendait que tout ce que l'abbaye possédait dans son comté, lui avait été ravi, et que Geoffroy-Martel n'avait pu doter une abbaye

d'un bien qui ne lui appartenait pas. Les dons des particuliers peuvent être réformés par voie de justice, ceux des souverains ne sont cassés que par voies de fait. Cependant, on représenta au comte de Vendôme que la chartre qu'il avait signée était le testament de Martel, qu'il y avait souscrit, et qu'il devait se souvenir du serment qu'il avait fait à la face des autels. Il ne put résister à ces raisons; il rendit les biens dont il s'était emparé, et demanda pardon à Dieu et aux moines.

Foulques fut presque toujours en guerre avec Thibault, comte de Blois, au sujet des limites respectives des deux comtés; ils avaient l'un et l'autre des terres enclavées dans le territoire de son voisin: cela fit naître des querelles que les deux comtes voulurent décider par le sort des armes, mais qui ne purent être terminées que par une transaction de l'an 1328, faite entre les deux parties par ordre du roi, dont nous parlerons dans la suite.

Le comte de Blois s'était emparé d'un village nommé la Chapelle, qu'il prétendait lui appartenir. Foulques fit aussitôt faire la sermone générale pour assembler son ost. Ou-

tre ses vassaux et les habitans de sa capitale, chaque curé de campagne fut obligé d'amener ceux de ses paroissiens qui étaient en état de porter les armes. Chaque paroisse avait son étendart ou sa bannière, où était représentée l'image du patron, et le comte de Vendôme chassa Thibault du village dont il s'était emparé, et qu'il avait eu soin de fortifier : il y eut ensuite une bataille entre les deux comtes, où Foulques fut victorieux ; et pour conserver le souvenir de ce double avantage, il ordonna que le village s'appellerait la Chapelle de Vendôme, ou la Chapelle-Vendômoise ; c'est le nom qu'il porte encore aujourd'hui. Il fit encore élever un monument dans le champ de bataille, que les voyageurs, qui vont de Vendôme à Blois, remarquent en passant ; ce sont des rochers énormes, posés horizontalement les uns sur les autres, jusqu'à une hauteur qui les fait apercevoir de loin. Dans la suite, les événemens de cette guerre furent assez diversifiés, et la victoire se tourna aussi du côté du comte de Blois ; mais il n'y eut point d'avantage décisif de part ni d'autre. Pendant le cours de cette guerre, deux esclaves du comte

de Vendôme lui demandèrent la liberté pour récompense d'une belle action qu'ils avaient faite ; Foulques ne voulut pas la leur accorder. Ils passèrent dans l'armée ennemie, où ils firent bien du mal à Foulques, par les intelligences qu'ils avaient dans son armée et dans le Vendômois. Ils furent pris dans une rencontre où les troupes du comte de Vendôme furent victorieuses. Foulques leur fit arracher les yeux et confisqua leurs biens. Ils eurent recours à Geoffroy-Martel qui, en qualité de seigneur suzerain, leur fit rendre leurs biens, à condition qu'ils les donneraient à l'abbaye de la Trinité, pour y être nourris et entretenus le reste de leurs jours, comme s'ils eussent été de condition libre.

Foulques-l'Oison eut pour femme Pétronille, dame de Châteaurenaud, sœur et héritière de Guichier, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de Châteaurenaud, et de Renaud, chantre de Saint-Martin de Tours. Elle mourut à Châteaurenaud, le premier novembre 1077, selon le cartulaire de l'abbaye de Vendôme.

Il en eut quatre enfans :

I<sup>er</sup> Bouchard, dit le Jeune, qui fut comte de Vendôme ;

2° Geoffroy, dont on ne trouve que le nom, mais qu'on peut croire avoir été seigneur de Châteaurenaud;

3° Euphronie, qu'Yves de Chartres appelle Nifrana, qui fut comtesse de Vendôme, et qui épousa Geoffroy de Pruilly, ou Preuilly;

4° Agathe, qui épousa Raoul de Beaumont, II° du nom, vicomte du Lude et de Montreveau, second fils de Raoul, premier du nom, vicomte du Mads, et d'Emmeline, dame de Montreveau. Elle est nommée avec son mari, daas un titre de l'abbaye de Marmoutiers de l'an 1079. Ce Raoul avait du bien et un fief à Pezou, et fut un des bienfaiteurs de ce prieuré.

Foulques-l'Oison fit du bien à l'abbaye de Marmoutiers, l'an 1066, et Pétronille sa femme ratifia la donation. Elle donna, par son testament et du consentement du comte Bouchard, son fils, trois arpens de vignes à l'abbaye de Vendôme.

Foulques-l'Oison mourut à Ferrières en

\* P. Anselme, histoire généalogique et chronologique des grands officiers de la couronne.

Touraine, le 22 novembre, le jour de la fête de Saint-Colomban, l'an 1066, et fut enterré à Vendôme\*.

\* P. Anselme, *ibidem*.

**BOUCHARD III,**

• SURNOMMÉ LE JEUNE,

Septième Comte de Vendôme.

Il fut comte de Vendôme pendant dix-neuf ans trois mois moins trois jours. Il ratifia la fondation de l'abbaye de la Trinité, le jour de Saint-Clément\*, en 1075, et ensuite celle de l'église collégiale de Saint-Georges, et approuva toutes les donations faites à ces deux églises, dans tout ce qui pouvait dépendre de son comté.

On voit par là l'attention que les gens de main-morte ont toujours eue pour se conserver dans la jouissance paisible des biens qui leur avaient été légués par leurs fondateurs, et l'expérience leur faisait voir que la précaution n'était pas inutile.

\* 14 janvier.

Quand les seigneurs ou leurs vassaux faisaient des legs pieux aux églises, et qu'ils donnaient des biens en alleu ou héritage, ou en fief; ou qu'ils fondaient des abbayes, des collégiales ou des chapelles, ils étaient obligés de prendre des lettres de confirmation du roi, comme nous l'avons remarqué dans la fondation de l'abbaye de Vendôme; de même les arrière-vassaux étaient obligés de prendre le consentement de leurs suzerains, parce qu'un vassal ne pouvait diminuer le fief de son supérieur.

Ce n'était pas assez que le seigneur suzerain approuvât cette aliénation, il fallait encore qu'il eût le consentement de tous les seigneurs moyens dont cette terre relevait en arrière-fiefs, et qu'il les indemnifiait de la perte qu'ils pouvaient faire par la diminution de leurs mouvances, parce que les gens de main-morte subsistent toujours et sont par conséquent toujours possesseurs sans aucune mutation, et voilà l'origine du droit d'amortissement et d'indemnité.

Quelquefois les seigneurs, soit suzerains, soit vassaux, consentaient aux donations sans exiger aucun droit d'indemnité, et deman-

daient seulement d'être admis à la participation des prières et austérités des religieux, et d'être, pour ainsi dire, affiliés au monastère ; pour lors, l'acte qu'on passait devenait pour eux une lettre d'affiliation ou d'agrégation ; mais on leur faisait toujours quelque présent, soit en livres, soit en argent, et cela était expliqué dans l'acte : nous en verrons plusieurs exemples dans la suite de cette histoire. Quelquefois aussi, selon les circonstances ou leurs besoins, ou même leur humeur ; ils exigeaient à la rigueur le droit d'indemnité ou d'amortissement qu'ils faisaient monter le plus haut qu'il leur était possible en argent ou autres choses, mais dans ce cas, ils n'étaient pas au nombre des bienfaiteurs, et leur acte ne leur donnait aucune participation aux prières et aux autres bonnes œuvres de la communauté.

Enfin il arrivait quelquefois que les seigneurs ou propriétaires des biens ne voulaient point absolument consentir aux donations. Pour lors on les regardait comme des profanes qui, ne voulant rien donner à Dieu, n'étaient pas dignes d'entrer dans le ciel et de participer aux prières et aux bonnes

œuvres des religieux. Cette indifférence de la part des religieux, leurs exhortations et leurs menaces réitérées les faisaient assez souvent changer d'avis. Pour réparer leur dureté, ils se faisaient moines, et pour lors le monastère avait le bien, et on regardait cette démarche comme une vraie conversion dont on bénissait le Seigneur.

Il était encore absolument nécessaire que les enfans consentissent les donations ou les ventes que leurs pères faisaient en œuvres de piété, autrement ils eussent été en droit de revendiquer le bien aliéné, et de rentrer dans l'héritage de leurs pères. C'est ce qu'on appelait calanger, et c'est pourquoi on employait dans les actes les noms des enfans mineurs, même de ceux qui étaient encore à la mamelle. Le père et la mère ou autres personnes de la famille répondaient pour eux, ou s'obligeaient de les faire ratifier lorsqu'ils seraient en âge, et pour témoignage qu'ils agréaient l'acte en ce qui pouvait les intéresser, on le leur faisait toucher de la main et poser sur l'autel du monastère. Cependant, malgré toutes ces précautions, il arrivait quelquefois que les religieux et autres

gens de main-morte étaient troublés dans la possession des biens qu'on leur avait donnés : ils savaient ordinairement se tirer d'affaire par les présents ou les promesses qu'ils faisaient ; mais ils ne réussissaient pas toujours, et de là vient que les chanoines et les religieux de Vendôme furent toujours d'une attention singulière à faire ratifier par chaque comte, à son avènement, les donations de ses prédécesseurs, les seigneurs étant toujours tentés de se regarder comme mineurs dans ce qui pouvait les intéresser, surtout par rapport aux fondations faites par leurs pères.

Pour revenir à Bouchard le Jeune, son humeur pacifique fit cesser la guerre que Foulques son père avait entreprise contre le comte de Blois. Il paraît même que les deux comtes vécutent en assez bonne intelligence, puisque l'an 1084, Bouchard se trouva à la cour de Thibault III<sup>e</sup>, comte de Blois. Cependant la cause de leurs différends subsista toujours, et ils ne furent terminés que par l'échange que Bouchard VI<sup>e</sup> fit avec Guy de Chatillon, comte de Blois, et avec sa veuve, vers le milieu du 14<sup>e</sup> siècle.

Selon un titre de l'abbaye de Vendôme,

Bouchard le Jeune mourut le 19 février 1085 ou le 28 février, sans avoir été marié. On ne sait ni le lieu de sa mort, ni celui de sa sépulture : il y a pourtant apparence qu'il mourut dans son château de Vendôme, et qu'il fut inhumé à Saint-Georges.

**GEOFFROY II,**

SURNOMMÉ GEOFFROY DE PRUILLY,

## Huitième Comte de Vendôme.

C'est pour la seconde fois que nous voyons la maison de Vendôme éteinte du côté des héritiers mâles, et que nous la trouvons revivre par les femmes. Après la mort de Bouchard le Jeune dont nous venons de parler, le comté de Vendôme devait venir à Geoffroy son puiné ; mais, selon toutes les apparences il était mort avant son aîné dans sa terre de Châteaurenaud, dont il avait hérité du côté de sa mère Pétronille. Le comté de Vendôme échut donc à Euphrasine ou Nifrane, l'une de ses sœurs\*. Elle épousa Geoffroy de Pruilly ou Preuilly, surnommé *Jordanis* ou Jour-

\* Yves de Chartres l'appelle Nifrana.

dain, sans doute à cause du voyage qu'il fit en Palestine et de quelque action mémorable qu'il fit aux environs de ce fleuve. Quoiqu'il en soit, Geoffroy de Pruilly ne fut comte de Vendôme que par son mariage avec Euphrasine, héritière de ce comté. Voici sa généalogie\*.

Effroy, chevalier seigneur de la Roche-Posay, fit bâtir en 1001 l'abbaye de Saint-Pierre de Pruilly, où il fut inhumé comme porte son épitaphe, et eut pour fils Geoffroy premier du nom, seigneur de Pruilly et de la Roche-Posay, en 1031, d'où sortit Geoffroy, II<sup>e</sup> du nom, aussi seigneur de Pruilly et de la Roche-Posay, qui fut tué par les habitans d'Angers le jour du jeudi saint l'an 1066 ou 1067\*\*, et qui fut le père de Geoffroy de Pruilly comte de Vendôme\*\*\*.

L'année qui suivit celle de son investiture, il confirma la charte de Geoffroy-Martel en faveur de l'abbaye de Vendôme, et reconnut

\* *Gesta consulum Andegavensium.*

\*\* Chronique de Saint-Martin.

\*\*\* Cartulaire de Vendôme.

par conséquent \*, comme ses deux prédécesseurs, qu'il ne prétendait aucun droit ni sur le monastère ni sur ses biens, quoique distraits de son comté. Il fit plus, il donna à la même abbaye le lieu et paroisse de Bagnaux\*\* à trois lieues de Vendôme, et Savigny-sur-Braye qui étaient de son patrimoine. L'an 1090 il fit son entrée à Vendôme, accompagné de son vicomte, de ses barons\*\*\* et de ses principaux gentilshommes. Le baron de Poncé menait la haquenée par la bride, le baron de Lavardin portait la bannière, et le seigneur de Montoire le cercle d'or ou couronne qui était la marque de la dignité\*\*\*\*. Tout le cortège

\* La mère de Geoffroy de Pruilly s'appelait Hameline. Cartulaire de Vendôme.

\*\* Bagnaux et Savigny sont deux prieurés de l'abbaye de Vendôme. Ce dernier en est distant de six lieues, j'en parlerai dans la suite. Bagnaux est nommé *Balneola*, à cause des fossés qui faisaient comme des espèces de bains.

\*\*\* Les barons étaient les conseillers du comte et alors, aussi bien que le vicomte, ils avaient des fiefs. Cependant les barons ont été fiefés avant les vicomtes qui n'étaient que les lieutenans ou vicaires des comtes. *Vice-comes, vicarius comitis.*

\*\*\*\* Le baron de Poncé, bas-Vendômois, près le château

étant arrivé à la porte de l'église collégiale de Saint-Georges, Geoffroy descendit de cheval et en fit présent, avec le harnois, au baron qui l'avait conduit\*. La bannière et le cercle d'or furent posés sur l'autel, et après quelques prières, le comte prit l'un et l'autre et fit son entrée dans le château. Et enfin il confirma la fondation de l'église collégiale de Saint-Georges et toutes les donations que ses pré-

de la Flotte, a toujours prétendu le droit de conduire la haquenée du comte de Vendôme lors de son entrée, et d'avoir la haquenée avec ses équipages après la cérémonie. Il a joui de ce droit deux ou trois fois, et notamment à l'entrée de Pruilly. Ce fut d'abord une politesse que lui fit le comte, et ce qui n'était que présent est devenu exigible. Dans le manuscrit de l'abbaye de Vendôme, on voit ceci détaillé; mais il est dit que le baron ayant exigé une fois cette haquenée comme un droit à l'entrée de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, un de ses gentilshommes s'y opposa et l'emmena de force; que le prince promit d'apaiser cette affaire, mais qu'il n'y pensa plus. Le titre devait être à Poncé; il n'est que relaté en abrégé dans le manuscrit de Vendôme. J'ai ouï dire qu'il avait été remis au duc de Vendôme pour en juger, et que des personnes l'avaient fait disparaître.

\* Il est dit dans le manuscrit que ce fut un prêtre qui mit la couronne sur la tête du comte.

décèsseurs avaient faites au chapitre. C'est le père de Geoffroy de Pruilly qui était présent à l'acte que Geoffroy-Martel et Foulques-l'Oïson firent ensemble lorsque le comté de Vendôme fut rendu à ce dernier, à condition que l'abbaye de la Trinité ne reconnaitrait d'autres fondateurs et d'autres seigneurs que les comtes d'Anjou. Mais Geoffroy de Pruilly, dont je parle, fut témoin de la restitution que le duc d'Aquitaine fit à l'abbaye de Vendôme l'an 1086, pour éviter l'excommunication dont il était menacé par les légats et par le Souverain Pontife, s'il n'eût rendu les biens qu'il avait injustement usurpés.

Geoffroy de Pruilly eut, avec Lancelin, seigneur de Baugé et de Beaufort-en-Vallée en Anjou, une guerre qui fut tout-à-fait malheureuse. On ne sait pas bien quel était le sujet de leur différend; mais je soupçonne, avec quelque fondement, que Lancelin était ou frère puiné, ou beau-frère de Geoffroy, et qu'il s'agissait entre eux de quelques parties de la succession de Geoffroy de Pruilly, leur père, que le comte de Vendôme voulait peut-être avoir en entier, comme étant l'ainé, ou bien de quelques terres qui étaient en con-

testation entre les deux frères. Quoiqu'il en soit de cette conjecture, que la suite ne manquera pas de rendre vraisemblable, cette guerre commença en 1090. Le comte de Vendôme fut défait et pris prisonnier, et son ennemi le tint long-temps dans les fers. Enfin on en vint à un accommodement tout-à-fait désavantageux à Geoffroy de Pruilly : il ne contenait que deux articles qui ont été observés pendant plus de six cents ans dans le Vendômois : dont l'un subsiste encore dans toute son étendue; et l'autre est tombé en non-usage au commencement de ce siècle, c'est-à-dire depuis que le Vendômois a été réuni à la couronne.

Le premier article du traité de paix, et qui est encore aujourd'hui en vigueur dans le pays, porte que désormais les partages entre nobles ne se feraient plus dans le Vendômois selon la coutume d'Anjou, où les cadets de noblesse n'ont leur part de la succession de leurs père et mère, aïeuls et aïeules que par usufruit; mais que les puînés auront le tiers de la succession en propriété. Il n'y a qu'un cadet ou un beau-frère qui puisse exiger l'exécution d'un article si

intéressant pour ceux qui sont dans le même cas.

Il fut aussi stipulé que les procès de conséquence qui seraient intentés dans le Vendômois et qui seraient jugés au siège de Vendôme, se poursuivraient par appel à Baugé; et voilà pourquoi les cas royaux, en matière de litige, ont toujours été droit à Baugé jusqu'à la mort du dernier duc de Vendôme; aujourd'hui, on va par appel au parlement de Paris sans passer par aucun autre siège. Ces deux articles étaient tout-à-fait humilians pour le comte de Vendôme, car son vainqueur commandait en maître, et pour avoir la liberté, il fallut consentir à tout. On ne comprend pas comment les successeurs de Geoffroy de Pruilly ont souffert si long-temps que le siège de leur capitale ressortit de celui d'une petite ville dont à peine on connaît le nom.

Geoffroy de Pruilly eut des démêlés avec l'abbé de Vendôme pour quelques droits qu'il exigeait sur les biens de l'abbaye; il fut obligé de faire une satisfaction humiliante pour faire lever l'interdit dans lequel Yves de Chartres avait mis le Vendômois, et la

sentence d'excommunication que ce prélat avait prononcée contre lui. Je suis entré dans ce détail en parlant de l'abbaye de Vendôme.

Geoffroy de Pruilly entreprit le voyage de la Terre-Sainte avec Étienne surnommé \* Henry, comte de Blois\*\*. Il assista de tout son pouvoir Godefroy de Bouillon et Baudouin son frère, rois de Jérusalem, et fit des prodiges de valeur. Guillaume, évêque de Tyr, auteur contemporain, dit dans son histoire de la guerre sacrée\*\*\*, qu'il fut tué à la journée de Rames, l'an 1102. D'autres

---

\* *Gesta Dei per Francos*, p. 589. Le manuscrit de l'église collégiale de Saint-Georges dit que Pruilly accompagna Guillaume de Poitiers au voyage de la Terre-Sainte, et que Guillaume, après avoir fait quelques exploits, fut contraint de s'en revenir en France, pressé par l'indigence et autres incommodités auxquelles il ne pouvait remédier, étant trop éloigné de son pays, mais que Pruilly ne suivit point son exemple.

\*\* Henri fit deux fois le voyage de la Terre-Sainte et fut tué près de Rames, en Palestine.

\*\*\* Guillaume de Tyr, lib. 10. cap. 19. Son ouvrage de la guerre de la Terre-Sainte contient 25 livres. Il commence à l'année 1095 et finit à l'année 1180. Jean Hérold a continué l'ouvrage. Guill. de Malmesbury, lib. 4. *De gestis reg. Angl.*

disent que le comte de Vendôme \* étant avec Baudouin qui n'avait que deux cents chevaux, fut surpris par les Sarrazins qui étaient supérieurs en nombre; que le roi et Pruilly ne purent jamais se résoudre à prendre la fuite comme ils l'auraient pu faire aisément, mais qu'ils se jetèrent à travers des ennemis, et qu'ils s'y firent un passage l'épée à la main et entrèrent dans la forteresse de Jaffa \*\*; que Geoffroy de Pruilly fut pris par les infidèles qui exercèrent sur lui toute leur rage et le firent mourir d'une mort cruelle.

La comtesse de Vendôme fut inconsolable de la mort de son mari. Elle s'empara du prieuré de Savigny que le comte avait donné à l'abbaye de la Trinité. Brunon, légat du Saint-Siège, l'excommunia, et la censure ne fut levée qu'après qu'elle eut restitué ce qu'elle avait usurpé.

Geoffroy de Pruilly fut comte de Vendôme l'espace d'environ quinze ou seize ans.

\* Manuscrit de Saint-Georges et autres.

\*\* Jaffa ou Joppé, ville de la Palestine, à vingt-quatre milles de Jérusalem.

Ses enfans furent Geoffroy, troisième du nom, comte de Vendôme, dont nous allons parler.

Eschirard de Vendôme. Il est nommé avec son frère dans un titre de l'abbaye de Marmoutiers, qui est de l'année 1102.

Geoffroy, abbé de la Trinité, écrit au pape Pascal II que la comtesse de Vendôme, c'est à dire Euphrosine avait été chassée de son comté à cause de ses crimes\*.

\* *In cenomanensi episcopatu, Vindocinensis comitissa, ob scelera sua de comitatu ejecta, ecclesiam quandam nobis auferet et alia multa. Goff. ab. epist. 5<sup>a</sup>. libro 1<sup>o</sup>.*

C'est qu'elle avait pris Savigny que son mari avait donné à l'abbaye de Vendôme.

**GEOFFROY III,**

SURNOMMÉ GRISE - GONELLE,

Neuvième Comte de Vendôme.

Ce surnom lui fut donné parce qu'il affectait de se vêtir d'une robe grise, qu'on appelait dans ce temps une gonelle\*. Il épousa, l'an 1105, Mathilde ou Mahaud de Châteaudun, veuve de Robert, vicomte de Blois, et fille de Hugues, vicomte de Châteaudun, troisième du nom, et d'Aguès de Fréteval. Ce mariage n'était encore que projeté, lorsqu'on écrivit à Yves de Chartres que les parties qui voulaient contracter étaient en

\* Yves de Chartres l'appelle *Gaufridus-Grise-Tunicâ*, Geoffroy-Grise-Tunique, et ailleurs il est surnommé *Grise-Gonellâ*. Ce qui fait voir que ce qu'on appelait gonelle était une tunique qui n'allait qu'à etc.

degré prohibé. L'évêque attentif et zélé défenseur des canons alors en vigueur, écrivit à Geoffroy-Grise-Gonelle et à Mathilde \*

\* *Yvo, Dei gratiâ, humilis ecclesiæ Carnotensis episcopus, Gaufrido comiti Vindocinensi salutem.*

Cum omnibus ovibus nobis à Deo commissis, pastoralis diligentia providere debeamus, ne pascua vitæ deserant, ne laporum invisibilium morsibus se intradant: præcipuè hoc nobilitati tuæ debemus, qui et noster es parochianus et ecclesiæ nostræ cataneus. Quod ideò dilectioni tuæ scribo, quoniam audiivi te velle ducere in uxorem vice-comitissam Blesensem, cujus defuncto marito fuisti consanguineus, sicut mihi scripserunt et probare parati sunt nobiles viri, tam tu quam defuncti vice-comitis Roberti consanguinei. Undè tibi mando, et per legem christianam interdico ferales et incestas nuptias, quas nec lege poteris defendere, nec legitimos de eis heredes suscipere. Si ergo salutaria nostra monita suscipis, cum ad nos miseris, statuemus tibi diem certum et locum quatenus ad legitimam discussionem venias, et sententiam quam lex christiana dictaverit, super tali dispensatione recipias. Quod si aliter inceptum tuum adimplere præsumperis, et excommunicationem incurres, et infamiæ notam non evades. Consanguinitas autem inter te et virum prædictæ mulieris sic se habet. Landricus-Sorus quondam filium filiamque habuit, qui filius Lancelinus nomine filium Lancelinum genuit, ex quo Agnes fuit, quæ Robertum genuit, qui Robertus filiam Hugonis Dunensis in uxorem habuit. Filiam verò Landrici-Sori habuit Burchardus Rata Pilata, ex quibus natus fuit Burchardus Calvus, de quo Fulco Anser

pour leur annoncer qu'ils ne pouvaient contracter mariage, parce qu'ils étaient parens au degré prohibé par la discipline ecclésiastique.

natus fuit, ex quo descendit Nifrana, quæ Gaufridum Grisam-Tunicam genuit, qui illam vult accipere in uxorem. Vale.

Yvo, Dei gratiâ, humilis ecclesiæ Carnotensis episcopus, Mathildi Blesensi vice-comitessæ salutem. Quoniam tibi et omnibus quos in Dominum vel propter Dominum diligimus, salubria monita vel præcepta dare debemus, monemus et præcipimus per legem christianam, ut conjugium quod cum comite Vindocinensi te nitoram pepigisti, usque ad legitimam discussionem differas, et bonam estimationem quam hactenus habuisti non amittas. Quod si aliter præsumpseris, et excommunicationi subiacebis, et perdes res tuas quas pro conjugio distraxeris. Dicunt enim communes consanguinei Vindocinensis comitis et Roberti vice-comitis mariti tui defuncti, quia consanguinei fuerunt comes Vindocinensis et Robertus maritus tuus, + eo gradu quo litteræ comitissæ demonstrant, et probare parati sunt. + De quâ re statuam tibi et comiti diem et locum, cum ad me propter hoc nuntios vestros miseritis.

Ordo autem parentelæ supra scriptus est.

+ Epistola 156\*.

+ Epistola 157\*.

tique et les menaces d'excommunication s'ils passent outre, et s'ils en viennent à la célébration de leur mariage. C'est qu'autrefois la consanguinité était un empêchement dirimant jusqu'au septième degré; mais depuis le quatrième concile de Latran, sous Innocent III, il ne s'étend plus que jusqu'au quatrième degré inclusivement, à compter par le plus éloigné de la souche. Il parait, par la généalogie qu'Yves de Chartres envoya à Geoffroy-Grise-Gonelle et à Mathilde, qu'ils étaient parens au cinquième degré; mais peut-être que cette généalogie ne se trouva pas conforme à la vérité; peut-être le comte de Vendôme eut-il recours à une dispense, puisque, comme nous avons dit, le mariage se fit.

Quoiqu'il en soit, Mathilde fit quelques donations à l'abbaye de la Trinité de Vendôme l'an 1119; mais dans la suite, elle persécuta le monastère. Jean, son fils aîné, à la tête d'une troupe d'habitans de Vendôme, commit des désordres si crians, que l'abbé Geoffroy fut obligé de s'en plaindre à Yves de Chartres, qui mit la ville de Vendôme et toute la banlieue en interdit, ce qui n'empê-

cha pas le comte, la comtesse et leurs enfans de continuer à vexer les religieux\*. Les chanoines de Saint-Georges, soit à cause de leurs privilèges, soit pour faire leur cour au comte et à la comtesse, ne voulurent point déférer à cet interdit, et firent toujours l'office à l'ordinaire: ils célébrèrent même solennellement la fête de Saint-Pierre dans l'église de Saint-Pierre-la-Motte, qui, dans ce temps-là, appartenait au chapitre, et que les chanoines cédèrent depuis à l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois, comme nous le dirons dans la suite. Bien plus, quelques clercs du château enterrèrent publiquement un riche bourgeois de Vendôme dans l'église de Saint-Pierre\*\*. Geoffroy se plaignit à Yves de Char-

\* *Carissimo patri et domino Yvoni laudabilis vite pontifici, Goffridus Vindocinensis monasterii humilis servus, puram cordis dilectionem, et puram dilectionis servitatem.*

\*\* *Paternitati vestræ, pater optime, gratias agimus quod comitem Vindocinensem pro causâ nostrâ ad rationem mitti fecistis; et quia quod iniquè gesserat, corrigere neglexit, ejus castello, et castelli banleugæ divinum officium abstulistis. Ipse verò malis addere pejora minatur; et vobis inobediens, nos et nostrâ violenter adhuc perssequitur, etc.*

† *Goffr. libr. 2<sup>o</sup>. Epistolâ 16<sup>o</sup>.*

\*\*\* *Amantissimo domino et patri Yvoni, venerabilis vite*

tres, et il parle dans la lettre de l'archidiacre de Vendôme comme d'un homme qui n'était pas ami de son monastère, et qui ne se conduisait pas dans l'exercice de son ministère avec la discrétion et la prudence requises. On ne sait pas quelle fut la réponse de l'évêque, mais il paraît qu'on ne tarda pas à lui faire une satisfaction convenable, et que l'interdit fut levé.

Grise-Gonelle eut avec Sulpice, seigneur d'Amboise, une guerre qui lui fut désavantageuse\*. Il alla au secours du comte d'Anjou, son suzerain et son parent, et l'assista puissamment dans une bataille rangée qu'il livra au roi d'Angleterre, proche Alençon, l'an

*pontifici, frater Goffridus omnem ulsisci inobedientiam, et sic vitam promoveri æternam.*

*Noverit, carissime pater, vestra dilectio, in castro Vindocini, dictos illos regulares beati Georgii canonicos, in ecclesia beati Petri, apertis januis, contra interdictum vestrum, solemniter festivitatem celebrasse: aliosque ejusdem castelli clericos quendam burgensem defunctum, et cum defuncto justitiam quasi defunctam sepelientes, publicis processionibus sepulture tradidisse, etc.*

*Lib. 2. Ep. 17.*

\* *Manuscrit de Saint-Georges.*

1115. Selon la plus commune opinion, la victoire fut complète. Le roi fut contraint de prendre la fuite, et se réfugia à Séez. Les comtes d'Anjou et de Vendôme l'y poursuivirent. Geoffroy-Grise-Gonelle entra dans l'abbaye d'Almenesches \*, et pour empêcher ses soldats de profaner les reliques de ce monastère, il s'empara de la châsse où étaient les corps de saint Godegrand, évêque de Séez, et de sainte Opportune, sa sœur, qui était abbesse de Montreuil. Il les fit apporter dans son église collégiale de Saint-Georges de Vendôme, où les reliques sont encore \*\* aujourd'hui exposées à la vénération des fidèles, dans une très-belle châsse d'argent. Après cette expédition, le comte de Vendôme fit le voyage de Saint-Jacques en Galice, l'an 1124. Depuis, il fit le voyage de la Terre-Sainte, et passa par Rome. Geoffroy, abbé de Vendôme, l'accompagna jusqu'à cette dernière ville, ce qui prouve qu'ils étaient entièrement reconciliés. Il fut près de huit ans dans la Palestine, donnant dans toutes

\* Manuscrit de Saint-Georges.

\*\* *Idem, ibid.*

les occasions des preuves de sa valeur. Au retour de son voyage, il mourut à Saint-Gilles en Languedoc, après l'an 1134.

Il fut comte de Vendôme l'espace d'environ trente-six ou trente-sept ans.

Les enfans de Geoffroy - Grise - Gonelle furent :

1° Jean, premier du nom, comte de Vendôme, qui suit ;

2° Geoffroy de Vendôme. Il signa la donation faite par sa mère à l'abbaye de Vendôme. Il suivit Foulques V, surnommé Plantagenet, comte d'Anjou, au voyage qu'il fit en Normandie, sur la fin de septembre 1136, selon Orderic Vital. *Lib. 13, p. 905* ;

3° Barthélemy de Vendôme. Il embrassa l'état \* ecclésiastique : il fut choisi pour être doyen de la métropole de Tours. Il se comporta dans cette dignité avec tant de sagesse et de prudence que, le siège de Tours ayant vaqué, il en fut élu archevêque, l'an 1173 ou 1174. Il fut conseiller des rois Louis VII

\* Le père Liron, bénédictin, dans sa *Bibliothèque Chartraine*, p. 96, dit que Barthélemy de Vendôme était fils de Geoffroy-Grise-Gonelle et de Mathilde de Châteaudun.

et Philippe-Auguste, et légat apostolique en Aquitaine, l'an 1176. Les devoirs attachés à ces dignités ne l'empêchèrent point de donner tous les soins qu'un évêque doit au troupeau que la providence lui a confié. Il fut attentif sur les droits de son siège, et l'évêque de Dol s'étant voulu soustraire de sa métropole dès le neuvième siècle, en se disant métropolitain de Bretagne, ce qui lui enlevait neuf de ses suffragans ; il travailla beaucoup pour terminer cette affaire, et l'on sait que ce procès qui dura plusieurs siècles, fut enfin terminé en faveur des archevêques de Tours. Son zèle éclata surtout contre l'hérésie des Albigeois. Il assembla le concile de sa province à Rennes et à Tours ensuite ; et ces hérétiques y furent condamnés. Le dernier concile se tint en 1205, et ce prélat mourut au commencement de l'année suivante, en réputation de sainteté. Il fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Fontaine-les-Blanches, où l'on voit son tombeau, avec sa statue en habits pontificaux\*. Il avait fait du

---

\* L'abbaye de Fontaine-les-Blanches est à huit lieues de

bien à ce monastère, et lui avait donné des terres dans le Vendômois. C'est à ce prélat que Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, dédia l'histoire de Tobie, qu'il avait composée en vers élégiaques, comme nous le dirons dans la suite. Le lecteur peut consulter *Gallia christiana* ; il y est parlé avec éloge de ce vertueux prélat.

---

Vendôme, entre Châteaurenard et Amboise. Elle est de l'ordre de Cîteaux.

**JEAN I<sup>er</sup>,**

**Dirième Comte de Vendôme.**

Avant que d'être comte de Vendôme, Jean avait fait beaucoup de bien à la collégiale de Saint-Georges, mais aussi il avait fait beaucoup de mal à l'abbaye de la Trinité. Comme les seigneurs de Blois et de Vendôme prétendaient avoir droit de gîte, non seulement dans les abbayes de leurs comtés, mais encore dans les prieurés ou obédiences qui étaient membres dépendans de ces abbayes, et qui étaient situés dans leurs provinces, il arrivait de là plusieurs désordres également préjudiciables et à la régularité et au temporel des maisons où ils passaient. Dans des parties de chasse, les gens de ces comtes entraient dans

les prieurés, prenaient tout ce qui était à leur bienséance, soit pour leur maître, soit pour eux-mêmes; ils se logeaient dans les prieurés dont ils chassaient quelquefois les religieux, ils s'emparaient de leurs chambres, mettaient leurs chiens dans les granges, ravageaient la basse-cour, consumaient les provisions; enfin, une obédience où un comte avait passé était comme une ville prise d'assaut, où tout a été entièrement pillé.

Les abbés et les religieux de Vendôme ne purent souffrir tranquillement ces désordres qu'ils traitaient de brigandages, et les empêchèrent autant qu'il leur était possible; et ce fut toujours entre eux et les moines une semence de discordes.

Jean, comte de Vendôme, se moqua de leurs représentations, de leurs prières et de leurs menaces; elles ne servirent qu'à lui faire prendre les partis les plus violens. L'an 1140, il alla lui-même avec une troupe de soldats dans tous les prieurés que les religieux de la Trinité possédaient dans le Vendômois\*,

\* Cartulaire de l'abbaye.

mit tout au pillage, chassa les fermiers après les avoir maltraités, renversa les bâtimens, fit enlever les grains, et l'on reconnaissait la route qu'il avait prise, par les brigandages qu'il avait fait commettre. Alors l'abbé et les religieux s'adressèrent au comte d'Anjou, comme à leur fondateur et à leur protecteur, et le supplièrent d'arrêter tous ces désordres. Geoffroy le Bel fut touché de la triste situation où se trouvait une abbaye célèbre, qui le reconnaissait pour seigneur. Il fit savoir au comte de Vendôme qu'il blâmait son procédé, et lui fit dire qu'il eût à faire cesser toutes ces violences, et à réparer tous les dommages qu'il avait faits.

Le jeune comte rentra en lui-même et eut honte de sa conduite. Pour réparer les dégâts qu'il avait commis, il donna à l'abbaye de la Trinité une partie de la forêt de Gâtines, vers Villedieu, l'an 1147; il lui confirma le droit de foire le jour de la fête de Saint-Bienheure, et celui de pêche depuis le pont Saint-Bienheure jusqu'aux moulins de la Chappe. Il voulut que tous ces dons fussent regardés comme une restitution; il les fit agréer par Geoffroy le Bel, comte d'Anjou,

son seigneur-suzerain, et les lettres de ratification sont du 21 février 1147\*.

Le comte de Vendôme, dans l'acte de donation, paraît pénétré des sentimens de la reconnaissance la plus vive et la plus étendue; il témoigne au comte d'Anjou les obligations les plus particulières. Non seulement il le regarde comme son seigneur et lui en donne le nom, ce qu'il lui devait en qualité de vassal, mais encore il reconnaît qu'après Dieu il lui est redevable du comté de Vendôme. Ce n'est pas là un simple devoir de fief ou de redevance à un suzerain, d'autres motifs ont dicté un tel acte; et quoiqu'il en soit, il fait honneur au comte d'Anjou du côté du bienfait, et au comte de Vendôme du côté de la reconnaissance. Je n'ai jamais pu découvrir quel fut le sujet de la querelle entre les comtes de Vendôme et les seigneurs d'Amboise; mais le père Sirmond dit avoir lu dans une ancienne histoire manuscrite d'Amboise que Jean, comte de Vendôme, eut, ainsi que son père Geoffroy-Grise-Gonelle, une guerre

---

\* Cartulaires de l'abbaye et le manuscrit de Saint-Georges.

avec Sulpice, seigneur d'Amboise, de Chaumont et de Montrichard. Bernier, dans son histoire de Blois, dit que ce Sulpice, qui était fils aîné de Hugues et d'Élisabeth de \* Jaligny, et époux d'Agnès, fille de Hervé de Donzi, eut de grandes affaires avec les seigneurs de Saint-Amand, de Vendôme et de Châteaurenaud. Mais, quoiqu'il en soit, le fils ne fut pas plus heureux que le père. Thibault IV<sup>e</sup> du nom, comte de Blois, voulut profiter du malheur du comte de Vendôme, son voisin, et faire revivre un ancien démêlé dont nous avons déjà fait mention, et dont nous parlerons encore dans la suite. C'était au sujet des limites réciproques des comtés de Vendôme et de Blois, et des terres que ces deux comtés avaient enclavées l'un dans l'autre. Il s'avança dans le Vendômois avec une puissante armée, et ne trouvant pas de grands obstacles, il arriva jusqu'à Vendôme, dont il assiégea le château\*\*. Jean s'y renferma avec Bouchard et Lancelin, ses deux fils\*\*\*,

\* Bernier, *Histoire de Blois*, p. 95 et 96.

\*\* Bernier, *Histoire de Blois*, p. 299.

\*\*\* Cartulaire de Vendôme. Chronique de l'abbé Robert.

et tout ce qu'il avait pu ramasser de soldats après sa défaite. Le château était en bon état de défense, et le comte de Vendôme eut le temps d'envoyer au comte d'Anjou qui vint à son secours, et battit l'armée du comte de Blois qui fut obligé de lever le siège. Les deux fils du comte de Vendôme soutinrent avec courage les assauts de l'ennemi, et les repoussèrent toujours avec succès. Cependant le comte de Blois ne put s'emparer que de quelques ouvrages extérieurs : c'est ce qui fait voir que le château de Vendôme était bien mieux fortifié qu'il ne le paraît aujourd'hui, et je ne doute point qu'un jour on n'y découvre des ouvrages qui ne sont point maintenant en évidence, mais qui surprendront la postérité. Les révolutions du temps les ont ensevelis dans la terre, d'autres révolutions peuvent leur faire revoir le jour.

Thibault V<sup>e</sup> du nom, comte de Blois, voulut venger l'affront de son père; il déclara la guerre au comte d'Anjou, lui enleva la ville d'Amboise \* l'an 1158, et ensuite de

\* Bernier. *Histoire de Blois*.

cet exploit, il prit à parti le comte de Vendôme, et l'an 1161, il se rendit maître de son château et de sa ville capitale. On voit par là que le château de Vendôme a été assiégé deux fois par les comtes de Blois, la première fois par Thibault quatrième du nom, qui ne put s'en rendre maître, la seconde fois, par Thibault cinquième du nom, son fils, qui y entra victorieux. Le premier siège de Vendôme se fit, selon Bernier, l'an 1149, et le second en 1161, suivant le même historien. Cependant les autres auteurs ne parlent que d'un siège de Vendôme en 1161, et ne disent pas que le château ait été pris.

Quoiqu'il en soit, le comte de Vendôme entreprit d'établir le droit des logemens, la taille, les corvées et la justice du meurtre et du vol sur les terres que l'abbaye de Saint-Laumer de Blois possédait dans le comté de Vendôme, et exerça aussi plusieurs coutumes, fit plusieurs concussions, et causa enfin plusieurs dommages à l'abbaye de la Trinité. Les deux abbés se plaignirent à Jean Salisbery, évêque de Chartres, qui excommunia le comte de Vendôme en 1177, jusqu'à ce qu'il eût renoncé à toutes ces exactions

et réparé les torts qu'il avait faits. Jean ne parut pas d'abord étonné de cette sentence, et il objectait, pour sa justification, que le comte de Blois lui avait fait la guerre; mais dans la suite, voyant que tout son monde l'abandonnait, excepté quelques domestiques qui lui étaient plus attachés, mais qui avaient la simplicité de n'approcher de lui qu'avec de certaines précautions, qui ne lui parlaient que de loin, qui jetaient aux chiens tout ce qu'on ôtait de dessus sa table, qui n'osaient manger de ce qu'on avait préparé pour lui et encore moins de ce qu'il avait touché, il voulut sortir, à quelque prix que ce fût, d'une situation si incommode. Il promit tout à l'évêque de Chartres qui lui donna l'absolution l'an 1180. Il fit ensuite le voyage de la Terre-Sainte suivant la dévotion de ce temps-là; et à son retour, il se fit religieux au monastère de la Charité-sur-Loire, de l'ordre de Saint-Benoit, et y mourut vers l'an 1190.

Il fut comte de Vendôme environ l'espace de cinquante-six ans.

Il épousa Richilde, sœur de Jean de Lavaradin, et ce fut par son épouse que cette baronnie fut réunie au comté de Vendôme. Cette comtesse donna à l'abbé de Vendôme plusieurs terres et vignes en 1165, avec la métairie de Villiers, à la charge de célébrer son anniversaire. Jean, son mari, fonda aussi son anniversaire dans la collégiale de Saint-Georges.

Les enfans de Jean, premier du nom, comte de Vendôme, furent :

1° Bouchard IV du nom, comte de Vendôme, qui suit ;

2° Lancelin de Vendôme, dont nous avons parlé. Il défendit avec son père le château de Vendôme. Il mourut avant l'an 1195. Il est enterré devant la chapelle de Sainte-Marie-Madelaine de l'église de la Trinité de Vendôme, suivant un titre de cette abbaye ; dont nous parlerons à l'article de ce Bouchard IV ;

3° Geoffroy de Vendôme. Il consentit au

\* Manuscrit de Saint-Georges.

don que sa mère Richilde fit à l'abbaye de la Trinité à laquelle il fit lui-même une donation, l'an 1205, pour son anniversaire. Il donna aussi à l'église collégiale de Saint-Georges, et y fonda son anniversaire. Il fut inhumé dans l'église abbatiale de la Trinité, dans la chapelle de la Majesté, du côté de l'épître, où on voit encore sa tombe qui est de cuivre, avec son épitaphe sans date ;

4° Mahault, ou Mahaud, ou Mathilde de Vendôme \* qui épousa Henri d'Avangour, troisième fils d'Étienne, comte de Penthièvre, et d'Havoise de Guingamp.

Le manuscrit de l'église collégiale de Saint-Georges dit qu'elle épousa Sulpice, seigneur d'Amboise, et que ce mariage fut la cause de la guerre entre le comte de Vendôme et le seigneur d'Amboise, ou bien le préliminaire de la paix qui régna depuis entre ces deux maisons.

Le comte de Vendôme, Jean, comte de

Manuscrit de Saint-Georges.

Manuscrit de Saint-Georges.

**BOUCHARD IV,****Onzième Comte de Vendôme.**

Ce comte fut d'abord connu dans le Vendômois sous le nom de Bouchard de Lavaradin, qui \* était le lieu ordinaire de sa résidence. Dans la suite, il prit le titre de comte de Vendôme, du vivant même de son père. Ce fut sans doute pendant le temps que celui-ci fit son voyage de la Terre-Sainte, et lorsqu'il se fut fait religieux au monastère de la Charité-sur-Loire, comme nous venons de le dire. Au reste, dès avant ce temps, Jean, comte de Vendôme, ne faisait rien d'important sans consulter son fils Bouchard en qui il avait reconnu une grande sagesse; il avait soin de lui faire ratifier toutes les do-

\* Cartulaire de l'abbaye.

nations qu'il faisait, telle que celle qu'il fit d'une partie de la forêt de Gatines à l'abbaye de la Trinité. Ce fut cette sagesse qui lui fit prendre la résolution de l'établir comme régent de son comté de Vendôme, pendant son voyage en Palestine.

Il termina les différends que son père avait avec l'abbé et les religieux de Vendôme, par l'entremise d'Henri II, roi d'Angleterre, l'an 1185 \*. Il leur fit une donation qui fut confirmée par le pape Urbain III, le 30 janvier 1186\*\*.

Il fonda, l'an 1193, une rente de quarante sous tournois en l'église de la Sainte-Trinité, payable en deux termes, savoir : la moitié à la mi-carême, et l'autre à la Nativité de Notre-Dame, à prendre ladite somme sur les étaux de la boucherie de Vendôme, pour l'entretien de deux lampes, l'une devant la précieuse larme de Jésus-Christ, l'autre devant l'autel de Sainte-Marie-Madelaine, où est la sépulture de son frère Lancelin, dont nous venons de parler.

\* Père Anselme.

\*\* Cartul. de l'abbaye.

Ce comte aima beaucoup la petite ville de Lavardin. Pendant le séjour qu'il y fit et qui fut assez long, il en fit fortifier le château. Quoiqu'il n'en reste plus que des masures, on voit toujours qu'il était très-fort. Les comtes de Vendôme l'ont augmenté de plusieurs ouvrages dont il ne reste plus que les débris : mais Charles VII ne trouva pas d'endroit où il pût être plus en sûreté durant le siège de la ville du Mans, comme nous le verrons dans la suite. Bouchard accorda quelques privilèges et exemptions aux religieux du prieuré de Saint-Martin de Lavardin, dépendant de l'abbaye de Marmoutiers, leur fit du bien et y fonda son anniversaire\* et celui de sa femme.

Il mourut l'an 1202, selon la chronique d'Anjou, et fut comte de Vendôme le temps d'environ douze ou treize ans à compter depuis la mort de son père.

Il épousa, l'an 1185, Agathe. On ne sait pas de quelle famille elle était. Elle est nommée dans les titres de l'abbaye de Marmou-

\* Le prieuré de Lavardin a un moulin, un four banal, un fief et d'autres droits dans la ville de Vendôme.

tiers, pour les donations faites au prieuré de Lavardin.

Leurs enfans furent :

1° Jean de Vendôme. Il mourut environ l'an 1193, avant son père, qui fonda un anniversaire pour le repos de son âme, dans l'abbaye de la Trinité. Le père Maimbourg dit qu'il fut tué\* au siège d'Acre : il eut un fils nommé Jean, qui fut comte de Vendôme, et qui suit ;

2° Jean de Vendôme, dit l'Ecclésiastique. Il fut comte de Vendôme et succéda à son neveu ;

3° Agnès de Vendôme, qui ne fut point comtesse de Vendôme, mais dont les enfans succédèrent à ce comté faute d'hoirs mâles de ses frères. Elle avait épousé Pierre, seigneur de Montoire ; et ce fut par ce mariage qu'elle fit revivre la maison de Vendôme. Elle fut enterrée dans l'abbaye de Notre-Dame de Fontaines, suivant un registre *manuscrit de l'an 1202, que Ménage cite dans son histoire de Sablé, livre 5, p. 48, et Pierre de Montoire, son mari, est aussi dans le même registre.*

\* L'an 1191.

**JEAN II,****Douzième Comte de Vendôme.**

Il était fils de Jean de Vendôme et petit-fils de Bouchard IV du nom. Il recueillit la succession de son aïeul. L'an 1205, il contraignit Hamelin, abbé de la Trinité de Vendôme, de donner en fief, à un chevalier, l'étang de Chaillou dans le bas Vendômois. Il entreprit le voyage de Saint-Jacques en Galice, et avant son départ, il confirma la donation faite à l'abbaye de Vendôme des bois de Boole, l'an 1207. Il mourut sans enfans, et fut comte de Vendôme le temps d'environ cinq ans.

**JEAN III,****Treizième Comte de Vendôme.**

On le destina pour l'église, et on le pourvut de bénéfices : il fut trésorier de l'église cathédrale de Saint-Maurice d'Angers, et prévôt de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme. Le comte d'Anjou, son parent, lui donna la première dignité, et son père, le comte de Vendôme, lui conféra la seconde. En sa qualité de prévôt de Saint-Georges, il partageait les revenus de l'église aux chanoines, et dans les répartitions qu'il faisait, il n'observait pas scrupuleusement les règles de la justice distributive : outre qu'il ne s'oubliait pas lui-même, il faisait des préférences qui, en contentant les uns,

causaient de la jalousie aux autres. Comme il était fils et oncle des comtes de Vendôme, on n'osait ni se plaindre ni murmurer autrement qu'en secret, et la dignité de prévôt lui donnait la facilité de commettre une injustice encore plus criante : il était le chef du chapitre, et en cette qualité il imposait des taxes et exigeait des coutumes exorbitantes sur les serfs, les sujets et les vassaux de l'église, et se faisait payer avec rigueur, pour ne pas dire avec cruauté. Il parvint au comté de Vendôme par la mort de son neveu, et, pour réparer les injustices qu'il se repentait d'avoir commises, et empêcher que de pareils désordres n'arrivassent dans la suite, il adressa des lettres \* au chapitre, où il reconnaissait son tort, et déclarait qu'il voulait qu'à l'avenir les sujets et vassaux de l'église de Saint-Georges ne fussent plus exposés à payer les impositions arbitraires qu'il avait exigées d'eux ; ensuite il fit supprimer la dignité de prévôt à laquelle il substitua celle de doyen. Les légats qui pour

\* Elles sont datées du mois de décembre 1214.

lors étaient en France, nommèrent pour commissaires l'abbé de Bourgmoyen de Blois et le maître de la maladrerie de Châteaudun qui firent, dans le chapitre, une réforme telle que le comte de Vendôme la demandait. Ce fut en 1215.

Un titre de Saint-Médard-lès-Vendôme, de l'année 1210, dit expressément que notre comte succéda à son neveu au comté de Vendôme ; mais, quoiqu'il ne fixe point l'année, il paraît que ce doit être environ l'an 1208. Il donna à l'abbaye de Vendôme le droit de foire le samedi veille du dimanche de la Trinité : l'acte est de 1215 \*. Il épousa, dans un âge assez avancé, Marie de Chatillon, fille de Guy II du nom, seigneur de Chatillon, et d'Alix de Dreux. Il fit, du consentement de sa femme, un accord avec le chapitre de Saint-Georges ; l'Almanach de Monsieur dit avec l'église de Chartres, ce qui est plus vraisemblable, touchant certains droits qu'il prétendait sur la paroisse de Mazangé \*\*. Il se trouva à l'assem-

\* Cartulaire de l'abbaye de Vendôme.

\*\* Père Anselme.

blée des grands du royaume, dans la ville de Soissons, où il jura avec les autres seigneurs d'assister le roi Philippe-Auguste contre les Anglais.

Il mourut l'an 1208, et fut comte de Vendôme pendant l'espace de dix ans. Il ne laissa aucun enfant de sa femme.

### JEAN IV,

#### Quatorzième Comte de Vendôme.

Nous avons déjà dit qu'Agnès de Vendôme était fille de Bouchard IV, et qu'elle épousa Pierre de Montoire. Ils eurent de leur mariage Jean, seigneur de Montoire, qui, du côté de sa mère, recueillit toute la succession de la maison de Vendôme, et du côté de son père, hérita de la terre de Montoire. C'est ainsi que nous avons déjà vu la baronnie de Lavardin unie au comté de Vendôme, et nous y voyons maintenant entrer cette nouvelle seigneurie qui n'est pas à la vérité si considérable que la première, mais qui augmenta les biens de la maison de Vendôme, et qui était à sa bienséance. C'est donc la famille de Montoire qui va être entée sur celle de Vendôme, et qui va nous donner les comtes dont nous allons parler.

Jean de Montoire fut la tige de cette nouvelle maison, et fut comte de Vendôme, quatrième du nom, après la mort de Jean troisième, son oncle, l'an 1218. Il fut installé avec de grandes cérémonies dans son nouveau comté de Vendôme, où il fit sa demeure ordinaire; il faisait néanmoins, de temps en temps, quelque séjour tantôt dans son château de Lavardin, tantôt dans celui de Montoire, et il y a apparence que ce fut lui qui fit faire le boyau, sous la montagne, qui communique d'un château à l'autre. Cinq ans après son installation, il jura avec Guillaume, évêque de Châlons, Philippe de France, comte de Boulogne\*, et d'autres seigneurs, de faire observer l'ordonnance faite contre les Juifs, l'an 1225. Il se trouva à l'assemblée que tint le roi Louis VIII du nom, l'an 1225, pour prêter du secours contre les Albigeois; il fut aussi du nombre des croisés qui accompagnèrent ce prince dans son expédition, l'an 1226\*\*, et fut l'un des grands du royaume qui écrivirent au

\* Père Anselme, Hist. générale et chron. de France.

\*\* Hist. de France par l'abbé Velly, tom. 4. p. 45.

pape en 1255, contre les prélats de France et leur juridiction, comme on peut le voir dans les chartes du roi\*.

Jean de Montoire n'était pas riche lorsqu'il parvint au comté de Vendôme, et le roi Philippe-Auguste lui demandait un droit de rachat. Il est vrai que le rachat était dû au comte d'Anjou, comme suzerain du comte de Vendôme; mais le monarque s'était emparé, avant 1218, du comté d'Anjou, à cause de la félonie commise par Jean, roi d'Angleterre, dit Jean-Sans-Terre, en la personne de son neveu Artus de Bretagne qu'il avait surpris dans Mirebeau, et fait mourir en prison sur les terres du royaume de France dont il était vassal. Le comte de Vendôme pressé de payer, et ne pouvant trouver d'argent, s'adressa au chapitre de Saint-Georges qui lui donna la somme que le roi exigeait; et en reconnaissance de ce bienfait, il déchargea le chapitre de tout droit de corvée pour l'avenir\*\*. Il fit plus, il approuva le don de la rente de Nonais par lettres du mois d'avril

\* Père Anselme.

\*\* Manuscrit de l'église de Saint-Georges.

1225. C'était une libéralité qu'Ada, femme d'Hamelin de Montoire avait faite à l'abbaye de la Pelisse, et que la collégiale de Saint-Georges avait eue par échange. Il fonda la chapelle du Crucifix en 1254, dans la même église; et en 1259, il fit faire une seconde réforme dans le chapitre, par Albéric, évêque de Chartres qui, à cet effet, avait été autorisé du Saint-Siège. Enfin, en 1240, il accorda à la même église de Saint-Georges, l'indemnité de la dime de Pinoche.

Ce comte épousa Aiglantine, ou Esglantine : et elle est nommée avec ses enfans et son mari dans un titre de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, qui est de l'année 1226. M. Ménage dit qu'elle fonda, avec son mari, l'abbaye de la Virginité en 1220, dans la partie du Vendômois qui est du diocèse du Mans.

Le père Bondonnet, dans son histoire des évêques du Mans, prétend que sous le pontificat d'Hamelin, quarantième évêque du Mans, l'an 1208, Pierre, comte de Vendôme, et sa femme nommée Esglantine fondèrent, en l'honneur de Notre-Dame, l'abbaye de la Virginité, sur les marches du

Vendômois, pour des religieuses de l'ordre de Citeaux.

Mais premièrement Esglantine, que quelques uns ont regardé comme douairière de Montoire, fut bien la mère de Pierre de Vendôme, mais non pas son épouse; suivant le titre de l'abbaye que je viens de citer.

Secondement, Pierre ne fut comte de Vendôme qu'en 1240, pour le plus tôt, parce que son père vivait encore en 1239, comme il est aisé de s'en convaincre par la réforme qu'il fit faire cette année dans l'église collégiale de Saint-Georges, par Albéric, évêque de Chartres, qui déclare n'avoir rien fait que du consentement de Jean, comte de Vendôme.

Il s'ensuit de là que si l'abbaye de la Virginité a été fondée en 1220, comme Ménage l'assure, elle n'a d'autres fondateurs que Jean de Montoire, comte de Vendôme, et sa femme Esglantine. Si au contraire l'abbaye de la Virginité est depuis l'an 1240, c'est Pierre de Vendôme qui en sera le fondateur, et sa femme ne s'appelait pas Esglantine, mais Gervaise ou Jeanne de Mayenne, comme nous le verrons bientôt. Il faut donc rejeter

le sentiment du père Bondonnet, qui fixe la fondation de l'abbaye de la Virginité à l'année 1208, puisqu'il n'y a pas la moindre vraisemblance, et admettre celui de Ménage qui fixe cet établissement à 1220. On peut néanmoins accorder ensemble ces opinions différentes, en disant que Jean, comte de Vendôme, et sa femme Esglantine fondèrent l'abbaye de la Virginité sur les marches, c'est-à-dire sur les limites du Vendômois, et que Pierre, comte de Vendôme, fils et successeur de Jean, donna des biens à cette abbaye. C'est ce que nous verrons dans la suite.

Il y a apparence que Jean, comte de Vendôme, mourut en 1240, du moins il est certain qu'il était vivant en 1259.

Il eut cinq enfans :

- 1° Pierre de Vendôme, qui suit ;
- 2° Geoffroy de Vendôme. Il vivait l'an 1226 ;
- 3° Jean de Vendôme. Il est nommé, ainsi que ses frères et sœurs, dans un titre de l'abbaye de Vendôme, de l'an 1226 ;
- 4° Mathilde de Vendôme. Elle fut mariée par son père et sa mère, et du consentement

de Pierre, son frère, l'an 1228, à Hugues de Montigny, seigneur de Viévy, et eut en dot le Bourg-Robert, près Vendôme.

5° Honorée, ou Honorine de Vendôme, dont on ne connaît que le nom.

**PIERRE I<sup>er</sup>**, son est un lion

Quinzième Comte de Vendôme.

Ce comte fit du bien à l'abbaye de la Virginité que son père avait fondée. Il y mit deux de ses filles qui y firent profession. Il fit faire, par Henri, évêque de Chartres, une troisième réforme dans son chapitre de Saint-Georges, l'an 1246. Elle a toujours été en vigueur jusqu'à présent. Il accompagna le roi saint Louis dans son premier voyage d'outre mer, et y mourut le 29 mars 1249, selon Guillaume Guiart d'Orléans et Guillaume de Nangis. Son corps fut apporté à Vendôme, et déposé dans un beau monument qui se voit dans le chœur de l'église collégiale de Saint-Georges, du côté de l'épître, entre le chœur et la chapelle de Saint-Pierre qu'il avait fait bâtir, selon toutes

les apparences. On voit autour de l'arcade de son tombeau et autour de la chapelle trois sortes d'écussons : le premier est un lion grimpant d'azur, sur un champ d'argent, au chef de gueules, et ce sont les armes du comte, qui se trouvent aussi sur son écu que sa figure tient attaché à son bras ; le second écusson est de trois chevrons brisés de sable, qui sont les armes de la maison de Suse ; enfin le troisième est un lion d'argent grimpant en champ de gueules, qui sont les armes de la maison de Chabannes. Le manuscrit du château conjecture que Pierre de Vendôme épousa deux femmes, la première qui mourut avant lui, pouvait être de la maison de Suse, et la seconde qui lui survécut, pouvait être de la maison de Chabannes, et l'on voit encore aujourd'hui, sur une ancienne chasuble de l'église de Saint-Georges, un écusson de veuve, chargé d'un lion grimpant d'argent, en champ de gueules. Cette conjecture n'est pas hors de vraisemblance.

Mais il est certain que Pierre de Vendôme épousa Gervaise, dite Jeanne de Mayenne, dame de la Chartre-sur-Loir, fille de Juhel

III<sup>e</sup> du nom, seigneur de Mayenne, et de Gervaise de Vitré, vicomtesse de Dinan. Reste à savoir si les armes de la maison de Suse sont les mêmes que celles de la maison de Mayenne : pour lors le manuscrit du château aura rencontré juste. Si au contraire elles ne se ressemblent point, il sera impossible de connaître ce que veulent dire ces écussons dont nous venons de parler.

Pour ce qui regarde Gervaise de Mayenne, femme de Pierre de Vendôme, elle confirma, avec son mari, l'an 1258, la donation faite à l'abbaye de Vendôme, par Geoffroy de Vendôme, chevalier, et fit un accord, du consentement de son mari et de Bouchard, son fils, avec l'abbé de Vendôme, en 1246<sup>e</sup>.

Pour ce qui regarde la seconde femme de Pierre de Vendôme, qui paraît être de la maison de Chabannes, on ne peut rien assurer de certain.

Pierre ne fut comte de Vendôme que l'espace d'environ neuf ans. Il eut cinq enfans :

1<sup>o</sup> Bouchard V<sup>o</sup> du nom, comte de Vendôme, qui suit ;

\* Père Anselme.

2<sup>o</sup> Jean de Vendôme. Il assista Charles de France dans la conquête de la Sicile, et lui rendit de grands services \*. Il suivit saint Louis dans son \*\* voyage d'Afrique en 1270. Il mourut avant 1285. On ne sait pas le nom de sa femme, mais il eut d'elle :

1<sup>o</sup> Pierre de Vendôme, chevalier ;

2<sup>o</sup> Et Jean de Vendôme, sire du Fresne, qui épousa Jeanne de Bailleul, dont il eut neuf enfans :

1<sup>o</sup> Pierre de Vendôme, seigneur du Fresne ;

2<sup>o</sup> Geoffroy de Vendôme, seigneur de Villemoin ;

3<sup>o</sup> Jean de Vendôme ;

4<sup>o</sup> Isabeau de Vendôme, religieuse de la Virginité en 1347 ;

5<sup>o</sup> Jeanne de Vendôme, religieuse de la Virginité en 1547 ;

6<sup>o</sup> Agnès de Vendôme, religieuse de la Virginité en 1547 ;

7<sup>o</sup> Mahaud ou Mathilde de Vendôme, religieuse au Jarjay \*\*\* ;

\* Guillaume de Nangis.

\*\* Spicilège de dom Luc d'Achery.

\*\*\* Père Anselme.

8° Alix de Vendôme, religieuse à l'Enclôtre;  
 9° Marguerite de Vendôme, dame du Fresne. Elle épousa en premières noces, en 1347, Jean de Ranay, et en secondes noces, Hugues de Montigny, seigneur de Bonnesche.

SUITE DES ENFANS DE JEAN DE VENDÔME.

- 3° Geoffroy de Vendôme. Il vivait en 1347;  
 4° Macé de Vendôme, religieux de Vendôme en 1347;  
 5° Josse de Vendôme, religieux de Marmoutiers en 1347.

SUITE DES ENFANS DE PIERRE DE VENDÔME.

- 3° Geoffroy de Vendôme, seigneur de la Chartre-sur-Loir et de Lassay;  
 4° Une fille dont on ne sait pas le nom, religieuse de la Virginité;  
 5° Enfin une autre fille dont on ne sait pas le nom, qui fut aussi religieuse de l'abbaye de la Virginité.

J'ai parlé de ces deux filles en commençant l'article de Pierre de Vendôme.

Toute cette généalogie se trouve plus étendue dans les cartes que les curieux pourront voir dans la salle du château du Fresne, bas Vendômois.

**BOUCHARD V,**

*Seizième Comte de Vendôme.*

Bouchard V° du nom, comte de Vendôme, chevalier, seigneur de Lavardin et de Montoire\*, accompagna Charles de France, comte d'Anjou et du Maine, frère de saint Louis, en son voyage de la Terre-Sainte, l'an 1248. Il suivit ce prince à son retour et l'aida à réduire plusieurs villes de Provence qui s'étaient révoltées contre le roi.

Depuis, il accompagna ce même prince lorsqu'il fut prendre possession du royaume de Sicile dont il avait été investi par les papes

\* Lavardin ou Laverdin est nommé, dans les titres de ce comte, avant Montoire, parce que Lavardin appartenait aux comtes de Vendôme avant Montoire, et que le lieu est bien plus considérable que celui de Montoire.

Urbain IV et Clément IV. Il assista à la cérémonie de son couronnement qui fut faite par Raoul, cardinal de Chevrières, légat du Saint-Siège. Il servit avec gloire à la bataille qui se donna dans la campagne de Bénévent, où Charles remporta une sanglante victoire sur les troupes de Mainfroy, fils naturel de Frédéric II\* qui y fut tué. Il se trouva aussi à une autre bataille près du lac Célano, le 25 août 1268\*.

Il fit, avec son frère Jean, qui fut toujours son compagnon d'armes, au siège du Château-Saint-Germain, une action qui lui fit beaucoup d'honneur. Le comte de Vendôme apercevait plusieurs fuyards qui sortaient de la place par une poterne ou porte secrète; il s'en empara et il monta sur la muraille avec son frère, après avoir renversé tout ce qui lui résistait, et bientôt il planta, sur le rempart, la bannière de Vendôme. Ce fut aux assiégeans le signal de s'avancer, de prendre

---

\* L'armée ennemie fut entièrement défaits, et Conradin et Frédéric s'étant sauvés, furent pris en passant une rivière et condamnés à avoir la tête tranchée. Ainsi finit la maison de Souabe qui avait donné tant d'empereurs et de rois.

le même chemin; et bientôt on se rendit maître de la place. Cette conquête déconcerta l'ennemi. Le comte de Vendôme en eut toute la gloire; et Mainfroy en éprouva les suites qui lui furent très-funestes, par la perte de la bataille où il périt, comme nous venons de le dire.

Bouchard n'abandonna jamais le roi de Sicile, et lui rendit toujours de grands services. Il le suivit au voyage d'Afrique en 1270, lorsque ce prince se joignit au roi saint Louis, son frère. Il fut présent à la prise de Carthage, au siège de Tunis, et se fit admirer dans toutes les occasions où il se trouva. Enfin le saint roi étant mort de la peste, le 25 août 1270, il accompagna son corps qui fut apporté en France, et fut déposé dans l'église de Saint-Denis, le vendredi d'après la Pentecôte, l'an 1271. Après la cérémonie des obsèques, Bouchard revint à Vendôme, où il mourut peu de temps après son arrivée, puisque sa femme avait la tuelle de ses enfans l'an 1271\*.

Tous ces voyages et toutes ces expéditions

---

\* Père Anselme.

de Bouchard ne lui permirent pas de résider long-temps dans son comté de Vendôme.

Il fit du bien à l'église collégiale de Saint-Georges, et, avant son départ pour la Palestine, il donna au chapitre l'indemnité gratuite de tous les biens qu'il avait achetés dans son comté.

Ce comté épousa Marie de Roye, veuve d'Aubert de Hangest, seigneur de Genlis, fille de Raoul de Roye, seigneur de la Ferté-en-Ponthieu, et de Marie Deville. Il fut inhumé dans l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme, dans la chapelle de Saint-Blaise, qui est derrière le grand autel, où l'on voit encore sa tombe qui est de marbre noir, incrustée de marbre blanc. Il y avait une épitaphe gravée sur des lames de cuivre qui environnaient le tombeau, mais les calvinistes la détruisirent dans le seizième siècle. Il fut vingt ans comte de Vendôme.

Il eut quatre enfans, savoir, trois garçons et une fille :

1° Jean, V<sup>e</sup> du nom, comte de Vendôme, qui suit ;

2° Bouchard de Vendôme, seigneur de Bonneval ; il est qualifié de chevalier, *miles* ;

3° Pierre de Vendôme, chanoine de Tours. Il était mort l'an 1311. Dans les titres qui font mention de lui, il est nommé *clericus*. Il ne fit pas beaucoup de bien à la collégiale de Saint-Georges de Vendôme, parce qu'il n'en eut pas le moyen ; mais son frère Bouchard fonda dans cette église deux chapelles, l'une de Saint-Jean l'Évangéliste, l'autre de Sainte-Marie-Madelaine. Ces deux fondations sont de l'année 1311 \* ;

4° Éléonore de Vendôme, femme de Bouchard, seigneur de l'Isle\*\*.

Les manuscrits de Brienne font mention d'Agnès, sœur de Jean, comte de Vendôme, qui fut mariée à Bouchard, fils aimé de Barthélemy de l'Isle, seigneur de l'Isle-de-Doé et de Rochefort. Le contrat fut passé à Baugé, l'an 1280.

\* Manuscrit de Saint-Georges.

\*\* P. Anselme.

**JEAN V,****Dix-septième Comte de Vendôme.**

Jean comte de Vendôme, fut très-attaché à Charles de France, roi de Sicile, comme Bouchard, son père. Il alla en la Pouille, à son secours, l'an 1282, avec Robert de Dreux, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de Bene, Jean de Trie, comte de Dammartin, et d'autres seigneurs français. Peu s'en fallut qu'il ne se trouvât aux Vêpres Siciliennes, où il aurait été la victime de son zèle pour le roi Charles.

Cependant Pierre, roi d'Aragon, qui avait épousé une fille de Mainfroy, était entré en Sicile. Le comte de Vendôme arrêta ses progrès. Mais, pour amuser le roi de Sicile et se débarrasser d'un ennemi incommodé qu'il avait devant lui, et qui lui dis-

putait courageusement le terrain, il lui proposa de vider eux-mêmes leur querelle, et de combattre assistés chacun de cent chevaliers d'élite. Charles accepta le défi contre son concurrent quoique beaucoup plus âgé que lui; il avait soixante ans et Pierre n'en avait que quarante. Il choisit le comte de Vendôme comme un des plus braves chevaliers. Il se trouva au jour marqué et entra dans le champ de bataille qui avait été assuré à Bordeaux, par le roi d'Angleterre; mais le roi d'Aragon qui craignit le courage et l'adresse de ses adversaires ne comparut que quand le terme fut passé, et le combat n'eut pas lieu. Le comte de Vendôme se trouva au siège de Messine où il causa bien de la peine aux assiégés. Il ne put se trouver au combat où le prince de Salerne, fils du roi Charles, fut fait prisonnier par les Aragonais, et il eut le chagrin de n'arriver que trois jours après celui de cette action qui, selon les apparences, eût été heureuse, puisque le roi Charles et le comte de Vendôme venaient au secours avec une flotte nombreuse et bien équipée.

Après la mort du roi de Sicile qui arriva

au château de Foggia dans la Pouille, le 7 juillet 1285, le comte de Vendôme s'attacha à son fils Charles II, qui lui succéda, et lui rendit de grands services. Il partit pour l'Aragon l'an 1288, mais avant son départ, il donna à l'abbaye de la Trinité de Vendôme dix arpens de vigne proche Villedieu dans le bas Vendômois, pour le repos de l'âme de Bouchard V, son père.

Il divisa son comté en haut et bas Vendômois dont il fixa les limites. Il voulut que Montoire fut la capitale du bas Vendômois, et c'est ce qui fut la cause de l'augmentation de ce lieu qui n'était alors qu'un bourg assez peu considérable, qui était même éloigné de l'église paroissiale.

Ce comte fit son testament le 18 mai 1315. Il fut comte de Vendôme environ quarante-cinq ans.

Jean, comte de Vendôme, avait épousé Aliénord ou Éléonore de Montfort, dame de Castres et de la Ferté-Aleps, fille puinée et héritière de Philippe de Montfort II du nom, seigneur de Castres, et de Jeanne de Lévis. Elle est inhumée à Castres en Languedoc. Elle fonda un anniversaire dans l'église collé-

giale de Saint-Georges de Vendôme; il se célèbre le 15 juin. Elle vivait encore en 1320.

Leurs enfans furent :

1° Bouchard VI du nom, comte de Vendôme, qui suit;

2° Jean de Vendôme, chevalier, *miles*. Suivant un registre du parlement de ce temps-là, la comtesse de Vendôme et ses enfans, et surtout Jean le Chevalier, avaient un procès en 1320, contre le comte de Comminges. C'était Bernard V du nom, qui avait épousé Laure de Montfort;

3° Pierre de Vendôme, chevalier, *miles*, comme son frère. Il était seigneur de Floire dans la province du Maine, de Thoré, de Châteauneuf en Guyenne et de Montaut. Il fit un traité avec le prieur de Sainte-Marie-de-Thoré, touchant les droits des mesures, l'an 1335. Il vivait encore l'an 1352\*.

Le nom de sa femme n'est pas connu.

Il eut d'elle :

Isabelle de Vendôme, dame de Floire, sur laquelle le roi Charles V, dit le Sage,

\* Père Anselme.

confisqua la terre de Floire et la donna à Guy Mauvoisin, au mois d'avril 1371, parce que cette dame s'était mariée plusieurs fois avec des Anglais, et tenait le parti du roi d'Angleterre\* ;

4° Jeanne de Vendôme, femme de Henri IV<sup>e</sup> du nom, sire de Sully, grand bouteiller de France, fils d'Henri III<sup>e</sup> du nom, sire de Sully, et de Marguerite de Baumes ;

Enfin, il se trouve encore un Arnoul de Vendôme, écuyer, qui servit en cette qualité à la garde et défense de la ville d'Aire, suivant sa quittance donnée à Saint-Omer, le 19 avril 1352.

\* Registre des chartes du roi, fol. 94.

### BOUCHARD VI,

#### Dir-huitième Comte de Vendôme.

Bouchard, sixième du nom, comte de Vendôme, seigneur de Castres, de Lavardin, de Montoire, etc., assista à l'assemblée des prélats et des grands du royaume qui se tint au Louvre, le mercredi avant Pâques fleuries, l'an 1331. Il s'agissait de la juridiction ecclésiastique, et l'affaire fut plaidée pour le roi par Pierre Cugnières, son avocat général. Pierre Bertrand, évêque d'Autun et depuis cardinal, lui répondit avec beaucoup de force et gagna sa cause. Il se trouva à l'ost de Buienfosse, l'an 1339\*.

Quelques fiefs du comté de Vendôme

\* Froissard, fol. 1042.

étant enclavés dans ceux du comté de Blois, et quelques unes des terres du comté de Blois se trouvant aussi environnées de celles du comté de Vendôme, jamais les seigneurs de ces deux comtés n'avaient pu vivre dans une parfaite intelligence. Les coutumes étaient toutes différentes, et causaient des querelles qui ne finissaient point : les sujets respectifs en venaient souvent aux mains : ceux qui percevaient les droits ou les coutumes, les étendaient toujours le plus qu'ils pouvaient sur le voisin; on usait de part et d'autre de voies de fait; enfin, depuis plus de deux siècles, les comtes de Blois et de Vendôme se voyaient tous les jours à la veille d'une rupture ouverte. Les croisades avaient suspendu les animosités, mais elles recommencèrent bientôt après, et de temps en temps il se commettait des hostilités de part et d'autre.

Ces domaines et ces fiefs enclavés les uns dans les autres, et qui étaient, pour ainsi dire, confondus ensemble, engendrèrent encore d'autres querelles au sujet des serfs respectifs. Il y avait en ce temps-là, et long-temps auparavant, en plusieurs endroits du royaume,

me, des hommes qu'on nommait serfs, *servi*. Ils étaient tellement assujettis à leurs seigneurs, que s'ils acquéraient un héritage, le seigneur prenait la moitié du revenu, et pouvait retirer cet héritage quand il le jugeait à propos. Outre la taille et le droit de formariage qu'ils lui payaient, ils étaient encore obligés de payer au roi les mêmes droits, et ne pouvaient changer de domicile sans la permission de l'un et de l'autre. Tous ces droits des seigneurs produisaient un revenu casuel assez considérable, et ils étaient fort attentifs à s'en faire payer. Les comtes de Blois et de Vendôme étaient souvent en contestation sur cet article. Le roi en ayant été informé, nomma des commissaires pour régler ces différends entre Guy de Chatillon, comte de Blois, et Bouchard, comte de Vendôme. Le lecteur sera peut-être bien aise de voir les lettres de commission. Les voici :

Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, à nostre amé Mahieu de Pineuse, chevalier, et aux baillis de Vermandois et de Senliz; salut.

Comme nous ayant entendu que nostre amé et féal frère, le comte de Blais, et nostre

amé et féal le comte de Vendôme ait si grand descort et dissencion que li uns chevauche armes sur l'autre, en leurs terres et sur leurs subgiez parmy nostre royaume en grande esclande, et dommache du peuple, et en grant vitupère de nostre jurisdiction et de nostre souveraineté ; laquelle chose nous vient à grant desploiance pour ce est il que nous vous mandons et commettons à touz ensemble, ou a deux de vous, dont vous Mahieu soyez li unz que sens delay vous alliez audict comte de Blais, ou que il pourra estre trouvé, et le prenés et adjournés de main et de bouche pardevant nous, ou que nous soyens à la quinzaine de feste de Noël prochainement venant, pour venir amender, adressier les choses dessus dites, ou pour procéder et faire en outre ce que de raison appartiendra. Et li defendez de de par nous et spécialement, et expressément que quant que il se pourroit mesfaire envers vous, il ne forface a l'autre cependant, ne face forfaire en quelque maniere que ce soit. Ce que fait en aurez vous certefiez à laditte journée, et nous donnons en mandement à touz que a vous ou a deux de vous, comme dit est,

obéissent ès choses dessus dites faisant.

Donné à Vincennes, le secont jour de decembre, l'an de grace mil trois cents vingt et huit.

Par le roy en son conseil.

En conséquence de ces lettres, les fiefs et biens limitrophes des comtés de Blois et de Vendôme furent séparés les uns des autres et échangés par accord fait entre Guy de Chatillon, comte de Blois, et Bouchard, comte de Vendôme, et limités par bornes mises du consentement des parties, l'an 1329, comme porte l'original de la transaction. La pièce est trop longue pour la rapporter ici. Elle se trouvera parmi les pièces justificatives. Bouchard VI fit un accord avec Jeanne de Hainault, comtesse de Blois et de Soissons, le 8 novembre 1347. Il acheta en 1348 une portion du vicomté de Lautrec, de Pierre, vicomte de Lautrec, seigneur de Montredon \*. Rien ne pouvait être plus à sa

\* Borel, Antiquités de Castres, livre 1<sup>er</sup> chap. 71, page 58, impression de 1649, cité par le père Anselme. Lautrec, petite ville en Languedoc, dans l'Albigeois, à deux lieues de Castres, a titre de vicomté, et ses vicomtes ont tenu un rang considérable parmi les grands seigneurs du Languedoc.

bienséance pour augmenter le domaine de son comté de Castres dont la ville capitale avait été érigée en évêché par le pape Jean XXII, trente ans auparavant, c'est-à-dire l'an 1317.

Ce comte s'attacha pendant sa vie au service de Jean de France, dans le temps qu'il n'était encore qu'héritier présomptif de la couronne; il le suivit dans tous ses voyages, et fut son compagnon d'armes dans toutes ses campagnes. Il le joignit en Bretagne vers l'an 1346, pour faire la guerre aux Anglais. Il assista à la conclusion de la trêve qui ne fut pas de longue durée, puisque peu de temps après, il fut obligé de faire le voyage de Guienne pour aller trouver Jean qui recommençait la guerre contre les mêmes Anglais.

Les anciens comptes de l'église collégiale de Saint-Georges remarquent que lorsque Bouchard assistait à la messe\*, on allumait une torche ou flambeau qui brûlait jusqu'à la fin; pour raison de quoi il donnait dix sols par an.

\* Manuscrit du château. Comptes de l'église de Saint-Georges.

Bouchard VI<sup>e</sup> mourut dans son château de Vendôme, le 26 février 1353, et fut enterré devant le grand autel de l'église de Saint-Georges.

Il épousa Alix de Bretagne, née en 1297, fille puinée d'Artus II<sup>e</sup> du nom, duc de Bretagne, comte de Richemont et de Montfort, et d'Ioland de Dreux, comtesse de Montfort-l'Amaury, sa seconde femme, veuve en premières noces d'Alexandre, troisième du nom, roi d'Ecosse, dont elle n'avait point eu d'enfans. Le contrat de mariage fut passé à Rondechanier-sous-Montfort, au mois d'août 1320. Comme Artus et Ioland n'avaient point eu de dispense pour ce mariage, quoique parens au quatrième degré, après la mort d'Artus II<sup>e</sup>, Jean III<sup>e</sup>, fils aîné du premier lit, voulut contester le douaire de sa belle-mère et l'état de ses enfans. Le pape renvoya l'affaire à un commissaire, et Charles de Valois, frère du roi, fit un accord entre les parties au mois d'avril 1313. Il y eut dans la suite différentes contestations pour le douaire de la duchesse, qui ne furent entièrement terminées que le 11 juin 1321.

Alix ne fut heureuse que pendant le temps

de son mariage avec Bouchard de Vendôme. Elle eut le chagrin de perdre premièrement, son mari en 1353; secondement, Jean VI, son fils aîné, en 1368; et enfin son petit-fils, Bouchard VII\*, ne put lui procurer toutes les satisfactions qu'il aurait désiré. Elle se retira dans le château de Montoire pour y finir ses jours. Elle y fit son testament le 10 mai l'an 1369, et y mourut au mois de mai l'an 1377. Son corps, selon qu'elle l'avait ordonné, fut porté au Mans, et inhumé dans l'église des Jacobins de cette ville.

On voit, dans les vitres qui sont au-dessus de l'autel de la chapelle de Saint-Pierre de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme, les armes de Bouchard VI et d'Alix de Bretagne, son épouse. Celui-là portait d'argent au chef de gueules, un lion d'azur rampant sur le tout; celle-ci portait échiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules. Outre cela, on conserve encore dans la même église plusieurs ornemens où se trouvent les mêmes armes; ce qui fait voir que cette comtesse lui a fait beaucoup de bien \*.

\* Manuscrit de l'église de Saint-Georges. On voit encore

Bouchard VI, comte de Vendôme, et Alix de Bretagne, son épouse, eurent six enfans, quatre garçons et deux filles :

1° Jean VI du nom, comte de Vendôme, qui suit;

2° Pierre de Vendôme, dont on ne trouve que le nom;

3° Simon de Vendôme. Il fonda quatre anniversaires \* dans l'église de Saint-Georges, pour lesquels il donna vingt livres de rente. Catherine de Vendôme, sa nièce, paya depuis en argent le fond de ces anniversaires.

4° Bouchard de Vendôme, seigneur de Feuillet, dont la postérité se trouve dans le père Anselme. Je la rapporterai;

5° Léonore de Vendôme, femme de Roger-Bernard, comte de Périgord, fils d'Hélie dit Taleiran, ou Taillerand, comte de Périgord, et de Brunissan, ou Brunissende de Foix, dont elle eut Archambaud, comte de Périgord, qui s'allia avec les Anglais, et fit des courses dans le pays. Il fut banni du royaume.

aujourd'hui quelques uns de ces anciens ornemens où se trouvent tous ces écussons.

\* Manuscrit de l'église de Saint-Georges.

me, et ses biens confisqués par arrêt du parlement du 18 avril 1396: Jeanne, femme de Jean, comte d'Armagnac; Éléonore mariée au marquis de Baufort, seigneur de Canillac; enfin Hélène de Périgord, alliée à Gaillard de Durfort, seigneur de Duras;

6° Enfin Jeanne de Vendôme, qui fut mariée en premières noces à Regnaud, seigneur de Bretaincourt; en secondes noces à Guy de Chauvigny, seigneur de Château-roux, en 1364. Elle mourut le 29 novembre 1395. Elle fut enterrée au milieu du chœur de l'église des Mathurins de Paris, où se voit son épitaphe.

### JEAN VI,

#### Dir-neuvième Comte de Vendôme.

Jean VI du nom, comte de Vendôme et de Castres, seigneur de Lusignan en Narbonnais, de Brétencour, etc. Il fut, ainsi que Bouchard, son père, très-attaché à Jean de France, fils du roi Philippe de Valois. Il le servit utilement contre les Anglais tant en Bretagne qu'en Guienne. Il se trouva à la prise d'Angoulême. Il accompagna ce prince lorsqu'il retourna à Paris pour prendre possession du trône qui lui appartenait par la mort de son père.

Philippe de Valois eut beaucoup d'estime pour le comte de Vendôme; il se reposa toujours sur sa fidélité. Il lui fit promettre, le 20 décembre 1343, de ne point contrevenir à l'arrêt rendu en faveur de Charles,

comte de Blois, pour le duché de Bretagne, et se tint tranquille sur sa parole.

Non seulement il aida Jean de France contre les Anglais, dans les campagnes que ce prince fit en Bretagne et en Guienne en 1343 et 1345, il lui fut encore d'une grande utilité lorsqu'il fut couronné roi de France. Il fut député \* avec Guy, cardinal de Boulogne, et Pierre, duc de Bourbon, pour traiter avec Charles, dit le Mauvais, roi de Navarre, dont l'esprit, l'éloquence, la hardiesse et l'adresse, qualités dont son mauvais naturel le fit abuser, furent la cause d'une longue suite de malheurs. Jean et ses deux frères Pierre et Simon se trouvèrent à la bataille de Poitiers si funeste à la France, et tous trois y furent faits prisonniers par les Anglais, en 1356, après avoir combattu avec valeur auprès du roi qui fut obligé de subir le même sort.

Il donna quittance, le 6 juillet 1355, sur ses gages, et ceux de huit chevaliers et soixante-dix-neuf écuyers de sa compagnie,

\* Froissard, 1. vol. C. 98, 119, 154, 162.

dont étaient Simon et Jean de Vendôme\*. Son sceau était un lion avec un chef.

Pendant le carême de l'année 1362, les Gascons s'emparèrent du château de Vendôme et y demeurèrent jusqu'après l'ascension \*\*. Ils trouvèrent dans la sacristie de la collégiale de Saint-Georges une magnifique chapelle qui y était en dépôt, et qui appartenait au comte de Vendôme. Cette chapelle consistait en vases précieux d'or et d'argent, des reliquaires d'une grande richesse, des pierreries et des ornemens d'un grand prix. Ils demandèrent aux chanoines à qui ce trésor appartenait, et sur la réponse qu'ils leur firent qu'il était de leur église, ils n'osèrent y toucher. Ce mensonge officieux empêcha donc que cette chapelle ne fût pillée, et le comte, à son retour, en fit présent à son église collégiale. Outre cela, Jean fonda quatre services par an dans cette église, pour être acquittés dans la semaine des quatre-temps, et il donna la grande métairie de Villiersfaux.

\* Père Anselme.

\*\* Manuscrit de Saint-Georges.

Il mourut en réputation de sainteté, dans la ville de Montpellier, au mois de février l'an 1368, et fut enterré le 25 du même mois dans l'église des Jacobins de Castres. On ne regarda pour lors cette sépulture que comme un dépôt, suivant la protestation que fit son procureur de faire transporter son corps dans l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme, quand on le jugerait convenable, comme il l'avait ordonné par son testament, ce qui n'a pas été exécuté. Il avait choisi pour ses exécuteurs testamentaires, les doyen et chantre de la collégiale de Saint-Georges, et quelques autres personnes d'une probité reconnue.

Il fut comte de Vendôme pendant environ quinze ans.

Il avait épousé Jeanne de Ponthieu, dame d'Épernon, fille puinée et héritière de Jean de Ponthieu, II<sup>e</sup> du nom, comte d'Aumale, et de Catherine d'Artois.

Ses enfans furent : 1<sup>o</sup> Bouchard, VII<sup>e</sup> du nom, comte de Vendôme, qui suit ;

2<sup>o</sup> Catherine de Vendôme, qui fut comtesse de Vendôme après la mort de son frère Bouchard.

### BOUCHARD VII,

#### Vingtième Comte De Vendôme.

La maison de Vendôme était parvenue à un tel degré de richesses et de grandeur par son ancienneté, ses alliances et sa valeur, que les comtes de Vendôme égalaient presque les princes du sang. Outre qu'ils étaient issus de l'ancienne maison d'Anjou par Adèle, fille de Foulques-Nerra, comme nous l'avons dit, ils étaient alliés avec les maisons de Ponthieu, de Bretagne, de Montfort, de Royes, de Mayenne, de Dreux, de Château-dun, de Chabannes, etc. Les comtés de Vendôme et de Castres, les seigneuries de Lavardin et de Montoire, de Lusignan en Narbonnais, de Bonneval, de la Chartre-sur-Loir, de Brethencourt, d'Épernon, de Mondoubleau, de Ponthieu, de la Ferté-

Aleps, du Teil, de Romalart, de Cailly, de Calcy, de Quillebœuf, etc., leur rapportaient des revenus très-considérables. Il ne manquait plus à cette illustre maison que de prendre des alliances avec les princes du sang royal. C'est ce qui se fit par un double mariage. Bouchard épousa Isabelle de Bourbon, fille de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et de Jeanne de Chatillon-Saint-Paul, dame de Leuze, de Condé, de Carency, de Buquoy et d'Aubigny, l'an 1364. Cette princesse avait épousé en premières noces Louis, vicomte de Beaumont au Maine, qui fut tué en un combat l'an 1364, et fut enterré dans la chartreuse de Notre-Dame du Parc, au pays du Maine. Dès la première année de son mariage, c'est-à-dire l'an 1365, elle obtint un arrêt du parlement pour son douaire, et n'ayant point eu d'enfans de son premier mari, la seigneurie de la Flèche lui fut laissée pour ses conventions de mariage, et fut portée, par ce moyen, dans la maison de Vendôme avec les autres biens de cette princesse.

Catherine de Vendôme épousa Jean de Bourbon, comte de la Marche, frère d'Isa-

belle de Bourbon. Nous parlerons bientôt de ce mariage qui donna commencement à la maison de Bourbon-Vendôme, et dont sont issus les princes actuellement régnant sur la France.

Bouchard n'était pas encore comte de Vendôme lorsqu'il épousa Isabelle de Bourbon. Il ne recueillit la succession de son père que quatre ans après son mariage. Il travailla au bien de l'état comme ses ancêtres, et dans toutes les occasions où il put se trouver, il donna des preuves de sa fidélité, de son zèle et de son courage. Louis, premier du nom, duc d'Anjou\*, lieutenant du roi en Languedoc, lui ordonna douze cents francs d'or sur ses gages et ceux de ses gendarmes, et il le qualifie son cousin dans ses lettres données à Toulouse le 10 février 1368\*\*. Il reçut trois cents francs le 20 mai 1369, sur les mille francs d'or qui lui avaient été ordonnés par le même prince, pour le récompenser en

---

\* L'Anjou fut érigé en duché par le roi Jean, par lettres patentes données à Calais, l'an 1360.

\*\* Parce qu'il avait épousé Isabelle de Bourbon, sa parente.

partie des frais qu'il avait été obligé de faire au siège devant Roquecolère, et en considération des autres services qu'il avait rendus. Il paraît qu'il avait formé le dessein de passer dans la Palestine, et d'y chercher les occasions de se signaler en combattant les infidèles, car il marque dans son testament que, s'il meurt par-delà la mer, il veut que son corps soit apporté à Vendôme, pour y être inhumé avec ses ancêtres. Il paraît encore, par ce testament qui est de 1571, et que l'on conserve dans l'église collégiale de Saint-Georges, qu'Isabelle de Bourbon, son épouse, était morte en cette année au plus tard, et dans un pays éloigné, puisqu'il ordonne que ses os seront apportés dans cette église le plus tôt que faire se pourra. Peut-être était-elle décédée dans une de ses terres.

Il eut de son mariage Jeanne de Vendôme, qui mourut jeune avant l'année 1575.

Bouchard, Isabelle de Bourbon, sa femme, et Jeanne de Vendôme, leur fille, sont enfermés dans le même tombeau, sous une tombe de cuivre, avec leurs représentations en gravure, aux pieds de la table de communion du grand autel de l'église collégiale de

Saint-Georges de Vendôme, du côté de l'épître, à côté de celui de Bouchard VI<sup>e</sup> du nom. Voici l'épithaphe :

Cy gist noble et puissant seigneur Monseigneur Bouchard, jadis comte de Vendôme et de Castres, lequel fût fils de bonne et sainte mémoire, Monseigneur Jehan, jadis comte desdits comtés, et de Madame Jehanne de Ponthieu, lequel Monsieur Jehan fut fils du comte Bouchard qui ci-après gist, et de Madame Alix de Bretagne, et ladite Madame Jehanne de Ponthieu fût fille de Monsieur Jehan de Ponthieu, comte d'Aumale, et de Madame Catherine d'Artois, lequel trépassa l'an de grâce MCCCC.

Cy gist Madame Isabeau de Bourbon, comtesse de Vendôme et de Castres, vicomtesse de Beaumont, qui fût fille de très-haut et très-puissant prince Monseigneur Jacques de Bourbon, comte de Ponthieu et de la Marche, connétable de France, et de Madame Jehanne de Saint-Paul, comtesse desdits comtés; lequel Monsieur Jacques fût fils de très-haut et très-puissant prince Monsieur Louis I<sup>er</sup> duc de Bourbon, neveu de Saint-Louis en droite ligne, et de Madame Marie, fille du comte de Haynault, duchesse de Bourbon, laquelle trépassa l'an MCCCC.

Cy gist Madame Jehanne de Vendôme, comtesse de Vendôme et de Castres, qui fût fille desdits comte et comtesse, qui trépassa l'an de grâce MCCCC et qui.....\*.

Il y a grande apparence que l'épithaphe n'a été gravée que long-temps après la sépulture de Bouchard, puisqu'elle le fait vivre jusqu'en 1400, ou bien que le graveur s'est trompé. Messieurs de Sainte-Marthe, *qu'on regarde avec raison comme des historiographes aussi fidèles qu'éclairés*, ont fixé la mort de Bouchard à l'année 1400. Il n'y a sûrement que cette inscription du tombeau qui ait pu les induire en erreur. Le père Anselme et ses continuateurs, tome 8°, disent que Bouchard de Vendôme mourut l'an 1400. Mais, dans le premier tome du même ouvrage, ils remarquent qu'il doit y avoir une erreur dans la date de l'épithaphe; et en effet, il est certain que Bouchard VII mourut en 1373, ou pour le plus tard en 1374, et par conséquent au moins vingt-six ans avant l'année 1400, et en voici des preuves sans réplique.

\* Les dates de ces trois épithaphes paraissent erronées.  
*Note des éditeurs.*

Jean de Bourbon, époux de Catherine de Vendôme, prenait dès l'année 1378 la qualité de comte de Vendôme, comme on peut le voir dans plusieurs titres de la collégiale de Saint-Georges, et même dans un titre de l'église collégiale de Saint-Sauveur de Blois, qui est daté de l'an 1381, ce qu'il n'avait pas fait dans les premières années de son mariage avec Catherine de Vendôme. Il fallait donc que le comté de Vendôme lui appartint dès-lors, et il est évident qu'il ne pouvait lui appartenir que par le décès de son beau-frère, de sa sœur et de sa nièce Jeanne de Vendôme. Ils étaient donc morts avant 1378. Outre cela, on célébrait, dès l'année 1375, les anniversaires fondés dans l'église collégiale de Saint-Georges, pour le repos de l'âme de Bouchard VII, et les receveurs du chapitre ont tenu compte des legs faits par ce prince dans ce temps-là. Il est donc évident qu'il était mort avant cette année. Jean de Bourbon, dans un acte qui est daté du 21 août 1378, voulant maintenir le chapitre de Saint-Georges dans la jouissance de certaines rentes qu'il avait droit de percevoir et qui lui étaient assignées sur le

domaine de Vendôme, ordonne que les arrérages en soient payés, et s'explique ainsi en parlant de ces arrérages : « de laquelle somme » lesdits de chapitre n'ont pas été payés à » plein le tems passé : ainçois leurs en sont » deubs grans arrérages ; c'est à sçavoir du » tems de nôtre cher frèrle comte Bouchard » dont Dieu ait l'âme, IX XXV lib. \* et de » l'an commencé au jour de Toussaints l'an » MCCCCLXXV, et finit à la veille de la dite » feste l'an LXXVI, VII lib. XIX°, et de l'an » commencé, etc. » Il paraît par cette pièce que les receveurs du domaine de Vendôme n'avaient pas payé exactement la rente affectée par Bouchard, sur le domaine de Vendôme, pour son anniversaire, et qu'il en était dû des arrérages en 1575. Il y avait donc au moins deux ans que Bouchard était mort. Il s'ensuit de là que ce comte de Vendôme ne fut dans l'état de mariage que neuf ans, et qu'il ne fut comte de Vendôme que l'espace d'environ cinq ans. Sa femme mourut avant lui, et son corps fut mis en dépôt

\* C'est-à-dire neuf vingt-cinq livres, qui est la même somme que cent quatre-vingts cinq livres.

dans l'église de Pouancé, petite ville qui est proche d'Angers. Il vit aussi mourir sa fille unique, Jeanne de Vendôme. Il y a apparence que les trois corps furent enfermés dans le même tombeau, long-temps après la mort du comte Bouchard, et que celui qui a fait l'épitaphe a pris le jour de la sépulture pour le jour du décès. Le sceau de Bouchard était un lion avec un chef; les supports deux sauvages; le cimier un lion issant du casque\*.

\* Père Anselme, d'après le cabinet de M. de Clairambault.

## BRANCHES

DE

L'ANCIENNE MAISON DE VENDÔME.

### VIDAMES DE CHARTRES,

Princes de Chabanais.

Les vidames étaient des officiers des évêques, pour l'administration de la justice, et pour la conservation des droits de l'église. Le mot de vidame vient de *vice-dominus*, vice-seigneur, ou *vicarius domini*, c'est-à-dire vicaire ou lieutenant d'un seigneur, comme vicomte, en latin *vice-comes*, *vicarius comitis*, vicaire ou lieutenant d'un comte. Ces vidames étaient appelés autrefois avoués

et défenseurs de l'église. Ce ne furent d'abord que des espèces d'économés qui prenaient soin du temporel, et qui étaient les protecteurs ou les défenseurs des ecclésiastiques. Bouchard I<sup>er</sup> du nom, comte de Vendôme, tint à grand honneur d'avoir obtenu du roi Robert d'être l'avoué et le protecteur de l'abbaye de Saint-Maur, qui était de fondation royale; et le monarque crut lui accorder une grâce singulière de lui en donner le gouvernement temporel, pour la réparer à ses dépens, et la remettre, par ses bienfaits, dans son ancienne splendeur. Geoffroy-Martel, quoique fondateur de l'abbaye de Vendôme, voulut encore en être, aussi bien que ses successeurs dans le comté d'Anjou, le protecteur et le seigneur, et les comtes de Vendôme trouvèrent toujours fort mauvais de n'avoir aucune de ces qualités dans une abbaye qui avait été dotée en partie de leurs biens.

C'était donc un honneur d'être avoué-protecteur d'un évêché ou même d'une abbaye. Mais, dans la suite, ce qui n'était d'abord qu'une charge honorable, fut possédé en pleine propriété : les vidames devinrent hé-

héritaires, et enfin on en fit des fiefs qui relevèrent des prélats. Voilà pourquoi il n'y a point de vidame en France, excepté celui de Normandie, qui ne relève que d'un évêque. C'est pour cela qu'ils prennent le nom de l'évêché dont ils relèvent, et dont ils dépendent; comme les vidames de Reims, de Chartres, du Mans, d'Amiens, etc.

Cette branche de l'ancienne maison de Vendôme, dont nous allons parler, prit alliance avec les vidames de Chartres, et la vidamie fut transmise par droit de succession à leur postérité. J'en vais tracer la généalogie que je tire du père Anselme.

Geoffroy de Vendôme, seigneur de la Chartre-sur-Loir et de Lassay, troisième fils de Pierre, comte de Vendôme, et de Gervaise de Mayenne, eut de sa femme dont le nom n'est pas connu :

1° Jean de Vendôme I<sup>er</sup> du nom, chevalier, seigneur de la Chartre-sur-Loir, qui épousa Philippe de Mesalent, dame de la Ferté-Arnaud et de Villepreux;

2° Amaury de Vendôme qui suit;

3° Aiglantine de Vendôme, dame de la Ventrouse et de Charençoy, femme de Ma-

thieu de Montmorency, seigneur d'Auvray-Mesnil;

4° Isabeau de Vendôme, religieuse à Poissy, morte le 14 février 1352, suivant son épitaphe qui se voit dans le chapitre du cloître de cette abbaye, autour d'une grande tombe de marbre.

Amaury de Vendôme, seigneur de la Chartre-sur-Loir, de Lassay, de la Ferté-Arnaud et de Villepreux, chevalier banneret. Il servit dans l'armée du roi en Saintonge, l'an 1350. Il épousa Marie de Dreux, fille de Jean de Dreux I<sup>er</sup> du nom, seigneur de Châteauneuf et de Beaussart, et de Marguerite de la Roche, d'où sortirent :

1° Robert de Vendôme, seigneur de la Chartre-sur-Loir, qui suit;

2° Jeanne de Vendôme, dame de Villepreux. Elle fut mariée trois fois : 1° à Charles, baron d'Ivry; 2° à Jean II du nom, chevalier, seigneur de Vieux-Pont; 3° enfin à Jean le sénéchal, seigneur de Limosis.

Robert de Vendôme, chevalier, seigneur de la Chartre-sur-Loir, de Lassay, de la Ferté-Arnaud et de Villepreux, épousa Jeanne de Chartres, dame de la Méséraye,

sœur et héritière de Guillaume, vidame de Chartres, dont il eut :

1° Charles de Vendôme, seigneur de la Chartre-sur-Loir et de la Ferté-au-Vidame, qui eut pour femme Jeanne d'Angennes, dame de Marolles, fille de Robert d'Angennes, seigneur de Rambouillet, dont il eut Jean et Louis de Vendôme ;

2° Guillaume de Vendôme, vidame de Chartres. Il épousa Isabeau d'Estouteville, fille de Colart d'Estouteville, seigneur de Torcy, et mourut sans postérité ;

3° Jean de Vendôme, II du nom, vidame de Chartres, qui suit ;

4° Jeanne de Vendôme, qui épousa 1° Jean le Mercier, seigneur de Noviant, grand-maître de France ; 2° Simon de Dreux, seigneur de Baussart et de Senonches ;

5° Isabeau de Vendôme, qui fut mariée 1° à Julien des Essarts, seigneur d'Ambleville au Vexin ; 2° à Gaucher de Châtillon, seigneur de Marigny ;

6° Marguerite de Vendôme, qui épousa Blanchet d'Estouteville, seigneur de Villebon.

Jean de Vendôme, II du nom, vidame de

Chartres, chevalier, conseiller et chambellan du roi. Il fut fait prisonnier par les Anglais, et le roi lui ordonna mille livres tournois pour payer sa rançon ; les lettres sont datées de Tours, le 22 septembre 1454, dans lesquelles il le qualifie son cousin. Il eut encore mille livres pour le même sujet, par lettres données à Pézénas, le 14 mai 1457, et il en donna quittance le 24 du même mois. Son sceau est un lion avec un chef ; supports deux lions ; cimier un vol ; légende : Jean de Vendosme. Il servit au siège de Pontoise l'an 1441, et vivait encore en 1460. Il épousa Catherine de Thouars, dame de Pouzauges, de Chabanais et de Confolant, fille et unique héritière de Miles de Thouars, seigneur de Pouzauges, et veuve de Gilles de Laval, seigneur de Retz, maréchal de France, dont il eut :

1° Jean de Vendôme III du nom, vidame de Chartres, etc. qui suit ;

2° Jacqueline de Vendôme, qui épousa Guillaume de Mello, seigneur de Blaigny.

Jean de Vendôme III du nom, vidame de Chartres, prince de Chabanais, seigneur de Pouzauges, etc., gouverneur et bailly de

Berry. Il est qualifié seigneur de Chabonais, conseiller et chambellan du roi, dans une quittance qu'il donna le 4 février 1470, de onze cents livres à lui ordonnées pour la garde des château et place de Montargis pendant cette année. Cette quittance est signée J. de Vendôme. Son sceau est écartelé au 1 et 4, un lion et un chef au 2 et 3, semé de fleurs de lis. Un autre sceau porte ainsi que dessus deux anges pour supports; cimier, un casque surmonté d'un lion passant, avec cette légende: Sêcl Jean de Vendosme, vidame de Chartres. Il épousa Jeanne de Brezé, fille de Pierre de Brezé, seigneur de la Varenne, dont il eut Jacques de Vendôme, fils unique qui suit.

Jacques de Vendôme, prince de Chabonais, vidame de Chartres, seigneur de Maisons-sur-Seine, grand-maitre enquesteur et général réformateur des eaux-et-forêts tant en France qu'en Bretagne; il fut reçu en cette qualité au parlement, le 18 mars 1495, avec la faculté de nommer, comme avaient fait ses prédécesseurs, aux offices dépendans de lui, et néanmoins il lui fut enjoint d'entretenir ses lieutenans, s'ils étaient gens de

bien; sinon, et s'il était obligé d'en commettre d'autres, y pourvoir par élection des gens du roi et des praticiens, sans rien prendre. Il fut confirmé dans cet office par lettres patentes du roi Louis XII, données à Compiègne, le 8 juin 1498, registrées au parlement le 10 décembre suivant, sans préjudice de l'opposition d'Anne, reine douairière, duchesse de Bretagne. Le roi Charles VIII l'avait fait capitaine de la seconde compagnie des cent gentilshommes de sa maison, lorsqu'il la créa en 1497, et le qualifia son cousin, sans doute à cause de l'alliance qui était depuis plus d'un siècle entre la maison de Bourbon et celle de Vendôme. Il se trouva à l'entrée solennelle que Louis XII fit en la ville de Gènes, le 26 août 1502. Il avait douze cents livres de pension pour sa charge de grand-maitre des eaux-et-forêts, et en donna quittance le 22 juillet 1505. Son sceau est écartelé au 1 et 4, un lion et un chef au 2 et 3, semé de fleurs de lis; supports, deux anges; cimier, un lion. Il mourut en 1507.

Il épousa Louise Malet, dame de Gravelle, fille aînée et héritière de Louis Malet, sire

de Graille, amiral de France, et de Marie de Balzac, dont il eut quatre enfans, deux garçons et deux filles :

1° Louis de Vendôme, prince de Chabonais, etc., qui suit;

2° Charles de Vendôme, seigneur de Graille. Il fut tué au combat de la Bicoque, en Italie, le 27 avril 1522;

3° Catherine de Vendôme, morte jeune;

4° Louise de Vendôme qui épousa Jean de Ferrières, seigneur de Maligny en Bourgogne.

Louis de Vendôme, prince de Chabonais, vidame de Chartres, baron de Tiffauges, de Pouzauges, etc., conseiller et chambellan du roi, chevalier de son ordre\*, capitaine des cent gentilshommes de sa maison, grand veneur de France. Il fit avec honneur trois campagnes en Italie, et dans les deux premières, il eut trois chevaux tués sous lui. Il était capitaine de cinquante lances le 17 juillet 1525, et au mois de janvier suivant, il fut fait capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi, à la tête desquels il se

\* Ordre de Saint-Michel, institué par Louis XI.

trouva à la bataille de Pavie; la plupart restèrent sur le champ de bataille, et il y fut fait prisonnier. Il recouvra sa liberté en payant une rançon, et mourut au château de Tiffauges, dans sa vingt-cinquième année, le 22 août 1526, suivant son épitaphe. Il jouissait de trente mille livres de rente. Il donna plusieurs quittances où il signa LOYS DE VENDÔME. Son sceau, ou plutôt son écusson est écartelé au premier et quatrième d'argent au chef de gueules, au lion d'azur brochant sur le tout, qui est l'écusson de Vendôme; au deuxième et troisième d'azur semé de fleurs de lis d'or.

Il épousa Hélène Gouffier, fille aînée d'Artus Gouffier, duc de Rouannès, pair et grand-maitre de France, dont il eut François de Vendôme, qui suit.

François de Vendôme, prince de Chabonais, vidame de Chartres. Il fut colonel de l'infanterie française après la mort du seigneur de Bonnivet; en 1545, il était guidon de la compagnie de cinquante lances du seigneur de Boisy; en 1547, il était capitaine de quarante lances fournies des ordonnances du roi; et enfin, en 1558, il fut capitaine de

cinquante lances. Il resté encore des quittances de ses appointemens. Son sceau, en placard, est écartelé d'un lion avec un chef et d'un semé de fleurs de lis; supports, deux lions; légende, François de Vendôme, vidame de Chartres. L'écusson est entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. Il épousa Jeanne d'Estissac, fille de Louis, seigneur d'Estissac, dont il ne laissa point de postérité. Son épouse mourut le 15 juin 1562, et fut inhumée dans l'église des Cordeliers de Paris, où l'on peut voir son tombeau. Messieurs de Thou et de Castelnau disent que François de Vendôme mourut en 1560.

Les débauches, le mauvais état de ses affaires, le chagrin qu'il eut de son emprisonnement à la Bastille furent les causes de sa mort. Au reste, il emporta avec lui les regrets de la noblesse et de plusieurs provinces de la France où il était presque adoré du peuple: et M. de Castelnau dit qu'il fut aimé et estimé pour ses bonnes qualités; mais M. de Thou fait son portrait d'après nature; il dit « qu'il était illustre par sa naissance, puissant en biens, grand en esprit et en courage; mais trop amateur du

mal. » Ces deux portraits, tout opposés qu'ils paraissent, peuvent fort bien convenir à la même personne, suivant les différens points de vue où on peut l'envisager, et la sincérité de M. de Thou ne combat en rien les recherches des mémoires de M. de Castelnau. L'éloge de François de Vendôme, sa maison et sa magnificence, sa prison et sa mort se trouvent dans les additions aux mémoires de M. de Castelnau, et si le lecteur veut se donner la peine de consulter cet ouvrage, il verra le bien et le mal dans un même homme considéré sous différens aspects; il sera convaincu qu'on peut être haï des uns et aimé des autres, estimé de ceux-ci tandis qu'on sera méprisé de ceux-là.

## AUTRE BRANCHE

### DE L'ANCIENNE MAISON DE VENDÔME.

#### SEIGNEURS DE SEGRÉ.

Nous avons dit, en parlant de Bouchard VI du nom, comte de Vendôme, qu'il eut six enfans d'Alix de Bretagne, son épouse. Le quatrième fut Bouchard de Vendôme, seigneur de Feuillet, dont nous allons rapporter la postérité.

Il se qualifiait seigneur de Feuillet et de Segré. Il eut un grand procès avec Pierre II du nom, comte d'Alençon, pour la succession de la maison de Beaumont-le-Vicomte; il ne fut terminé que par un arrêt du parlement de Paris, du 6 mars 1373, par lequel il fut

adjudgé à Bouchard de Vendôme, pour ses droits prétendus au vicomté de Beaumont, la châtelonic de Martigné-Ferchaut, et la terre de Merlay, moyennant quoi il quitta au comte d'Alençon tous ses droits. Il épousa Marguerite de Beaumont, fille puinée de Jean II du nom, vicomte de Beaumont-au-Maine, et de Marguerite de Poitiers, sa seconde femme, dont il eut :

1<sup>o</sup> Pierre de Vendôme, seigneur de Segré, qui suit :

2<sup>o</sup> Jean de Vendôme, écuyer d'écurie du roi, maître des eaux-et-forêts de Normandie en 1388. Il donna quittances, en cette qualité, le 20 janvier 1392, et le 29 juin 1400. Son sceau est un lion avec un chef; cimier, un autre lion posé sur le casque. On ne sait pas le nom de sa femme; mais il eut pour fils Jean de Vendôme, seigneur de Feuillet, qui plaidait en 1408 contre Simon de Dreux, chevalier, seigneur de Beaussart et de Senonches, maître-d'hôtel du roi.

Pierre de Vendôme, seigneur de Segré et de Nesle en 1383. Il épousa Jeanne de Chare, dont il eut cinq enfans, un garçon et quatre filles :

1° Pierre de Vendôme, II du nom, seigneur de Segré, qui suit ;

2° Guillemette de Vendôme, femme de Gervais Auvé, seigneur de Genestay ;

3° Alix de Vendôme, mariée à Robert, seigneur d'O ;

4° Isabelle de Vendôme, qui épousa Pierre de la Haye, seigneur de Marcheville ;

5° Roberte de Vendôme, femme de François de Champagné, seigneur de la Motte-Perchaut.

Pierre de Vendôme, II du nom, chevalier seigneur de Segré. Il vendit, le 29 juin 1407, à Guy de Laval, seigneur de Pommeux, trois cents livres de rente annuelle sur la terre de Segré.

Il épousa Marie d'Acigné, qui survécut à son mari, dont elle eut :

Jeanne de Vendôme, qui épousa en premières noces Robert, seigneur de Fontaines, et en secondes noces François II du nom, sire de Montberon, vicomte de Mastas.

Toutes ces généalogies sont tirées du père Anselme. Les cartulaires de l'abbaye de Vendôme et les manuscrits du château n'en font aucune mention.

## HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE

### DES BOURBON-VENDÔME.

Avant de parler de Jean de Bourbon, comte de la Marche, père de Louis de Bourbon, tige des Bourbon-Vendôme, il me semble qu'il ne sera pas hors de propos de faire connaître l'auguste origine de ces princes dont les descendants règnent aujourd'hui avec tant de gloire sur la France. On verra que par la succession du sang, le trône leur appartenait comme étant l'héritage de Saint-Louis, leur aïeul.

Ce prince qui mérita, par sa piété, d'être mis au rang des saints, par son courage,

par sa fermeté et par la justice de son gouvernement au nombre des plus grands rois de la France, eut de Marguerite de Provence, sa femme, onze enfans, six mâles et cinq filles. Robert de France, comte de Clermont en Beauvoisis, seigneur de Bourbon, de Charollois, de Saint-Just en Champagne et de Creil, chambrier de France, fut le sixième et dernier enfant mâle de ce saint roi. C'est de lui que sortit la branche des ducs de Bourbon, dont les puînés premièrement comtes de la Marche, depuis comtes et enfin ducs de Vendôme, par une succession légitime de trois cents ans, ont transféré le droit de la couronne de France à Henri IV, dernier duc de Vendôme, et à sa postérité.

Robert de Clermont qui vint au monde l'an 1256, après avoir été accordé en 1268 à Marie de Limoges, fille de Guy III du nom, vicomte de Limoges, et de Marguerite de Bourgogne, épousa l'an 1272, Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon, de Charollois et de Saint-Just en Champagne, fille unique de Jean de Bourgogne, seigneur de Charollois, et d'Agnès, dame de Bourbon, à ces conditions que les enfans qui naîtraient de

ce mariage porteraient le nom de Bourbon et auraient leur écusson semé de France. Ces deux clauses ont toujours été exécutées. La dernière ne servit pas peu dans la suite à faire déclarer les ducs de Vendôme premiers princes du sang. C'est pour cela que les princes de la maison de Bourbon ont toujours porté dans leurs armes semé de France, à la bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent, au lieu que s'ils eussent porté les armes de Bourbon ancien, ils auraient eu, dans leur écusson, d'or au lion de gueules, à l'orle de huit coquilles d'azur. Cette différence d'armoiries dans leur maison aurait pu faire une difficulté pour monter sur le trône de France dont ils étaient les successeurs légitimes.

Les armes de Robert de Clermont sont : semé de France à la bande de gueules, fleurs de lis sans nombre. Ce fut Charles V qui réduisit les fleurs de lis à trois, en l'honneur de la Sainte-Trinité.

\* Les ducs de Bourbon portaient de France à la bande de gueules, et les puînés, comtes de la Marche, portaient de France, à la bande de gueules, mais chargée de trois lionceaux d'argent.

Les armes de Béatrix de Bourgogne, son épouse, sont écartelé au 1 et 4, bandé d'or et d'azur à la bordure engrelée de gueules, qui est Bourgogne ancien; au 2 et 3, d'or au lion de gueules, à l'orle de huit coquilles d'azur, qui est Bourbon ancien.

Robert de Clermont eut, entre autres enfans, Louis de Bourbon, 1<sup>er</sup> du nom, qui suit.

Louis de Bourbon premier du nom, pair et chambrier de France, comte de Clermont, de la Marche et de Castres, seigneur d'Issoudun, de Saint-Pierre-le-Moutier et de Montferrand surnommé le Boiteux et le Grand, eut le comté de la Marche en 1327, par échange de celui de Clermont qui lui fut rendu, en titre de pairie, en 1331. Ce fut en sa faveur que le roi Charles le Bel érigea la baronnie de Bourbon en duché-pairie, par lettres données à Paris, le 27 décembre 1327. Il fut par conséquent le premier duc de Bourbon. Il épousa, au mois de juin 1310, Marie de Hainaut, fille puinée de Jean II du nom, comte de Hainaut, et de Philippe de Luxembourg.

Les armes de Louis de Bourbon sont : semé de France, à la bande de gueules; celles

de Marie de Hainaut sont: écartelé au 1 et 4 d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, qui est Flandres; au 2 et 3, d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, qui est Hollande.

Ils eurent, entre autres enfans, Pierre duc de Bourbon, premier du nom, dont la postérité finit par la mort de Charles de Bourbon II du nom, VIII<sup>e</sup> duc de Bourbon, connétable de France, qui fut tué au siège de Rome, et Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui fit la branche des comtes de la Marche, depuis comtes de Vendôme.

Jacques de Bourbon I du nom, comte de la Marche et de Ponthieu, seigneur de Montagu en Combrailles, de Condé et de Carency, connétable de France, fut le troisième fils de Louis I du nom, premier duc de Bourbon, et de Marie de Hainaut. Il eut un différend avec Pierre premier du nom, duc de Bourbon, son frère aîné, touchant la succession paternelle : mais, néanmoins, il accompagna, avec son frère, le roi Jean qui n'était alors que duc de Normandie, lorsqu'il alla en Bretagne, pour la querelle du bienheureux Charles de Blois. Il se trouva aussi à la

journée de Crecy en 1346, où combattant avec valeur près du roi Philippe de Valois, il fut très-dangereusement blessé : sa blessure néanmoins ne l'empêcha pas de sauver le roi, en le tirant du milieu de la mêlée, où les Français étaient tout-à-fait maltraités, et de le mettre en sûreté. Il était *souverain* et général capitaine pour le roi en toutes les parties du Languedoc, le 15 juin 1349. Il servit en qualité de chevalier banneret en Picardie avec douze chevaliers et quarante-huit écuyers de sa compagnie, pendant les années 1351 et 1352. Ce fut à lui, comme à un prince rempli de courage et de résolution, que fut donnée, l'année suivante 1353, la dangereuse commission d'arrêter Charles d'Évreux II<sup>e</sup> du nom, roi de Navarre, prince déterminé, qui avait tué Charles d'Espagne de la Cerda, connétable de France, et de l'amener prisonnier à Paris, ce qu'il exécuta avec tout le succès qu'on pouvait désirer, et empêcha ce prince de se brouiller avec l'Anglais. Pour récompenser ce service signalé, le roi Jean lui donna en 1354 l'épée de connétable qu'avait eue Charles d'Espagne. Ce fut en cette qualité qu'il fit, le 15 juillet de la même année,

un traité avec Catherine d'Artois, sa cousine, comtesse d'Aumale, et Jean, comte d'Aumale; il se démit de cet office en faveur de Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, le 9 mai 1356. Il se trouva, le 19 septembre de la même année, à la fâcheuse journée de Poitiers, et y demeura prisonnier avec le roi Jean, auprès duquel il combattit avec une valeur extraordinaire. Quelques historiens ont dit qu'il fut tué dans cette bataille, mais leur sentiment n'est pas soutenable puisque Jacques de Bourbon, comte de la Marche, depuis la mort du duc Pierre, son frère, qui fut tué en cette journée, fut tuteur de son neveu, le duc Louis de Bourbon, qui fut otage en Angleterre. Étant sorti de captivité après le traité de Brétigny, il se trouva au combat de Brignis, à trois lieues de Lyon, le vendredi après Pâques, 2 avril 1361, contre les Tard-venus qui étaient des gens sans aveu, de toutes conditions et de tous métiers, au nombre de plus de seize ou dix-sept mille hommes, qui dévoraient le peuple et ruinaient le pays; il eut ordre de les poursuivre dans le Lyonnais et le Forez où ils faisaient les plus grands ravages; il avait mené avec lui Pierre

de Bourbon, son fils aîné. Le malheur de la journée tomba sur le père et sur le fils qui furent dangereusement blessés. Ils se firent porter à Lyon où ils moururent quelques heures l'un \* après l'autre. Leurs corps furent inhumés dans l'église des Jacobins de cette ville, où l'on voit leurs épitaphes. Néanmoins, il y a une faute de date dans celle de Pierre de Bourbon, puisqu'elle met sa mort le vendredi devant les Rameaux en 1362. Denis Sauvage qui, en 1559, faisait des annotations sur Froissard, dit que dans le temps qu'il écrivait, cette épitaphe était toute fraîche. C'est une preuve qu'il ne faut pas toujours se fixer sur ces sortes de monuments que l'on peut renouveler, et dont on oublie la date lors de leur reconstruction. Les historiens relèvent souvent de pareilles fautes qui sont quelquefois causes d'anachronismes considérables dans l'histoire.

Jacques de Bourbon, comte de la Marche, épousa, en 1335, Jeanne de Chatillon-Saint-Paul, dame de Leuse, de Condé, de Ca-

\* Le père Anselme dit que Pierre, fils de Jacques de Bourbon, mourut quelques jours après son père.

rency, etc., fille aînée et héritière de Hugues de Chatillon, dit de Saint-Paul, seigneur de Leuse, de Condé, de Carency, de Buquoy et d'Aubigny, et de Jeanne, dame d'Argies.

Les armoiries de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, sont : semé de France, à la bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent. Cet écusson sera désormais celui des Bourbon-Vendôme, et même celui des derniers ducs de Vendôme, bâtards d'Henri IV, roi de France. J'ai cru ce détail nécessaire pour faire connaître l'origine des armoiries des princes dont je dois parler dans la suite de cette histoire.

Les armes de Jeanne de Chatillon Saint-Paul, son épouse, sont de gueules à trois pals de vair au chef d'or, chargé d'une fleur de lis de sable au pied coupé.

Les enfans de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et de Jeanne de Chatillon-Saint-Paul, son épouse, furent :

1° Pierre de Bourbon, comte de la Marche. Il fut fait chevalier par son père, Jacques de Bourbon, peu de temps avant le combat de Brignais ou des Tards-venus, et mourut à Lyon, des blessures qu'il y avait reçues. Il

fut enterré dans l'église des Jacobins, comme nous venons de le dire, et son tombeau est au côté droit du grand autel ;

2° Jean de Bourbon qui suit, qui fut comte de la Marche après la mort de son frère aîné, et ensuite comte de Vendôme après la mort de Bouchard VII, comte de Vendôme, dont il avait épousé la sœur, comme nous allons le dire ;

3° Jacques de Bourbon, seigneur de Préaux, qui a fait la branche des seigneurs de Préaux, mais sa postérité n'appartient point à mon histoire ;

4° Enfin Isabelle de Bourbon, qui fut mariée deux fois, premièrement à Louis, vicomte de Beaumont-au-Maine ; secondement à Bouchard VII, dernier comte de la maison de Vendôme, dont nous venons de parler.

**JEAN VII, DE BOURBON,**

Dingt-unième Comte de Vendôme.

Jean de Bourbon, comte de la Marche, de Vendôme et de Castres, seigneur de Leuze, Carency, l'Écluse, Montagu, Combrailles, Lezignen, Espernon, était second fils de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et de Jeanne de Chatillon-Saint-Paul, comme nous venons de le dire ; il porta les armes dès sa jeunesse, et la bataille de Poitiers, si fatale à la France, fut la première action où il se trouva. Il y fut fait prisonnier avec le roi Jean, et fut même l'un de ses otages en Angleterre, lorsque ce roi revint en France prendre les mesures nécessaires pour le paiement de sa rançon. Peu de temps après, il fut nommé lieutenant général pour le roi en Limosin. En 1364, il épousa Catherine

de Vendôme, sœur de Bouehard, VII<sup>e</sup> du nom, comte de Vendôme. Le contrat en fut passé à Paris, le 28 septembre de la même année. Deux ans après son mariage, c'est-à-dire en 1366, il accompagna Bertrand du Guesclin, depuis connétable de France, lorsqu'il passa en Castille, pour venger la mort de Blanche de Bourbon, belle-sœur de Charles V, roi de France. Pierre-le-Cruel, roi de Castille, avait épousé cette princesse, et trois jours après son mariage, il l'avait fait mettre en prison, pour prendre Marie de Padilla qu'il entretenait. Les grands du royaume formèrent une conspiration contre ce prince sanguinaire; les sollicitations des papes et les prières des prélats ne purent fléchir cet esprit farouche, qui méritait le surnom de Cruel, parce qu'il n'aimait que le sang et le désordre, et ne purent empêcher que la reine Blanche ne fût empoisonnée dans sa prison. Du Guesclin et Jean de Bourbon se joignirent à Henri, bâtard de Castille, comte de Transtamare, qui était à la tête des mécontents, ils prirent Tolède et se rendirent maîtres de toute la Castille. Pierre-le-Cruel se voyant pressé par de si puissans ennemis, agit en

désespéré; il résolut de se faire mahométan et d'appeler les Maures à son secours. Il passa dans la Guyenne et, en 1367, il engagea les Anglais à le rétablir sur le trône, mais ce ne fut pas pour long-temps, car Henri, assisté de du Guesclin et de Jean de Bourbon, gagna une bataille, le 14 mars 1369, et le 22 du même mois, il tua ce prince sanguinaire, et eut obligation de la couronne au comte de la Marche. Au retour de cette expédition, qui dura plus de trois ans, Jean de Bourbon perdit sa sœur Isabeau, comtesse de Vendôme, en 1371. Deux ans après, mourut Jeanne de Vendôme, sa nièce; et l'année suivante, Bouchard, son beau-frère, lui laissa par sa mort tous les biens de la maison de Vendôme, dont il recueillit la succession à cause de Catherine de Vendôme, sa femme. Après avoir mis ordre à ses affaires, il se joignit à Jean de France, duc de Berry, comte de Poitou, d'Étampes, d'Auvergne et de Boulogne, lieutenant général de Guyenne et de Languedoc, pour faire la guerre aux Anglais qui étaient dans la Guyenne: mais avant de partir pour cette expédition il mit en dépôt, l'an 1381, entre les mains des chanoines de

Saint-Sauveur de Blois\*, son trésor qui consistait, selon l'acte capitulaire, en douze mille florins d'or. Il se trouva au combat de Comines, à la bataille de Rosbec en 1382, et au siège du château de Taillebourg en 1384. Il suivit le roi Charles VI au voyage de Gueldres, en 1388, et à celui de Languedoc, en 1391.

Charles Bernard, historiographe de France, dans sa généalogie de la royale maison de Bourbon, accompagnée des éloges des princes, dit que Jean de Bourbon, comte de Vendôme, se trouva à la journée de Nicopolis avec les troupes que le roi Charles VI envoyait à Sigismond, roi de Hongrie, contre Bajazet I<sup>er</sup> du nom, empereur des Turcs, et, qu'après y avoir donné des preuves de son courage, il y demeura prisonnier. Mais cette fameuse bataille de Nicopolis, où les Français, après avoir fait des actions d'une valeur incroyable, furent taillés en pièces ou faits prisonniers, fut donnée le 28 septembre 1396, et Jean de Bourbon était mort le 12 juin 1393, suivant le manuscrit du château

\* Bernier, Histoire de Blois, p. 55.

et le père Anselme. Son corps fut enterré dans la chapelle de Saint-Jean de l'église collégiale du château de Vendôme, sous un tombeau de marbre noir.

Catherine de Vendôme, son épouse, fit son testament le 24 septembre 1403, et mourut le vendredi ore\*, c'est-à-dire le vendredi saint, premier jour d'avril 1411. Son corps fut déposé à côté de celui de Jean de Bourbon, son mari, dans le même tombeau de marbre noir où on voit leurs figures de marbre blanc. Cette princesse passa, en son château de Montoire, le 1<sup>er</sup> septembre 1410, procuration à Jean Corbière, habitant de Castres, pour recevoir en son nom la moitié des aydes ordonnées pour la guerre en son comté de Castres, et en ses autres terres situées en Languedoc, qu'elle avait coutume de prendre par don du roi et du duc de Berry, lieutenant et gouverneur pour le roi en Languedoc et en Guyenne. C'était la juste récompense des travaux de

\* Tous les jours de la semaine-sainte s'appelaient ore *ori jungere*, d'où vient ce mot d'aourer la croix; qui est fort ancien. Ainsi on disait le jeudi ore, le vendredi ore, etc. parce qu'on adorait la croix.

Jean de Bourbon son mari, et des services importants qu'il avait rendus à l'état, et sa veuve en jouissait pendant sa vie.

Jean de Bourbon portait dans son écusson, semé de France à la bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent, ainsi que son père, Jacques, comte de la Marche, comme on peut le voir sur son tombeau et sur les ornemens de l'église collégiale de Saint-Georges. D'autres fois son écusson portait trois fleurs de lis d'or sur un champ d'azur, à la bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent. Cette différence vient de ce que Charles V, roi de France, sous le règne duquel vivait Jean de Bourbon, réduisit, comme je l'ai déjà dit, à trois, les fleurs de lis sans nombre dont l'écu de France était semé; il déclara dans son édit, que c'était en l'honneur de la Sainte-Trinité qu'il faisait cette réduction. Jean de Bourbon fut comte de Vendôme l'espace d'environ vingt ans.

Catherine de Vendôme portait, dans son écusson, d'argent au chef de gueules, un lion d'azur armé, couronné et lampassé d'or brochant sur le tout, comme on le voit sur

son tombeau et sur les ornemens de l'église collégiale de Saint-Georges. L'un et l'autre sont représentés, sur leur tombeau, avec la couronne ou le cercle d'or en tête.

Jean de Bourbon résida dans son comté de Vendôme autant que les affaires du roi purent le lui permettre; mais pendant le temps de ses expéditions militaires, sa femme et ses enfans y demeurèrent toujours. Ce prince fit bâtir, dans l'église de Saint-Georges, au côté droit de la croisée, la chapelle de Saint-Jean, sur les fondemens de l'ancienne église du château, qui avait été édifiée par Agnès de Poitiers dans le onzième siècle, et qu'on appelait l'ozouer ou chapelle le comte\*, comme on peut le voir par les écussons qui sont aux naissances et à la clef de la voûte, supportés par des anges et au-dessus desquels il y a des lis. Il fit placer, au dessus de l'autel, la statue de saint Jean qui est en marbre et de grandeur naturelle; les connaisseurs la regardent

\* Ozouer, en vieux gaulois, veut dire oratoire ou chapelle. Ce mot vient d'adorer, aorer, ori jungere; c'est pour cela qu'il y a plusieurs villages qui portent le nom d'Ozouer; c'étaient les oratoires ou chapelles des seigneurs.

comme un des beaux morceaux qui soient en Europe \*. C'était son patron, et il avait pour ce saint une dévotion singulière. Ce fut pour répondre à la piété de ce prince que la fête de Saint-Jean a toujours été fête de doyen dans l'église de Saint-Georges de Vendôme. Il y a apparence que c'est son cœur qui est inhumé au bas du marche-pied de l'autel, sous une pierre où l'on voit la figure d'un cœur, gravée dans un écusson.

Il fonda quatre anniversaires et une messe haute qui doit se dire tous les jours après matines, et qui est sonnée par quinze coups de la grosse cloche, après le *Te Deum*.

Catherine de Vendôme, son épouse, fonda aussi quatre anniversaires pour le repos de son ame; et comme son mari s'en était rapporté à elle pour la rétribution des fonda-

---

\* Cette figure de saint Jean était enfermée dans une grande boîte sur laquelle étaient représentées les principales circonstances de la vie de saint Jean. Le repas d'Hérode y était représenté, et la fille d'Hérodiade dansait devant Hérode qui était à table, mais elle était représentée dansant la tête en bas et les pieds en haut. On a ôté ces peintures pour placer le rétable qu'on voit aujourd'hui.

tions qu'il avait faites et des anniversaires fondés par Simon de Vendôme, dont le domaine était chargé, cette princesse donna, en 1395, la somme de 1160 francs que le chapitre de Saint-Georges employa à l'acquisition d'une partie de la seigneurie de Rocé, à une lieue et demie de Vendôme.

Les enfans de Jean de Bourbon et de Catherine de Vendôme furent:

1° Jacques de Bourbon II<sup>e</sup> du nom, comte de la Marche et de Castres, seigneur de Montagu et de Belat, grand chambellan de France; ce fut un prince brave et courageux mais qui fut malheureux dans les campagnes qu'il fit, et dans les alliances qu'il contracta. Bajazet I<sup>er</sup> s'étant jeté dans la Bulgarie et dans la Transylvanie avec une puissante armée, l'empereur Sigismond demanda du secours à Charles VI, roi de France. Il envoya le comte de Nevers, Jean de Bourgoigne, et Jacques de Bourbon, comte de la Marche, avec beaucoup de noblesse pour s'opposer aux courses des barbares. Pendant cette expédition de Hongrie, Jacques de Bourbon se signala par son courage et mérita d'être créé chevalier au siège de Baudins:

mais il fut fait prisonnier à la journée de Nicopolis, après avoir donné des preuves de sa valeur, en 1396. C'est certainement ce Jacques de Bourbon que Charles Bernard a confondu avec Jean de Bourbon, son père, pour l'expédition d'Hongrie. Quoiqu'il en soit, ce prince ne fut pas un an dans les fers; il revint en France après avoir payé une rançon considérable, et fut créé grand chambellan le 26 juillet 1397. Dans les contestations des maisons d'Orléans et de Bourgogne, le comte de la Marche embrassa le parti du Bourguignon; il eut la conduite de l'avant-garde de l'armée qui assiégea le Puiset en Beauce. Il fut encore fait prisonnier à ce siège, et conduit à la tour de Bourges d'où il ne sortit qu'en 1412, après la conclusion de la paix.

Ses armes étaient d'azur à trois fleurs de lis d'or, à la bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent.

Ce prince épousa en premières noces Béatrix de Navarre, fille puinée de Charles III<sup>e</sup>, roi de Navarre, et d'Anne de Castille. Le contrat de mariage fut passé le 15 août 1405, et ils reçurent l'année suivante, 1406, la

bénédition nuptiale, le 14 septembre.

Ses armes sont écartelé au 1 et 4 de Navarre au 2 et 3 d'Evreux, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> de gueules, aux chaînes d'or posées en orle, en croix et en sautoir, qui est Navarre; au second et troisième, semé de France, au bâton componné d'argent et de gueules, qui est Evreux.

Il eut de ce premier mariage Eléonor de Bourbon, comtesse de la Marche et de Castres, duchesse de Nemours, qui épousa Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, et qui contesta le royaume de Naples. Elle vivait le 11 septembre 1463.

Il épousa en secondes noccs \* Jeanne II<sup>e</sup> du nom, reine de Naples et de Sicile, surnommée Jeannette, nièce de Jeanne I<sup>re</sup> du nom, reine de Sicile, et sœur unique et héritière de Ladislas, roi de Naples et de Sicile, surnommé le Magnanime et le Victorieux, et veuve de Guillaume d'Autriche, duc de Sterling, surnommé l'Ambitieux. Ce

\* Il est certain que Béatrix de Navarre était morte avant 1415, puisque son mari épousa une seconde femme dans cette année.

mariage fut célébré en 1415. Mais les galanteries continuelles et presque publiques de cette princesse lui donnèrent de justes sujets de mécontentement, et firent naître une guerre ouverte entre les deux époux. Tantôt le mari était prisonnier de sa femme qui voulait qu'on ne se plaignit point de ses débauches ; tantôt la femme était tenue en prison par son mari qui voulait empêcher ses désordres. Les choses en vinrent au point que Jacques de Bourbon fut obligé de se séparer pour toujours de son épouse, et qu'ennuyé de vivre dans le trouble et l'affliction, il se retira dans le royaume de France. Il prenait qualité de roi de Hongrie, de Jérusalem, de Naples et de Sicile. Enfin, dégoûté du monde par le monde même, il prit la résolution de ne travailler qu'à son salut et de se renfermer dans un cloître. Il prit l'habit religieux du tiers ordre de Saint-François à Besançon, en 1435, y mourut le 24 septembre 1438, âgé d'environ soixante-huit ans. Il fut enterré dans la chapelle qu'il avait fait bâtir au couvent des religieuses Cordelières de cette ville, dites de Sainte-Claire.

Par la mort de ce prince, Éléonore, sa fille, qu'il avait eue de son premier mariage avec Béatrix de Navarre, emporta de grands biens dans la maison d'Armagnac où elle avait été mariée.

Jeanne de Sicile, femme de Jacques de Bourbon, mourut avant son mari, le 2 février 1435, et est inhumée dans l'église de l'Annonciade de Naples. Elle portait dans ses armes, tiercé au premier de Hongrie, au second d'Anjou-Sicile, au troisième de Jérusalem.

Jacques, comte de la Marche, eut 1° un fils naturel nommé Claude d'Aix, qui, après avoir porté long-temps les armes, mourut novice au couvent des Cordeliers de Dôle en Franche-Comté ;

2° Louis de Bourbon, comte de Vendôme, dont nous allons parler : il est la tige des Bourbon-Vendôme, et, de puiné qu'il était, il devint aîné, la ligne de Vendôme et de nos rois ayant été continuée par lui et par sa postérité ;

3° Jean de Bourbon, seigneur de Carency. Il suivit ses deux frères aînés Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et Louis de

Bourbon, comte de Vendôme, lorsqu'ils allèrent en Angleterre pour faire la guerre à Henri IV du nom, qui avait usurpé la couronne sur Richard II, comme nous le dirons dans la suite. En 1411, il conduisit sa sœur, Charlotte de Bourbon, reine de Chypre, jusqu'à Bâle en Suisse. Il se qualifiait seigneur de Carency en Artois, d'Aubigny, de Buquoy, de l'Écluse et de Duisant. Il fut chambellan du roi Charles VI, et commença la branche des Bourbon-Carency d'où est sortie celle de Bourbon-Duisant.

Il épousa en premières noces Catherine d'Artois, seconde fille de Philippe d'Artois, comte d'Eu, et de Marie de Berry.

Les armes de son épouse sont : semé de France, au lambel de trois pendants de gueules, chargés chacun de trois châteaux d'or. On ne sait pas le temps de la mort de Catherine d'Artois, mais il est certain que, pendant le temps de son mariage, Jean de Bourbon entretenait Jeanne de Vendômoise ou de Vendômois (car on lit Vendômois ou Vendômoise dans les titres). Elle était fille d'Hamelin de Vendômois et d'Alix de Besse, et mariée à Gervais de Ronsard, ou Rous-

sart\*. Elle en eut plusieurs enfants entre autres Louis de Bourbon, seigneur de l'Écluse, dit le Brûlé, et Jean de Bourbon. Ces enfants étaient les malheureux fruits d'un double adultère, aussi bien que Jeanne, leur sœur.

Après la mort de Catherine d'Artois et de Gervais de Roussard, on résolut de faire cesser le scandale, et d'un concubinage, on en vint à des propositions de mariage; les deux parties le désiraient, il n'y eut que les parents de Jean de Bourbon qui s'y opposèrent; il fallait d'ailleurs mettre à l'écart les lois de l'église pour parvenir à cette alliance illégitime. Jean de Bourbon crut remédier à l'un et à l'autre inconvénient. Il demeura à Savigny-sur-Braye, et sa prétendue au château de la Poissonnière, tous deux dans le diocèse du Mans. Il s'adressa à l'official de ce diocèse, dont Adam Chapelain était pour lors évêque; il en obtint la permission d'épouser Jeanne de Vendômois. Cette permission est datée du 3 septembre 1420, et fut adressée au curé de Savigny ou Savigné-sur-

\* Un autre titre l'appelle Jeanne de Vendômoise.

Braye. Elle lui donnait pouvoir de donner la bénédiction nuptiale à Jean de Bourbon et Jeanne de Vendômois, soit dans l'église, soit hors de l'église, même en maison particulière, pourvu que ce fût un lieu honnête, nonobstant le défaut de publication de bans.

Le curé de Savigny ne manqua pas d'exécuter la commission à lui adressée, mais le secret ne tarda pas à être révélé, et la nouvelle épouse donnait assez souvent des preuves de fécondité. Les parents de Jean de Bourbon murmuraient bien haut et protestaient que jamais ils ne reconnaîtraient les enfans pour légitimes. Jean de Bourbon, pour obvier à toutes les difficultés, s'adressa au pape Eugène IV, dont il obtint une dispense datée des ides de mai, c'est-à-dire du 15 mai 1438, par laquelle il valida le mariage déjà consommé entre illustre seigneur Jehan de Bourbon et Jehanne de Vendômois, et légitima, en tant que de besoin, les enfans qui en sont nés. L'évêque d'Arras fulmina cette dispense le 28 février 1439, alors Jean de Bourbon et Jeanne de Vendômois déclarèrent que de leur mariage étaient nés Louis, Pierre, Jacques et Philippe de Bourbon. La

déclaration était conforme au nombre des enfans qui existaient alors, puisque Jean et Jeanne de Bourbon ne vivaient plus. Mais il restait toujours l'aîné des enfans adultérins, qui était Louis de Bourbon. Malgré toutes ces précautions, l'état de ces enfans fut contesté par les plus proches parens du mari. C'était Marie de Bourbon, dame de Cruvale, veuve de Jean, seigneur des Croix, sœur de Jean de Bourbon-Carency, et par conséquent tante des enfans. C'était encore Jacques d'Armagnac, comte de la Marche, du chef d'Éléonore de Bourbon, sa mère, comtesse de la Marche et de Castres, nièce de Jean de Bourbon, seigneur de Carency, et par conséquent cousine germaine de ces enfans.

Mais, pendant la chaleur de ces contestations, qui durèrent quelques années, Louis de Bourbon, seigneur de l'Écluse, dit le Brûlé, qui était né avant le mariage, et qui était le dernier vivant des enfans adultérins de Jean de Bourbon et de Jeanne de Vendômois, vint à mourir environ l'an 1458. Cette mort calma les esprits. Il ne restait plus que des enfans qui, n'étant pas adul-

terins, ne pouvaient tout au plus être regardés que comme naturels, et il ne fut plus question de les reconnaître comme légitimes. On vint à bout de concilier les parties, et le 21 septembre 1460, il y eut une transaction homologuée par arrêt du parlement de Paris, le 31 mars suivant, avant Pâques. Par cette transaction, le mariage entre Jean de Bourbon, seigneur de Carency, etc. et Jeanne de Vendômois fut reconnu bon et valable et légitimement contracté, et Pierre, Jacques et Philippe de Bourbon, qui vivaient alors, et qui étaient nés desdits seigneur et dame, furent reconnus comme légitimes et comme devant jouir de tous droits de légitimité. L'arrêt d'homologation était à la vérité un arrêt obtenu de concert, mais pour plus grande exactitude de la part de la cour et plus grande sûreté des parties, il ne fut rendu qu'après une enquête des mois de juin et de juillet de l'année 1458.

En conséquence, les trois frères Pierre, Jacques et Philippe de Bourbon partagèrent les biens de la succession de feu leur père, noble et puissant seigneur monseigneur

Jéhan de Bourbon, vivant chevalier et seigneur des villes, terres et seigneuries de l'Écluse, Carency, Aubigny, Ais, Duisant, Buquoy, Combles, Savigné-sur-Braye, etc. L'acte de partage est du 11 septembre 1465, passé devant Pierre Bonmarqué, notaire en la baillie d'Amiens, prévôté foraine de Beauquesne, et a été communiqué en original au père Anselme, auteur de l'histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, etc., par Charles-Joseph le Danois, comte de Cernay, descendu par femmes de Jeanne de Bourbon-Duisant. Par cet acte, dont l'authenticité ne peut être contestée, Pierre, Jacques et Philippe de Bourbon sont qualifiés nobles hommes. Jacques eut pour sa part les terres et seigneuries d'Aubigny et des Combles, et Philippe celle de Duisant, à la charge que celui-ci agréerait et ratifierait le traité d'accord ci-devant fait par Pierre et Jacques, ses frères, avec madame Marie de Bourbon, leur tante, madame Liénor de Bourbon, leur cousine, et monseigneur le comte de la Marche, son fils.

Ainsi fut terminée la contestation entre les

Bourbon-Vendôme et les Bourbon-Carency, du côté de la succession de Jean de Bourbon, tige de ces derniers. Mais ce mariage causa encore un démêlé entre les Bourbon-Carency et les Ronsard, nés du mariage de Gervais de Ronsard et de Jeanne de Vendômois : ils devaient partager les biens de leur mère avec les Bourbon-Carency ; mais Jean de Bourbon transigea avec les Ronsard, et on a communiqué au père Anselme un titre original qui est daté du neuvième jour d'août 1454, par lequel noble homme André de Ronsard, héritier de feu noble homme Jean de Ronsard, fils de feu Gervais de Ronsard et de noble dame Jeanne de Vendômaise, jadis femme dudit feu Gervais, établit son bien-ami et féal Michelet de Vendômois, son procureur général, pour transiger avec haut et puissant seigneur Jean de Bourbon, chevalier, seigneur de Carency et de Savigné-sur-Braye, et avec noble dame Jehanne de Vendômaise, sa femme, et auparavant femme de feu Gervais de Ronsard, et mère de feu Jean Ronsard. En conséquence de cette procuration, fut passée une transaction le 6 septembre

1454, où Jacques de Bourbon est qualifié noble et puissant seigneur, monseigneur. J'ai cru devoir raconter avec un certain détail un fait qui appartient à mon histoire, et dont la singularité m'a paru assez intéressante.

Jean de Bourbon, seigneur de Carency, portait de France au bâton de gueules mis en bande, chargé de trois lionceaux d'argent, qui sont les armes de Bourbon-Vendôme ; mais son écusson est à la bordure de gueules, c'est ce qui distingue les Bourbon-Carency des Bourbon-Vendôme.

Jeanne de Vendômois, son épouse, avait pour armoiries d'hermines au chef d'or, chargé de trois fascés de gueules.

Leurs enfans furent :

1° Louis de Bourbon, seigneur de l'Écluse, dit le Brûlé. Il vint au monde avant le mariage ; il suivit Philippe de Bourgogne dans la guerre qu'il fit aux Gantois. Il mourut environ l'an 1458. Il fut inhumé aux Cordeliers de Senlis.

Son épitaphe est fautive pour la date. Elle dit qu'il mourut à Louvres en Paris, et qu'il fut inhumé l'an 1455. Il est certain qu'il était vivant au mois de janvier 1458 ;

2° Jean de Bourbon, né avant le mariage. Il mourut à Compiègne, sans être marié ;

3° Jeanne de Bourbon, qui mourut en bas âge ;

4° Après tous ces enfans adultérins, Pierre, seigneur de Carency. Il vint au monde au mois de février 1424. Le roi Louis XI lui fit faire son procès, et il fut condamné à mort pour crime de lèse-majesté ; mais, en considération de la maison dont il était issu, il lui accorda sa grâce par lettres du 20 avril 1469. Elles portent que ses biens, qui ont été confisqués, seront donnés à Jacques de Bourbon, son frère, seigneur d'Aubigny ; que le roi appelle son amé et féal cousin. Il mourut sans enfans de Philippe de Plaines, fille de Thomas de Plaines, seigneur de Maligny. Il laissa seulement une fille naturelle nommée Catherine de Bourbon, mariée, en 1469, à Bertrand de Salemar, seigneur de Rassis, chevalier de l'ordre du roi ;

5° Jacques de Bourbon, seigneur d'Aubigny, de Rochefort, de Buquoy et de Carency. Jean II du nom, duc de Bourbon, le fit son lieutenant général dans le gouvernement de ses pays, terres et seigneuries, et dans

l'office de connétable de France. Les lettres sont datées de Moulins, le dernier jour de février 1486, et confirmées par autres lettres du premier janvier 1488. Il le fit aussi capitaine et gouverneur du comté de Clermont, par lettres du 7 mai 1470. Je rapporte toutes ces circonstances parce qu'elles prouvent que Jean de Bourbon II du nom fut connétable de France, qu'il en eut l'office. C'est un point sur lequel les historiens ne sont pas d'accord. Il vivait l'an 1493.

Il épousa Antoinette de la Tour, vers l'an 1451. Elle était fille d'Annet de la Tour III<sup>e</sup> du nom, seigneur d'Oliergues, dont il eut Charles qui suit, et Jean, seigneur de Rochefort et d'Arson, mort sans postérité de Jeanne, fille unique de Jacques de Lisle, seigneur de Fresne.

Charles de Bourbon, seigneur de Carency, de Buquoy, etc. Il épousa en premières noces, par contrat du 15 janvier 1468, Didière de Vergy, fille unique et héritière de Jean, seigneur de Fonvent, et n'eut point d'enfans de ce premier mariage ; en secondes noces, par contrat du 8 novembre 1481, il eut Antoinette de Chabanes, fille de Geof-

froy de Chabanes, seigneur de Charlus, de laquelle il n'eut point encore d'enfans; enfin il fit une troisième alliance, le 18 avril 1483, avec Catherine, fille puinée de Bertrand d'Alegre, baron de Puyagut, seigneur de Busset, dont il eut: 1° Bertrand de Bourbon, chevalier, seigneur de Carency, tué à la bataille de Marignan en 1515, mort sans postérité;

2° Jean de Bourbon, mort à Moulins, sans être marié;

3° Louise de Bourbon, morte sans alliance;

4° Isabeau de Bourbon, mariée le 22 février 1516, à François d'Escars, seigneur de la Vauguyon, conseiller, chambellan et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi François I<sup>er</sup>, et son lieutenant général et commandant aux pays de Lyonnais, Dauphiné, Savoie et Piémont. Elle est qualifiée dame de Carency, d'Aubigny, de Combles, Buquoy et Vendat. Le duc et la duchesse de Bourbon assistèrent à la cérémonie du mariage. Elle eut postérité, mais qui, ne portant plus le nom de Bourbon, n'appartient point à mon histoire;

5° Philippe de Bourbon, seigneur de

Duisant. Il fut la souche de Bourbon-Duisant. Il portait, dans son écusson, de France à la bande de gueules, chargé de trois lionceaux d'argent, à la bordure aussi de gueules, mais dentelée, et c'est la différence qu'il y a entre les armoiries de Bourbon-Carency et celles de Bourbon-Duisant.

Il épousa Catherine de Lalain, fille de Sauce de Lalain, seigneur d'Oprebaix, grand bailli de Cambrésis, et de Catherine de Robertsart, dame d'Escaiblou et de Bruille. Elle vivait encore en 1477.

Leurs enfans furent: 1° Antoine de Bourbon, seigneur de Duisant. Il épousa Jeanne de Habart, fille de Pierre de Habart, seigneur de Gournay, et de Marie de Ranchicourt, dont il eut: 1° Pierre de Bourbon, mort en bas âge;

2° Philippe de Bourbon, qui s'attacha à Charles II du nom, connétable de Bourbon, et suivit sa destinée. Il mourut sans postérité;

3° Jeanne de Bourbon, mariée à François Rolin, seigneur de Beauchamp et de Montay, par contrat passé à Moulins, le 20 janvier 1489, en présence de Jacques de

Bourbon, seigneur d'Aubigny, son oncle, de Pierre II du nom, duc de Bourbon, et d'Anne de France, sa femme, fille du roi Louis XI, et de plusieurs autres, tant chevaliers que seigneurs ;

4° Jeanne de Bourbon, née avant le mariage. Elle mourut à Tours, à l'âge de quatorze ans, et y fut enterrée ;

5° Éléonor de Bourbon, qui mourut aussi à Tours, où elle est inhumée ;

6° Enfin Andriette de Bourbon, qui mourut dans la même ville, où elle a sa sépulture.

Voilà les descendans de Jean de Bourbon, seigneur de Carency, troisième fils de Jean de Bourbon, comte de la Marche, et de Catherine de Vendôme. Nous allons parler des autres enfans ;

4° Anne de Bourbon, dame de Cailly, de Quillebœuf, de Bresnormant, épousa premièrement Jean de Berry, comte de Montpensier, dont elle fut la seconde femme ; c'était avant 1401. Secondement, elle fut mariée à Louis, duc de Bavière, seigneur d'Inglostadt, dit le Barbu, dont elle fut la première femme. Elle jouissait de quatre mille livres de pension. Elle fit son testament

en 1404, à Paris. Elle ordonna la fondation de quatre anniversaires dans l'église collégiale de Saint-Georges ; elle voulut aussi être enterrée à Vendôme, auprès de Jean de Bourbon, son père, en cas qu'elle mourût en France. Enfin, elle fonda, dans l'église de Saint-Georges, les deux chapellenies de Saint-Jean. Elle mourut à Paris, et fut inhumée dans l'église des Jacobins ;

5° Marie de Bourbon, dame de Brétencourt, de Cruval en Albigeois, et de Monsquocu, ou Monsquetu, épousa Jean de Bême, seigneur de Croix, chevalier, dont elle resta veuve. Nous venons de voir qu'elle se porta pour héritière de Jean de Bourbon, seigneur de Carency, son frère, contre Louis, Pierre, Jacques et Philippe de Bourbon, ses neveux, et plaïda contre eux : depuis, étant enfermée dans le château de Cruval, à l'âge de 72 ans, elle céda les droits qu'elle pouvait prétendre sur la succession de son frère, et ses autres biens, à Jacques d'Armagnac, comte de la Marche, de Castres et de Pardiac, moyennant la somme de vingt mille écus d'or. L'acte de cession fut fait le 28 janvier 1458. Cette princesse était encore vivante

en 1463, cinq ans après la cession passée;  
 6° Enfin Charlotte de Bourbon, que tous les historiens disent avoir été l'une des plus belles et des plus sages princesses de son temps. Elle était filleule du roi Charles VI qui l'aima beaucoup, et elle fut presque toujours à la cour. Le 2 août 1409, elle épousa à Melun, par procureur, Jean, ou Janus de Lusignan II<sup>e</sup> du nom, roi de Chypre et de Jérusalem, et de Valentine de Milan. Les noces furent célébrées avec une joie et une magnificence qui firent oublier les misères du temps\*. La reine, pour lors réfugiée à Melun, y assista avec le dauphin, son fils, duc d'Aquitaine, et ses autres enfans. Le roi de Navarre, les ducs de Berry et de Bourbon, les comtes de la Marche et de Clermont, Louis de Bavière, frère de la reine, et plusieurs dames de la première distinction se trouvèrent à la cérémonie. La nouvelle reine ne partit, pour se rendre auprès de son mari, que deux ans après, c'est-à-dire en 1411, et fut conduite par ses frères jusqu'à Bâle en Suisse où ils lui dirent le

\* Sébastien Rouillard, Histoire de Melun, p. 511.

dernier adieu. Elle arriva enfin au port de Chevines, où elle fut magnifiquement reçue par le roi, son époux. Ce prince mourut en 1432, et elle mourut elle-même, de fièvre pestilentielle, deux ans après, le 13 décembre 1434\*.

Le roi Jean de Lusignan eut de cette alliance Jean III du nom, roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, qui épousa Hélène Paléologue, fille de Théodore, despote de Morée. Il mourut l'an 1458, et fut père de Charlotte, reine de Chypre, sur laquelle Jacques, fils naturel de Jean III, et de Marie Patras, sa maîtresse, usurpa le royaume. Cette princesse, ainsi dépouillée de ses états, se refugia à Rome où elle mourut le 16 juillet 1487, sans laisser de postérité. Les autres enfans de Jean II et de Charlotte de Bourbon furent Jacques, sénéchal de Chypre, mort aussi sans postérité. Marie, fiancée avec Philippe de Bourbon, seigneur de Beaujeu; et Anne, princesse de Chypre ma-

\* Étienne de Lusignan, Histoire de Chypre.  
 Sainte-Marthe, Histoire généalogique de France.  
 Père Anselme, Histoire généalogique et chronologique de la maison de France.

riée l'an 1451, avec Louis, duc de Savoie, qui mourut à Genève, le 2 novembre 1462.

Jean de Bourbon, comte de Vendôme et de la Marche, eut un bâtard connu sous le nom de Bâtard de la Marche. Il est nommé dans le testament du comte Jacques, son frère, qui mourut à Besançon, l'an 1455, après avoir pris l'habit du tiers ordre de Saint-François, comme nous l'avons dit ci-dessus. Je tâcherai, dans la suite de cette histoire, d'entrer dans un certain détail sur la postérité de l'auguste maison de Bourbon qui est si précieuse à la France, et dont Pierre Balde, *de Ubaldis*, un des plus fameux jurisconsultes du quatorzième siècle et disciple du fameux Barthele, disait : *Si in Franciâ moreretur tota domus regia, et extaret unus de sanguine antiquo, putà de domo Borboniâ, et non esset alius proximior, esto quòd esset in millesimo gradu, tamen jure sanguinis et perpetuæ consuetudinis, succederet in regno Francorum.*

**LOUIS I<sup>er</sup>, DE BOURBON,**

Dingt-deuxième Comte de Vendôme.

Louis de Bourbon, premier du nom, comte de Vendôme et de Castres, seigneur de Mondoubleau, d'Épernon, de Préaux et de Romalart, grand chambellan et grand maître de France, gouverneur de Picardie, de Champagne et de Poïe, était second fils de Jean de Bourbon, comte de la Marche, et de Catherine, comtesse de Vendôme. Il fut un des plus braves princes de son temps. Il rendit de grands services au roi et à l'état, et se distingua dans toutes les occasions où il trouva de la gloire à acquérir. Il fit hommage de son comté de Vendôme, en 1405, à Louis II du nom, roi de Sicile, qui était son seigneur suzerain à cause du duché d'Anjou. Il passa en Angleterre avec ses frè-

res, pour faire la guerre à Henri, comte de Derby, qui tenait Richard II en prison, et qui, après avoir usurpé son royaume et s'être fait couronner sous le nom d'Henri IV, fit massacrer ce prince qui avait épousé Isabelle de France, fille du roi Charles VI. Il fut fait chevalier à la prise de l'île de Salmouth, près l'Angleterre, où il fit des actions d'une bravoure extraordinaire. Il fut fait grand chambellan de France en 1408, et le 15 novembre 1413, le roi le fit souverain maître de son hôtel. En 1414, il épousa Blanche de Roucy, troisième fille d'Hugues II du nom, comte de Roucy et de Blanche de Roucy, et le contrat fut passé le 21 décembre de la même année. Il n'en eut point d'enfans. Elle ne fut que sept ans en mariage, et mourut le 22 août 1421. Elle est inhumée dans l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme.

Louis de Bourbon fut deux fois prisonnier. Premièrement à Saint-Denis où il fut arrêté par le comte de Croüy avec son frère puiné, Jean de Bourbon, seigneur de Carency, n'étant encore que jeunes enfans. Ce seigneur suivait le parti du duc de Bourgogne et la

maison de Vendôme celui du duc d'Orléans. On fit ce qu'on put pour obtenir la délivrance de ces jeunes princes; mais le comte de Croüy ne voulut entendre à aucun accommodement qu'au préalable ceux du parti d'Orléans ne lui eussent rendu son père qu'ils tenaient prisonnier de guerre. La seconde fois fut à la bataille d'Azincourt, si funeste à la France, en 1415; il soutint long-temps le choc des ennemis, et plutôt accablé que vaincu, il fut obligé de se rendre. Il fut renfermé dans la tour de Londres, et mis à cent mille écus de rançon; c'était une somme exorbitante, et comme il n'en pouvait payer que cinquante-quatre mille argent comptant, il promettait de parole d'honneur de solder la somme entière si on le laissait faire un voyage en France, ou de venir se constituer prisonnier à Londres faute de paiement dans le terme qu'il demandait. Il ne fut point écouté; on reçut la somme, et on ne lui accorda point sa délivrance. Se voyant donc sans aucune espérance de recouvrer sa liberté, par la dureté excessive des ennemis qui le retenaient captif; il écrivit en France pour qu'on fit en sorte de

compléter la somme qu'on exigeait. Mais ses domaines étaient épuisés, et il n'y avait aucune apparence qu'on pût la recueillir, tant la misère était grande. Pour comble de malheur, il perdit Blanche de Roucy, son épouse. Ce dernier coup eût jeté le comte de Vendôme dans le désespoir; mais sa grandeur d'âme et sa religion lui firent souffrir cette disgrâce avec une patience véritablement chrétienne. N'espérant plus de secours du côté des hommes, il tourna ses pensées vers le ciel : il fit vœu à Dieu et à la Sainte-Larme de Vendôme que, s'il pouvait revoir son pays sans déshonneur de sa personne et sans violer sa foi, il porterait lui-même, le vendredi qui précède le dimanche de la passion, jour auquel on lit dans l'église l'évangile de la résurrection du Lazare, un cierge du poids de trente-trois livres, en mémoire des trente-trois ans que notre seigneur Jésus-Christ a vécu sur la terre; qu'il l'offrirait au pied du sanctuaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, où est en dépôt la précieuse larme de Jésus-Christ, pour y brûler jour et nuit jusqu'au dimanche de Pâques, et qu'à per-

pétuité, il donnerait la grâce à un criminel coupable de mort pour avoir commis un homicide rémissible quant au fait : que ce criminel serait délivré des prisons de Vendôme, ou de Montoire, ou de Mondoubleau; qu'il aurait sa grâce moyennant qu'il porterait processionnellement un cierge du poids de trente-trois livres depuis la prison de Vendôme jusqu'aux pieds du grand autel de la Sainte-Trinité, et l'offrirait en son nom à la Sainte-Larme devant laquelle il brûlerait jusqu'au jour de la résurrection, pour signifier que Jésus-Christ est la vie et la lumière.

Le Seigneur exauça la prière de Louis de Bourbon : il recouvra sa liberté sans déshonneur de sa personne et sans violer sa foi, et même d'une manière qui parut miraculeuse. Il accomplit son vœu le plus tôt qu'il lui fut possible, et il porta processionnellement, nu-pieds et en chemise, le cierge de trente-trois livres qu'il avait promis à la Sainte-Larme; et en passant devant la prison, il délivra André Fonteneau qui y était détenu pour crime d'homicide.

Depuis ce temps, on fait tous les ans à

Vendôme, en mémoire de la délivrance de Louis de Bourbon, le vendredi qui précède le dimanche de la Passion, une procession solennelle où les chanoines de Saint-Georges font sortir des prisons de la ville un criminel dont le cas a été jugé rémissible, et le conduisent à l'abbaye de la Sainte-Trinité, portant un cierge de trente-trois livres, pour accomplir le vœu du prince. Lorsqu'il n'y a point de criminel qui puisse jouir du privilège, on prend un pauvre homme qui le représente, et à qui on fait une aumône. Le prix de ce cierge doit être payé sur les droits des étaux de la boucherie de Vendôme qui ne doit être affermée qu'à la condition expresse de cette charge. Pour attirer plus de monde à cette cérémonie, Louis de Bourbon établit ce jour-là, dans la ville de Vendôme, une foire qu'on appelle la foire du Lazare. Il voulut aussi que, pour admettre le criminel à la grâce, on assemblât les gens de sa justice, le doyen, le chantre, quelques autres chanoines de l'église de Saint-Georges, et quelques religieux de l'abbaye de la Trinité qui, après avoir examiné les pièces du procès de celui

qui se présente pour avoir sa grâce, jugent à la pluralité des voix si le cas est rémissible. Ceci est plus amplement détaillé dans l'histoire de l'abbaye de Vendôme, où je renvoie le lecteur; il y verra l'acte de la fondation de cette cérémonie qui s'observe encore aujourd'hui.

Après sa délivrance, Louis de Bourbon alla joindre le roi Charles VII à Poitiers. Il le servit depuis avec gloire au siège d'Orléans et à celui de Jargeau, dont il eut le commandement. Il assista à son sacre en 1429. L'année suivante, il fit lever le siège de Compiègne, où il tua beaucoup d'Anglais, et s'ils n'eussent rompu le pont de l'Oise, leur armée eût été entièrement défaite.

Il fut présent au traité de paix fait à Arras, le 21 septembre 1455, où Charles VII apaisa le Bourguignon. Enfin il rendit au roi les services les plus signalés; il était presque toujours auprès de lui, et l'aidait de ses conseils dans les affaires les plus importantes et les plus difficiles. Il eut grande part à la Pragmatique-Sanction que ce prince établit à Bourges le 7 juillet 1458, et il serait à souhaiter que cette loi si sage

et si sainte fût en vigueur; on verrait la discipline fleurir dans l'église gallicane, et on éprouverait tous les jours les heureux effets de la sagesse et de la piété du comte de Vendôme. Il fut encore employé en plusieurs négociations aussi délicates qu'importantes, et entre autres en Angleterre l'an 1446, pour traiter de la paix entre les deux couronnes, et il eut toujours la réputation bien méritée d'un grand guerrier et d'un habile politique.

Il épousa en secondes nocces Jeanne de Laval, fille aînée de Jean de Montfort, dit Guy XIII du nom, sire de Laval, et d'Anne, dame et héritière de Laval et de Vitré. Le contrat de mariage fut passé à Rennes en Bretagne, le 24 août 1424.

Les pieuses fondations de ce prince sont presque sans nombre. En 1412, il fonda dans l'église cathédrale de Chartres, dont il était comte, une chapelle sous le titre de l'Annonciation, connue sous le nom de chapelle de Vendôme, il donna six cents écus au chapitre à la charge de payer au chapelain soixante-huit livres de rente pour l'acquit des messes qu'il doit dire certains jours

de l'année \*. Avant cela, il avait chargé son comté de Vendôme de payer par an, à l'église de Chartres, une once d'or; et afin d'en conserver la mémoire, il fit attacher à la châsse où l'on croit qu'est enfermée la chemise de la Vierge, un petit tableau d'or, de figure ovale: d'un côté est l'image de Sainte-Marie-Majeure, avec ses armes; et de l'autre on lit cette inscription gravée sur une lame d'or. « Nous, Louis de Bourbon \*, » comte de Vendôme, avons donné ce ta- » bleau d'or à l'église de Notre-Dame de » Chartres, et y donnons, par chacun an, » à toujours, une once d'or à prendre sur » notre dite comté de Vendôme. Fait l'an » 1404, au mois d'août. »

L'écusson de ses armes est écartelé de France, barré de gueules à trois lionceaux d'argent, et deux quartiers à deux lions d'azur en champ d'argent, au chef de gueules.

En 1428, il fonda, dans son église collégiale de Saint-Georges de Vendôme, plusieurs prébendes canonicales, et quatre

\* Histoire de l'église de Chartres. Manuscrit de Saint-Georges.

\* Hist. de l'église de Chartres.

vicaires ou semi-prébendés. En 1440, il fonda, dans la même église, les quatre dignités de prévôt, sous-chantre, trésorier et chancelier.

Étant prisonnier en Angleterre, il envoya au chapitre de Saint-Georges son ordonnance datée de la tour de Londres le 6 novembre 1421, par laquelle il donne à perpétuité vingt livres de rente pour la célébration de quatre anniversaires pour Blanche de Roucy, sa première femme. Depuis, il fonda pour lui quatre anniversaires dans la même église. Il fonda encore, dans l'église de la Trinité de Vendôme, un anniversaire qui doit se dire trois jours après la Saint-Martin; un autre dans l'église de Chartres; un dans l'église de Saint-Julien de Tours; un dans l'église collégiale de Saint-Martin de la même ville; un autre dans l'église cathédrale de Saint-Julien du Mans, et assigna dix livres de rente pour chacune de ces fondations. Il en fonda encore un autre dans l'église d'Épernon, pour lequel il affecta cent sous de rente\*.

\* Manuscrit de Saint-Georges.

Il fit son testament le 28 juin 1445, et son codicille à Tours, le 14 décembre 1446. Entre autres legs pieux, il légua la somme de douze cents livres pour bâtir la chapelle de Notre-Dame dans l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme, à laquelle il avait donné plusieurs riches ornemens qui subsistent encore\* aujourd'hui, et sur lesquels ses armes sont en broderie. Il veut encore qu'après l'anniversaire, qui se célébrera le jour de son décès, les quatre dignitaires qu'il a fondés laveront les pieds à douze pauvres, et que l'eau qui aura servi à cette cérémonie sera jetée aux pieds de son tombeau. Il institue dix-sept exécuteurs de son testament; des archevêques, des évêques, des abbés, des présidens du parlement, et les doyen et chantre de son église collégiale de Saint-Georges; et surtout le chantre, sans le conseil de qui il ne veut pas qu'ils puissent rien exécuter, puisque, dit-il, il sait mieux mes affaires que qui que ce puisse être\*\*.

\* Manuscrit de Saint-Georges.

\*\* Le testament de Louis de Bourbon est dans le trésor de l'église collégiale de Saint-Georges.

Ce prince également pieux et magnanime mourut à Tours, le 21 décembre 1446\*, et fut apporté à Vendôme. Il fut renfermé dans le caveau qui est entre le cœur et le sanctuaire. Néanmoins, son tombeau se voit dans la chapelle de Notre-Dame de l'église de Saint-Georges. Il n'est que de bois; il était couvert d'un drap mortuaire qui a péri de vétusté\*\*.

Son cœur fut porté dans l'église cathédrale de Chartres, et enterré dans la chapelle de l'Annonciation qu'il y avait fait bâtir.

Jeanne de Laval, sa seconde femme, mourut au château de Lavardin le 18 décembre 1468, et fut enterrée dans l'église de Saint-Georges de Vendôme, auprès de son mari.

Louis de Bourbon mourut âgé d'environ soixante-dix ans. Il fut comte de Vendôme l'espace de cinquante-cinq années.

\* Son épitaphe porte 1447, mais elle est fautive. C'est qu'elle ne fut écrite que long-temps après sa mort.

\*\* On voit, dans les registres capitulaires, l'acte par lequel il est ordonné d'ôter le poêle, parce qu'il était si vieux qu'il n'était plus supportable.

Ses armes sont : écartelé au 1 et 4, de France, à la bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent; au 2 et 3, d'argent au chef de gueules, au lion d'azur armé, couronné et lampassé d'or sur le tout.

L'écusson de Blanche de Roucy, sa première femme, est d'or au lion d'azur; et les armes de Jeanne de Laval, sa seconde femme, sont d'or à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, cantonnée de seize allériens d'azur.

Louis de Bourbon et Jeanne de Laval, sa seconde épouse, eurent de leur mariage :

1° Jean de Bourbon VIII du nom, comte de Vendôme, qui suit;

2° Catherine, *aliàs* Gabrielle de Bourbon-Vendôme, qui mourut sans alliance.

Outre les enfans légitimes, Louis de Bourbon eut encore un fils naturel nommé Jean, bâtard de Vendôme, dit de Bourbon. Il était fils de Sibille de Bostum, Anglaise, et vint au monde en Angleterre, pendant le temps du veuvage et de la captivité de Louis de Bourbon. Il fut seigneur de Préaux\*,

\* Père Anselme.

Vanssay et Bonneval. Il fut légitimé par lettres du roi, données à Razilly, près Chinon, au mois de mai 1449, et d'abondant, par d'autres lettres datées d'Amboise, le 2 février 1469. Il fut fait chevalier à la prise du château de Fronsac, où il avait donné des preuves de sa valeur en 1551. Le 28 avril de l'année 1474, il fit hommage des seigneuries de Bonneval et de Vanssay à Jean de Bourbon VIII du nom, comte de Vendôme. En 1489, il était gouverneur et capitaine du Vendômois; mais, comme il était né en Angleterre, il lui fallut, pour posséder cette charge, des lettres de naturalité qui lui furent expédiées à Amboise au mois d'août 1496, et vérifiées à la chambre des comptes le 3 mars suivant. Ces lettres portent expressément qu'il ne pourra disposer par testament ou en autre façon que ce puisse être, des biens qu'il possède, qu'au profit de Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, attendu que ces biens lui viennent de la maison de Vendôme.

Il épousa en premières noces Jeanne d'Illiers, fille de Jean d'Illiers, seigneur des

Radrets, dans le bas Vendômois, et de Catherine de Mailly.

Il épousa ensuite Gillette Perdriel\*, native de Sens, dont il eut :

1° Jean de Bourbon-Vendôme, qui fut curé de Lunay, gros bourg du bas Vendômois, et conseiller au parlement;

2° François de Bourbon-Vendôme, qui fut chanoine et prévôt de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme, et succéda à son frère dans la cure de Lunay. Il mourut environ l'an 1540. Il fit élever le portail de l'église de Lunay et y fit mettre les armes de Bourbon-Vendôme. Il était protonotaire apostolique;

3° Jacques de Vendôme, ou Bourbon-Vendôme, écuyer, qui mourut sans postérité;

4° Louise de Bourbon-Vendôme, qui fut mariée à Jean des Loges, seigneur de Toucheronde, capitaine et gouverneur du châ-

---

\* On lit Perdriel, Perdrielle, ou Perdriau suivant l'usage des temps, qui se conserve encore parmi les gens de la campagne. La fille de Fonteneau s'appelait la Fontenelle. Ainsi, la fille de Perdriau aura eu nom la Perdriel ou Perdrielle.

teau de Lavardin, bas Vendômois, d'où sortit Jacques des Loges, seigneur de Toucheronde, l'an 1544;

5° Mathurine de Bourbon-Vendôme. Elle fut élevée auprès de Jeanne de Bourbon, dame de Joyeuse, et mariée, en 1479, à Pierre de Montigny, écuyer, seigneur de Boüesche qui, en considération de cette alliance, fut pourvu, le 24 juillet de la même année, de l'office de maître des eaux-et-forêts du comté de Vendôme, par Louis de Joyeuse, seigneur de Bothéon, comme ayant le gouvernement de François de Bourbon, comte de Vendôme, son beau-frère. Elle mourut environ l'an 1483, et institua son frère Jean de Bourbon-Vendôme, curé de Lunay, son exécuteur testamentaire;

6° Marie de Bourbon-Vendôme, qui épousa un seigneur de la Valette, en Limousin.

**JEAN VIII, DE BOURBON,**

Dingt-troisième Comte de Vendôme.

Jean de Bourbon, comte de Vendôme, seigneur d'Épernon, de Mondoubleau, de Montoire, de Lavardin et de Bonneval, fit ses premières campagnes sous Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, surnommé le Victorieux et le Triomphateur, et à qui Charles VII donna le titre de Restaurateur de la Patrie. C'était, aussi bien que Louis de Bourbon, son père, un des plus beaux et des plus vaillans princes de son temps. Après ses premières campagnes, où il acquit beaucoup de gloire, il s'attacha inviolablement au service de Charles VII, et lui fut toujours fidèle, aussi bien dans ses disgrâces que dans sa bonne fortune. Il suivit ce monarque au siège de Rouen,

et ne le quitta point que la Normandie ne fût réduite à son obéissance. Lorsqu'il vit que les affaires étaient en bon état dans cette province, il chercha d'autres occasions de se signaler, et les saisit avec ardeur. Le duc de Bourbon, Jean II du nom, après avoir eu l'honneur de la bataille de Frémigny, faisait la guerre aux Anglais, dans la province de Guyenne où ils avaient leurs plus grandes forces. Le comte de Vendôme se joignit à lui, et voulut être son compagnon d'armes tant qu'il fut attaché au service du roi. Il se trouva, en 1451, au siège de Fronsac, où sa valeur le fit créer chevalier; et à la prise de Bordeaux, où il mérita beaucoup d'éloges. Au sacre du roi Louis XI, il représenta le comte de Champagne. Le duc de Bourbon, son parent, s'étant livré au parti du Bien-public, il le quitta et resta toujours fidèle à son souverain. Il ne voulut jamais abandonner le service du roi, quoiqu'il n'en fût pas récompensé comme il le méritait. On sait que ce prince soupçonneux ne pouvait ni aimer, ni même souffrir ceux qui avaient été attachés au service de Charles VII, et que les plus grands amis du père furent les

plus grands ennemis du fils, lorsqu'il fut sur le trône. L'indifférence, pour ne pas dire la haine du monarque envers le comte de Vendôme, put bien lui donner, comme elle lui donna en effet de justes sujets de mécontentement, mais son cœur, véritablement français et tout-à-fait Bourbon, résista courageusement aux propositions avantageuses que lui faisait le parti du Bien-public, et la fidélité qu'il savait devoir à son roi ne reçut pas la moindre altération. Il eut plus de zèle pour se sacrifier à son service, que son prince n'en put avoir pour le sacrifier et l'immoler à sa haine. Il ne voulut jamais permettre que François, son aîné, ni Louis, comte de la Roche-sur-Yon, son cadet, suivissent d'autre parti, quelques promesses que leur fissent les ennemis du roi, et quoiqu'ils ne fussent pas mieux traités que les autres qui étaient tous les jours les tristes victimes de leur fidélité. Au contraire, le comte de Vendôme et les siens accompagnèrent Louis XI à la journée de Montlhéry, en 1465, s'y firent remarquer par leur bravoure, et l'un de ses enfans y fut fait prisonnier.

Après ce témoignage de fidélité, le roi

parut affectionner le comte de Vendôme, et le fit venir auprès de lui aussi bien que ses enfans. Il assista à l'assemblée des grands du royaume, tenue à Amboise en 1469, pour résoudre la guerre contre les Anglais. Mais ces marques de confiance ne furent pas sincères ou ne durèrent pas long-temps. Le roi ne tarda pas à faire succéder une défiance marquée à une faveur qui n'était qu'une vraie dissimulation; il se mit à haïr le comte de Vendôme autant et même plus qu'il n'avait paru l'aimer. Jean de Bourbon, pour se soustraire à la dangereuse politique de ce prince soupçonneux, qui haïssait jusqu'à ses amis, et qui cherchait à perdre ceux même qui lui étaient les plus fidèles, résolut de quitter la cour et de se retirer dans son château de Lavardin. C'était une place forte où Charles VII s'était mis en sûreté avec beaucoup de noblesse et de gendarmerie, pendant le siège du Mans, pour être à portée de donner du secours où il y en aurait besoin, comme nous l'avons dit ci-devant. Dans sa retraite, le comte de Vendôme ne pensait qu'à vivre dans une parfaite tranquillité, et se regarda comme dans un port

assuré, où la trahison et la fourberie ne pouvaient lui porter atteinte. En mettant ordre à ses affaires, il ne négligea pas les œuvres de piété. Il visitait souvent les religieux Augustins que son père, Louis de Bourbon, avait fondé à Montoire; il affectionna beaucoup les religieux Bénédictins de sa ville de Lavardin, et les choisit pour ses aumôniers. Il fonda, dans la ville de Vendôme, la paroisse de la Madelaine, dont il fit bâtir l'église en 1474. Mais, lorsqu'il ne pensait plus qu'à goûter les délices d'une vie privée, le roi Louis XI qui le croyait digne de mort, uniquement parce qu'il le haïssait, lui envoya de sa part une lettre empoisonnée. Jean de Bourbon la reçut dans son château de Lavardin, et croyant que le roi voulait le remettre dans sa faveur, et lui donner une occasion de lui témoigner son zèle et sa fidélité, lut la lettre avec la plus grande attention, et tomba mort en la lisant. C'était le jour de la fête de l'Épiphanie, et il avait fait préparer, dans son château de Vendôme, un grand festin pour se réjouir avec toute sa famille. Les historiens disent tous que Jean de Bourbon mourut dans son château

de Lavardin, le 6 janvier 1477, mais les manuscrits de Saint-Georges et de l'abbaye de la Trinité de Vendôme disent expressément qu'il mourut d'une lettre empoisonnée que le roi lui avait envoyée. Le manuscrit de la collégiale de Saint-Georges dit que le comte de Vendôme sentit l'effet du poison dans son château de Lavardin, et celui de l'abbaye dit que ce fut dans le chemin de Lavardin à Vendôme, près le village des Roches-l'Évêque, qui était sur sa route, et qu'il tomba mort de dessus sa mule. Quoiqu'il en soit, ce fut une fin bien tragique pour un prince qui méritait un meilleur sort.

Jean de Bourbon, comte de Vendôme, avait épousé Isabelle de Beauvau, dame de Champigny et de la Roche-sur-Yon, fille unique et héritière de Louis de Beauvau, seigneur de Champigny, sénéchal d'Anjou, et de Marguerite de Chambley. Le contrat fut passé à Angers, le 9 novembre 1454. Elle mourut en 1474. Les corps de Jean de Bourbon et d'Isabelle de Beauvau, son épouse, furent déposés dans le caveau qui est entre le chœur et le sanctuaire de l'église

collégiale de Saint-Georges de Vendôme. Néanmoins on voit le tombeau de Jean de Bourbon dans la chapelle de la Vierge, proche l'autel, et plus haut que celui de Louis de Bourbon; il n'est que de bois comme celui de son père, ou plutôt les deux tombeaux ne sont que deux catafalques sur lesquels il y avait des draps mortuaires armoriés, qui sont tombés en lambeaux par vétusté, et que le chapitre a fait ôter parce qu'ils n'étaient plus décens.

Jean de Bourbon portait dans son écusson, de France à une bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent, qui sont les armes de Bourbon-Vendôme. Je ne sais pas si Louis XI le fit chevalier de l'ordre de Saint-Michel qu'il établit en 1469, au château d'Amboise, mais il y a, dans l'église de Saint-Georges de Vendôme, des écussons qui paraissent être de Jean de Bourbon, et qui sont entourés d'un collier de cet ordre; les mêmes preuves se trouvent dans les vitreaux de l'église de la Madeleine de Vendôme, dont ce prince fut fondateur. D'après cela, je crois que Jean de Bourbon, comte de Vendôme, fut un des chevaliers de l'ordre de

Saint-Michel dans la première promotion que fit Louis XI. Je fais ici cette observation qui ne me sera pas inutile dans la suite de cette histoire.

Isabelle de Beauvau, femme de Jean de Bourbon, portait dans ses armes : d'argent, à quatre lions de gueules, cantonnés, armés, couronnés et lampassés d'or.

Jean de Bourbon fit plusieurs fondations dans l'église collégiale de Saint-Georges. Premièrement, il fonda une messe qui doit être dite tous les jours pendant matines, et sonnée de quinze coups de la grosse cloche. Secondement, il donna quatre livres de rente à la charge de chanter tous les ans, pendant sa vie, une messe du Saint-Esprit et un répons de la Vierge; et après son décès un service solennel pour le repos de son âme. Troisièmement enfin, il ordonne, par son testament, quatre anniversaires par chacun an, à perpétuité.

Jean de Bourbon et Isabelle de Beauvau eurent huit enfans, deux fils et six filles dont nous allons parler.

1° François de Bourbon, comte de Vendôme, qui suit;

2° Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, qui fut la tige de la branche de Montpensier dont nous allons parler. Il assista au sacre du roi Charles VIII, en 1484. Il suivit ce prince dans son voyage d'Italie, et se trouva à la magnifique entrée qu'il fit à Naples le 12 mai 1495. Le roi Louis XII l'affectionna beaucoup; il l'envoya en qualité d'ambassadeur vers le pape Alexandre VI, en 1502. Il accompagna aussi ce monarque à son voyage d'Italie. Il assista au sacre de François I<sup>er</sup>, où il représenta le comte de Toulouse. Il suivit ce prince en Italie, et se trouva à la bataille de Marignan en 1515.

Tous ces traits font beaucoup d'honneur à Louis de Bourbon; mais ce qu'il fit étant encore fort jeune doit rendre sa mémoire précieuse à la France. Le roi l'avait nommé son lieutenant général dans l'armée qui fut envoyée en Bretagne contre le duc d'Orléans et ses partisans que le duc de Bretagne favorisait. Il leur donna la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, qu'il gagna avec l'assis-

\* Père Anselme.

tance du duc de la Trémouille pour lors vicomte de Thouars, et fit prisonniers le duc d'Orléans et le prince d'Orange, chefs du parti.

Cette victoire, qui fut complète, eut pour la France les suites les plus avantageuses; elle fut cause de l'union de la Bretagne à la couronne, car les Bretons qui voulaient marier Anne, leur duchesse, à Maximilien, fils de l'empereur Frédéric, pour éviter de tomber sous la domination de la France, furent tellement affaiblis et déconcertés par leur défaite, qu'ils furent obligés de rechercher l'alliance de la France, et de consentir au mariage d'Anne de Bretagne avec le roi Charles VIII, qui renvoya Marguerite d'Autriche, fille du même Maximilien, roi des Romains, qu'il avait déjà fiancée; et ce double accident causa beaucoup de chagrin à ce prince.

Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, épousa Louise de Bourbon; comtesse de Montpensier, dauphine d'Auvergne, veuve d'André de Chauvigny, seigneur de

\* Charles Bernard.

Châteauroux, et fille aînée de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, et de Claire de Gonzague-Mantoue. Le mariage fut célébré à Moulins en Bourbonnais, le 21 mars 1504. Louis de Bourbon mourut environ l'an 1520, et son épouse parvint à un âge fort avancé, et mourut le 15 juillet 1561. Ils furent inhumés tous deux dans la chapelle de Saint-Louis de Champigny qu'ils avaient fait bâtir, et y sont représentés en peinture. Il se qualifiait prince de la Roche-sur-Yon, seigneur de Champigny-sur-Vendée, de Leuse, de Condé, de Saint-Chartier, de Cluys, d'Agurande, du Châtelet et de la châtellenie de Luc. Ses armes sont de Bourbon, au bâton de gueules en bande, chargé d'un croissant d'argent au chef; les armes de son épouse sont aussi de Bourbon, au bâton de gueules en bande, chargé au chef d'un quartier d'or, au dauphin d'azur.

Leurs enfans furent :

- 1° Louis II du nom, duc de Montpensier, qui suit;
- 2° Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, duc de Beaupréau, seigneur de la châtellenie de Luc, baron de Château-

briant, Mortagne, Chemillé et Condé, seigneur de la Jumelière, la Hourdinière, gouverneur du Dauphiné, chevalier de l'ordre du roi, et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances. Il suivit Henri II en son voyage sur la frontière d'Allemagne. Il fut un des seigneurs qui s'enfermèrent dans la ville de Metz en 1552, pour la défendre contre les forces impériales qui l'assiégeaient. L'empereur y était en personne, à la tête de cent mille hommes. Deux ans après, il eut le commandement d'une partie de l'armée qui entra dans le pays d'Artois. Il se trouva à la bataille de Saint-Quentin, dite la Journée de Saint-Laurent, à celle de Gravelines et à la prise de Calais qui répara les deux disgrâces précédentes. Enfin il ne manqua aucune occasion de donner des preuves de sa valeur. En 1559, il accompagna, sur la frontière, Elisabeth de France, fille aînée d'Henri II, qui avait été accordée à Philippe II, roi d'Espagne, par le traité de Câteau-Cambrésis. Il assista à l'assemblée des états généraux à Orléans, en 1560. Il fut gouverneur de l'Orléanais, du Berry et du Pays-Chartrain. Le roi l'avait établi lieutenant général à Paris,

par lettres du 14 août 1557, et il y fut confirmé avec le titre de gouverneur, le 14 octobre 1561. Il eut le gouvernement de Dauphiné en 1562. Ce fut en sa faveur que la terre de Beaupréau fut érigée en duché. Il fut très-attaché au roi Charles IX qu'il accompagna à son voyage de Bayonne. Il mourut dans sa terre de Beaupréau en Anjou, le 10 octobre 1565.

Il épousa Philippe de Montespédon, veuve de René, seigneur de Montejan, maréchal de France, et fille unique de Joachim de Montespédon, baron de Chemillé, seigneur de Beaupréau, et de Jeanné de la Haye. Brautôme raconte que le prince de Condé lui reprocha qu'étant princesse de la Roche-sur-Yon, elle eut assez peu de considération pour son rang, pour être dame d'honneur de la reine mère, Catherine de Médicis. Elle mourut le 12 avril 1578, et fut enterrée dans l'église de Beaupréau, à côté de son mari, sous un tombeau de marbre où l'on voit leurs figures, au milieu du chœur. Les épitaphes sont en vers français.

Charles de Bourbon portait, dans son écusson, comme son père, c'est à dire de Bourbon

au bâton de gueules en bande, chargé d'un croissant d'argent en chef. Sa femme avait écartelé au premier desable, au lion d'argent, armé, lampassé de gueules, qui est Montespédon; au second de gueules, semé de fleurs de lis d'or, qui est Châteaubriant; au troisième de gueules, à trois fusées d'hermines, trois en chef et trois en pointe, qui est Dinan; au quatrième d'or, à deux fasces de gueules, à neuf merlettes de même, mises en orlé, qui est la Haye-Passavant; et sur le tout, d'hermines, qui est Bretagne.

Leurs enfans furent :

1° Henri de Bourbon, marquis de Beaupréau, qui mourut le 11 décembre, d'une chute de cheval, dans un tournoi qu'il fit à Orléans, en 1560, ou, comme le dit le père Anselme, en courant un lièvre. Il n'avait qu'environ quinze ans, et fut fort regretté, parce que c'était un prince de grande espérance. Il fut inhumé à côté de son père;

2° Jeanné de Bourbon morte en bas âge, et enterrée à côté de sa mère;

3° Susanne de Bourbon, mariée le 29 novembre 1559, à Claude I<sup>er</sup> du nom, sire de Rieux, avec lequel elle était parente au qua-

trième degré, sur quoi le pape accorda dispense le 5 octobre 1528. Elle mourut au mois de février 1570, et fut enterrée dans l'église des Cordeliers d'Ancenis.

Charles de Bourbon eut encore un fils naturel nommé Jacques de la Roche-sur-Yon, dit Helvis, qui fut évêque de Langres et pair de France.

Louis II<sup>e</sup> du nom, duc de Montpensier, pair de France, souverain de Dombes, prince de la Roche-sur-Yon et de Lue, dauphin d'Auvergne, comte de Mortain, vicomte d'Auge et de Brosse, baron de Beaujolais, de Thiern et de Roche-en-Regnier, seigneur de Champigny, Argenton, Cluys, Agurande, le Châtelet, Montagu, Écolle et du pays de Combrailles, gouverneur de Touraine, d'Anjou, du Maine, de Dauphiné et de Bretagne, lieutenant général des armées du Roi, surnommé le Bon. Il n'y eut de son temps aucune guerre où il n'ait donné des preuves de sa valeur, aucune affaire d'état où il n'ait fait voir son intelligence profonde, aucune cérémonie d'éclat à la cour où il n'ait eu part, et le rang dû à sa naissance. Il naquit à Moulins, le 10 juin 1515. Il était encore jeune

lorsque le roi François I<sup>er</sup> lui remit et à sa mère une bonne partie des biens de la maison de Bourbon, le comté de Forez, les baronies de Beaujolais et de Dombes, le comté de Montpensier et, depuis, le dauphiné d'Auvergne et la seigneurie de Combrailles. Ses premiers essais d'armes furent dans les guerres de François I<sup>er</sup> contre l'empereur. Il était dans l'armée qu'on envoyait en Provence et se trouva au camp d'Avignon l'an 1536. Depuis, il se trouva à la prise d'Hesdin, au voyage de Roussillon; il servit aussi au siège de Perpignan en 1542, et l'année d'après en l'armée de Champagne. Ce fut pour récompenser sa valeur que le comté de Montpensier fut érigé en duché-pairie. Les lettres sont datées de Fontainebleau, en février 1538. Il tint le rang dû à sa naissance aux obsèques de François I<sup>er</sup>. Depuis, il assista aux sacres d'Henri II, de François II et de Charles IX auxquels il représenta le comte de Flandres. Il se signala au siège de Boulogne en 1550, à la bataille de Renty en 1554 et à celle de Saint-Quentin où il fut fait prisonnier. Ce prince rendit de grands services pendant les guerres civiles de la religion, et

pour récompense, Charles IX lui confia, en 1561, les gouvernemens d'Anjou, de Touraine et du Maine. Il soumit au roi, en peu de temps, les villes d'Angers, de Saumur, de Tours, du Mans, de Saint-Jean d'Angély, de la Rochelle et d'autres places. Il se trouva à la prise du Havre-de-Grâce sur les Anglais en 1563, et obtint ensuite le gouvernement du Dauphiné. Louis eut le commandement de l'avant-garde de l'armée royale dont le duc d'Anjou était général; et après avoir défait les capitaines Mouvans et Pierre Gourde, chefs des Huguenots, à la rencontre de Messignac, le 25 octobre 1558, il contribua par sa prudence et par sa bravoure au gain des batailles de Jarnac et de Montcontour, et l'heureux succès de ces journées, si fatales aux Calvinistes de France, lui fut justement attribué. Avant ces deux dernières actions le roi l'avait gratifié du gouvernement de Bretagne. Depuis, il se trouva au premier siège de la Rochelle en 1573, et l'année suivante, il eut le gouvernement de l'armée royale dans le Poitou, où il soumit les places rebelles; et en 1577, il contribua au traité de Poitiers. Il mourut en son château de Cham-

pigny, qu'il avait fait bâtir, le 25 septembre 1582, fort regretté de tous les catholiques à cause de sa valeur et de sa vertu. Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Louis de Champigny.

Ce prince épousa en premières noces, au mois d'août 1538, Jacqueline de Longwic, comtesse de Bar-sur-Seine, fille puinée et héritière de Jean de Longwic, seigneur de Givry, et de Jeanne, bâtarde d'Angoulême. Cette princesse mourut étique à Paris, le 28 août 1561, après vingt-trois ans de mariage; elle eut plusieurs enfans. La seconde femme de Louis de Bourbon fut Catherine de Lorraine, fille de François de Lorraine, duc de Guise, et d'Anne d'Est. Le contrat de mariage fut passé le 4 février 1570. Elle mourut à Paris, sans enfans, le 6 mai 1596, âgée de quarante-cinq ans. La première femme de Louis de Bourbon est inhumée à Champigny, à côté de son époux; et la seconde, dans le chœur de l'Église abbatiale de Saint-Pierre de Reims.

Les armes de Louis de Bourbon II du nom, duc de Montpensier, sont comme celles de son père, c'est à dire de Bourbon,

au bâton de gueules en bande, chargé en chef d'un croissant d'argent.

Celles de Jacqueline de Longwic, sa première femme, sont d'azur à la bande d'or; et celles de Catherine de Lorraine, sa seconde femme, portent tous les quartiers de Lorraine; au lambel de gueules.

Les enfans de Louis de Bourbon et de Jacqueline de Longwic furent :

1° François de Bourbon, duc de Montpensier qui suit ;

2° Françoise de Bourbon, femme de Henri Robert, fils aîné de Robert de Mark, duc de Bouillon, prince de Sedan, mariée le 7 février 1558, et morte en 1587, après avoir eu postérité ;

3° Anne de Bourbon, mariée le 6 septembre 1561, avec François de Clèves, duc de Nevers, qui mourut le 10 janvier 1563, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Dreux ;

4° Jeanne de Bourbon, abbessé de Sainte-Croix de Poitiers, puis de Jouarre, morte en 1624, âgée de quatre-vingt-deux ans ;

5° Charlotte de Bourbon, religieuse, puis abbessé de Jouarre. Elle renonça à ses vœux,

se fit huguenote et épousa Guillaume de Nassau, prince d'Orange, dont elle eut postérité. Le duc de Montpensier, son père, ratifia son mariage à la prière du roi de Navarre. Elle mourut à Anvers, le 6 mai 1582, et elle est enterrée dans l'église cathédrale de cette ville;

6<sup>e</sup> Louise de Bourbon, née en 1548, religieuse de Fontevault en 1555, succéda dans l'abbaye de Jouarre à sa sœur Charlotte en 1553, fut abbesse de Farmoutier en 1575, et Jeanne sa sœur lui succéda dans l'abbaye de Jouarre. Elle mourut à Paris, le 9 février 1586, âgée d'environ trente-huit ans.

François de Bourbon, duc de Montpensier, de Châtellerauld et de Saint-Fargeau, pair de France, souverain de Dombes, prince de la Roche-sur-Yon, dauphin d'Auvergne; marquis de Mézières, comte de Mortain, vicomte d'Auge et de Brosse, baron de Beaujolais, etc., seigneur de Champigny et d'Argenton, etc., gouverneur et lieutenant général pour le roi dans l'Orléanais, la Touraine, le Perche, le Maine, la Normandie et le Dauphiné. Il porta le titre de prince dauphin d'Auvergne, du vivant de son père;

se trouva, au siège de Rouen en 1562; à la rencontre de Massignac en 1568; aux batailles de Jarnac et Montcontour en 1569, et en diverses autres occasions importantes. Il mena du secours à François de France, duc d'Alençon, d'Anjou et de Brabant dans les Pays-Bas, et se trouva, l'an 1583, au massacre d'Anvers, où deux cent cinquante gentilshommes français et plus de douze cents soldats perdirent la vie, parce que le duc d'Alençon voulut se rendre par force maître de cette ville. Ce prince aurait été plus heureux s'il eût été plus prudent et s'il eût suivi les sages conseils du duc de Montpensier, son père, pour qui le roi Henri III eut toujours beaucoup de considération. Ce monarque le créa chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, dans la promotion qu'il fit en l'église des Augustins de Paris, le 31 décembre 1579, et l'envoya ambassadeur en Angleterre. A son retour, il défit en plusieurs rencontres les troupes de la ligue en Touraine, en Poitou et en Normandie dont il eut le gouvernement en 1588, et y battit aussi, l'année suivante, une troupe de communes qui s'était formée

dans cette province, et qu'on appelait les Gautiers. Il se trouva aux états de Blois, et suivit Henri III au siège de Paris. Après la mort funeste de ce monarque, il s'attacha au roi Henri-le-Grand, et lui rendit des services considérables. Il le suivit à Dieppe, commanda l'avant-garde au combat d'Arques, et se distingua à la bataille d'Ivry en 1590. Depuis, il remit Avranches sous l'obéissance du roi. Il se trouva à la levée du siège de Rouen; mais y étant tombé malade, il se fit porter à Lizieux où il mourut le 4 juin de l'année 1592, âgé de cinquante ans. Son corps fut porté à Champigny et enterré auprès de ses ancêtres. Le duché de Châtellerault lui fut cédé par lettres du 26 novembre 1585, en considération des prétentions de la maison de Montpensier sur les biens du connétable Charles de Bourbon, tué au siège de Rouen en 1527, et qui fut le dernier mâle de la branche aînée de Bourbon.

François épousa Renée d'Anjou, marquise de Mézières et comtesse de Saint-Fargeau, fille unique et héritière de Nicolas d'Anjou, marquis de Mézières, comte de Saint-Fargeau, et de Gabrielle de Mareuil. Le contrat

fut passé en 1566. Elle mourut fort jeune; il n'en eut qu'un enfant :

Henri de Bourbon, duc de Montpensier, qui suit.

Les armes de François de Bourbon sont comme son père, de France, au bâton de gueules en bande, chargé en chef d'un croissant d'argent. Celles de Renée d'Anjou, son épouse, sont de France, au bâton mis en barre d'argent, à la bordure de gueules.

Henri de Bourbon, duc de Montpensier, de Châtellerault et de Saint-Fargeau, pair de France, souverain de Dombes, prince de la Roche-sur-Yon, dauphin d'Auvergne, marquis de Mézières, comte de Mortain et de Bar-sur-Seine, vicomte d'Auge, de Domfront et de Brosses, baron de Beaujolais, de Montagu en Combrailles et de Mirebeau, seigneur de Champigny, d'Argenton et de Saint-Séver, etc., naquit à Mézières en Touraine, le 12 mai 1573, et porta le titre de prince de Dombes du vivant même de son père. Il commanda l'armée en Bretagne contre le duc de Mercœur : il y prit diverses places; mais il fut battu au combat de Craon. Il s'était joint avec François de Bourbon,

prince de Conty, pour assiéger la ville de Craon située sur l'Oudon : le duc de Mercœur s'avança pour secourir cette place; et les deux princes, qui n'étaient pas en bonne intelligence, lui laissèrent passer la rivière, et firent leur retraite en plein jour. L'ennemi ne manqua pas de profiter de leur faute; il les poursuivit le 25 mai 1592. Les escarmouches durèrent sept heures sans aucun relâche. Le duc de Montpensier entra trois fois dans la mêlée, et trois fois recommença la charge avec sa seule compagnie d'ordonnance. Il eut son cheval tué sous lui; son capitaine des gardes périt à ses côtés, et on eut bien de la peine de l'empêcher lui-même de tomber entre les mains des ennemis. Enfin, tous ces prodiges de valeur n'empêchèrent pas qu'il ne fallût céder. Il perdit douze cents hommes et son canon, et les villes de Château-Gonthier, Mayenne et Laval se rendirent au vainqueur. Le duc de Montpensier n'avait que vingt ans lorsqu'il éprouva cette disgrâce militaire qui n'empêcha pas le roi de lui donner le gouvernement de Normandie qui venait de vaquer par la mort de son père. Il soumit le reste des

places qui tenaient encore pour la ligue. Il fut dangereusement blessé au siège de Dreux en 1593. Il assista au sacre du roi Henri IV, où il représenta le duc de Guyenne. Ce monarque le fit chevalier du Saint-Esprit le 7 janvier 1595, dans l'église des Augustins de Paris. L'année suivante, il mena du secours au roi pour lui aider à prendre Cambrai, La Fère et Calais. Au siège d'Amiens, en 1597, il commandait l'avant-garde de l'armée qui observait celle de l'archiduc qui voulait secourir cette ville. Il demeura douze jours et douze nuits sans quitter les armes; il soutint la retraite pendant un jour entier, et se porta avec une valeur incroyable dans toutes les charges qui furent faites. Après ces actions si dignes de louanges, il accompagna Henri IV à la conquête de la Bresse et de la Savoie. Il présida à l'assemblée des notables de Rouen en 1596. Il mourut à Paris le 27 février de l'année 1608, et fut enterré dans la chapelle de Saint-Louis de Champigny, où ses ancêtres sont inhumés et représentés en peinture. Son tombeau est de marbre, et il y est représenté à genoux. Il fut regretté généralement

de tout le monde. Henri IV lui rendit, après sa mort, ce témoignage qui vaut l'éloge le plus complet : « Il a, disait-il, bien aimé Dieu, bien servi son roi, bien fait à plusieurs et jamais fait tort à personne. » Ce grand roi lui fit faire des obsèques solennelles dans l'église de Notre-Dame de Paris; et Pierre Fenouillet, évêque de Montauban, prononça l'oraison funèbre. Le duc de Montpensier cultivait les lettres dans ses momens de loisir, aima les savans et leur fit du bien. Il mourut de la blessure qu'il avait reçue à Dreux, et qui n'avait pas été capable de le faire retirer du service.

Il épousa Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Joyeuse et comtesse de Bouchage, etc., fille unique et héritière d'Henri de Joyeuse, comte de Bouchage, maréchal de France, et de Catherine de la Valette. Le contrat fut passé à Rouen, le 27 avril 1597, et le mariage accompli à Notre-Dame de Cléry, le 15 mai suivant. Elle n'eut qu'une fille qui naquit au château de Gaillon en Normandie, le 15 octobre 1605; elle s'appelait Marie de Bourbon : fut promise le 14 janvier 1608, à N..... de France, duc d'Or-

léans. Et ensuite, elle épousa, le 6 août 1626, dans la cathédrale de Nantes, Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans. Elle mourut en couches à Paris, le 4 juin 1627, et laissa pour unique héritière mademoiselle de Montpensier qui mourut en 1693. Le roi lui avait accordé, deux mois après la mort de son père, la continuation de la pairie du duché de Montpensier.

Les armes de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, sont comme celles de son père : aux armes de France, au bâton de gueules en bande, chargé en chef d'un croissant d'argent. Et celles de Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, son épouse, sont au premier et quatre pallé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules, chargé de trois hydres d'or qui est Joyeuse; au second et trois d'azur au lion d'argent, à la bordure de gueules chargée de huit fleurs de lis d'or, qui est Saint-Didier; et sur le tout, écartelé d'or et d'azur, qui est Batarnay.

Après avoir écrit la généalogie des ducs de Montpensier puinés de Jean de Bourbon-Vendôme, revenons à ses autres enfans, qui sont des filles, et ensuite nous parlerons de ses enfans naturels.

## FILLES

DE JEAN DE BOURBON, COMTE DE  
VENDOME, ET D'ISABEAU DE BEAUVAU,  
SA FEMME.

1° Jeanne de Bourbon-Vendôme. Elle fut mariée le 3 février 1477, à Louis de Joyeuse, seigneur de Bothéon en Forez, de Beusac, de Rochefort, de Saint-Geniès, de la Roche-sur-Yon et de Champigny, et depuis comte de Grandpré, conseiller et chambellan du roi. Il avait le 24 juillet 1479 le bail et gouvernement de François de Bourbon, comte de Vendôme, son beau-frère, et des autres enfans de feu Jean de Bourbon. Il mourut en 1487;

2° Catherine de Bourbon-Vendôme, qui fut mariée à Paris, le 20 août 1484, à Gilbert de Chabannes, sieur de Curton, sénéchal et gouverneur de Limosin, frère aîné

d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin. Elle mourut sans enfans, environ l'an 1525;

3° Jeanne de Bourbon-Vendôme, la cadette. Elle fut mariée trois fois. 1° Elle épousa, au mois de juin 1487, Jean II du nom, duc de Bourbon, dont elle fut la troisième femme; et n'en eut point d'enfans. 2° Elle épousa, le 2 janvier 1495, Jean I<sup>er</sup> du nom, sire de la Tour et comte d'Auvergne, dont elle eut deux filles: Anne de la Tour, comtesse d'Auvergne et de Lauraguais, mariée en 1505 à Jean Stuart, duc d'Albanie, et mourut sans enfans en 1524; et Madelaine de la Tour, femme de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, dont est sortie Catherine de Médicis, femme de Henri II du nom, roi de France, et mère de trois de nos rois, savoir: François II, Charles IX et Henri III. Enfin, le 27 mars 1505, elle épousa François de la Pause, baron de la Garde, seigneur de Chasselles, dont elle n'eut point d'enfans. Elle mourut le 22 janvier 1511, et fut inhumée aux cordeliers de Vic-le-Comte en Auvergne;

4° Charlotte de Bourbon-Vendôme, mariée d'abord, le 25 février 1489, à Engilbert

de Clèves, comte de Nevers, dont elle resta veuve le 21 novembre 1506, après en avoir eu des enfans. Ensuite elle prit le voile dans l'abbaye de Fontevrault, y fit profession le 18 mai 1515, et y mourut le 14 décembre 1520 ;

5° Renée de Bourbon-Vendôme. Elle vint au monde dans le mois de mai 1468, prit le voile dès l'âge de huit ans dans l'abbaye de Saintes; fit ses vœux à Fontevrault à l'âge de quinze ans; fut abbesse de la Trinité de Caën en 1490, sept ans après sa profession; et la même année fut faite abbesse de Fontevrault, dont elle prit possession le 30 octobre. Elle eut deux abbayes pendant treize ans. Elle entreprit de réformer son ordre : elle fit vœu de clôture en présence d'Anne de Bretagne, reine de France, au mois de février 1500. Malgré les obstacles qui traversèrent ses pieux desseins, elle vint à bout d'introduire la réforme dans trente-trois monastères de son ordre. Elle mourut dans son abbaye, le 8 novembre 1534, après avoir été abbesse l'espace d'environ quarante-trois ans;

6° Enfin Isabelle de Bourbon-Vendôme,

grande prieure de Fontevrault, puis abbesse de la Trinité de Caën, à laquelle elle succéda à sa sœur Renée. L'évêque d'Avranches, son frère, la bénit le dimanche 22 juin 1505. Elle mourut le 12 juillet 1531.

## ENFANS NATURELS

DE JEAN DE BOURBON, COMTE DE  
VENDÔME.

1° Louis de Bourbon, bâtard de Vendôme. Il était fils de Guyonne Peignée, dite de Vieux-Ville. Il fut destiné pour l'église, et on lui fit faire ses études. Il apprit le droit et parvint jusqu'au degré de la licence. Son père le nomma grand-chantre de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme. Depuis il obtint le prieuré d'Épernon : ensuite, il fut conseiller-clerc au parlement de Paris, par lettres données au Plessis-lez-Tours, le 18 février 1483. Il prêta serment le 12 avril suivant, mais il n'exerça les fonctions de cette charge que l'espace d'une année entière. Il fut élu évêque d'Avranches et eut ses bulles le 17 septembre 1485. Pour

lors, il se démit de sa dignité de chantre de l'église de Saint-Georges, et obtint l'abbaye de Savigny dans son diocèse. Le pape lui ayant permis de posséder toutes sortes de bénéfices, il eut la célérierie de l'abbaye de l'Île-Barbe, près de Lyon. Il jouissait outre cela de 400 livres de pension des bienfaits du roi ; et enfin, il eut en 1500, une commission de la cour pour gouverner le temporel et fief laïc de l'abbaye de Saint-Vandrille, diocèse de Rouen.

Ses armes étaient Bourbon-Vendôme, brisées d'une barre, ou d'un bâton nouveau mis en barre. Il fit bâtir le palais épiscopal d'Avranches, et mourut à Tours le 21 octobre 1510 ;

2° Jacques de Bourbon, bâtard de Vendôme, chevalier, seigneur de Bonneval, de Vançay, Fortel, Heux en Ternois, la Vaquerie et Vierge, baron de Ligny, chambellan du roi François I<sup>er</sup>, gouverneur de Valois et de Vendômois, capitaine d'Arques, bailli de Vermandois et de Valois ; fils de Jean de Bourbon, comte de Vendôme, et de Philippe de Gournay, son amie, il fut légitimé par son père, et la maison de Ram-

bures conserve, dans ses archives, ses lettres de légitimation. Il est la tige de la branche de Ligny dont nous allons déduire la postérité. Le roi Louis XII le gratifia de quatre cents livres de pension en 1511; et François I<sup>er</sup> lui donna, en 1522, la maison et appartenances de Villers-Cotterets, et il y ajouta, pour l'honnête subsistance de ce prince, douze cent cinquante livres de rente à prendre, pendant sa vie, sur les greniers à sel et domaine du duché de Valois. Il mourut le premier octobre 1524, ayant eu de Jeanne de Rubempré, qu'il avait épousée, par contrat passé à Amiens, le 7 décembre 1505 :

1° Claude de Bourbon-Vendôme, seigneur de Ligny, qui suit;

2° André de Vendôme, ou Bourbon-Vendôme, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en son conseil privé, seigneur de Rubempré, Rieux, Bellehart, Saint-Rémy-en-Rynier, Dencourt, Nullemant, Preudeville et de Cumouville, etc., gouverneur et lieutenant général des ville et château d'Abbeville. Il se trouva à la bataille de Cerisoles en 1544, et à celle de Saint-Quentin en 1557, où il porta

la cornette blanche; se distingua à la bataille de Dreux, le 19 décembre 1562, après laquelle le roi Charles IX le fit capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances. Il fut député de la noblesse de la sénéchaussée de Ponthieu, aux états généraux tenus à Blois l'an 1576. Il épousa en premières noces Anne de Busserade, fille et héritière de Louis de Busserade, seigneur des Rieux, et de Marguerite de Boufflers; et en secondes noces Anne de Roucherolles, fille de Philippe de Roucherolles, baron du Pont-Saint-Pierre, et de Susanne de Guisencourt. Il mourut après 1576.

De son premier lit il eut Jean, mort jeune au château de Cagny; du second, Charles de Bourbon-Vendôme, seigneur de Rubempré, gouverneur de Ruc, mort sans alliance en 1595; Louis de Bourbon-Vendôme, seigneur de Grainville et de Rubempré, mort sans alliance en 1598; Marguerite de Bourbon-Vendôme, dame de Rubempré, mariée en 1596 à Jean de Mouchy, seigneur de Montcavrel, gouverneur de la ville d'Ardres, qui fut créé chevalier du Saint-Esprit dans la nombreuse promotion que le roi Louis XIII

fit à Fontainebleau, le 14 mai 1635 ; elle en eut postérité ; Madelaine de Bourbon-Vendôme, alliée à Jean, seigneur de Gonnellieu ; Jeanne de Bourbon-Vendôme, abbesse de Saint-Étienne de Reims ; Marguerite de Bourbon-Vendôme, religieuse de Citeaux.

Les autres enfans de Jacques, bâtard de Vendôme, furent : Jean de Bourbon-Vendôme, abbé de Cuissy, ordre de Prémontré, diocèse de Laon ; Jacques de Bourbon-Vendôme, grand archidiacre de Rouen ; Catherine de Bourbon-Vendôme, femme de Jean d'Estrées, seigneur de Vallieu et Cocuvres, grand-maître de l'artillerie de France, dont elle eut postérité ; Jeanne de Bourbon-Vendôme, qui fut, après sa sœur, abbesse de Saint-Étienne de Reims ; et enfin Madelaine de Bourbon-Vendôme, qui fut aussi abbesse de Saint-Étienne de Reims, elle mourut le 25 août 1588.

L'écusson de Jacques, bâtard de Vendôme, est de Bourbon-Vendôme, brisé d'un filet mis en barre ; et celui de Jeanne de Rubempré, sa femme, est d'argent, à trois jumelles de gueules. Ils sont enterrés l'un et l'autre dans l'église de Longpont, près Soissons.

Claude de Bourbon-Vendôme, seigneur de Ligny, gouverneur de Dourlens, mourut l'an 1595, âgé d'environ quatre-vingts ans. Il avait épousé, le 20 juin 1542, Antoinette de Bours, vicomtesse de Lambercourt, dame de Saint-Michel, dont il eut Antoine de Bourbon-Vendôme, vicomte de Lambercourt, seigneur de Ligny, gouverneur de Dourlens, tué en duel à Paris en 1594, sans laisser postérité ; Claude de Bourbon-Vendôme, dame de Ligny, mariée à Jean IV du nom, sire de Rambures et de Hornoy, dont elle eut lignée ; Anne de Bourbon-Vendôme, femme de Claude de Créquy, seigneur de Hemond, dont elle eut des enfans.

Claude de Vendôme laissa aussi un bâtard nommé Jacques de Vendôme, qui fut seigneur de Levigny et de Courcelles, qui épousa Louise de Gouy, dont il eut François-Claude, seigneur de Levigny ; François-Charles de Vendôme ; et trois filles, Marguerite, Marie-Gabrielle et Antoinette de Vendôme.

Les armes de Claude de Bourbon-Vendôme sont de Bourbon-Vendôme, brisé d'un filet mis en barre : et celles d'Antoinette de Bours, son épouse, sont à la croix ancrée de gueules.

**FRANÇOIS I<sup>er</sup>, DE BOURBON,**

**Vingt-quatrième Comte de Vendôme.**

François de Bourbon, comte de Vendôme, de Saint-Paul, de Conversan, de Marle et de Soissons, vicomte de Meaux, seigneur d'Épernon, de Gravelines, de Dunkerque, de Ham, de la Roche, de Bohain et de Beaurévoir, châtelain de Lille, vint au monde en 1470. Il n'avait qu'environ sept ans lorsqu'il succéda à Jean de Bourbon, son père, au comté de Vendôme. Louis de Joyeuse, seigneur de Bothéon, son beau-frère, fut son tuteur pendant le temps de sa minorité. Les historiens remarquent que ce fut le prince le mieux fait de son temps. Il assista, avec quatre autres princes de son nom, tous chefs de famille, au sacre du roi Charles VIII en 1484, et y représenta le

comte de Toulouse. Peu de temps après, le roi unit la seigneurie de Mondoubleau au comté de Vendôme, et déclara le tout exempt d'hommage, d'obéissance et de juridiction du duché d'Anjou et du comté du Maine, et l'assujettit immédiatement à la couronne, pour être, tout le comté de Vendôme, tenu comme en pairie. Il donna de plus le privilège à l'aîné de la maison de Vendôme de n'être point sujet au droit de bail pendant sa minorité. A peine avait-il teize ans qu'il s'opposa de tout son pouvoir à la ligue qui s'était faite entre les grands, pour la régence et la tutelle du dauphin, que le feu roi Louis XI avait confiée à la dame de Beaujeu, et rendit à cette dame tous les services qui dépendaient de lui pour le bien de l'état et l'exécution des ordres du roi. Aussi Charles VIII aima-t-il le comte de Vendôme comme son frère. Ils étaient de même âge, et la douceur de son caractère faisait ses délices dans les conversations qu'il avait avec lui. Il eût voulu l'avoir sans cesse auprès de sa personne, et s'il eût vécu, il n'y a rien qu'il n'eût dû attendre de lui. Il accompagna ce monarque dans son expédi-

tion d'Italie, à la conquête du royaume de Naples. Il combattit avec courage à la bataille de Fornoue; il se porta avec tant de prudence et de valeur dans tous les endroits où il jugeait sa présence nécessaire, que quelques uns ont dit qu'il avait été l'un de ceux qui avaient en plus de part et avait des plus contribué au gain de cette célèbre journée. Il mourut fort peu de temps après, de maladie, à Verceil, le samedi 3 octobre 1495, âgé seulement de vingt-cinq ans. Le roi le pleura avec toute la cour qui le regardait comme un des princes les plus beaux et les plus accomplis de l'Europe.

Ses obsèques furent faites le mardi suivant, dans l'église cathédrale de Saint-Eusèbe, avec une magnificence extraordinaire, par ordre et aux dépens du roi qui commanda que tout fût aussi solennellement observé que s'il eût été son propre frère.

André de la Vigne dit de François de Bourbon « qu'il était l'escarboucle des » princes de son temps en beauté, bonté, » humanité, sagesse, douceur et bénignité, » et que le roi en fut si marri, qu'il n'était

» aucun qui le pût reconforter. » Et Philippe de Comines, livre huit, paragraphe neuf, dit : « que ce fut dommage, car il était beau » personnage, jeune et sage, et était venu » en poste, parce qu'il était bruit qu'il y de- » vait avoir bataille, car il n'avait pas fait le » voyage d'Italie avec le roi.

François de Bourbon, comte de Vendôme, ordonna la somme de cent livres pour l'église collégiale de Saint-Georges, qui fut remise au chapitre cinq semaines après sa mort.

Son corps fut apporté en France et entermé dans la chapelle de la Vierge de l'église de Saint-Georges de Vendôme, sous un

---

\* La cérémonie de l'inhumation de François de Bourbon, comte de Vendôme, se fit le 2 novembre 1495, par René d'Illiers, évêque de Chartres, à la prière de Louis de Bourbon et de l'évêque d'Évreux, exécuteurs testamentaires. Mais comme le corps du prince devait entrer dans toutes les églises de Vendôme avant que d'être transporté dans la collégiale de Saint-Georges, Louis de Crévant, abbé de Vendôme et de Tiron, lui envoya dire, par le curé de Coulommiers, qu'il le suppliait de ne point entrer dans l'église abbatiale de la Trinité, revêtu pontificalement, de peur de donner atteinte à ses privilèges d'exemption. L'évêque répondit, en présence de tous les assistans, que son intention était de satisfaire au desir de Messieurs les execu-

magnifique tombeau de marbre blanc que sa femme lui fit élever sous une arcade à gauche, et où ils sont représentés l'un et l'autre à genoux, devant un prie-dieu chacun. Les deux statues sont de grandeur naturelle : François de Bourbon est représenté en manteau doublé d'hermines, et avec le collier de l'ordre de Saint-Michel. Marie de Luxembourg, son épouse, a sur la tête une couronne garnie de rayons. Deux génies tiennent les armes l'un du mari, l'autre de la femme qui a un chien devant elle pour marquer la fidélité. Ces armes se voient encore sur les tapis des prie-dieu. Le bas-relief qui représente les quatre vertus

teurs testamentaires, et qu'il n'entendait pas que cette action apportât aucun préjudice à l'exemption du monastère, ni aucun droit à ses successeurs. Après cette réponse, il continua la cérémonie, et leva le corps de l'église du grand cimetière où il était en dépôt, accompagné de plusieurs évêques et abbés, et spécialement de Louis de Crévant, abbé de Vendôme et de toute sa communauté ; et le convoi, après avoir passé par toutes les églises de Vendôme, entra dans l'abbaye de la Trinité, dont fut fait acte en présence de l'évêque de Thessalonique, de celui d'Évreux, des abbés de Saint-Calais, de Saint-Georges, de l'Étoile, et de Milon d'Illiers, sous-chantre de l'église de Chartres. (Manuscrit de l'abbaye de Vendôme.)

cardinales, dont l'ouvrage est admiré des connaisseurs, est chargé aux deux bouts des armes du comte et de la comtesse. Enfin tout le tombeau est accompagné de deux pilastres dont l'architecture est couronnée de deux dauphins au-dessus desquels sont les armes de Bourbon-Vendôme, le tout orné de très-belles sculptures. En un mot, si ce monument était à Saint-Denis, les voyageurs l'y regarderaient comme une belle pièce.

François de Bourbon fut marié, par contrat passé au château de Ham, le 8 septembre 1487, à Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Paul, de Conversan, de Marle et de Soissons, vicomtesse de Meaux, dame d'Enghien, de Dunkerque, Gravelines, Ham, la Roche, Bohain et Beaurevoir, châtelaine de Lille, veuve de Jacques de Savoie, comte de Romont, et fille aînée et principale héritière de Pierre de Luxembourg II du nom, comte de Saint-Paul, et de Marguerite de Savoie. Cette sage et vertueuse princesse demeura veuve pendant l'espace de cinquante-un ans, et refusa constamment les partis les plus avantageux

et les plus honorables qui se présentèrent. Elle fut la tutrice des enfans que François de Bourbon, son mari, lui avait laissés, et s'appliqua à les élever dans des sentimens conformes à la piété chrétienne et à leur haute naissance. Le roi, qui connaissait sa piété et son rare mérite, lui fit expédier des lettres par lesquelles il lui donna plein pouvoir de nommer aux offices royaux dans toute l'étendue du comté de Vendôme. Cette princesse fit plus de bien à la collégiale de Saint-Georges qu'aucun des comtes de Vendôme. Elle fit bâtir et voûter le côté de la croisée du côté du nord où est la chapelle de Saint-Nicolas; fit voûter les chapelles de Saint-Michel et de Sainte-Opportune qui font aujourd'hui une des belles sacristies qu'on puisse voir; fit faire les sièges du chœur et l'aigle qu'on y voit encore aujourd'hui; enfin lambrisser la nef et poser un magnifique buffet d'orgues dont il ne reste plus que la boisure où l'on voit ses armes et celles de son mari. On dit que les tuyaux de la montre de ce buffet étaient d'argent, et que les calvinistes les emportèrent du temps des guerres civiles. Elle établit aussi

sept enfans de chœur auxquels elle assigna cent quarante livres de rente pour leur nourriture et entretien, et pour leur instruction, elle affecta un canonicat au maître de musique. Elle fonda une messe quotidienne et deux anniversaires pour le repos de l'âme de son mari, *des volontés duquel elle était la première exécutrice testamentaire*, et deux anniversaires pour elle après sa mort; et pour le tout, elle chargea le domaine de Vendôme de soixante-quinze livres de rente envers le chapitre.

Les biens immenses que cette pieuse princesse avait apportés dans la maison de Bourbon, le respect qu'on a toujours eu pour sa vertu, portèrent Charles de Bourbon, son fils, Antoine de Bourbon, son petit-fils, Henri IV, son arrière petit-fils, et et Jeanne d'Albret, toute huguenote qu'elle était, à confirmer ce legs et à rendre des ordonnances pour enjoindre aux receveurs du domaine de Vendôme de satisfaire exactement à cette fondation.

Aux heures de son loisir, elle s'occupait, avec plusieurs filles qui étaient auprès d'elle, à broder des ornemens d'église dont elle fit

présent à la collégiale de Saint-Georges, où on les conserve précieusement, et tout anciens qu'ils sont, ils méritent l'attention des voyageurs et des curieux. Elle avait un soin particulier pour que le service divin se fit avec décence et dignité; elle assistait elle-même, tous les jours, aux heures canoniales avec ses enfans dans une tribune qu'elle avait fait élever entre la porte du chœur et l'escalier du clocher. Elle ne conférait jamais les canonicats qu'à ceux qu'elle croyait les plus dignes; et, pour s'assurer du mérite des sujets, elle s'en rapportait au jugement du chapitre. Elle écrivit même des lettres qui sont enregistrées au greffe de la collégiale de Saint-Georges, où elle assure les chanoines que personne ne sera jamais nommé à aucun bénéfice vacant en leur église, soit par mort, soit par démission, que de leur choix et avec leur approbation, et que ni elle ni son fils Charles de Bourbon n'auront jamais égard à aucune recommandation sans avoir pris leur avis.

Son directeur était Adrien Gemilly, doyen de la collégiale de Saint-Georges de Vendôme et archidiacre de Laon. Il était toujours au-

près de cette princesse, et elle ne faisait rien sans le consulter. Il avait toute sa confiance et il la méritait. Étant au château de La Fère, elle partagea ses biens entre ses enfans. L'acte est daté du 1<sup>er</sup> février 1518. Elle posa la première pierre du portail de l'abbaye de Vendôme et de celui de l'église paroissiale de Saint-Martin de la même ville, et fit présent de beaux ornemens à ces deux églises.

Enfin, pleine de jours et de mérites, elle mourut dans de grands sentimens de piété, en son château de La Fère en Picardie, le vendredi 1<sup>er</sup> avril, surville des Rameaux, l'an 1546. Son corps ne fut apporté à Vendôme que long-temps après sa mort. Il fut mis dans le même tombeau que celui de son mari. La mémoire de cette princesse a toujours été en vénération et même en odeur de sainteté à Vendôme: on assure même qu'elle a fait des miracles, du moins il est certain que plusieurs personnes ont eu recours à son intercession près de Dieu. Près de deux cents ans après sa mort, l'entrée du caveau, où elle repose avec son mari, s'étant écroulée, on ouvrit son cercueil et

on trouva le corps entier et sans aucune corruption ; mais, depuis qu'il a pris l'air, il est tombé en poussière quoiqu'il eût été embaumé.

Les armes de François de Bourbon sont comme celles de ses ancêtres, c'est à dire de France, à la bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent. Celles de Marie de Luxembourg, son épouse, sont d'argent, au lion de gueules, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir, armé, couronné d'or, lampassé d'azur.

Le cœur de cette princesse est à Cercamp.

Les enfans de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg furent :

1° Charles de Bourbon, premier du nom, et premier duc de Vendôme, qui suit;

2° François de Bourbon, premier du nom, comte de Saint-Paul et de Chaumont, duc d'Estouteville, gouverneur de l'Île-de-France et du Dauphiné. Ce prince vint au monde à Ham, le 6 octobre 1491. Dès sa jeunesse, il se distingua à la cour parmi les princes de son âge. Il assista au sacre de François I<sup>er</sup> où il représenta le comte de

Champagne. Depuis, il accompagna ce monarque au voyage d'Italie, fit des merveilles à la célèbre bataille de Marignan; il eut l'honneur d'y être fait chevalier par le fameux Bayard de qui le roi lui-même avait voulu recevoir l'accolade à la manière des anciens chevaliers. Revenu en France, il se courut Mézières que les impériaux tenaient assiégée; prit Moulon et Bapaume et défit les Anglais au combat de Pas. Il retourna ensuite en Italie avec le roi, et se trouva à la funeste bataille de Pavie, où il fut fait prisonnier avec le roi. Mais ayant trouvé le moyen de se sauver, il fut fait gouverneur du Dauphiné en 1527. Quelques mois après, il fut créé pair de France, pour assister au procès criminel du connétable de Bourbon, à condition néanmoins qu'il n'en pourrait prendre le titre dans la suite. Il retourna pour la troisième fois en Italie, où il commanda les troupes du roi, et remporta de grands avantages dans le Milanais où il prit plusieurs places, entre autres Mosco, Mortare, Novarre et Pavie. Mais l'année suivante il fut malheureux; Antoine de Lève, qui était sorti de Milan, le surprit à Landriane,

à cinq lieues de cette ville; il fit des prodiges de valeur pour se tirer du péril; mais ses lansquenets lui tournèrent casaque, ses troupes italiennes l'abandonnèrent, sa cavalerie et son avant-garde se réfugièrent à Pavie; il resta néanmoins sur le champ de bataille, combattant généreusement avec le peu de troupes qui lui restaient, et plutôt accablé que vaincu, il fut obligé de rendre les armes et fut fait prisonnier. Il sortit de sa prison par le traité de Cambray, conclu en 1529. Le roi lui assigna alors deux mille livres par mois, pour son état de gouverneur du Dauphiné, et pour le récompenser de ce qu'il lui en avait coûté pendant qu'il avait été lieutenant général en Italie. Il assista à l'entrevue qui se fit à Marseille, l'an 1533, entre le pape Clément VII et le roi François I<sup>er</sup>, où fut arrêté le mariage d'Henri, depuis roi II<sup>e</sup> de ce nom, avec Catherine de Médicis, nièce de ce pontife. La guerre ayant été déclarée au duc de Savoie en 1536, il réduisit presque tout son pays sous l'obéissance du roi, et quelque temps après, la guerre s'étant renouvelée contre l'empereur qui avait refusé de tenir sa parole au

sujet de l'investiture du duché de Milan qu'il avait promise au roi, il suivit le dauphin qui commandait l'armée qu'on envoyait dans le Luxembourg et en Picardie; il secourut Landrecies que l'empereur tenait assiégée en 1543. Enfin il mourut à Cotignan, près de Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 1545, et fut enterré dans l'abbaye de Vallemont.

Il épousa Adrienne, duchesse d'Estouteville, vicomtesse de Roncheville, baronne de Clenville, Briquebec, Hambie, Moyon, Gacé et Meslerault, châtelaine des Loges, dame de Vallemont, Hotot, Foville, Berneval, Beureville, Offrainville, Trie, Chambres, Héricourt, Gasuville, Bec-de-Mortagne, Moreil, la Roche-Guyon, en partie, etc., fille unique et seule héritière de Jean III du nom, sire d'Estouteville, et de Jacqueline d'Estouteville, dame de Moyon, de Briquebec, Hambie et Gacé. Le contrat par lequel il fut dit que François de Bourbon porterait le nom, le cri et les armes d'Estouteville, et pour principal titre, celui de duc d'Estouteville, et que le second fils qui pourrait naître de ce mariage, porterait les armes d'Estouteville sans écartelure, fut passé le

9 février 1534, et homologué au parlement de Paris le 16 avril 1540. Ce fut en faveur de ce mariage que le bourg et terre d'Estouteville, situé dans la haute Normandie, fut érigé en duché au mois d'août 1534.

Les armes de François de Bourbon, duc d'Estouteville, sont : écartelé au 1 et 4 de Bourbon, au 2 et 3 de Luxembourg, qui est sa mère. Celles d'Adrienne d'Estouteville, son épouse, sont : barrelé d'argent et de gucules de dix pièces, au lion de sable brochant sur le tout, armé, lampassé, couronné d'or.

Adrienne, duchesse d'Estouteville, mourut à Trie en 1560, âgée de quarante-huit ans. Elle s'était cassé une jambe dans une partie de chasse. Elle gît dans l'abbaye de Vallemont, auprès de son mari.

De ce mariage sortirent : François de Bourbon \* II du nom, duc d'Estouteville, gouverneur du Dauphiné, mort le 4 octobre 1546, et il gît à Vallemont. Suivant une des conditions du mariage de son père, il

---

\* François de Bourbon, duc d'Estouteville, naquit à Hambe le 14 janvier 1556.

portait écartelé au 1 et 4 de Bourbon, au 2 et 3 d'Estouteville; et marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Paul, née à La Fère le 30 mai 1559. Elle fut mariée trois fois : 1° à Jean de Bourbon, comte de Soissons, qui fut tué à la bataille de Saint-Quentin; 2° à François de Clèves II du nom, qui fut tué à la bataille de Dreux; elle n'eut point d'enfans de ces deux alliances; 3° elle épousa Léonor d'Orléans, duc de Longueville, dont elle eut postérité. Elle mourut au mois d'avril 1601, et fut enterrée à Vallemont.

4° Louis, cardinal de Bourbon. Il vint au monde dans la ville de Ham en Picardie, le 2 janvier 1493. Il fit ses études au collège de Navarre; reçut la tonsure cléricale de Georges d'Amboise, cardinal et légat en France; après quoi il fut pourvu de plusieurs grands bénéfices; il eut les abbayes de Saint-Corneille de Compiègne, de Saint-Pharon de Meaux, de Sainte-Marie de Coulons, diocèse de Chartres, de Saint-Léonard de Ferrières, de Saint-Amand en Tournais, de Sainte-Serge d'Angers, et l'abbaye royale de Saint-Denis en France. Quant aux évé-

chés, il administra d'abord celui de Tréguier qu'il ne garda que cinq ans, et succéda ensuite à Charles de Luxembourg, évêque de Laon, qui était mort le 24 novembre 1509, et cependant il ne fut sacré qu'environ huit ans après, le 3 mai 1517, dans l'église de Sainte-Catherine du Val des écoliers, à Paris. La cérémonie se fit par le cardinal de Luxembourg, son cousin, assisté des évêques de Lizieux, de Castres et de Lodève pour diacres, et de ceux d'Avranches et de Mégaré pour sous-diacres, en présence de la cour, du cardinal de Boisy, évêque de Coutances et puis d'Albi, grand aumônier de France, et de vingt-deux évêques. Deux mois après, le 1<sup>er</sup> juillet, il fut créé cardinal par Léon X, sous le titre de Saint-Sylvestre au Champ de Mars. Il n'avait pour lors qu'environ vingt-quatre ans. Il reçut la barette dans l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, où il fit son entrée monté sur une mule, accompagné de l'archevêque de Reims, des évêques de Beauvais, de Noyon, de Châlons, de Soissons, d'Amiens et de plusieurs abbés : des princes Charles de Bourbon, duc de Vendôme, de François de Bourbon, comte de

Saint-Paul et duc d'Estouteville, ses frères; de son beau-frère Claude de Lorraine, duc de Guise; et d'une nombreuse suite de noblesse.

Le cardinal de Luxembourg, évêque du Mans, étant mort en 1519, le cardinal de Bourbon fut son successeur dans cet évêché et en prit possession la même année. Depuis, le cardinal de Lorraine se démit en sa faveur de l'évêché de Luçon; il en eut l'administration pendant trois ans, et le permuta avec d'autres bénéfices. Ensuite le pape Clément VII changea son titre de cardinal de Saint-Sylvestre en celui de Sainte-Sabine, et le fit évêque de Pernes; et le pape étant mort l'an 1534, il présida au conclave des cardinaux lorsqu'ils élurent Paul III de la maison des Farnèse. Il fit bâtir à Paris l'hôtel de Bourbon près du Louvre. Les affaires d'état auxquelles il était trop occupé ne lui permirent pas de résider dans ses évêchés, il garda celui du Mans pendant seize ans, et s'en démit ensuite en faveur de René du Bellay de Langey. Il succéda au cardinal Antoine Duprat, chancelier de France, dans l'archevêché de Sens en 1536.

Enfin il mourut à Paris, en son hôtel de Bourbon, le vendredi 15 mars 1556. Son corps fut porté à Laon, et enterré dans le chœur de la cathédrale, mais son cœur et ses entrailles furent inhumés dans l'église de Saint-Denis en France, dans l'aile gauche, proche le mur du chœur, allant au grand autel, au lieu où l'on voit la représentation de ce cardinal à genoux, sur une colonne de porphyre sur laquelle sont ses armes avec la figure d'un cœur. Il avait demandé à François I<sup>er</sup> d'être enterré à Saint-Denis, et d'y avoir son tombeau parmi ceux des rois. Le monarque lui accorda cette distinction parce qu'il était prince du sang. Le cardinal alla lui-même à Saint-Denis, dont il était abbé, pour choisir un endroit convenable pour placer son mausolée, et il résolut de le faire élever dans le chœur. Les religieux s'y opposèrent, disant que cette place ne pouvait appartenir qu'aux rois, qu'un nouveau monument placé dans leur chœur, où il y en avait déjà un assez grand nombre, les empêcherait de faire les cérémonies. Le cardinal alla se plaindre au roi du refus qu'on lui faisait ; mais le prince lui

répondit en riant : *Monsieur le cardinal, si vous étiez dans le chœur de l'église de Saint-Denis, vous seriez aussi savant que les rois, car vous verriez tout ce qui s'y passe.* Eh bien, sire, reprit Louis de Bourbon, *je ne serai point dans le chœur, mais je n'en verrai pas moins ce qu'on y fera.* En effet, il fit élever sa statue sur une colonne qui domine sur le chœur, et un jour, étant venu voir si la figure lui était ressemblante, il s'aperçut que le soleil donnait sur le visage de cette statue. Il fit poser un chapeau de cardinal dans le pilier auprès de la colonne, pour empêcher les rayons du soleil de donner sur sa ressemblance\*.

5<sup>e</sup> Antoinette de Bourbon-Vendôme, née à Ham, le jour de Noël 1494, mariée à

---

\* Voici les paroles de Frizons, dans la France cardinale : *Latetia die veneris undecimâ martii, annus millesimas quingentesimus quinquagesimo sexto, in adibus Borbonis diem clausit extremum Ludovicus, annos natus sexaginta tres.* Mais au lieu de l'onzième de mars, il devait mettre le treize, parce que, cette année bissextile, courait la lettre dominicale D au mois de mars, qui fait que l'onzième mars tombait au mercredi et non pas au vendredi, qui devait par conséquent être le treizième du mois.

P. Bondonnet, Histoire des évêques du Mans.

Paris le 9 juin 1515, à Claude de Lorraine, duc de Guise, pair et grand veneur de France, gouverneur de Champagne, de Brie et de Bourgogne. Elle devint veuve le 12 avril 1550, et mourut au château de Joinville le 20 janvier 1583. Elle fut inhumée près de son mari, sous un tombeau de marbre, dans l'église collégiale de Saint-Laurent de Joinville. Il sortit de cette alliance une nombreuse postérité qui n'appartient point à mon histoire.

6<sup>e</sup> Louise de Bourbon-Vendôme. Elle vint au monde au château de La Fère, le 1<sup>er</sup> mai 1495. Elle fut d'abord religieuse à Fontevrault où elle fit ses vœux le 19 janvier 1510, fut successivement abbesse d'Origny et de Sainte-Croix de Poitiers, grande prieure et enfin abbesse de Fontevrault. Elle fut bénite par le cardinal de Bourbon, son frère, le 9 janvier 1535, et mourut le 21 septembre 1575.

Elle fit de grands biens à son abbaye, chef d'ordre, et réforma douze monastères.

François de Bourbon, comte de Vendôme, eut encore un enfant naturel nommé Jacques de Bourbon, qui fut fils d'Isabeau de Grigny.

## DUCS DE VENDÔME.

### CHARLES I<sup>er</sup>, DE BOURBON,

#### Premier Duc de Vendôme.

Charles de Bourbon, duc de Vendôme, pair de France, comte de Soissons, de Marle et de Conversan, vicomte de Meaux, seigneur d'Épernon, de Mondoubleau, de Condé, de Ham, de Gravelines, de Dunkerque, de la Roche, de Bohain, de Beauvoir et de Hesdin, châtelain de Lille, gouverneur de Paris et de l'Île-de-France. Il naquit au château de Vendôme, le 2 juin 1489. Charles Bernard, historiographe de France et d'autres historiens, disent qu'il était, ainsi que son père, un des plus beaux princes du monde. Dès l'âge de dix-huit

ans, il donna des preuves de sa valeur. En 1507, il accompagna le roi Louis XII dans son voyage d'Italie, et mena avec lui seize gentilshommes bien armés, avec lesquels il se trouva à la reprise de Gènes, et eut pour récompense quatre mille livres de pension du roi. Depuis, il signala son courage à la bataille d'Aignadel contre les Vénitiens, en 1509, après laquelle il fut fait chevalier par le roi lui-même, qu'il aida à prendre Crémone, Padoue et beaucoup d'autres villes : il combattit vaillamment à la fameuse journée de Ravenne, contre l'armée des Espagnols, des Suisses et des Vénitiens que le pape Jules II, ennemi du bonheur de la France et du cardinal d'Amboise qu'il soupçonnait d'aspirer au pontificat, avait ligués contre le roi pour brouiller ses affaires en Italie. Il assista au sacre de François I<sup>er</sup> auquel il représenta le comte de Flandres. Ce prince, en reconnaissance des services que Charles de Bourbon avait rendus à l'état, érigea le comté de Vendôme en duché pairie au mois de février l'an 1515, et les différens corps de la ville de Vendôme nommèrent des députés pour assister aux pro-

clamations qui s'en firent à l'hôtel de ville et à l'audience du baillage; après lesquelles il y eut, pendant plusieurs jours, des réjouissances publiques dans tout le pays Vendômois. Peu de temps après, le nouveau duc de Vendôme fut fait gouverneur de Paris et de l'Île-de-France. Il suivit le roi à la conquête du duché de Milan. Il eut un commandement à la célèbre bataille de Marignan contre les Suisses, où il reçut trois blessures après avoir eu son cheval tué sous lui. Les finances du roi étant épuisées, le duc de Vendôme prêta à ce prince, en 1516, quatre cent quarante-neuf marcs trois gros de sa vaisselle d'argent, pour aider aux frais de la guerre; et cette argenterie fut évaluée à la somme de six mille cent cinquante-neuf livres onze sous trois deniers, sur laquelle il reçut quinze cents livres le 10 juin 1517, dont il donna quittance scellée aux armes de Bourbon-Vendôme. Depuis, le roi lui donna le gouvernement de Picardie en 1518. Il avait, dans la même année, une compagnie de soixante-dix lances, et donna quittance de ses gages le 19 juillet 1519. Son nouveau gouvernement lui pro-

cura différentes occasions de se signaler au service du roi. Il soutint avec vigueur et avec prudence les efforts des troupes impériales qui étaient descendues dans sa province, et souvent il les repoussa avec les *avantages les plus glorieux*. Il obligea le comte de Nassau de lever le siège qu'il avait mis devant Mézières. Il porta, à plusieurs reprises, la guerre dans les Pays-Bas et y fit des exploits qui lui firent beaucoup d'honneur. Il prit Bapaume, Hesdin, Landrecies et plusieurs autres places. Il défit le sieur de Reux qui voulait l'empêcher de ravitailler Théroüenne, fit sur lui grand nombre de prisonniers et lui enleva une grande quantité de munitions et d'artillerie. Toujours attaché à son roi et zélé pour son service, le mécontentement de la révolte et la confiscation des biens de Charles, connétable de Bourbon, son cousin, ne furent point capables d'altérer sa fidélité, et François I<sup>er</sup> qui en était convaincu par les preuves les moins équivoques lui continua toujours sa faveur et ses bonnes grâces, et n'hésita point à lui confier la défense de Paris, de l'Île-de-France et de la Picardie.

Charles garantit ces deux provinces des efforts des impériaux qui, avec une puissante armée, menaçaient la capitale du royaume. On donna beaucoup de louanges au duc de Vendôme, et il les méritait bien. Le roi fut enchanté de sa conduite, de son affection, et de ses succès, et il n'en fut point étonné, parce qu'il attendait tout de sa fidélité, de sa bravoure, de son amour pour la patrie et de son bonheur.

Pendant la détention de François I<sup>er</sup> à Madrid, les grands du royaume ne pouvant souffrir qu'avec peine la régence de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère du roi, prièrent le duc de Vendôme de venir prendre les rênes du gouvernement du royaume, lui faisant entendre que cette fonction n'appartenait qu'à lui, parce qu'il était le plus capable et qu'il était prince du sang. Charles de Bourbon les remercia avec une modération, une modestie et surtout avec des sentimens de respect et d'amour pour le roi dont ils furent charmés, et il leur protesta qu'il était très-éloigné, surtout dans le temps de l'adversité de son prince, de rien prendre sur lui qui pût lui

déplaire. La régente lui sut gré de ses généreux sentimens, le fit chef de son conseil, et rien ne se fit désormais sans son avis et même sans son autorité. Il ne fit usage de l'un et de l'autre que pour le bien de l'état et pour la prompte délivrance du roi; les conditions en furent dures, mais enfin elles parurent nécessaires à un prince, premier ministre, qui n'avait d'autre désir que de voir le monarque à la tête de son conseil; et il crut devoir céder au temps et aux circonstances. C'était assez triompher de Charles V que de l'amener à rendre la liberté à François I<sup>er</sup>. Le roi, de retour de sa captivité, gratifia le duc de Vendôme d'une pension de vingt-quatre mille livres, ou du moins ratifia le don que la régente lui en avait fait pendant sa détention à Madrid. De nouveaux bienfaits eussent demandé de nouveaux services, mais le duc de Vendôme qui connaissait le service du roi pour le roi lui-même et non pour lui, ne fit usage du présent que pour soulager le peuple dont il était gouverneur, parce qu'il avait beaucoup souffert pendant la guerre. Ainsi, le monarque ne pensait qu'à faire du bien à

un prince qui l'avait servi fidèlement; et il apprit avec plaisir que ce qu'il avait fait au gouverneur n'avait été que pour le soulagement de ses sujets. Enfin, le duc de Vendôme, après avoir contraint les impériaux de lever le siège de Péronne, en 1536, mourut à Amiens d'une fièvre maligne, le jour de Pâques-Fleuries, 25 mars suivant. Son corps fut apporté à Vendôme, et déposé dans le caveau des Bourbon-Vendôme; entre le chœur et le sanctuaire, en même temps que celui de Marie de Luxembourg, sa mère, fut mis à côté de celui de François de Bourbon, son mari, et que celui de François de Bourbon, comte d'Enghien, son puiné, fut enterré dans la chapelle de Saint-Pierre. La cérémonie de ces obsèques fut faite par plusieurs évêques assistés d'un grand nombre d'abbés, le 19 mars 1548.

Ce prince avait épousé Françoise d'Alençon, veuve de François d'Orléans I<sup>er</sup> du nom, duc de Longueville, et fille aînée de René, duc d'Alençon, prince du sang, issu de la branche des Valois, plus proche de la couronne que lui, et de Marguerite de Lorraine. Le mariage se fit à Châteaudun, le 18

mai 1513. Elle survécut à son mari environ treize ans, et pendant le temps de son veuvage, elle pourvut aux canonicats et autres bénéfices vacans dans l'église collégiale de Saint-Georges, en qualité de douairière du duché de Vendôme. Cette princesse apporta de grands biens dans la maison de Bourbon-Vendôme. Ce fut en sa faveur que les baronies de Château-Gontier, la Flèche et Beaumont, les seigneuries de Sainte-Susanne, Sonnoy et Persy furent érigées en duché, sous le nom de Beaumont, par lettres données à Sainte-Ménéhould, en septembre 1545. Elle fut enterrée à Vendôme, dans le caveau des Bourbon, à côté de son mari. Elle mourut dans son château de la Flèche en Anjou, le 14 septembre 1550, âgée d'environ soixante ans.

Charles de Bourbon résida fort peu à Vendôme. Il passa presque toute sa vie ou à l'armée ou à la cour, ou dans son gouvernement de Picardie. Il devint premier prince du sang, par la mort de Charles, connétable de Bourbon, son cousin, qui fut tué au siège de Rome, commandant l'armée de Charles V, empereur et roi d'Espagne.

On voit, dans les registres capitulaires de l'église collégiale de Saint-Georges, la copie d'une lettre de Charles de Bourbon, par laquelle il déclare qu'un certain ecclésiastique s'est présenté pour obtenir les provisions d'un canonicat, et qu'il ne veut pas l'accorder sans l'avis du chapitre qu'il demande. Les chanoines lui certifièrent que le sujet qui se présentait était incapable du bénéfice, et le prince ne voulut jamais le lui accorder. Il chargea le chapitre de Saint-Georges de célébrer, pour lui et pour ses successeurs, une messe du Saint-Sacrement, le lendemain de la Fête-Dieu, dans l'année où il y aura mutation de prévôt par ceds ou par décès, pour l'indemnité de quarante sous de rente légués par Jean l'Aumônier, à la charge de chanter, pendant l'Octave, après la grande messe, *O salutaris hostia*.

Du temps de Charles de Bourbon, en 1516 et 1519, la ville de Vendôme et ensuite la province du Vendômois furent affligées du fléau de la peste, qui emporta la plus grande partie des habitans de la ville et de la campagne; sur quoi je pense qu'il est à propos d'observer que les rues de la ville qui vont

du midi au nord devinrent presque entièrement désertes, et que les autres rues qui vont du levant au couchant n'éprouvèrent pas, à beaucoup près, de si grands ravages. Le faubourg de Saint-Georges, dont la rue peut être regardée comme le méridien de Vendôme, fut tout-à-fait désolé; à peine s'y trouva-t-il une personne exempte de la maladie épidémique, tandis que la rue Ferme, qui est le chemin couvert du château, et le faubourg Saint-Bienheure, qui vont du levant au couchant, et qui ont, du côté du midi, la montagne et le château qui y est bâti, ne ressentirent aucunement les effets de la contagion, parce qu'ils ne respiraient, pour ainsi dire, d'autre air que celui du nord.

Cela ne guérit pas de la peur quelques bénéficiers qui habitaient la rue Ferme qu'on peut regarder comme le cloître des chanoines, et il leur fut permis, par le chapitre, de se retirer dans la campagne, à condition que, s'ils se trouvaient plusieurs dans un même bourg, ils feraient l'office canonial dans l'église paroissiale du lieu, moyennant quoi ils auraient part aux distributions comme présens.

Ils choisirent le village de Rocé, dont le chapitre est seigneur; mais bientôt la contagion s'y répandit, parce que ce bourg est en rase campagne et exposé aux ardeurs du midi. Ils se rendirent dans la petite ville de Lavardin, qui a au midi un château bâti sur une haute montagne, et qui ne respire que l'air du nord. Ils s'y trouvèrent en sûreté et n'y ressentirent aucuns effets de la peste. Plusieurs personnes de la ville de Vendôme demandèrent à venir demeurer dans leur rue Ferme, où l'air était plus salubre; mais on voit, par des actes capitulaires, qu'on ne jugea pas à propos de leur permettre d'habiter les maisons canoniales qui étaient vacantes, parce qu'on craignait que ces nouveaux habitans n'y apportassent la contagion.

Comme le faubourg de Saint-Georges se trouva le plus affligé, on résolut de faire un vœu à saint Sébastien, dont l'église collégiale de Saint-Georges possède les reliques. Ce qui restait d'habitans dans cette paroisse fit processionnellement le tour de la ville pieds nus et en chemise, avec un cierge à la main: on porta une torche de cire jaune,

comme pour faire une amende honorable, et une bougie roulée en cylindre aussi longue que le tour de la paroisse qu'on appelle l'enceinte, et qui devait brûler, jusqu'à la fin devant la relique du saint martyr. Les autres paroisses de la ville et de la campagne suivirent cet exemple, firent le même vœu ; et tous les ans, le jour de la fête de Saint-Sébastien, se fait en chaque paroisse une procession solennelle où des pénitens, revêtus d'aubes et pieds nus, vont implorant la miséricorde de Dieu, malgré les neiges et le froid rigoureux que l'on éprouve ordinairement dans le mois de janvier, assistent ainsi à la grande messe à laquelle ils font leurs dévotions. Le fléau cessa sur la fin de 1519. Le vœu s'accomplit encore aujourd'hui ; le nombre des pénitens n'est pas si grand, mais la dévotion n'est point diminuée, et il n'y a point de paroisse dans le Vendômois où il n'y ait une chapelle et une confrérie sous l'invocation de saint Sébastien.

Charles de Bourbon, duc de Vendôme, était, ainsi que son père François de Bourbon, chevalier de l'ordre du roi, c'est à dire

de l'ordre de Saint-Michel ; sur quoi je remarque que ces deux princes ne portaient pas au bas du collier une médaille de Saint-Michel, mais seulement la figure de cet archange suspendue au collier.

Ses armes étaient Bourbon-Vendôme, c'est à dire de France, à une bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent.

Celles de Françoise d'Alençon, son épouse, sont aussi de France, à la bordure de gueules, chargée de huit besans d'argent.

Son épitaphe est un tableau où sont représentées la ville de Vendôme et la province de Picardie, la première sous la figure d'un vieillard habillé de noir, et la seconde sous la figure d'une femme en habit de deuil, et qui plaident leur cause devant Éacus, juge des enfers, qui est sur son siège en robe rouge, et dont les plaidoiries sont exprimées ainsi qu'il suit :

#### ANTICATEGORIA.

Carolus ut fato præcox cessisset avaro,

Utque sepulchro essent ossa locata suo

Lis erat, et justo. sub iudice Belgica traxit

In jus pullatum Galliae Vindocinum :  
 Quae introgressa forum coram mox ingemit ore  
 Et dedit haec presso verba supercilio :  
 Redde artus mihi, redde mei, redde ossa parentis  
 Quae servas tumulo condita marmoreo.  
 Non tibi, Vindocinum, tanti debentur honores,  
 Non pia Borbonii te monumenta decent.  
 Hunc mihi quin potius functum servare licebit.  
 Vivus qui Belgas rexerit usque meos.  
 Dixerat haec, mœstum quum mox suspiria anhele  
 Corde trahens dixit talia Vindocinum :  
 Quin tu redde meum, mihi redde ducem, improba  
 Quem rapuère tuo tristia fata sinu. [ vivum  
 Num tibi sublatum liceat servare sepulchro,  
 Vis tua quem vivum sistere non potuit.  
 Ille meo dudum decoratus nomine vixit,  
 Ille suo extinctus corpore me decoret.  
 Hunc nudum genuit mea tellus, jamque vicissim  
 Hunc nudum gremio contegat ipsa suo.  
 Desierant. Dictis tum paucis Eacus inquit :  
 Vindocini est qui Dux Vindocinensis erat.

#### AUTRE ÉPITAPHE.

Borbonius jacet hic parvâ tellure sepultus  
 Carolus, ac secum lilia et arma jacent.  
 Quod si terra suo dignum det semine germen,  
 Aurea nimirum lilia et arma dabit.

#### TRADUCTION TIRÉE DU MANUSCRIT DU CHATEAU.

De Charles de Bourbon les os ensevelis  
 Enferment avec soi la valeur et les lis.  
 O terre, si ton fruit ressemble à ta semence,  
 Tu produiras des lis dorés à notre France.

On a toujours regardé à Vendôme cette  
 épitaphe comme un pronostic que les des-  
 cendants de Charles de Bourbon porteraient  
 un jour la couronne de France.

Les enfans de Charles de Bourbon furent :

1° Louis de Bourbon-Vendôme, comte  
 de Marles, né au château de La Fère, en  
 Picardie, le 23 septembre 1514, ne vécut  
 qu'environ un an et demi, et mourut au  
 château de Vendôme le 7 avril 1516, avant  
 Pâques. Il est inhumé dans le chœur de  
 l'église collégiale de Saint-Georges, dans  
 le caveau des Bourbons ;

2° Antoine de Bourbon, roi de Navarre,  
 duc de Vendôme, qui suit ;

3° François de Bourbon, duc d'Enghien,  
 gouverneur de Hainaut, de Piémont et de

Languedoc, dont il fut pourvu l'an 1544. Il vint au monde au château de La Fère, le 25 septembre 1519. Ce prince donna de si bonne heure des marques de sa valeur et de sa prudence, que le roi François I<sup>er</sup> lui confia, en 1543, la conduite d'une armée avec laquelle s'étant joint au corsaire Chérédin, dit Barberousse, il prit la ville de Nice. Il est vrai que ce général des armées de Soliman avait déjà ravagé la Sicile, fait souvent des descentes en Italie, et donné plusieurs fois l'épouvante aux troupes d'Espagne; mais, dans cette expédition, il remarqua dans ce jeune prince français et la bravoure d'un jeune homme qui ne cherche que l'occasion de se signaler, et la maturité d'un vieux commandant consommé dans l'art militaire. Il disait que pour son âge il savait bien qu'il ne pouvait avoir que vingt-deux ans, mais, que par rapport à la guerre, il lui donnait cinquante ans. François I<sup>er</sup> reçut avec plaisir la nouvelle de cette première expédition du comte d'Enghien, et l'envoya ensuite dans le Piémont où il prit Pallezol, Crescentin, Dézane et d'autres villes. Ce prince jeune et vaillant n'avait que des

troupes aguerries, et ne cherchait que les occasions de combattre et d'acquérir de la gloire. Le marquis du Guast, don Alphonse d'Avalos ou del Vasto, lieutenant général des armées de l'empereur Charles V en Italie, et le plus célèbre de ses capitaines, sortit de Milan dans le dessein de combattre le général français. Sûr de la victoire, il s'avancait avec la plus grande confiance, et montrait aux dames les chaînes avec lesquelles il se vantait de leur amener lié le comte d'Enghien et les jeunes volontaires de l'armée française. Elles le conjuraient cependant de traiter avec plus d'humanité ce jeune prince à cause de sa beauté et de sa bonne mine, et de se contenter de sa parole; à quoi il répondait, avec toute la fierté espagnole, qu'on n'était plus désormais au temps des chevaliers errans.

Mais François de Bourbon ayant été averti que du Guast s'avancait avec confiance pour passer le Pô, le prévint et le passa lui-même pour aller à lui. Les deux armées combattirent près du bourg de Cérizolles, le lundi de Pâques, 14 avril 1544. La victoire demeura entière au jeune comte

d'Enghien; dix mille ennemis restèrent sur la place, sans compter quatre mille prisonniers: les Français prirent l'artillerie et les bagages, et ne perdirent que deux cents hommes. Le fier du Guast fut obligé de prendre honteusement la fuite et d'abandonner tous ses équipages à la discrétion du vainqueur. On trouva dans son camp les chaînes dont le comte d'Enghien devait être lié avec ses jeunes volontaires français, et les victorieux en tirèrent plus d'argent que de la rançon de six cents Espagnols et de deux mille cinq cents Allemands qui étaient demeurés prisonniers. On trouva aussi pour quatre cents mille livres tant en argenterie qu'en argent monnoyé. Le général du Guast avait ordonné qu'on lui fermât les portes d'Ast, s'il ne revenait vainqueur. On lui tint parole; il fut surpris de ce qu'on lui obéissait avec tant d'exactitude et il fut contraint de gagner Milan où il resta longtemps sans oser paraître devant les dames qui avaient entendu ses fanfaronades.

Pendant ce temps, le comte d'Enghien poursuivit sa victoire; il prit Carignan, Saint-Danvien, Montcallier, Vigon, le Pont-

d'Esture, Saint-Salvador, Fresnet, Pau, enfin tout le Montferrat, excepté Casal.

Après ces nobles exploits, il périt malheureusement, à l'âge de vingt-sept ans, de la chute d'un coffre que quelques seigneurs qui jouaient avec lui lui firent jeter sur la tête, d'une chambre haute du château de la Roche-Guyon, le 23 février 1545. On soupçonna de ce coup Cornélio Bentivoglio, gentilhomme italien, et l'on crut qu'il avait commis cette lâcheté pour plaire à quelques princes qui étaient jaloux de la gloire que le comte d'Enghien s'était acquise. Voici comment M. de Thou raconte le fait dans son histoire. « Une partie de l'armée était en » quartier d'hiver à la Roche-Guyon, près » de la Seine, et comme les neiges étaient » hautes, cela donna occasion à la jeune » noblesse d'en faire un fort pour l'attaquer » et le défendre avec des pelotes de neige. » Les uns l'assaillirent sous la conduite du » dauphin, qui avait avec lui le duc d'Aumale et le maréchal de Saint-André, et les » autres le défendirent comme une ville » assiégée, ayant pour chef François de » Bourbon, duc d'Enghien. Mais un dépit

» caché, que l'émulation fit naître durant  
 » le combat entre les chefs, fit de ce diver-  
 » tissement un sujet de deuil et de larmes ;  
 » car après le combat, lorsque le duc d'En-  
 » ghien se fut assis près de la muraille, dans  
 » la cour du château, afin de reprendre ha-  
 » leine, l'on jeta par la fenêtre un coffre,  
 » par le commandement, comme on l'a cru,  
 » de ceux qui étaient avec le dauphin, et  
 » néanmoins à son insu, et le comte fut  
 » accablé de ce coffre. Ainsi mourut, pour  
 » le malheur de tout le royaume, ce jeune  
 » prince qui était déjà fameux par la victoire  
 » de Carignan, et qui faisait espérer de  
 » grandes choses de lui. Sa mort fut d'autant  
 » plus déplorable qu'on n'en put prendre la  
 » vengeance que permettent les lois et la  
 » justice, et que la condition d'un prince  
 » fut plus malheureuse en cela que celle  
 » d'un homme privé. Le roi François I<sup>er</sup> fut  
 » aussi affligé de ce malheur que de la perte  
 » de ses enfans, et néanmoins il fut obligé  
 » de dissimuler, comme à la mort du dau-  
 » phin François, son fils. Ainsi la mort du  
 » comte d'Enghien ne fut pas vengée d'une  
 » autre façon que celle de ce jeune prince.»

On trépana le comte d'Enghien\*, mais il  
 mourut peu de temps après l'opération.  
 Son corps fut apporté à Vendôme, et inhu-  
 mé dans la chapelle Saint-Pierre de l'église  
 collégiale de Saint-Georges, où l'on voit ses  
 armes écartelées au 1 et 4 de Bourbon-  
 Vendôme, au 2 et 3 d'Alençon. Près de deux  
 cents ans après sa mort, l'entrée du caveau  
 défonça, et l'on trouva le corps sans aucune  
 corruption, le visage bien reconnaissable,  
 les membres souples et la chair qui reve-  
 nait après qu'on l'avait pressée; on remar-  
 qua aussi les marques de l'opération du  
 trépan; mais les ongles, les cheveux et la  
 barbe étaient crus extraordinairement.

4° Louis de Bourbon-Vendôme, né à La  
 Fère, le 3 mai 1522. Il y mourut âgé d'en-  
 viron trois ans, le 25 juin 1525 et fut en-  
 terré dans l'église de Saint-Montain;

5° Charles de Bourbon-Vendôme, appelé  
 le Cardinal de Bourbon, archevêque de

---

\* M. Thiers, curé de Vibraye, dans son *Traité des Jeux*,  
 rapporte cet accident arrivé au comte d'Enghien, comme  
 un exemple qui prouve que les jeux de main ont assez  
 souvent une fin tragique.

Rouen, légat d'Avignon, évêque de Beauvais, pair de France, commandeur des ordres du roi, abbé de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Oüen, de Jumièges, de Corbie, de Vendôme, de la Couture, de Signy, d'Orcamp, de Montebourg, de Vallemont, de Perseigne, de Saint-Germer, de Châteliers, de Froidmont, de Saint-Étienne de Dijon, de Saint-Lucien de Beauvais, de Saint-Michel-en-l'Erm, et d'autres abbayes, naquit à la Ferté-sous-Jouarre en Brie, le 22 décembre 1523, sur les onze heures du matin. Il fut pourvu de l'évêché de Nevers l'an 1540, n'ayant encore que dix-sept ans; ensuite de celui de Saintes en 1544. Puis il administra l'évêché de Beauvais lorsque le cardinal de Chatillon, qui en était évêque, se fut déclaré pour la religion prétendue réformée. Il y fit son entrée le 24 mai 1572, et s'en démit en 1575. Le pape Paul III le créa cardinal du titre de Saint-Sixte, le 9 janvier 1548. Il eut aussi l'archevêché de Rouen où il succéda à Georges d'Amboise, par bulles datées du 20 septembre 1550. Il fit le voyage de Rome et assista au conclave où Paul IV fut élu

souverain pontife. Henri II le fit lieutenant général au gouvernement de Paris et de l'Île-de-France, par lettres du neuf septembre 1551, et par d'autres du 24 juillet 1557. Il fut du nombre des évêques qui assistèrent au colloque de Poissi, sous Charles IX. En 1561, il assista aux états assemblés à Orléans et à Rouen. Il accompagna le roi au voyage qu'il fit à Bayonne, où ce monarque s'aboucha avec la reine d'Espagne, sa sœur, en 1565. Le pape Pie IV le fit la même année son légat à Avignon. Il assista à un concile provincial tenu en cette ville l'an 1569. Il travailla *avec un soin particulier pour le bien de l'église*, et fit tous ses efforts pour empêcher les violences des novateurs. Il leur défendit les assemblées sous des peines rigoureuses; il tint un concile l'an 1581. Il engagea les autres prélats de France à les traiter avec la même sévérité, et leur en parla fortement dans l'assemblée du clergé à Melun, à laquelle il présida en 1580. Sur la fin de ses jours, il se laissa surprendre par le parti de la ligue; ennemi juré de tout ce qu'on appelait huguenot, et croyant en conscience devoir

empêcher que Henri de Bourbon ne montât sur le trône de France qui lui appartenait, il fut assez peu éclairé pour croire qu'il pouvait et qu'il devait y monter lui-même. Sa trop grande facilité fit naître en lui une ambition que son état devait blâmer, et que le rang de sa naissance ne pouvait que désapprouver; cette facilité, que la faiblesse de l'âge ne pouvait excuser, fut cause que les principaux chefs de la ligue empruntèrent son nom pour se faire un roi dont ils fussent les maîtres. On voulait mettre à l'écart le roi de Navarre qu'on comptait pour rien; parce qu'il passait le septième degré au-delà duquel, dans les successions ordinaires, il n'y a plus de parenté, et que d'ailleurs il était de la religion prétendue réformée. La question était de savoir si l'oncle devait précéder le fils de son frère aîné dans la succession, et si la représentation en ligne collatérale devait avoir lieu ou non. Ce point de droit fut diversement traité par les jurisconsultes dont les uns étaient pour l'oncle, les autres pour le neveu. Le cardinal de Bourbon fut proclamé roi de France après la mort tragique d'Henri III,

sous le nom de Charles X. Le duc de Mayenne se servit quelque temps de son nom, sans lui rendre la liberté que le roi Henri III lui avait ôtée, en s'assurant de sa personne en 1588, pendant la seconde assemblée des états généraux tenue à Blois. Le prétendu roi ne jouit pas long-temps de sa royauté imaginaire, ou plutôt il n'en jouit point du tout. Il ne fut guère qu'un suppôt que les ligueurs mettaient en avant et dont ils se couvraient pour envahir toute domination. Prisonnier avant que d'être roi, captif plutôt que monarque, on voulait régner sous son nom, et ceux qui avaient plus de zèle à le reconnaître pour légitime souverain, le mirent eux-mêmes hors d'état de faire aucun acte de souveraineté qu'ils ne lui donnaient que par emprunt, à condition qu'ils en jouiraient eux-mêmes. Il y a en effet des actes de ce roi prétendu, scellés de son grand sceau, où il est représenté avec tous les ornemens royaux. On fit même frapper à son coin des monnaies et des médailles dont la légende est Charles X, roi de France, et les curieux les conservent dans leurs cabinets; il y en a qui sont des années

1595, 1594, et de 1597, c'est à dire plusieurs années après sa mort, avec la figure et l'inscription de ce monarque supposé.

Charles de Bourbon-Vendôme était doyen du sacré collège lorsqu'il mourut d'une rétention d'urine, à Fontenay-le-Comte en Poitou, le 9 mai 1590. Il était gardé par le seigneur de la Boulaye, assez étroitement, et avait alors environ soixante-huit ans. Cette mort paraissait devoir rendre Henri IV paisible possesseur de son trône, mais elle ne le tira pas d'inquiétude. Le duc de Mayenne en sentit toutes les conséquences et en fut fort alarmé : il avait à craindre qu'elle ne donnât ouverture aux Espagnols et aux seize de demander la création d'un roi, et qu'ils ne le pressassent si fort, que dans le besoin qu'il avait d'eux, il ne fût obligé de le souffrir.

Le corps du cardinal de Bourbon fut inhumé dans la chartreuse de Gaillon qu'il avait fondée, et son cœur fut déposé dans l'église de Saint-Nicolas de Fontenay-le-Comte. Il est connu sous le nom de Charles de Bourbon II du nom, pour le distinguer de Charles de Bourbon I<sup>er</sup>, son oncle, et car-

dinal. Il fut créé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit par Henri III, dans la promotion que ce prince fit dans l'église des Augustins de Paris, le 31 décembre 1578.

Le parlement de Paris rendit un arrêt contre la royauté prétendue du cardinal de Bourbon, le 3 décembre 1594, plus de quatre ans après sa mort, conçu en ces termes :

« Sur ce que le procureur général du roi  
 » a remontré à la cour qu'il est tombé entre  
 » ses mains un arrêt donné en ladite cour  
 » pendant les derniers troubles, par le nar-  
 » ré duquel il est fait mention du roi qu'ils  
 » appellent Charles X, supposé par la ma-  
 » lice des temps, au préjudice de la loi sa-  
 » lique fondamentale de ce royaume, et de  
 » l'autorité du roi auquel la couronne ap-  
 » partient légitimement; et qu'en outre il y  
 » a plusieurs intitulations d'arrêts dudit  
 » prétendu roi : requérait lesdits mots de  
 » Charles X être rayés et biffés, et l'inscrip-  
 » tion du même nom des autres arrêts et  
 » commissions données aux gouverneurs,  
 » mandemens et lettres expédiées en chan-  
 » cellerie. La matière mise en délibération,

» ladite cour a ordonné que ces mots de  
 » Charles X seront rayés et ôtés, tant des  
 » minutes des arrêts et registres d'icelle,  
 » que des expéditions en forme, par extrait,  
 » qui ont été délivrées aux parties, ensemble  
 » les écritures du même nom, tant desdits  
 » arrêts, commissions, que lettres obtenues  
 » en chancellerie, et a fait inhibition à tous  
 » juges, huissiers ou sergens d'exécuter les-  
 » dits arrêts, mandemens et lettres sous pa-  
 » reilles inscriptions, sous peine de crime  
 » de leze-majesté. »

Le cardinal de Bourbon eut un enfant naturel nommé Poullain. Henri IV lui donna, le 16 mars 1595, la somme de mille écus à prendre sur le trésor de l'épargne.

6° Jean de Bourbon-Vendôme, comte de Soissons et d'Enghien, duc d'Estouteville, baron de Nogent et de Beaugé, seigneur de Montigny, etc., né au château de La Fère, le 6 juillet 1528. Il fit avec Henri II le voyage des frontières d'Allemagne. Il se renferma dans la ville de Metz, avec les troupes françaises, pour la défendre contre l'armée impériale qui l'assiégea en 1552, et au siège de Wulpian en 1555, et mourut,

sans laisser de postérité, d'un coup de feu qu'il reçut à la bataille de Saint-Quentin, le 10 août 1557. Il avait épousé Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Paul, etc., fille de François de Bourbon 1<sup>er</sup> du nom, et d'Adrienne, duchesse d'Estouteville. Le mariage se fit le 14 juin 1557.

Ses armes sont au 1 et 4 de Bourbon; au 2 et 3 d'Alençon. Celles de sa femme sont au 1 et 4 de Bourbon; et au 2 et 3 d'Estouteville;

7° Louis de Bourbon-Vendôme, prince de Condé. C'est lui qui donna son nom à la maison de Bourbon-Condé, d'où est sortie celle de Bourbon-Conti. Nous allons parler de sa postérité;

8° Marie de Bourbon, promise à Jacques Stuart V du nom, roi d'Écosse, en 1555, puis à François de Clèves, duc de Nevers, environ 1538. Ces deux mariages ne furent point accomplis. Elle mourut à La Fère, le 28 septembre 1538, âgée d'environ vingt-trois ans, étant née dans ce château le 29 octobre 1515;

9° Marguerite de Bourbon-Vendôme, née

à Nogent, le 26 octobre 1516, fut mariée au lieu de sa sœur aînée, avec dispense du pape, à cause de parenté au troisième degré, à François de Clèves, duc de Nevers, par contrat passé à Paris au château du Louvre, le 19 janvier 1538. Elle eut postérité. Elle mourut au château de la Chapelle-Damgilon en Berry, le 20 octobre 1589, est enterrée dans la cathédrale de Nevers. Elle survécut à son mari d'environ vingt-huit ans, puisqu'il était mort en 1561 ;

10° Madelaine de Bourbon-Vendôme, née au château de La Fère, le 3 février 1520, fut d'abord religieuse de Fontevault où elle fit ses vœux le jeudi de Pâques 17 avril 1533, ensuite prieure de Prouillé en Languedoc, et enfin abbesse de Sainte-Croix de Poitiers ;

11° Catherine de Bourbon-Vendôme, née au château de Deffans en Bourbonnais, le 18 septembre 1525. Elle entra au monastère du Mont-Calvaire de La Fère, à l'âge de cinq ans, fut abbesse de Notre-Dame de Soissons en 1561, et mourut le 27 avril 1594 ;

12° Renée de Bourbon-Vendôme vint au monde à Saint-Germain-en-Laye, le 6 février 1527. Elle n'avait que six ans lorsqu'elle entra dans le monastère chef-d'ordre de Fontevault ; elle y fit profession au mois de juillet 1540, étant âgée d'environ treize ans. Elle fut grande prieure de ce couvent, et enfin abbesse de Chelles, et mourut le 9 février 1583 ;

13° Léonor ou Éléonor de Bourbon-Vendôme naquit au Louvre, à Paris, le 18 janvier 1532 ; elle fut d'abord religieuse à Notre-Dame de Soissons, dont elle sortit pour aller faire profession à Fontevault en 1550, étant âgée de dix-huit ans. Elle en fut abbesse en 1575, fut bénie par son frère le cardinal de Bourbon, et mourut le 26 mars 1611, âgée d'environ 80 ans.

Outre les enfans légitimes dont nous venons de parler, Charles de Bourbon, duc de Vendôme, eut un fils naturel de Nicole de Board. Il fut nommé Nicolas-Charles de Bourbon et de Board ; il épousa Jeanne de Bordeix et de Rachers, dont il eut Jacques, Michel-Charles, Nicolas, Christophe, Marguerite et Jeanne de Bourbon de Board.

**BRANCHE DE CONDÉ,**  
**SORTIE DE CHARLES DE BOURBON,**  
**I<sup>er</sup> DUC DE VENDÔME.**

Louis I<sup>er</sup> du nom, prince de Condé, pair de France, marquis de Conti, comte de Soissons, d'Anisy et de Valery, gouverneur de Picardie et des pays reconquis; il se qualifiait prince de Condé, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes de ses ordonnances, colonel de la cavalerie légère de France, comte de Roussi, vicomte de Meaux et de Breteuil, seigneur de Beaussant, de Pierre-Pont, Nizi-le-Comte, Ailly, Sourdon, Broyés ou Broïes, la Bazèque et du transport de Flandres, seigneur châtelain et baron de la Ferté-Arnoul, Chamigny et Bellot en Brie.

Il était septième fils de Charles de Bourbon, premier du nom, duc de Vendôme et

de Françoise d'Alençon, comme nous venons de le dire. Il naquit au château de Vendôme, le 7 mai 1550. Il fut d'abord gentilhomme de la chambre du roi Henri II, et avait, en cette qualité, douze cents livres de gages échus au dernier jour de décembre 1550, et dans le département, il se trouve employé sous le nom de Louis monseigneur de Vendôme.

Sa première campagne fut sous le roi Henri II qui avait entrepris de recouvrer la ville de Boulogne. Il suivit ce prince au voyage qu'il fit sur la frontière de l'empire. Depuis, en l'année 1552, il se jeta dans la ville de Metz avec plusieurs autres seigneurs, et y soutint avec eux les efforts de l'armée impériale commandée par Charles V en personne, qui fut obligé de lever honteusement le siège. Il défit une partie des troupes du prince de Piémont en 1553, avant la réduction de Théroouenne. Il se distingua au combat d'Antibes, donné le 13 août de la même année, et au siège de Wulpian en Piémont, en 1555. Il combattit vaillamment à la journée de Saint-Quentin, dite la journée de Saint-Laurent, où

quarante mille ennemis rencontrèrent dix-huit mille Français et les taillèrent en pièces. Le prince de Condé recueillit, à La Fère, les débris d'une armée plutôt accablée que vaincue, et après sa disgrâce de Gravelines, il servit avec honneur aux sièges de Calais et de Thionville, qui réparèrent cet échec en 1558.

Après la mort funeste d'Henri II, en 1559, le peu de part que les princes du sang eurent au gouvernement, et quelques mécontentemens secrets engagèrent le prince de Condé à se jeter dans le parti des huguenots qu'il embrassa avec tant de chaleur qu'il fut soupçonné et même accusé d'avoir eu part à la conspiration d'Amboise, d'en avoir ourdi la trame avec les conjurés, et notamment avec Maligny et Georges Bari de la Renaudie. Ce fut pour cela qu'il fut arrêté à Orléans et mis en prison par la faction des Guise qui avaient usurpé le gouvernement; il fut même en danger de perdre la vie. Mais la mort de François II fit changer la face des affaires; et d'ailleurs il ne se trouva personne qui fût assez hardi pour se déclarer sa partie,

*tant ses ennemis étaient redoutés.* Sa délivrance fut regardée comme un miracle. Le roi Charles IX le mit en liberté à son avènement à la couronne, et la cour des pairs le déclara innocent par arrêt du 18 décembre 1560.

Peu après, le prince de Condé, en haine seule de la maison de Guise, se mit à la tête des huguenots dont il fut élu chef à Orléans, le 11 avril 1562, et emporta diverses villes dans le royaume, mais il fut pris et blessé à la bataille de Dreux où il fut vaincu la même année. Il perdit encore la bataille de Saint-Denis en 1567; fut défait et tué à celle de Jarnac, le 13 mars 1569. Il périt à cette action de la manière du monde la plus funeste; son cheval avait été tué sous lui ainsi qu'aux batailles précédentes, étant démonté, un autre cheval lui rompit la jambe d'un coup de pied. Il fut contraint de se rendre prisonnier entre les mains du sieur d'Argence, et il était assis près d'un buisson, lorsque Montequiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou depuis Henri III du nom, passa par-là, et se souvenant de quelque déplaisir que le

prince lui avait fait autrefois, le tua de sang-froid d'un coup de pistolet. Son corps fut porté, ou par insulte ou par hasard, sur une ânesse, à Jarnac en Angoumois, et de là, transporté à Vendôme et inhumé dans l'église collégiale de Saint-Georges, dans le caveau des Bourbons, avec ses ancêtres. Ses obsèques se firent sans cérémonie, parce qu'il avait fait profession ouverte de la religion prétendue réformée, dont son père Charles de Bourbon avait été l'ennemi déclaré. C'était d'ailleurs un prince estimable et qui avait de grandes qualités; brave mais malheureux; *et encore plus malheureux par les intrigues de ses ennemis que par les batailles qu'il perdit*; grand capitaine, il eût mérité de vaincre, si, sous prétexte de religion, quoique dans le fond par jalousie contre les Guise, il n'eût porté les armes contre son roi. Les huguenots, dont il était le chef, firent frapper des pièces de monnaie au coin de ce prince en 1566, avec cette légende : *Louis XIII, premier roi Chrétien des Français*, autour de la figure; et les armes de France sur le revers. On présenta de ces monnaies au conseil

du roi de France; on en a vu en Angleterre; mais on a cru, non sans fondement, que c'était un artifice des ennemis de ce prince pour le rendre irréconciliable avec la cour.

Il eut deux femmes. Il épousa, en premières noces Éléonore de Roye, fille aînée et héritière de Charles, sire de Roye et de Muret, comte de Roucy, et de Madelaine de Mailly, dame de Conti. Le mariage se fit le 22 juin 1551.

Leurs enfans furent :

- 1<sup>o</sup> Henri I<sup>er</sup> du nom, prince de Condé, qui stit;

- 2<sup>o</sup> Charles de Bourbon, né à Nogent-le-Rotrou, le 3 novembre 1557; mort en bas âge;

- 3<sup>o</sup> François de Bourbon, prince de Conti, souverain de Châteaurenaud, seigneur de Bonnétable et de Lucé, chevalier des ordres du roi, gouverneur d'Auvergne, de Paris et de Dauphiné, né à la Ferté-sous-Jouarre, le 19 août 1558, mort à Paris le 3 août 1614. Il eut postérité, mais elle ne fit pas branche;

- 4<sup>o</sup> Charles de Bourbon, dit le cardinal de Bourbon le jeune, co-adjuteur de son

oncle et ensuite son successeur dans l'archevêché de Rouen, abbé de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Oüen, de Bourgueil, de Sainte-Catherine de Rouen, de Vendôme et d'Orcamp, né à Gandelu en Brie, le 50 mars 1562. Chef des conseils du roi; qui, avant la conversion d'Henri IV, forma en France un tiers-parti de catholiques, dans le dessein de monter lui-même sur le trône. Il mourut d'hydropisie dans son palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés, le 50 juillet 1594, n'ayant jamais été que sous-diacre. Le roi Henri IV et ensuite le parlement allèrent lui jeter de l'eau bénite. Il fut enterré dans la chartreuse de Gaillon;

15° Louis de Bourbon, jumeau de Charles, mort en enfance, enterré à Gaillon;

16° Marguerite de Bourbon, morte en bas âge;

17° Madelaine de Bourbon, morte en enfance.

La seconde femme de Louis de Bourbon, prince de Condé, fut Françoise d'Orléans, fille de François d'Orléans, marquis de Rhotelin, dont il eut

1° Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui a fait la branche des comtes de Soissons dont nous parlerons bientôt;

2° Et 3° Louis et Benjamin de Bourbon, morts en enfance.

Les armes de Louis de Bourbon, prince de Condé, sont : écartelé aux premier et quatrième de Bourbon; aux second et troisième d'Alençon. Elles se voient en relief de bronze dans la chapelle de Saint-Pierre de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme.

Les armes d'Éléonore de Roüe, sa première femme, sont de gueules à la bande d'argent; et celles de Françoise d'Orléans, sa seconde femme, sont de France au lambel de trois pendans d'argent, au bâton de même en bande.

Henri de Bourbon 1<sup>er</sup> du nom, prince de Condé, duc d'Enghien, pair de France, comte d'Anisy, de Valery, seigneur de la Ferté-sous-Jouarre, et gouverneur de Picardie. Ce prince vint au monde à la Ferté-sous-Jouarre, le 29 décembre 1552.

\* Ce mariage se fit à Vendôme, le 18 novembre 1565.

Il se signala dans diverses occasions ; il se trouva au premier siège de la Rochelle avec le duc d'Anjou, qui fut depuis le roi Henri III, en 1573. Il se jëtta depuis dans le parti des huguenots dont son père avait été l'un des principaux chefs. Il emporta, en 1577, la ville de Brouage qu'il perdit peu après ; s'empara de plusieurs villes de Saintonge et de Poitou, et de La Fère en Picardie. Il fit ensuite les voyages d'Angleterre et d'Allemagne pour engager les princes protestans à envoyer du secours aux réformés de France. Il fut blessé à la bataille de Coutras en 1587, et mourut de poison l'année suivante, à Saint-Jean-d'Angéli ; il fut enterré à Valery.

Ses armes sont comme celles de son père, c'est à dire écartelé au 1 et 4 de Bourbon au 2 et 3 d'Alençon.

Il eut deux femmes ; la première, Marie de Clèves, marquise d'Isle et comtesse de Beaufort, fille puinée de François de Clèves premier du nom, duc de Nevers, et de Marguerite de Bourbon-Vendôme, dont il eut Catherine de Bourbon, morte sans alliance en 1595.

Ses armes sont : écartelé au 1 et 4, contre-écartelé au premier de Clèves qui est de gueules au rais pommeté et fleuroné d'or de huit pièces, percé d'argent ; au second d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de trois traits, qui est la Mark ; au troisième semé de France au lambel de trois pendans de gueules, chargé de trois châteaux d'argent, qui est d'Artois ; au quatrième de Brabant de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules ; aux 2 et 3 grands quartiers contre-écartelé au premier et quatrième de Bourgogne moderne, qui est semé de France à la bordure componnée d'argent et de gueules ; au second de gueules à trois rateaux d'or, qui est Réthel ; au troisième, au premier et quatrième de France, au 2 et 3 de gueules, à la bordure engrelée d'argent qui est d'Albret et d'Orval.

Sa seconde femme fut Charlotte-Catherine de la Tremoille, fille de Louis III du nom, seigneur de la Trémoille, duc de Thouars, et de Jeanne de Montmorency.

Ses armes sont : coupé et parti, 4 en chef et 4 en pointe. Au premier du chef, d'or au chevron de gueules, accompagné de

trois aigles d'azur, becqués et membrés de gueules, qui est la Tremoille; au second, d'or semé de fleurs de lis d'azur, au franc quartier de gueules, qui est Thouars; au troisième, d'or à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, cantonnée de seize alérions d'azur, qui est Laval; au quatrième, de France, au lambel de trois pendans d'argent, qui est Orléans; au premier de la pointe, d'argent à la givre d'azur, couronnée d'or à l'issant de gueules, qui est Milan, au second, pallé d'or et de gueules de six pièces, qui est Amboise; au troisième, fascé d'or et de sable, de six pièces, qui est Coëtivy; et au quatrième, lozangé d'or et de gueules qui est Craon.

Leurs enfans furent : 1° Henri de Bourbon II du nom, prince de Condé, qui suit;

2° Et Éléonore de Bourbon, mariée en 1606 à Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, dont elle n'eut point d'enfans.

Henri de Bourbon II du nom, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair et grand-maitre de France, duc d'Enghien, de Châteauroux; de Montmorency, d'Albret et de Bellegarde, chevalier des

ordres du roi, gouverneur de Bourgogne, de Bresse et de Berry, naquit à Saint-Jean-d'Angély, le 1<sup>er</sup> septembre 1588. Les uns disent six mois après la mort du prince de Condé, son père; les autres le font posthume de treize mois. Le roi Henri IV le retira d'entre les mains des réformés pour le faire élever dans la religion catholique-romaine, le déclara premier prince du sang, et ordonna au parlement de Paris, par lettres de cachet, de l'aller saluer en cette qualité à Saint-Germain-en-Laye, en 1595. Depuis, il représenta le duc de Bourgogne au sacre de Louis XIII, en 1610, et le lendemain fut fait chevalier des ordres du roi. Quelque temps après, il se brouilla avec la reine régente, Marie de Médicis; mais il fit son accommodement par le traité de Sainte-Ménéhould. Il se trouva, le 2 décembre l'an 1614, à l'assemblée du parlement où le roi fut déclaré majeur. Depuis, il crut avoir des sujets de mécontentement; il les témoigna; on les crut dissipés par le traité de Loudun conclu en 1615. Il fut cependant arrêté le premier septembre de l'année suivante, conduit à la Bastille, et de

là au château de Vincennes, et ne sortit de sa prison que le 20 octobre 1619. Depuis, les mouvemens religionnaires ayant allumé dans le royaume le feu de la guerre civile, le prince de Condé se mit en campagne, prit sur eux la ville de Sancerre, en 1621, suivit le roi aux sièges qu'il fit des villes rebelles. Royan, Bergerac, Saint-Anthonin, Clérac, Sainte-Foy, Lunel éprouvèrent sa valeur; il commanda l'avant-garde de l'armée royale au combat de Rié en 1622. Il se trouva au siège de Montpellier, après lequel il fit un voyage en Italie. A son retour, il eut le commandement des armées dans la Guyenne et dans le Languedoc, et se rendit maître de plusieurs places que tenaient les huguenots. Soyon, Saint-Alban, Pamiers, Réalmont, Castelnaud, Brassac, Viane, la Caune, etc., furent ses conquêtes en 1655. Le roi lui donna le gouvernement de Nancy et de toute la Lorraine; et, en 1656, il commanda l'armée du roi dans la Franche-Comté, et ne fut pas heureux au siège de Dôle non plus qu'à celui de Fontarabie dont il ne put se rendre maître : mais en récompense il se signala dans le Roussillon par la

prise de la ville et du château de Salces en 1659, et par celle d'Elne en 1642. Après la mort de Louis XIII, il fut fait chef du conseil, et ministre d'état sous l'autorité d'Anne d'Autriche, régente pendant la minorité de Louis-le-Grand. Il servit utilement le roi et l'état; et pendant qu'il fut en place, on remarque qu'il n'y eut ni troubles ni divisions dans le royaume.

Il mourut à Paris, le 26 décembre 1646, et fut enterré à Valery.

Il épousa, le 5 mars 1609, par dispense du pape Paul V, Charlotte-Marguerite de Montmorency, fille puinée de Henri I<sup>er</sup>, duc de Montmorency, pair et connétable de France, et de Louise de Budos sa seconde femme. Dès que Henri II du nom, prince de Condé, fut reconnu par le roi et par le parlement premier prince du sang de France, il cessa d'avoir les mêmes armes que son père et son aïeul, écartelées au 1 et 4 de Bourbon, au 2 et 5 d'Alençon; mais il les porta de France, au bâton de gueules péri en bande.

Les armes de Charlotte-Marguerite de Montmorency, son épouse, sont d'or à la

croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur.

Leurs enfans furent :

1° Deux jumeaux qui moururent sans être nommés ;

2° Louis de Bourbon II du nom, prince de Condé, qui suit ;

3° Armand de Bourbon, prince de Conti, chef de la branche des Bourbon-Conti dont nous allons parler ;

4° Anne-Geneviève de Bourbon, femme d'Henri d'Orléans II du nom, duc de Longueville, morte en 1679.

Louis de Bourbon II du nom, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair de France, duc d'Enghien, de Châteauroux, de Montmorency et de Seure-Bellegarde, d'abord duc d'Albret ; mais depuis par échange, en 1661, duc de Bourbonnais ; chevalier des ordres du roi dans la même année ; grand-maitre de France, gouverneur de Bourgogne et de Bresse. C'est enfin le Grand-Condé ; ce nom seul suffit pour faire son éloge. Il naquit à Paris le 8 septembre 1621. Il porta d'abord le nom de duc d'Enghien, et ne prit celui de prince de

Condé qu'à la mort du prince de Condé son père. Ce nom glorieux rappelait celui de l'un de ses oncles qui avait gagné la célèbre bataille de Cerizoles. Le nom d'Enghien avait été fameux depuis près de deux siècles par une action mémorable ; mais il le rendit illustre par une suite continuelle de victoires. Ses premières campagnes furent le siège d'Arras en 1640, d'Aire en 1641, et de Perpignan en 1642. Il y fit des actions de valeur qui déterminèrent le roi à lui donner, l'année suivante, le commandement de ses armées de Flandres et des Pays-Bas, et à l'âge de vingt-deux ans, comme son oncle François de Bourbon, il gagna la bataille de Rocroi aussi célèbre que celle de Cerizoles. Il y eut dix mille hommes de tués du côté des ennemis, outre le comte de Fontaines, l'un des généraux ; cinq mille prisonniers, grand nombre de drapeaux et étendards avec tout le canon et le bagage. Cet avantage fut suivi des prises d'Émery, Barlemont, de Thionville et de plusieurs autres places. Il eut le commandement en Allemagne en 1644, et défit l'armée bavaroise dans les combats donnés près de Fribourg, le 5 et le 5 du

mois d'août, prit Philisbourg, Spire, Worms, Mayence; et fut pourvu du gouvernement de Champagne et de Brie. Il pénétra bien avant dans l'Allemagne en 1645, répara la perte que le général français, M. de Turenne, avait faite à Mariendal, et Mercy paya pour Turenne dans la sanglante bataille de Nortlingue où il fut tué. • L'année suivante il se trouva au siège de Mardik et y fut blessé au visage. Il assiégea Furnes, Dunkerque qui se rendit le 10 octobre. Sur la fin de l'année 1646, il perdit le prince de Condé son père, et lui succéda dans la charge de grand-maître de la maison du roi, et dans les gouvernemens de Bourgogne, de Bresse et de Berry. Ce fut alors qu'il prit le titre de prince de Condé. Il commanda l'an 1647 l'armée du roi en Catalogne; et si le siège de Lérida ne lui réussit pas, il prit la ville et le château d'Arger, sur la frontière d'Aragon, et fit lever le siège de Constantin que les Espagnols attaquaient. Il servit en Flandres en 1648, prit Ypres, reprit Furnes, et gagna la bataille de Lens où l'armée de l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, fut taillée en pièces. Il fut rappé-

lé à la cour, et dissipa, en peu de temps, les troubles qui étaient survenus à Paris, et qui avaient allarmé le roi et la reine. Sa grande réputation, son courage, le pouvoir qu'il avait sur les esprits le rendirent redoutable au cardinal Mazarin qui gouvernait seul sous l'autorité de la reine mère, et de redoutable il devint suspect. Ce ministre le fit arrêter à Paris le 28 janvier 1650, avec le prince de Conti, son frère, et le duc de Longueville, son beau-frère. Ils furent conduits à Vincennes, de-là à Marcoussis, et enfin, au Havre-de-Grâce, où Mazarin alla lui-même pour leur donner la liberté, le 15 février 1651. Cette courtoisie forcée du cardinal ne lui rendit point l'affection du prince de Condé. Le roi lui donna peu après le gouvernement de Guyenne, où il se retira, et comme de nouveaux troubles agitaient cette province, il s'y engagea pour se venger de son emprisonnement, et éloigner Mazarin du ministère. Il prit les armes, fut suivi d'un grand nombre de seigneurs mécontents, et fit entrer la ville de Paris dans ses desseins. Il se distingua extraordinairement au combat du faubourg Saint-Antoine, le 2

juillet 1652. Les habitans de Paris lui ouvrirent les portes et lui donnèrent retraite. Il y resta quelques jours, mais se sentant inférieur en forces, il se retira dans les Pays-Bas où il aurait acquis une gloire immortelle s'il n'eût été lié avec les ennemis de l'état. La belle retraite qu'il fit à la levée du siège d'Arras, le 25 août 1654; la levée du siège de Valenciennes, dont il força les lignes en 1656; le secours qu'il jeta dans Cambrai, en 1657; la célèbre bataille des Dunes, où il fit tout ce que peut faire un grand capitaine, sont des actions qui mériteraient les plus grands éloges si elles eussent été faites pour la patrie. Enfin, ce grand prince, après avoir porté l'écharpe des ennemis, fut rendu à la France après la paix des Pyrénées, en 1659. Il rentra dans les bonnes grâces de Louis XIV, se rendit auprès de lui à Aix en Provence, au commencement de 1660; fut présent à la magnifique entrée qu'il fit à Paris le 26 août suivant, et reçut les ordres du roi à la promotion du 31 décembre 1661. Depuis, il suivit le roi à la conquête de la Franche-Comté en 1668. Il eut le commandement

d'une des armées qui allèrent en Hollande en 1672, prit Wesel, Rées et Emméric, fut blessé au passage du Rhin près Tolhuis. Le temps qu'il lui fallut pour sa guérison ne fut pas inutile à la France, il lui rendit des services importans. Son séjour à Arnheim et à Utrecht, dans l'année 1673, fut un repos forcé dont il sut profiter pour conserver les places que les Français avaient conquises. Il s'opposa avec succès aux desseins de trois armées d'Espagnols, de Hollandais et d'Impériaux, défit leur arrière-garde et plusieurs troupes du corps de bataille à la célèbre journée de Senef où il eut trois chevaux tués sous lui. Les comtes de Souches et de Monterey furent obligés de céder après avoir perdu beaucoup de soldats tant tués que prisonniers, et un grand nombre d'étendards. Peu après, il contraignit les ennemis de lever le siège d'Oudenarde, et contribua à la prise de Limbourg en 1675. Le roi ayant quitté son armée, en laissa le commandement au prince de Condé qui, quoiqu'avec peu de troupes, fit échouer les grands desseins du prince d'Orange.

Après la mort du vicomte de Turenne, il

passa en Alsace où il rompit les projets de nos ennemis, fit lever à Montécuculli le siège de Haguenau, le contraignit de fuir devant lui, de se retirer sous le canon de Strasbourg, et d'abandonner le siège de Saverne.

Ce fut la dernière des glorieuses campagnes de ce prince qui, voulant mettre un intervalle entre la vie et la mort, et travailler sérieusement à son salut après avoir rendu à sa patrie les services les plus signalés, se retira à Chantilly en 1679. On regarda sa retraite comme peu digne de sa naissance ; mais, ce fut une retraite chrétienne, et elle ne peut qu'ajouter à son éloge le plus grand trait qui puisse convenir à un héros chrétien. Il fit le voyage de Fontainebleau pour voir la duchesse de Bourbon, sa petite-fille qui y était malade de la petite-vérole, et y mourut le 11 décembre 1686, âgé de soixante-cinq ans, non moins illustre par les sentimens de piété qu'il fit paraître dans ses derniers momens, que par les actions qui éterniseront sa mémoire et qui ont marqué toutes les années de sa vie. Son corps fut porté à Valery, sépulture de ses

ancêtres, et son cœur dans l'église de la maison professe de Saint-Louis des Jésuites de Paris. Sa pompe funèbre se fit dans l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris, avec une magnificence extraordinaire. Heureux si la haine qu'il avait conçue contre le gouvernement d'un ministre étranger ne l'eut pas engagé à porter les armes contre son souverain. Prince d'un esprit vif, élevé et pénétrant, il aimait les sciences et les cultivait. *Parfaitement honnête homme et encore plus grand guerrier*, il ne pouvait contenir cette impétuosité martiale qui était, pour ainsi dire, sa première âme, et qui fut la cause de ses malheurs.

Pour ce qui regarde ses exploits militaires, qui sont les traits les plus intéressans de sa vie, on ne peut mieux se le représenter que sous la figure allégorique qu'Henri-Jules de Bourbon, son fils, avait conçue pour être peinte dans la galerie de Chantilly, mais qui ne fut pas exécutée. C'était la Muse de l'Histoire qui tenait un livre sur le dos duquel était écrit : *VIE DU PRINCE DE CONDÉ* ; mais elle arrachait de ce livre des feuillets qu'elle jetait au loin, et on lisait sur ces feuilles qui

tombaient à terre : *Secours de Cambrai, Secours de Valenciennes, Retraite de devant Arras, etc.*, actions qui, à la vérité, font honneur au héros, mais qui sont autant de taches à sa mémoire, parce que pour lors il ne portait pas l'écharpe blanche, et combattait contre son roi.

Ce prince épousa, le 11 février 1641, Claire-Clémence de Maillé, duchesse de Fronsac et de Caumont, marquise de Brezé et de Graille, comtesse de Beaufort-en-Vallée et baronne de Trèves, fille d'Urbain de Maillé, marquis de Brezé, maréchal de France, et de Nicole du Plessis-Richelieu.

Les armés du prince de Condé sont : de France, au bâton de gueules, péri en bande ; celles de son épouse sont d'or, à trois fasces ondées de gueules.

Leurs enfans furent :

1° Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, prince de Condé, qui suit ;

2° Louis de Bourbon, qui mourut en bas âge ;

3° Une fille qui ne fut point nommée, et qui mourut à l'âge d'environ trois ans.

4° Henri-Jules de Bourbon (le du nom),

prince de Condé, premier prince du sang, premier pair et grand-maître de France, duc de Bourbonnais, d'Enghien, de Châteauroux, de Montmorency et de Seure-Bellegarde, chevalier des ordres du roi, gouverneur des provinces de Bourgogne et Bresse, naquit à Paris le 29 juillet 1645. Il fut fait chevalier des ordres du roi avec le grand Condé, son père, dans la promotion du 31 décembre 1661. Il suivit le roi Louis XIV à son voyage de Flandres ; se trouva à la prise de Tournay, Douay et Lille en 1667, et l'année suivante à la conquête de la Franche-Comté. Quatre ans après, il donna des preuves de sa valeur dans les campagnes de Hollande, au passage du Rhin, à la prise de Besançon et autres places de la Franche-Comté en 1674, et au combat de Senef où il fut blessé, et fut d'un grand secours au prince de Condé, son père, qu'il remonta et qu'il n'abandonna point que la bataille ne fût gagnée. Le roi le fit lieutenant général de ses armées en 1675. Depuis, il se trouva au siège d'Huy, prit Limbourg après huit jours de tranchée ouverte. Il était aux sièges de Valenciennes

et de Cambrai en 1677, à celui de Gand en 1678, à celui de Mons en 1691, et à celui de Namur en 1692; accompagna le roi et le dauphin à la campagne de 1693. Il mourut à Paris en 1709, âgé de soixante-six ans, et fut inhumé à Valery, dans le tombeau de ses ancêtres.

Il avait épousé, le 11 décembre 1663, Anne de Bavière, seconde fille d'Édouard de Bavière, prince palatin du Rhin, et d'Anne de Gonzague-Clèves.

Ses armes sont comme celles de son père, c'est à dire de France, au bâton de gueules péri en bande. Celles de son épouse sont : écartelé au 1 et 4 de sable, au lion d'or couronné; au 2 et 3, lozangé d'argent et d'azur en bande.

Leurs enfans furent : 1° Henri de Bourbon, né en 1657, et mort en 1670; 2° Louis, duc de Bourbon III du nom, qui suit; 3° Henri, comte de Clermont, né en 1672, mort en 1675; 4° Louis-Henri de Bourbon, comte de la Marche, puis de Clermont après son frère, né en 1673, mort en 1677;

5° Marie-Thérèse de Bourbon, nommée Mademoiselle, née en 1666, mariée en 1688, à François-Louis de Bourbon, prince de Conti;

6° Anne de Bourbon, dite Mademoiselle d'Enghien, née en 1670, morte en 1675;

7° Anne-Marie-Victoire de Bourbon, nommée d'abord Mademoiselle d'Enghien, puis Mademoiselle de Condé, née en 1675, morte en 1700;

8° Louise-Bénédicté de Bourbon, nommée premièrement Mademoiselle d'Enghien, ensuite Mademoiselle de Charollais, née en 1676, épousa, en 1692, Louis-Auguste de Bourbon, légitimé de France, duc du Maine et d'Aumale, prince de Dombes, pair de France, colonel général des Suisses, grand-maitre de l'artillerie, dont elle a eu postérité;

9° Marie-Anne de Bourbon, nommée d'abord Mademoiselle de Montmorency, puis d'Enghien. Elle vint au monde le jeudi 24 février 1678, fut baptisée à Saint-Sulpice le 8 février 1680, eut pour parrain le prince de la Roche-sur-Yon, et pour marraine la princesse de Conti. Cette princesse fut la

dernière duchesse de Vendôme, elle descendait de six générations de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, comme il est facile de le voir par la généalogie que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur, et elle épousa Louis - Joseph de Vendôme, arrière-petit-fils d'Henri IV, et dernier duc de Vendôme. La cérémonie du mariage se fit le 21 mai 1710, au château de Sceaux, avec une magnificence extraordinaire. Le roi, en considération de cette alliance, lui avait accordé, le 15 du même mois, un brevet pareil à celui de sa sœur la duchesse du Maine, pour conserver son rang de princesse du sang, nonobstant leurs mariages avec des princes qui n'étaient qu'enfans naturels. Elle fut veuve le 11 juin 1712, par la mort du dernier duc, son mari, qui mourut à Vinaro en Espagne, comme nous le dirons dans la suite de cette histoire. Cette princesse mourut à Paris, le lundi de la semaine sainte, 11 avril 1718, en sa quarante et unième année, sans avoir eu d'enfans, et fut enterrée aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques;

10° Enfin Mademoiselle de Clermont

qui ne fut point nommée, qui naquit à Paris le 17 juillet 1679, et mourut le 17 septembre 1680.

Louis III du nom, duc de Bourbon, d'Enghien, de Châteauroux, Montmorency et Seurre-Bellegarde, pair et grand-maitre de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur des provinces de Bourgogne et Bresse, naquit le 11 octobre 1688. Il suivit le dauphin au siège de Philisbourg en 1688; se trouva avec le roi à ceux de Mons en 1691, et de Namur en 1692; se distingua au combat de Steinkerque et à la bataille de Nerwinde; et enfin, après avoir servi en Flandres en 1694, il mourut subitement à Paris, le 4 mars 1710, âgé de quarante-deux ans. Son corps fut porté à Valery, sépulture de la maison de Condé.

Il épousa, le 24 juillet 1685, Louise-Françoise de Bourbon, dite Mademoiselle de Nantes, fille naturelle et légitimée de Louis XIV, dont il eut :

- 1° Louis-Henri de Bourbon, duc de Bourbonnais, qui suit;
- 2° Charles de Bourbon, comte de Charrollais;

3° Louis de Bourbon, comte de Clermont;

4° Marie - Anne - Gabrielle - Éléonore de Bourbon, abbesse de Saint-Antoine-lez-Paris;

5° Louise-Élisabeth de Bourbon, mariée à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti;

6° Louise-Anne de Bourbon, dite d'abord Mademoiselle de Sens, puis Mademoiselle de Charollais;

7° Marie-Anne de Bourbon, dite Mademoiselle de Clermont;

8° Henriette-Louise-Gabrielle de Bourbon, dite Mademoiselle de Vermandois, née le 15 janvier 1705, abbesse de Beaumont-lès-Tours;

9° Élisabeth - Alexandrine de Bourbon, nommée d'abord Mademoiselle de Gex, et depuis Mademoiselle de Sens.

Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, duc de Bourbonnais, de Châteauroux, de Montmorency - Enghien, de Guise, et de Saurre-Bellegarde, pair et grand-maitre de France, et des mines et minières du royaume, chevalier des ordres du roi et de la Toison

d'or, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, surintendant de l'éducation de Louis XV à présent régnant, et chef du conseil de régence sous l'autorité du duc d'Orléans, régent du royaume, et pour y présider en son absence; ensuite principal ministre d'état; grand-maitre et surintendant des postes, naquit le 18 août 1692; fit sa première campagne en Flandres en 1710; y servit l'année suivante sous le maréchal de Villars; fut présent au siège de Douay en 1712, à celui de Landau en 1713, et la même année à la défaite des impériaux dans leur camp retranché près de Fribourg, et fut maréchal-de-camp au siège de cette place. Il fut fait enfin lieutenant général des armées du roi en 1718.

Il épousa, le 9 juillet 1713, Marie-Anne de Bourbon, fille de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, et de Marie-Thérèse de Bourbon-Condé.

Ses armes sont de France, au bâton de gueules péri en bande. Celles de son épouse sont de France, à la bordure et bâton de gueules péri en bande.

Il y encore eu trois générations de cette

famille avant et après la révolution, savoir :

1° Le prince de Condé, celui qui a commandé l'armée des émigrés sur le Rhin, contre les armées républicaines ;

2° Le duc de Bourbon, prince de Condé depuis la mort du précédent, son père ;

3° Le duc d'Enghien, fils du duc de Bourbon, celui que le gouvernement impérial a fait fusiller dans les fossés de Vincennes. De sorte que cette branche s'est éteinte en lui.

Celle de Conti, dont on va parler ci-après, s'est éteinte aussi de notre temps\*.

---

\* On pense que ce qui concerne les trois derniers princes de la maison de Condé, a été ajouté, sur le manuscrit de l'abbé Simon, par M. Lagier, bibliothécaire de la ville de Vendôme, vers 1827 ou 1828. *Note des éditeurs.*

## BRANCHE

### DE BOURBON - CONTI.

La branche des princes de Bourbon-Conti a commencé par le second des fils de Henri de Bourbon II du nom, prince de Condé. Ce fut Armand de Bourbon, prince de Conti, pair de France, comte de Pézénas, baron de la Ferté en Tardenois, seigneur de l'Île-Adam, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Guyenne et puis de Languedoc. Il naquit à Paris le 11 octobre 1629. Il fut d'abord destiné pour l'église : on l'occupa pendant sa jeunesse à l'étude des sciences dans lesquelles il fit beaucoup de progrès. Il eut les abbayes de Saint-Denis, de Clugny, de Lérins et de Molême ; mais il quitta tous ces bénéfices pour suivre le parti des armes en 1654. Il fut arrêté avec

le prince de Condé, son frère, et le duc de Longueville, et conduit à Vincennes, puis à Marcoussis, et enfin au Havre-de-Grâce. Ensuite le prince de Condé s'étant encore brouillé avec la cour, et s'étant retiré dans les Pays-Bas, il fit sa paix avec la reine mère et avec le cardinal de Mazarin dont il épousa la nièce. Dès lors, la cour lui prodigua ses faveurs; il eut le gouvernement de Guyenne, puis fut fait général des armées du roi en Catalogne, en 1655, où il prit Villefranche, Puyecorda, et Castillon. Après cela, le roi lui donna la charge de grand maître de sa maison, et l'envoya commander, avec le duc de Modène, l'armée qu'il avait en Italie. Ces deux généraux ne furent pas heureux au siège d'Alexandrie et abandonnèrent l'entreprise. Le prince de Conti fut du nombre des seigneurs qui accompagnèrent Louis XIV à la magnifique entrée qu'il fit à Paris l'an 1660. Il eut, peu après, le gouvernement du Languedoc, et se défit de celui de Guyenne en faveur du duc d'Épernon. Il remit aussi la charge de grand maître de la maison du roi au duc d'Enghien, son neveu, et fut fait enfin che-

valier des ordres du roi. Ce prince, si illustre par sa naissance et par ses charges, l'a été encore plus par sa vertu et par sa piété. Retiré dans son gouvernement de Languedoc, détrompé du monde, il passa les dernières années de sa vie dans des exercices continuels de religion et de charité. On le croit auteur de quelques ouvrages qui ne respirent que les vrais sentimens du christianisme. Son traité du devoir des grands est un ouvrage qui doit être bien médité par ceux que leur naissance et leur rang établissent au-dessus des autres, et tout-à-fait digne d'un prince chrétien qui a étudié toutes ses obligations pour les remplir.

Il mourut à Pézénas, le dimanche de la septuagésime, 21 février 1666. Son corps fut inhumé dans l'église des Chartreux de Villeneuve-lès-Avignon.

Il avait épousé, en 1654, Anne-Marie Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin. Ses armes sont de France, à la bordure et bâton péri en bande. Celles de sa femme sont écartelées au 1. et 4. de gueules à deux fascés bretessées de gueules; au 2. et 3. d'azur à une hache d'armes consulaire d'argent, per-

sée en pal au pied fiché, entourée d'un faisceau de verges d'or lié d'argent, à la fasce en devise de gueules sur le tout, chargée de trois étoiles d'or;

Leurs enfans furent :

1° Louis de Bourbon-Conti, mort en enfance ;

2° Louis-Armand de Bourbon-Conti, né en 1661, marié en 1680 à Anne-Marie de Bourbon, dite Mademoiselle de Blois, fille naturelle de Louis XIV. Il mourut de la petite-vérole en 1685, et n'eut point de postérité ;

3° François-Louis de Bourbon qui suit.

François-Louis de Bourbon, prince de Conti, comte d'Alais, de Beaumont-sur-Oise et de Pézénas, châtelain de l'Île-Adam, marquis de Graille et de Portes, vicomte de Teyrargues, seigneur de la Ferté en Tardenois, de Trie, etc., chevalier des ordres du roi, naquit à Paris, le 30 avril 1664. Il fut d'abord connu sous le nom de comte de la Marche, puis sous celui de comte de Clermont, ensuite sous celui de prince de la Roche-sur-Yon, et enfin porta celui de prince de Conti après la mort du prince de

Conti, son frère aîné. Il fit ses premières campagnes aux sièges de Courtrai et de Dixmude en 1683; se trouva depuis à celui de Luxembourg en 1684; fit la campagne de Hongrie en 1685, et fut blessé dans un combat près de Newhausel. Il donna aussi des preuves de sa valeur à la bataille de Grand que les impériaux gagnèrent sur les Turcs. Depuis, ayant eu part dans des intrigues de cour, il se retira à Chantilly auprès du grand Condé, son oncle qui, remarquant en lui un génie propre pour la guerre, prit plaisir à le perfectionner, et ce fut à cette école que le prince de Conti apprit à être ce qu'il a été depuis. En 1688, il accompagna le dauphin au siège de Philisbourg, à la prise de Manheim et d'autres places sur le Rhin et dans le Palatinat. Depuis, il suivit le roi aux sièges de Mons et de Namur. Il se signala à la bataille de Steinkerque où il était lieutenant général; à celle de Nerwinde où il mérita le principal honneur de la victoire. Depuis, il servit sous le dauphin en 1694, et les années suivantes où il mérita tous les éloges. Enfin on voulut le faire roi de Pologne; il y alla pour recevoir une couronne

qu'il méritait, qu'il regardait même comme acquise ; mais son élection ne put réussir, et il fut obligé de revenir en France.

Il mourut à Paris le 22 février 1709, et emporta avec lui l'affection et les regrets de tout le monde.

Il avait épousé, le 29 juin 1688, Marie-Thérèse de Bourbon, dite Mademoiselle de Bourbon, fille aînée de Henri-Jules de Bourbon III du nom, prince de Condé, et d'Anne de Bavière, dont il eut :

1° N.... de Bourbon, mort au berceau ;

2° N.... de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, mort en bas âge ;

3° Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, qui suit ;

4° Louis-François de Bourbon, mort en enfance ;

5° Marie-Anne de Bourbon, dite Mademoiselle de Conti, née en 1689, mariée en 1713 à Louis-Henri, duc de Bourbon, morte sans postérité en 1720 ;

6° Louise-Adélaïde de Bourbon, dite Mademoiselle de la Roche-sur-Yon ;

7° Enfin, N.... de Bourbon, dite Mademoiselle d'Alais, morte en bas âge.

Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, duc de Mercœur, pair de France, comte d'Alais, de Beaumont-sur-Oise et de Pézénas, châtelain de l'Île-Adam, marquis de Graille et de Portes, vicomte de Teyrargues, seigneur de la Ferté en Tardenois, etc., chevalier des ordres du roi, gouverneur du haut et bas Poitou, vint au monde le 10 novembre 1695. Il porta le nom de comte de la Marche jusqu'à la mort de son père. Il fut fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit à la promotion du premier janvier 1711. Sa première campagne fut dans l'armée du Rhin, sous le maréchal de Villars, en 1713. Il se trouva au siège de Landau, à la défaite des impériaux dans leur camp retranché devant Fribourg et à la prise de Fribourg. Il obtint, en 1717, le gouvernement du haut et bas Poitou, et fut du conseil de régence.

Il épousa, en 1715, Louise-Élisabeth de Bourbon, fille de Louis III du nom, duc de Bourbon et de Louise-Françoise de Bourbon.

.....

**ANTOINE DE BOURBON, I<sup>er</sup>,**

ROI DE NAVARRE,

Second Duc de Vendôme.

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, prince de Béarn, duc de Vendôme, de Beaumont et d'Albret, comte de Foix, d'Armagnac et de Bigorre, etc., gouverneur de Picardie, et gouverneur et amiral de Guyenne, était, comme nous l'avons dit, fils aîné de Charles de Bourbon, duc de Vendôme. Il vint au monde au château de La Fère en Picardie, le 22 avril 1518. Jean Hennuyer, natif d'un village près de Saint-Quentin, dominicain, célèbre par son rare mérite et ses dignités, docteur en théologie en l'université de Paris, et depuis évêque de Lizieux, fut choisi pour être précepteur du jeune

prince, de Charles de Bourbon son frère, et de Charles de Lorraine qui dans la suite furent cardinaux. Antoine porta d'abord le nom de comte de Marles, puis celui de duc de Beaumont, ensuite celui de duc de Vendôme après la mort de son père, en 1536, et ne prit le titre de roi de Navarre qu'en 1555. Il suivit François I<sup>er</sup> au voyage de Piémont en 1537; ensuite, le roi voulant venger le droit des gens qui avait été violé dans les personnes de Rangon et de Fregose, ses ambassadeurs en Italie, que le marquis du Guast avait fait tuer, il le fit général d'une des trois armées qui furent mises sur pied contre l'empereur Charles V. Ce fut l'armée de Picardie avec laquelle il se porta sur les confins du Boulonais et d'Ardres, prit Montoire et Fournechant, et ravagea les pays d'Artois et de Hainaut. Après avoir servi avec gloire sous le règne de François I<sup>er</sup>, il ne se distingua pas moins sous celui de Henri II, son fils et son successeur : il le suivit au recouvrement de Boulogne en Picardie, d'où les Anglais furent chassés. Ce fut la première expédition de ce monarque après qu'il fut monté sur le trône. Il accompagna ensuite

ce prince à la visite qu'il fit des frontières de son royaume. Au retour de ce voyage, il épousa, à Moulins, en présence du roi, Jeanne d'Albret, fille de Henri II du nom, roi de Navarre, et de Marguerite d'Angoulême-Valois, sœur de François I<sup>er</sup>, roi de France. Cette princesse, qu'on appelait la mignonne des rois, parce que son père Henri d'Albret, et François I<sup>er</sup>, son oncle, la chérissaient à l'envi, était aussi sage que courageuse : elle aimait les sciences et les savans ; elle composa même diverses pièces en prose et en vers, et fut étroitement attachée aux opinions nouvelles en fait de religion. L'empereur Charles V l'avait demandée en mariage pour son fils Philippe II, et ce mariage, s'il avait eu lieu, eût éteint toutes les contestations touchant le royaume de Navarre qui n'aurait plus été divisé ; mais François I<sup>er</sup> qui ne voulait pas introduire en France un ennemi si puissant, chercha tous les moyens de rompre les mesures que prenait l'empereur, et n'en trouva point de plus efficace que de faire venir sa nièce à Châtellerault, et de la fiancer au duc de Clèves. Cette alliance toutefois n'ayant pas réussi pour des

raisons qu'il est inutile de rapporter ici, elle fut mariée au duc \* de Vendôme, et le célèbre Ronsard composa l'épithalame qui se trouve parmi ses œuvres. Les nouveaux époux passèrent tantôt à Vendôme, tantôt à la Flèche les premières années de leur mariage, et ce fut pendant cet espace de temps qu'Antoine de Bourbon fit pratiquer des appartemens dans une ferme de son duché de Vendôme nommée Prépatur. C'était là qu'il se retirait pour se délasser de ses parties de chasse, et qu'il s'entretenait familièrement avec les personnes qu'il aimait\*\* ; Rabelais et Ronsard étaient assez souvent de la partie. Cependant Henri d'Albret étant mort le 25 mai 1555, Antoine de Bourbon prit le titre de roi de Navarre, et fut fait gouverneur et amiral de Guyenne, au lieu de son beau-père. Les lettres lui en furent expédiées le 6 juin de la même année. Il

\* Le 20 octobre 1548.

\*\* Prépatur en latin *pratum pastorum* ; d'autres disent, et notamment une ancienne maison rustique, *pris partout*, parce qu'Antoine y voulait faire planter de la vigne. prit partout les sepages qui pouvaient faire le meilleur vin.

assista, en 1559, au sacre et couronnement du roi François II, où, en qualité de premier prince du sang, il représenta le duc de Bourgogne, premier pair de France. Il voulut prendre, dans les affaires, le rang qui était dû à sa naissance; mais la reine Catherine de Médicis craignant de voir diminuer son autorité, et poussée par la faction des Guise, trouva le moyen de l'éloigner de la cour sous un prétexte honorable; ce fut de conduire, sur les frontières d'Espagne, Elisabeth de France qui, par la paix de Cateau-Cambrésis, venait d'être promise au roi Philippe II. On amusa Antoine de Bourbon par des négociations feintes qu'on fit durer le plus long-temps qu'on put, afin qu'il ne revint pas sitôt. Il profita de l'occasion pour parler au roi de la restitution de la haute Navarre que les Espagnols avaient usurpée. On lui promit tout et on ne lui tint rien. Enfin, lassé et de ses négociations et des obstacles qu'on mettait à son retour, il se retira mécontent dans sa principauté de Béarn, et ne reparut plus à la cour que pour les états d'Orléans.

Ce prince n'avait pas eu lieu de se louer

beaucoup de Henri II, père du jeune roi. Il ne lui avait accordé qu'avec peine d'aller avec Jeanne d'Albret, sa femme, faire un voyage dans sa principauté, pour mettre ordre à leurs affaires, parce qu'il avait dessein de leur ôter la basse Navarre qui leur restait, prétendant que tout ce qui était en deçà des Pyrénées appartenait à la couronne de France. Mais Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret eurent soin de faire tenir les états du pays, qui s'opposèrent à cette prétention. Henri II y renonça en effet, mais il fut toujours indisposé contre eux, et en donnant au roi de Navarre le gouvernement de Guyenne qu'avait eu Henri d'Albret, son beau-père, il en démembra, pour le mortifier, le Languedoc\* qui y avait été uni depuis long-temps.

Pendant le règne de François II, MM. de Guise, oncles de la reine Marie Stuart, son épouse, s'étant emparés du gouvernement, les princes ne purent souffrir qu'avec une

\* Antoine de Bourbon s'en plaignit, et ce fut pour l'apaiser que Henri II érigea le pays d'Albret en duché, l'an 1556.

extrême indignation de se voir écartés des affaires. Antoine de Bourbon, le prince de Condé, son frère, et l'amiral de Châtillon étaient les principaux des mécontents. On s'assembla deux fois au château de Vendôme pour trouver les moyens d'abaisser la puissance des Guise : on y prit une résolution qui fut depuis si fatale à la France par les troubles qu'elle y causa. Les mécontents s'associèrent avec les huguenots pour grossir leur parti qui, sans cela, aurait été trop faible. On traça enfin le plan de la conspiration d'Amboise, dont le prince de Condé fut le chef muet, ayant sous lui Georges Bari de la Renaudie, et on s'assembla à Nantes pour concerter les moyens d'exécuter cet affreux projet qui fut si funeste à ceux qui entreprirent de l'exécuter, et qui eût encore été plus funeste à la France même, s'il eût eu son effet. La Renaudie, Castelnau et plusieurs personnes de qualité furent les victimes d'une rébellion qui fut punie comme elle le méritait.

Antoine de Bourbon et le prince de Condé, son frère, furent soupçonnés d'avoir eu part à cette conjuration qui ne regardait

pourtant que les Guise, et qui ne touchait en rien à la personne sacrée du roi : mais, n'y ayant point de preuves contre eux, sinon qu'ils s'étaient unis avec les huguenots, les deux frères parurent avec confiance aux états qui se tinrent à Orléans. Les Guise qui étaient convaincus que c'était à eux seuls qu'on en voulait, firent arrêter le prince de Condé, et lui firent faire son procès avec tant de chaleur que si la mort du roi ne fût survenue dans ces circonstances critiques, il eût eu la tête tranchée. Antoine de Bourbon ayant paru dans la chambre du roi, François de Guise résolut de l'y faire assassiner en présence de sa majesté, suivant le projet qui en avait été concerté et que le roi de Navarre n'ignorait pas. En entrant dans la chambre, il dit à Reinsy, l'un de ses gentilshommes : « S'ils me tuent, prenez » ma chemise toute sanglante et portez- » la à mon fils et à ma femme, ils liront » dans mon sang ce qu'ils doivent faire pour » me venger. » Le roi n'osa pas se souiller de ce crime ; et le duc de Guise, en sortant de la chambre, s'écria : *le pauvre roi que nous avons.*

La mort imprévue de François II tira les deux princes d'embaras. Le prince de Condé sortit de sa prison, et le roi de Navarre, son aîné, parut à la cour avec distinction. Pendant la minorité de Charles IX on se plaignit de la régence de Catherine de Médicis, et on voulait que l'administration du royaume fût dévolue à Antoine de Bourbon, comme premier prince du sang. Après bien des débats, on convint enfin qu'Antoine de Bourbon serait donné à la reine pour adjoint, qu'en effet il n'aurait point la qualité de régent, mais celle de lieutenant général du royaume, et que la reine ne ferait rien sans son avis.

Antoine de Bourbon avait embrassé la religion réformée par haine contre la régente et contre les Guise qui dominaient à la cour, et encore plus par les sollicitations de Jeanne d'Albret, son épouse. Il n'avait, dans le fond, aucune attache pour une secte contre laquelle Charles de Bourbon, son père, avait si généreusement combattu ; il avait toujours de cuisans remords de son apostasie, et, quoiqu'il fit profession publique de la réforme dans le prêche qui était

au pied de son château, cependant il avait soin que l'office canonial se fit avec décence dans sa collégiale de Saint-Georges. Les temps et les circonstances le firent changer de conduite : il fut huguenot, cela est vrai ; il redevint catholique, cela ne peut se nier, et par la même démarche, il se réconcilia avec Dieu dont il avait abandonné le vrai culte, et avec la cour dont il reprit à cœur les véritables intérêts.

Quoiqu'il en soit, Antoine de Bourbon ne manqua pas d'occasions de témoigner sa bravoure, dès qu'il fut déclaré lieutenant général du royaume. A peine fut-il rentré dans le sein de l'église par la profession publique qu'il fit de la religion catholique, qu'il se déclara contre les huguenots et forma, avec le duc de Guise et le connétable de Montmorency, cette union que les réformés de France appelèrent dans la suite le Triumvirat.

La guerre s'étant rallumée entre les deux partis, Antoine de Bourbon se mit en campagne, et commanda l'armée qui assiégea et prit la ville de Bourges en 1562. De là, il vint en Normandie assiéger la ville de

Rouen que les calvinistes occupaient ainsi que celle de Bourges. Il fut blessé d'un coup de mousquet à l'épaule gauche, lorsqu'il lâchait de l'eau en visitant la tranchée. Sa blessure qui, quoique dangereuse, n'était pourtant pas mortelle, ne fut point capable de l'empêcher de donner les ordres nécessaires. La ville fut prise, et Antoine de Bourbon voulut y être porté dans son lit, sur les bras de ses Suisses, et y entra par la brèche qu'il avait ordonnée. On l'assurait d'une prochaine guérison, et il en voyait lui-même toutes les apparences, mais l'amour des femmes fut la cause de sa mort. Une demoiselle nommée Louise de la Béraudière, fille d'honneur de la reine, le quitta encore moins que les chirurgiens qui le soignaient. Les familiarités continuelles qu'il eut avec elle lui échauffèrent le sang; la plaie devint plus dangereuse, l'inquiétude l'envenima encore: enfin la passion de l'amour la rendit incurable. Il crut néanmoins que le changement d'air pourrait lui procurer quelque soulagement; il s'embarqua sur la Seine pour remonter jusqu'à Paris; mais un violent frisson suivi d'une sueur

froide fit juger que sa fin était proche. Il fut contraint de s'arrêter aux Andelis où il mourut en y arrivant, le 27 novembre 1562, plutôt de son incontinence que de sa blessure. C'est ce que Catherine de Médicis avait prévu, et c'est pour cela qu'elle lui avait envoyé la fille d'honneur dont elle se servait toujours lorsqu'elle voulait attirer Antoine de Bourbon dans ses filets: elle savait qu'elle était toute puissante sur son cœur.

Au reste, Antoine de Bourbon mourut le vingt-quatrième jour de sa blessure, et expira dans la foi de ses pères et en bon catholique, et en fit une déclaration publique au lit de la mort.

Son corps fut transporté à Vendôme, et enterré dans le caveau des Bourbons, dans l'église collégiale de Saint-Georges.

Monsieur de Thou trace ainsi le portrait d'Antoine de Bourbon: « C'était, dit-il, un prince de bonne mine, d'un esprit noble et généreux, qui aimait le droit et la justice, se laissant emporter au plaisir, à quoi il avait une puissante inclination. » Tous les historiens l'ont représenté comme un prince

tantôt catholique, tantôt huguenot, selon les occurrences, et qui réglait sa religion sur sa politique, plutôt que sa politique sur sa religion.

Antoine de Bourbon portait dans ses armes : coupé de huit pièces, quatre en chef et quatre en pointe, au premier du chef de gueules aux chaînes d'or posées en orle, en croix et en sautoir, qui est Navarre; au second du chef de France à la bande de gueules, qui est Bourbon; au troisième écartelé au 1 et 4 de France, au 2 et 3 de gueules, qui est Albret; enfin au quatrième du chef d'or à quatre pals de gueules, qui est Aragon.

Au cinquième et premier de la pointe, écartelé au premier et quatrième d'or à trois pals de gueules, qui est Foix; au second et troisième d'or, à deux vaches de gueules accornées et clarinées d'azur, qui est Béarn; au sixième et second de la pointe, écartelé au premier et quatrième d'argent au lion de gueules, qui est Armagnac; au second et troisième de gueules au lion léopardé d'or, armé et lampassé d'azur, qui est Rhodéz; au septième, semé de France, à la

bande componnée d'argent et de gueules, qui est Évreux; enfin, au huitième, d'or à quatre pals de gueules, flanqué au côté dextre de gueules, au château sommé de trois tours d'or, qui est Castille; et au côté sénestre d'argent au lion de gueules, qui est Léon; et sur le tout, d'or à deux lions passans de gueules, armés et lampassés d'azur, qui est Bigorre.

Les historiens ne sont pas d'accord si ce fut Antoine de Bourbon qui attira Jeanne d'Albret dans le parti des calvinistes, ou si ce fut Jeanne d'Albret qui engagea son mari à se faire huguenot. Il est néanmoins certain qu'Antoine de Bourbon mourut catholique, qu'il en fit profession ouverte avant sa mort, comme je l'ai dit, et qu'il ne fut de la nouvelle religion que l'espace d'environ trois ans.

Cependant on ne put jamais résoudre ce prince à répudier Jeanne d'Albret, sa femme; on lui faisait entendre qu'il le pouvait et même qu'il le devait faire en conscience, parce qu'elle était hérétique, et on lui proposait d'ailleurs les plus grands avantages. On lui promettait de lui faire épouser la

reine Marie Stuart, veuve de François II, qui lui apporterait en mariage le royaume d'Écosse qu'elle avait déjà, et même celui d'Angleterre dont elle était la plus prochaine héritière. On lui faisait encore espérer que le roi d'Espagne lui céderait l'île de Sardaigne pour le royaume de Navarre, que Jeanne d'Albret ainsi répudiée ne serait plus en état de revendiquer. Je ne sais pas si ce fut pour cela que Marie Stuart vint à Vendôme, mais il est certain, par les registres de l'hôtel de ville, qu'on lui fit la réception la plus magnifique.

Mais Famién - Strada, jésuite, l'un des plus habiles écrivains du dix-septième siècle, quoique trop partial en faveur des Espagnols, avoue de bonne foi, dans son histoire des guerres des Pays-Bas, que toutes ces espérances étaient vaines et sans fondement; que le cardinal de Granvelle, ministre d'Espagne, n'ignorait pas que la diversité de religion n'était pas un motif pour répudier une femme et en épouser une autre; qu'il n'était pas vraisemblable que le roi d'Espagne consentit que le royaume d'Écosse appartint à un prince dont il eût eu tout à

craindre pour la Flandre, si une fois il se fût rendu maître de toute l'île; qu'enfin il n'y avait pas la moindre apparence que Philippe II eût la pensée d'échanger la Sardaigne, royaume beaucoup plus grand et plus riche, contre la Navarre, et d'où il eût été facile d'incommoder les royaumes de Naples et de Sicile. Le roi d'Espagne, dit Strada, n'était pas si prodigue de royaumes, et il entendait trop bien ses intérêts pour faire de pareilles propositions d'une manière sérieuse.

Quoiqu'il en soit, Jeanne d'Albret vécut toujours dans une parfaite union avec Antoine de Bourbon, son mari; elle persévéra aussi toujours dans le parti de la religion réformée, auquel elle rendit les plus grands services. Elle avait soin d'inspirer du courage aux huguenots qu'elle soutenait de ses conseils et de son argent, et de faire instruire ses sujets et ses vassaux dans la religion qu'elle professait, en sorte qu'on la regardait comme une colonne et comme un apôtre du parti calviniste. Ce fut en 1559 que cette princesse fit bâtir, au pied du château de Vendôme, un prêche dont il ne reste plus qu'un pignon; elle y attira son

mari. Tout le monde fut scandalisé de cette apostasie : on ne pouvait s'imaginer qu'Antoine de Bourbon pût se résoudre à embrasser un parti contre lequel Charles de Bourbon, son père, avait si vaillamment et si glorieusement combattu. On fit venir les ministres les plus habiles, et on faisait sonner le préche avec la grosse cloche de l'église collégiale de Saint-Georges. Elle persécuta aussi les catholiques dans toutes ses terres; elle chagrina beaucoup les chanoines de Vendôme; ils n'osaient venir dans leur église chanter les louanges de Dieu. Elle réserva le revenu d'une prébende pour le principal du collège qui était pour lors établi à l'hôtel de Chichéré qui fait aujourd'hui partie de l'hôtel-Dieu; elle voulut même mettre un huguenot dans cette place, afin d'instruire la jeunesse dans les principes de la religion réformée. Les catholiques s'y opposèrent, et la reine de Navarre renonça à son dessein. Elle souffrit que ses Suisses et ses autres gardes entrassent dans l'église collégiale de Saint-Georges et y commissent une infinité de désordres et de profanations. Ils interrôpirent plusieurs

fois le service divin, et chassèrent les chanoines de l'église; ils brisèrent les images des saints, renversèrent les autels, mutilèrent plusieurs belles statues de marbre et entre autres celles de saint Jean qui est la seule qu'on ait pu rétablir et que les connaisseurs regardent encore aujourd'hui comme un chef-d'œuvre. Ils exercèrent enfin leur fureur jusque sur les tombeaux des anciens comtes de Vendôme et des Bourbons; ils remuèrent leurs cendres, fouillèrent dans les cercueils dans l'espérance d'y trouver des trésors; défigurèrent les statues des princes et dissipèrent les beaux marbres qui faisaient la décoration de leurs monumens.

Tous ces désordres avaient commencé du vivant même d'Antoine de Bourbon. Ce prince qui était absent ne fut pas en état de s'y opposer. Tout calviniste qu'il était, il soutenait toujours les droits de son église collégiale, veillait à la conservation de ses biens, et donna souvent ses ordres pour que le service divin se fit avec décence. Mais après sa mort, Jeanne d'Albret ne garda plus aucune mesure. Sa haine contre l'église

catholique alla jusqu'à la fureur. Irritée contre les papes qui, disposant d'un bien qui ne leur appartenait pas, avaient donné l'investiture de son royaume de Navarre aux Espagnols, elle n'entendit qu'avec horreur prononcer le nom de catholique-romain. Elle pillà les églises du Béarn dont elle fit enlever toute l'argenterie. La collégiale de Saint-Georges de Vendôme ne fut pas mieux traitée. Elle gagna quelques chanoines qui firent porter dans son appartement des reliquaires, des chandeliers, des croix, des figures massives, des vases sacrés, enfin presque tout le trésor, et ce que ses prédécesseurs, les comtes de Vendôme, avaient donné pendant l'espace de cinq cents ans. On réserva pourtant quelques vases sacrés, et surtout un calice d'or que le chapitre fut obligé de vendre dans la suite, pour réparer en partie les pertes qu'il avait faites.

Jeanne d'Albret ne refusa pas de donner son récépissé au bas de l'inventaire qui lui en fut présenté; elle le signa, le fit contre-signer par un de ses secrétaires, et la pièce se trouve en original dans les titres de l'église collégiale de Saint-Georges. Il y avait plus

de seize marcs d'or, et plus de cent trente marcs d'argent, sans compter les diamans ou pierres précieuses: et le tout fut estimé la somme d'environ trente mille livres.

Après avoir fait briser les reliquaires pour en faire battre monnaie, Jeanne d'Albret ordonna à un des suisses de sa garde de prendre les reliques dans une serviette, et d'aller les jeter dans la rivière du Loir qui passe au pied du château de Vendôme; le Suisse allait exécuter cet ordre impie et sacrilège, mais en descendant la montagne, il rencontra le lieutenant particulier du siège de Vendôme qui lui donna de l'argent\*; le Suisse lui remit les reliques et il les rendit aux chanoines, qui les renfermèrent dans un sac et les placèrent dans une châsse de bois qu'ils cachetèrent et renfermèrent dans une armoire qui est proche le grand autel du côté de l'épître, où elle est encore aujourd'hui.

Ce ne fut pas là tout ce que la reine de Navarre fit pour se venger des prétentions injustes de la cour de Rome. Elle sut que

\* Il s'appelait Dupont.

les Espagnols cherchaient l'occasion de la faire périr avec ses enfans pour s'assurer à jamais le royaume de Navarre dont le pape les avait investis ; elle découvrit même, en 1564, une conspiration dont le lecteur pourra voir le détail dans le trente-sixième livre de l'histoire de M. de Thou : elle en fut si indignée contre le pape qu'elle regardait comme l'auteur de cette conspiration, contre Philippe II, roi d'Espagne, qui y avait donné les mains, et contre les catholiques qui avaient pris tous les arrangemens pour l'exécution du projet, que, du consentement des états de Béarn, elle abolit l'exercice de la religion catholique dans toute l'étendue de cette principauté. Les évêques de Lescar et d'Oléron perdirent leurs sièges et leurs revenus ; mais, dans la suite, Henri IV, à la sollicitation du pape Clément VIII, donna un édit par lequel il accordait aux catholiques de Béarn les mêmes privilèges à peu près que les réformés avaient en France en vertu de l'édit de Nantes. Sa majesté rétablit aussi les évêques de Lescar et d'Oléron ; mais elle ne leur rendit pas les anciens revenus de leurs évêchés. Le pre-

mier eut mille écus et l'autre dix-huit cents livres seulement de pens on sur le domaine de Béarn. Cette différence vint de ce qu'avant cet édit, le roi avait donné au sieur Régis, évêque d'Oléron, le doyenné de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme et l'avait établi son vicaire général pour tous les bénéfices qui étaient à sa nomination ; et par là ces deux évêques se trouvèrent égaux pour leurs revenus.

Jeanne d'Albret mourut à Paris ( où on l'avait attirée avec Henri, son fils, sous prétexte du mariage de ce prince avec Marguerite de Valois, sœur du roi Charles IX, comme je le dirai dans la suite ) le 9 juin 1572, entre huit et neuf heures du matin, âgée de quarante-quatre ans \*. On soupçonna d'abord qu'elle avait été empoisonnée,

\* « Quelques historiens ont dit qu'elle fut empoisonnée avec des gants parfumés, parce qu'on craignait, comme elle avait beaucoup d'esprit, qu'elle ne découvrit le dessein qu'on avait de massacrer tous les huguenots ; mais d'autres assurent que c'est une fausseté, et qu'il est plus vraisemblable qu'elle mourut pulmonique, vu même que ceux qui étaient auprès d'elle et qui la servaient l'ont ainsi témoigné. »

mais lorsqu'on ouvrit son corps pour l'embaumer, on reconnut que le soupçon n'avait aucun fondement \*. Selon les dispositions

---

\* Lorsqu'on faisait les préparatifs pour la cérémonie du mariage, Jeanne d'Albret qui avait pris son logement chez Michel Gaillard, évêque de Chartres, prélat fort suspect de calvinisme, fut surprise d'une fièvre violente quelques jours après son arrivée de Blois où elle avait suivi la cour après son départ de Vendôme, et mourut le cinquième jour de sa maladie, le 9 juin 1572, environ deux mois avant la célébration du mariage de Henri, son fils. Il y a beaucoup de sentimens différens sur la cause de sa mort. Les mémoires de l'Étoile et d'Aubigné, et tous les calvinistes disent qu'elle fut empoisonnée, et que le poison lui fut donné par un Florentin nommé René, parfumeur, dans une paire de gants. De Serres donne à entendre que les médecins qui ouvrirent son corps, avaient ordre de ne point toucher au cerveau où s'était attaché le poison. Mais ils sont tous contredits par Legrain qui veut, avec beaucoup d'autres, qu'elle soit morte de pleurésie, pour s'être trop échauffée aux préparatifs des noces de son fils, à quoi se joignit le dépit qu'elle eut de ce qu'on l'obligea de tendre des tapisseries devant son hôtel, au passage du Saint-Sacrement le jour de la fête Dieu : par la Popelinière qui lève tout soupçon de poison ; par Péréfixe, par de Thou qui assurent que Charles IX ordonna que la tête de cette princesse serait ouverte comme son corps, et que si les médecins et les chirurgiens ne le firent point, ce fut parce qu'ils trouvèrent la véritable cause de la mort dans un abcès qu'elle avait au dedans du corps ; c'est aussi le sentiment de l'historien Mathieu :

de son testament, son corps devait être transporté dans le Béarn, pour être inhumé avec ses ancêtres ; et c'est ce qui a fait croire à quelques historiens qu'il y avait été transporté ; mais il est certain qu'il est dans le caveau du chœur de la collégiale de Saint-Georges de Vendôme, à côté d'Antoine de Bourbon, son mari, proche la naissance de la voûte, du côté de l'épître. La cérémonie de ses obsèques se fit sans aucun appareil de religion, et les chanoines ne firent aucun service pour le repos de son âme, parce qu'elle était morte dans la profession publique de la religion prétendue réformée. Cette princesse jouissait d'environ quatre

---

et voilà pourquoi plusieurs assurèrent pour lors que Jeanne d'Albret était morte de pulmonie à laquelle d'autres font survenir une pleurésie pour s'être trop donné de mouvement pour les préparatifs des noces de Henri de Bourbon, son fils.

Il est constant en effet que la tête de Jeanne d'Albret ne fut jamais ouverte. Son cercueil de plomb s'étant rompu parce que la soudure ne tenait pas, plusieurs personnes l'ont vue et touchée ; je l'ai vue moi-même, et elle était entière, avec des cheveux frisés et d'une longueur énorme. D'autres ont dit que Charles IX était bien capable d'une action si noire, mais qu'il n'en fut jamais coupable.

cent mille livres de revenu, ce qui était alors un revenu très-considérable, et, à sa mort, il ne se trouva pas de quoi payer ses dettes, tant elle avait dépensé d'argent soit pour soudoyer les troupes d'Henri IV, son fils, soit pour les frais de sa maison.

Elle portait les mêmes armes qu'Antoine de Bourbon, son mari, à l'exception du quartier de Bourbon.

Les enfans d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret furent :

1° Henri de Bourbon, duc de Beaumont au Maine, né le 21 septembre 1551. Il mourut au château de la Flèche, le 20 août 1555, étouffé de chaleur, parce que sa gouvernante, qui craignait extraordinairement le froid, le tenait trop chaudement. C'est ce qui détermina Henri d'Albret à se charger de l'éducation de son frère puiné, afin qu'il ne fût pas élevé avec tant de délicatesse. Ce jeune prince est inhumé dans le chœur de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme, et son petit cercueil est à côté de celui d'Antoine de Bourbon, son père ;

2° Henri de Bourbon IV du nom, roi de France, qui suit ;

3° Louis-Charles de Bourbon, comte de Bourbon, comte de Marles, né au château de Gaillon en Normandie, le 19 février 1554. Il perdit la vie par l'imprudence de sa nourrice, qui le laissa tomber d'une fenêtre. Il est enterré dans l'église de Notre-Dame d'Alençon ;

4° Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, duchesse d'Albret, née à Paris le 7 février 1558. Cette princesse avait été recherchée par les plus grands princes de son temps. Il n'y eut que la diversité de religion ou la proximité du sang qui empêchèrent ces mariages. Enfin elle épousa, le 30 janvier 1599, Henri de Lorraine, duc de Bar, qui fut héritier des états du duc de Lorraine, son père, avec lequel, nonobstant la diversité de croyance et de religion, elle vécut en grande union le temps d'environ six ans. On peut voir les mémoires de Sully, les histoires de M. de Thou, d'Avila, et les lettres du cardinal d'Ossat, sur la négociation des dispenses nécessaires pour ce mariage. Cette princesse mourut à Nancy, lorsqu'on la croyait enceinte, le 13 février 1604, et est inhumée dans le caveau du chœur de l'église collé-

giale de Saint-Georges de Vendôme, à côté de son frère aîné. Ce fut par un ordre exprès d'Henri IV, envoyé à l'évêque de Chartres, qui le fit savoir au chapitre de Saint-Georges par une lettre que l'on conserve dans les archives du chapitre, par laquelle ce prélat ordonnait aux chanoines de ne s'opposer à rien, de ne point assister à l'inhumation en habit de chœur, et de ne point chanter.

Voici l'épithaphe de cette princesse :

JE NAQUIS A PARIS, A PAU

JE FUS RÉGENTE.

SŒUR UNIQUE DU ROY, EN LORRAINE

CONTENTE.

PENSANT AVOIR CONÇEU, JE MOURUS

A NANCY :

MON CŒUR Y EST ENCORE, ET MON

CORPS EST ICI.

Outre ces quatre enfans légitimes, Antoine de Bourbon eut encore de Louise de la Béraudière, demoiselle de Roüet, fille d'honneur de la reine, et fille de Louis de

la Béraudière, seigneur de l'Île-Roüet en Poitou, et de Madelaine du Fou-du-Vigean, un enfant bâtard nommé Charles de Bourbon. Il n'avait pas quinze ans qu'il fut pourvu de l'évêché de Comminges. Il se trouva à la bataille de Jarnac où il fut fait prisonnier en 1569. Il fut nommé à l'évêché de Leictoure en 1590, et enfin, à l'archevêché de Rouen en 1594. Il jouit de tous les honneurs du cardinalat en vertu d'une bulle de Clément VIII, et ne fut jamais cardinal. Il fut fait chevalier des ordres du roi en 1599; et en 1606, il fut nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, après avoir donné sa démission de sa charge de chancelier des ordres.

Peu de temps après la mort funeste d'Henri IV dont il était frère naturel, il mourut dans son abbaye de Marmoutiers où il s'était retiré après s'être démis de son archevêché de Rouen.

**HENRI DE BOURBON, I<sup>er</sup>,**

**Troisième Duc de Vendôme,**

III<sup>e</sup> DU NOM, ROI DE NAVARRE :

ET ENFIN IV<sup>e</sup> DU NOM, ROI DE FRANCE.

Enfin Vendôme va donner des rois à la France. Cette ville a été long-temps le patrimoine de la branche cadette des Bourbon, comtes de la Marche; et cette branche cadette, par l'extinction de la branche aînée, va monter sur le trône de Saint-Louis. Henri de Bourbon descendait en ligne directe, et de mâle en mâle de Robert de Clermont, cinquième fils de ce saint roi. Robert, comme nous l'avons déjà dit ci-devant, avait épousé Béatrix, fille et unique héritière de Jean de Bourgogne et d'Agnès, baronne de Bourbon. Leurs enfans prirent le nom de Bourbon, mais non pas les armes de cette maison et

retinrent toujours celles de France. Cette précaution a beaucoup servi à leur postérité pour se maintenir dans le rang de princes du sang, qui peut-être se fût perdu s'ils n'eussent pas agi de la sorte. Voilà pourquoi nous avons vu les Bourbon-Vendôme avoir toujours l'écusson de France à une bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent.

Le prince de Condé, frère d'Antoine de Bourbon et oncle d'Henri IV, n'avait que six cents livres de rente de son patrimoine, suivant les mémoires du duc de Sully; mais les aînés de la maison de Bourbon-Vendôme jouissaient alors de près d'un million de revenu en terres seulement, ce qui, dans le temps dont nous parlons, faisait un très-riche apanage. Tous ces grands biens leur venaient des alliances qu'ils avaient faites avec de riches héritières, car les Bourbons, par eux-mêmes, ne possédaient pas de grandes richesses en fonds; mais, s'ils se sont enrichis par leurs mariages, ils ont aussi beaucoup honoré les maisons avec lesquelles ils se sont alliés. Charles et Antoine de Bourbon, l'un aïeul, l'autre père

d'Henri IV, ont été premiers princes du sang de France. Les princes de Condé et de Conti sont sortis des Bourbon - Vendôme \*. Il y avait neuf générations de mâle à mâle depuis Saint-Louis jusqu'à Henri de Bourbon qui fut le dernier de cette auguste maison qui fut duc de Vendôme. Ce prince monta sur le trône de France trois cent cinquante ans après que la branche de Bourbon fût sortie de nos rois. Il régna en France par le droit du sang; et son droit à la couronne était si évident, que ceux qui lui en disputèrent la possession ne purent couvrir leur opposition que du prétexte de la reli-

---

\* Enghien, dont les aînés de Condé ont porté le nom, est la première baronnie du comté de Hainaut; elle échet en partage à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, roi de Navarre. Louis I<sup>er</sup> du nom, prince de Condé, son frère puîné, en fit transporter le nom sur la seigneurie de Nogent-le-Rotrou, au Perche, qu'il fit nommer Enghien-le-Français. Depuis, Henri de Bourbon II du nom, prince de Condé, ayant échangé Nogent-le-Rotrou contre la baronnie d'Issoudun en Berry, que possédait Maximilien de Béthune I<sup>er</sup> du nom, duc de Sully, il fit donner à Issoudun le nom et titre de duché d'Enghien, qui a encore été depuis transféré au duché-pairie de Montmorency, que l'on nomme à présent le duché d'Enghien.

gion prétendue réformée qu'il professait. Il régna encore sur toute l'Europe par l'estime de sa vertu et par la confiance qu'on avait en sa franchise et en son désintéressement. Jamais règne ne fut si glorieux pour le prince, ni plus heureux pour le peuple; et c'est sans flatterie que tout le monde lui a donné le surnom de Grand, moins encore pour la grandeur de ses victoires que pour la grandeur de son âme et de son courage, et son amour pour ses sujets. On ne lui donne maintenant que le nom d'Henri IV, et ce nom lui seul vaut mieux que tous les éloges. Conquérant de son propre royaume, dont il se mit en possession par la voie des armes, il triompha des insultes, des revers, de l'ingratitude de la fortune, des intrigues de ses ennemis, du faste qui paraît attaché à la royauté, des ressentimens de la vengeance, des artifices des ministres, de l'intérêt des traitans, des cabales des cours étrangères, des efforts de la ligue, des flatteries des favoris, en un mot de ses sujets et de lui-même. Il régna par le droit de sa naissance, par le droit de conquête et encore plus par son amour pour ses sujets. Jamais la fortune

ne put l'élever ni l'abattre ; il fut toujours maître de lui et de son royaume, c'est à dire toujours vraiment roi et toujours vraiment souverain, et ne reconnut d'autre supérieur que Dieu, la justice et la raison.

Il fut conçu au château de la Flèche en Anjou, et vint au monde dans celui de Pau en Béarn, le mercredi 13 décembre 1553. On apprit avec joie, à Vendôme, qu'Antoine de Bourbon avait un fils, et, suivant ses ordres, on fit des réjouissances publiques après avoir rendu à Dieu de solennelles actions de grâces dans l'église de la collégiale de Saint-Georges. Le jeune prince fut baptisé par le cardinal d'Armagnac, évêque de Rhodéz et vice-légat d'Avignon. La cérémonie se fit dans la chapelle du château de Pau, le jour de l'Épiphanie 1554. Henri II, roi de France, et Henri d'Albret, roi de Navarre, son aïeul, furent ses parrains, et lui donnèrent leur nom ; la marraine fut Madame Claude de France, qui fut depuis duchesse de Lorraine. Il s'appela d'abord comte de Marles, puis duc de Beaumont, ensuite duc de Vendôme à la mort d'Henri d'Albret, son aïeul, puis prince de Viane, ensuite

prince de Béarn, et à la mort de Jeanne d'Albret, il prit la qualité de roi de Navarre. Son grand-père maternel voulut qu'il fût élevé sous ses yeux ; il défendit expressément qu'il fût nourri avec délicatesse, et, pour lui rendre le tempéramment plus robuste, et le corps plus dur à la fatigue, il ordonna qu'on l'habillât et qu'on le fit vivre comme les autres enfans du pays.

Dès l'âge de cinq ans, le jeune Henri parut à la cour de France, et il s'y fit admirer pendant le séjour qu'il y fit en 1558. Il y revint encore en 1560, lorsqu'Antoine de Bourbon, son père, fut fait lieutenant général du royaume, et y demeura jusqu'en 1566. Il fut d'abord élevé dans la religion catholique par la Gaucherie, son précepteur, qui lui donna quelque teinture des lettres plutôt par manière de conversation que par une étude suivie et réglée ; mais en 1566, quatre ans après la mort d'Antoine de Bourbon, Jeanne d'Albret le tira de la cour, et lui donna pour précepteur Florent Chrétien, ancien serviteur de la maison de Vendôme, honnête homme et savant, mais huguenot des plus décidés et des plus opiniâtres, et qui, suivant

les ordres qu'il avait reçus, s'attacha à former son élève dans les principes de la religion réformée.

Après la mort d'Antoine de Bourbon, Henri fut pourvu des charges de gouverneur et d'amiral de Guyenne, par lettres des 26 décembre et 1<sup>er</sup> janvier 1562, et par d'autres lettres du 6 juillet 1563, registrées le trois août suivant, il eut dispense d'âge pour les posséder. Les huguenots, à qui Jeanne d'Albret, sa mère, l'avait amené après la bataille de Jarnac, en 1569, le déclarèrent leur chef, et lui donnèrent pour lieutenans le prince de Condé, son cousin, et l'amiral de Coligny. Il se trouva à l'escarmouche de Loudun, à la bataille de Jarnac et à celle de Montcontour. Il n'avait alors qu'environ quinze ans, et néanmoins il donna à ses officiers généraux, dans ces trois différentes actions, des avis si sensés, que les capitaines les plus expérimentés en furent surpris, et se repentirent ensuite de ne les avoir pas suivis; dans le feu même du combat, il remarquait les fautes que faisaient ses lieutenans, et en prévoyait les suites avec une pénétration surprenante.

Il se sauva avec les débris de son armée, se battant en retraite et parcourant ainsi presque tout le royaume en rassemblant de nouvelles troupes. Paris trembla aux approches de cette armée d'autant plus redoutable qu'elle semblait s'être renforcée par la perte de deux batailles, qu'elle avait parcouru la France plutôt comme victorieuse que comme vaincue, qu'elle venait de conquérir plusieurs places, et qu'elle avait eu l'avantage sur celle des catholiques commandée par le maréchal de Cossé. Le conseil du roi n'osa rien hasarder, et les deux armées étant proche l'une de l'autre, on s'aboucha à Saint-Germain-en-Laye, et la paix fut conclue le 11 août 1570. Henri de Bourbon profita du repos qu'elle lui procurait après des fatigues incroyables, et se retira en Béarn et dans ses terres de Gascogne où il demeura jusqu'à l'âge de dix-neuf ans.

Cependant Charles IX jugeant qu'il ne viendrait jamais à bout des huguenots par la force, résolut de les attirer par des caresses dans les pièges qu'il voulait leur tendre. Il proposa de marier Henri de Bourbon avec Marguerite de Valois, sa sœur; le prince de

Condé avec Marie de Clèves, marquise d'He, parente des Guise; et l'amiral de Coligny avec la comtesse d'Entremont. Le but de toutes ces avances était de faire venir à la cour les principaux chefs des huguenots et de s'en rendre maître. Il promettait quatre cent mille écus à sa sœur pour sa dot. Jeanne d'Albret prêta l'oreille aux propositions d'une alliance si illustre, mais ce ne fut pas sans se défier de Charles IX qui, de son côté, demandait à la reine mère, en s'applaudissant de son projet meurtrier, s'il ne jouait pas bien son rôle.

La reine de Navarre et son fils Henri partirent de Pau au mois de mai 1572, et se rendirent à Vendôme où ils séjournèrent quelque temps afin de mettre ordre aux affaires de ce duché, de celui de Beaumont et de recueillir de l'argent pour la cérémonie de ce mariage. Ce fut pendant le séjour qu'ils y firent, que fut présenté à Henri de Bourbon, Maximilien de Béthune, depuis duc de Sully, qui dans la suite suivit ce prince dans toutes ses guerres et fut l'un de ses principaux et de ses plus fidèles ministres lorsqu'il fut paisible sur le trône de ses

ancêtres. François de Béthune, son père, qui le présenta, conseilla à Jeanne d'Albret de marier son fils à la reine d'Angleterre qui pouvait lui servir utilement à recouvrer la couronne de Navarre, et peut-être suivant les conjonctures, celle de France dont il était le légitime héritier, en cas que la maison de Valois vint à tomber. Il ne dissimula pas que si le prince de Navarre épousait la sœur du roi, et que les noces s'en célébrassent à Paris, les livrées en seraient bien vermeilles. Béthune avait pensé juste, mais il ne fit que confirmer les soupçons fâcheux de la reine de Navarre; néanmoins elle ne jugea pas à propos de reculer: il n'y avait que du danger à essayer, quelque résolution qu'elle prit. Elle aimait mieux se confier à Charles IX que de paraître soupçonner un roi d'une si noire perfidie. Elle avait raison, l'affaire était trop avancée, et on devait craindre d'irriter le roi qui aurait porté la vengeance jusqu'à la fureur.

Cependant le pape Pie V refusa la dispense pour la célébration du mariage dont on faisait les préparatifs avec une magnificence incroyable, ce qui n'empêcha pas

qu'on y procédât. Charles IX voulut qu'il fût célébré d'une manière qui ne tint ni de l'une ni de l'autre religion : ni de la calviniste, parce que les promesses seraient reçues par un prêtre qui serait le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen ; ni de la romaine, parce que les promesses seraient reçues sans les cérémonies sacramentelles de l'église. Il fut donc dressé, par ordre du roi, un grand échafaud au parvis, devant la principale porte de l'église cathédrale de Notre-Dame de Paris, le lundi 18 août 1572, sur lequel Henri de Bourbon, roi de Navarre, et Marguerite de Valois, sœur du roi, furent fiancés et épousés en un même jour et par un seul acte. Péréfixe dit pourtant que les deux époux furent fiancés dans le cabinet de sa majesté. Quoiqu'il en soit, le cardinal de Bourbon, oncle d'Henri IV, trouvait que la tolérance était excessive ; mais le roi le traita pour cela avec dureté et il passa outre, et fit la cérémonie.

Lorsque tout fut fini, le roi de Navarre entra dans le palais épiscopal, tandis que la nouvelle épouse était dans l'église cathédrale pour entendre la messe, comme il avait été

stipulé dans les articles du traité de mariage, et on se réunit pour le festin qui fut préparé dans la grande salle de l'évêché.

Il est étonnant que Jeanne d'Albret, Henri, son fils, et les principaux des huguenots n'aient pas voulu ajouter foi aux avis secrets qu'on ne cessait de leur donner, et qu'ils se soient laissés surprendre dans le piège qu'on leur tendait : il avait cependant transpiré quelque chose des noirs desseins de Charles IX et de Catherine de Médicis, sa mère \*. La mort inopinée de Jeanne d'Albret fut, pour ainsi dire, le prélude de la plus sanglante tragédie dont l'histoire fasse mention, et le massacre de la Saint-Barthélemy en fut le dénouement ; et la captivité de Henri de Bourbon, qui dura près de quatre ans, pendant laquelle il fut exposé aux intrigues et à la fureur de ses plus cruels ennemis, dans une cour la plus méchante et la plus corrompue qui fut jamais, en fut la suite funeste. Action exécrationnable qui devrait être effacée de nos fastes, et qui ne vérifia que trop la prédiction qu'avait faite,

\* Voyez la note page 587.

au château de Vendôme, le marquis de Rosni, et sur laquelle il ne jugea pas à propos d'insister toutes les fois qu'il en eut l'occasion, de peur de passer pour un esprit trop crédule.

La cruelle journée de Saint-Barthélemy devait commencer par les meurtres du roi de Navarre et du prince de Condé qui demeuraient au Louvre. Deux heures avant le jour, ces princes virent entrer dans leurs appartemens une multitude d'archers de la garde qui leur ordonnèrent d'aller trouver incessamment le roi et leur défendirent de prendre leurs épées. Ils virent, en sortant, massacrer les personnes de leur suite; il fallut ne rien dire et passer outre. Ces objets d'horreur devaient intimider les plus hardis; on les conduisit par dessous des voûtes, entre des gardes qui étaient en haie de part et d'autre et en posture de les assassiner. Henri de Bourbon et son cousin le prince de Condé, tout braves qu'ils étaient, sentirent l'impression que peut faire le glaive levé sur des hommes qu'on veut poignarder, et qui n'ayant point d'armes ne sont pas en état de repousser la force par la force. Henri

tressaillit de peur et recula de deux ou trois pas; et il n'avança, au milieu des épées, des hallebardes et des carabines, que sur la promesse que lui fit La Châtre, capitaine des gardes, qu'il ne lui serait fait aucun mal, et encore fut-il incertain s'il devait se fier à sa parole.

Charles IX reçut Henri de Bourbon avec un regard frouche et des yeux étincelans de fureur. Il lui dit, avec ses emportemens ordinaires, avec les juremens et les blasphèmes qui lui étaient familiers : *la mort ou la messe*. Le ton de colère et d'emportement avec lequel ces paroles furent prononcées, fit prendre aux deux princes le parti d'aller à l'église, et le roi de Navarre fut contraint d'envoyer un édit dans ses états pour défendre l'exercice de toute autre religion que de la catholique romaine.

Cette démarche sauva la vie à Henri et le tira de la violence; mais il demeura toujours à la cour dans une espèce de captivité. Quelquefois assez libre, ses domestiques pouvaient approcher de lui, mais d'autres fois, resserré comme un esclave, il ne pouvait ni sortir ni se faire servir; des espions

veillaient sans cesse sur sa conduite. Ce fut là, sans doute, le temps le plus critique et le plus inquiétant de la vie d'Henri de Bourbon. Il avait affaire à un roi dont les emportemens allaient jusqu'à la fureur : au duc d'Anjou, depuis Henri III, prince dissimulé et sur lequel il ne pouvait compter : au duc d'Alençon qui avait un esprit double et malicieux : à la reine mère qui le haïssait mortellement, parce que les devins lui avaient prédit qu'il monterait sur le trône : enfin, à la maison de Guise, dont le crédit énorme la rendait toute puissante. Il vivait au milieu d'une cour où régnait l'impiété, l'athéisme, la magie, la lâcheté, la perfidie, l'empoisonnement, l'assassinat, l'impudicité. Une conduite sage lui fit éviter tous les dangers qui l'environnaient ; sa vertu le fit triompher des vices, excepté la passion pour les femmes qui fut toujours son faible pendant toute sa vie. Le duc d'Anjou le mena au siège de la Rochelle, et ce fut pour lui la peine la plus sensible de faire la guerre à ceux qui l'avaient choisi pour leur chef. Mais le siège fut levé, parce que des ambassadeurs vinrent annoncer au duc d'Anjou qu'il avait été élu roi de Pologne.

Charles IX, au lit de la mort, fit venir le roi de Navarre pour lui témoigner de l'amitié, et lui rendit hautement ce témoignage, qu'en lui seul il avait trouvé de l'honneur et de la foi, et finit par lui recommander très-affectueusement et sa femme et sa fille. Henri III étant monté sur le trône, le roi de Navarre eut un peu plus de liberté, que Catherine de Médicis augmentait ou diminuait selon sa politique, et suivant les circonstances : néanmoins, elle entreprit de le gagner et lui promit la lieutenance générale des armées de France. Le roi de Navarre donna de bonne foi dans le piège qu'on lui tendait ; mais enfin il ouvrit les yeux et ne pensa plus qu'à recouvrer sa liberté. Une partie de chasse, vers Senlis, lui en donna l'occasion ; il trouva le moyen de s'écarter de ses gardes qui avaient ordre de ne le pas quitter, se rendit à Poissy, gagna Châteauneuf, terre de son domaine, dans la province du Perche, n'étant accompagné que d'environ treize chevaux, se rendit à Alençon, de là à la Flèche, ensuite à Vendôme où il eut soin de se faire payer promptement de ses fermiers ; et enfin, il arriva à

Tours où il reprit publiquement l'exercice de la religion réformée. De là, il envoya en cour demander Catherine de Bourbon, sa sœur : on lui permit d'aller joindre son frère, et, dès la seconde journée de son voyage, elle reprit aussi l'exercice de sa religion ; elle alla au prêche à Châteaudun, à Vendôme, et alla trouver le roi de Navarre à Parthenai. Ce fut ainsi que Henri de Bourbon entra dans le parti calviniste : il ne franchit le pas que parce qu'il crut qu'il n'y avait point d'autre parti à prendre : peut-être aussi crut-il que sa première religion était la meilleure, car la bonne foi fut toujours le caractère de ce prince ; mais la ligue lui fit toujours le reproche d'avoir été relaps, et ce fut la grande difficulté qu'on lui fit à Rome lorsqu'il sollicita son absolution. Sa conversion forcée à la religion catholique fut cause que la Rochelle ne le reçut qu'avec défiance, et son retour au parti calviniste détermina les Bordelais à lui fermer les portes de leur ville lorsqu'il voulut prendre possession de son gouvernement de Guyenne. Il dissimula alors cet affront, parce qu'il n'était pas en état de le punir ; mais il le pardonna dans

la suite, lorsqu'il fut en état de s'en venger.

La ligue prit naissance ; ce fut contre Henri de Bourbon que cet *hydre dirigea toutes ses têtes : ennemie de Dieu dont elle entendait mal la religion et ne respectait ni la première ni la seconde majesté ; on vit passer dans les rues de Paris cette procession sacrilège où des religieux marchaient le crucifix dans une main et le poignard dans l'autre ; ennemie du roi à qui elle ôtait l'auguste titre de monarque pour lui faire prendre celui de chef de cabale ; il prit les armes contre ses propres sujets ; il devait en être le père, il en devint le tyran ; ennemie de l'état, elle arma le Français contre le Français, et porta le sujet à la rebellion contre son prince qui ne sentait pas qu'en se faisant chef de faction, il devenait lui-même son plus dangereux ennemi. Ce monstre désola la France pendant vingt ans. Un pape l'eut en horreur ; l'autre le caressa, non pour l'apprivoiser, mais pour le rendre encore plus farouche et plus cruel. Pen s'en fallut qu'il n'introduisit en France la domination espagnole, et qu'il ne renversât l'ordre de la succession de la maison royale.*

Henri de Bourbon vit naître ce monstre effroyable, et le fit périr comme Hercule qui tua, dans la forêt de Lerne, cette hydre épouvantable à laquelle il croissait deux têtes lorsqu'on lui en coupait une.

Les états s'assemblèrent à Blois au mois de décembre 1576. Les huguenots n'en furent point fâchés, parce qu'ils croyaient que le tiers-état, qui ordinairement est le plus nombreux, et qui a toujours sujet de craindre la guerre dont il porte le fardeau, y ferait résoudre la paix; mais le parti opposé l'emporta, et il fut décidé qu'on armerait puissamment contre les calvinistes. On députa vers le roi de Navarre pour l'exhorter à rentrer dans le giron de l'église catholique. Sa réponse fut : « qu'il ne désirait que » de servir le roi; qu'il était au désespoir de » faire la guerre à des Français; qu'il priait » le roi de lui laisser l'exercice libre d'une » religion dans laquelle il avait été élevé et » qu'il croyait bonne : qu'au reste, il priait » Dieu de l'y maintenir si c'était la véritable » religion, mais que si elle était fausse, de la » lui faire abandonner, et de lui donner des » forces pour l'ancantir. » Une réponse si sage

ne fut point écoutée, et la guerre fut résolue. Plusieurs armées furent mises sur pied dans différentes provinces, en Dauphiné, en Languedoc, en Guyenne et en Poitou. Ces immenses préparatifs firent trembler les huguenots et les auraient exterminés sans la prudence et la bravoure de leur chef, que sa qualité de général ne dispensa pas des fatigues et des périls de simple soldat; il se trouvait partout où sa présence était nécessaire; partout il agissait de la tête et de la main. Trois fois il obligea la cour d'accorder la paix et des édits favorables à sa religion, trois fois on les viola par les intrigues de Catherine de Médicis, qui ne voulait que donner des occupations au roi, son fils, afin de dominer elle-même. La guerre ne cessa que pour recommencer avec plus de fureur, et Henri de Bourbon eut à combattre en divers temps contre sept ou huit armées royales. Deux fois la reine mère vint trouver le roi de Navarre pour s'aboucher avec lui. La première, elle lui mena Marguerite de Valois, son épouse, en apparence pour les réconcilier, mais en effet pour jeter de nouvelles semences de discordes. Henri de Bourbon s'aperçut

du piège qu'on lui tendait, et sut l'éviter ; il se contenta de recevoir Marguerite comme la sœur du roi, et non comme sa femme. En un mot, l'entrevue ne fut agréable ni à l'un ni à l'autre. Marguerite de Valois, accoutumée au faste et aux intrigues de la cour de France, envisagea sa réunion avec son mari comme un exil, et Henri, qui connaissait son caractère, la regarda comme ces peintures qui n'ont leur mérite que dans un point de vue éloigné. Cependant Marguerite, et ce fut peut-être pour la première fois, rendit service à son mari dans la conférence de Nérac en 1579. La reine mère, par ses filles d'honneur, tendit des pièges aux officiers du roi de Navarre, pour les détourner de son service. Marguerite de Valois se servit des mêmes artifices pour gagner, par les filles de sa cour, les gentilshommes de la reine, sa mère : ce ne fut qu'un combat de galanterie entre les deux cours. Le sage Pibrac, orateur de Catherine de Médicis, tomba dans le piège ; il devait lier le roi de Navarre avec les chaînes d'or de son éloquence, il devint muet et fut pris lui-même dans les filets de l'amour. La reine

mère accorda aux huguenots plus qu'elle n'avait résolu, s'ennuya de la paix, et on s'engagea dans une nouvelle guerre civile qu'on appela la guerre des amoureux.

La seconde conférence que Catherine de Médicis eut avec Henri de Bourbon, fut au château de Saint-Crix, près Cognac, où elle employa les mêmes artifices, mais le roi de Navarre sut s'en garantir, et on ne put rien conclure. Cependant Sixte V, successeur de Grégoire XIII, en 1585, venait d'approuver la ligue. Il fulmina une bulle contre le roi de Navarre et contre le prince de Condé, « les déclarant hérétiques, relaps, chefs, »  
 « auteurs et protecteurs de l'hérésie, comme »  
 « tels tombés dans les censures et les peines »  
 « portées par les lois et les canons, privés, »  
 « eux et leurs descendants, de toutes terres et »  
 « dignités, incapables de succéder à quelque »  
 « principauté que ce fût, spécialement au »  
 « royaume de France ; enfin absout leurs »  
 « sujets du serment de fidélité, et leur défend »  
 « de leur obéir. » Ce coup étonna le roi de Navarre, mais ne l'effraya pas. Il connaissait l'injustice d'un procédé si téméraire. Il chargea le célèbre du Plessis - Mornay, qu'on

appelait le pape des huguenots, de répondre au manifeste de la ligue par une vigoureuse apologie qu'il lui fit dresser. Il députa en même temps, vers Henri III, pour se plaindre de l'abus que Sixte V faisait de son autorité; que cette usurpation du souverain pontife le touchait de plus près que lui; qu'en se mêlant de décider de la succession de la couronne, en déclarant des princes du sang incapables de la porter, il ne manquait pas dans la suite d'entreprendre de le détrôner lui-même. Il fit plus, il forma avec le prince de Condé, opposition à la bulle du pape, protestant qu'il appelait de sa sentence à la cour des pairs de France, donna le démenti à quiconque l'accusait du crime d'hérésie, s'offrait à prouver le contraire dans un concile général; et enfin, il menaça le pape de venger sur lui et sur tous ses successeurs l'injure faite au roi, à la maison royale et à tous les parlemens. Cette pièce fut affichée dans tous les carrefours de Rome, même aux portes du palais du pape. D'abord il en fut ému, mais bientôt il rendit justice à la fermeté du roi de Navarre, et depuis, on lui entendit souvent dire qu'Henri IV et

la reine Élisabeth d'Angleterre étaient les plus capables de gouverner. Enfin il refusa de fournir à la ligue l'argent qu'il lui avait promis, et, sans les doublons d'Espagne, les ligueurs n'avaient presque plus qu'une bulle à la main. Henri de Bourbon remporta sur eux divers avantages où il donna des preuves de sa prudence et de sa valeur; mais la bataille de Coutras qu'il gagna le 20 octobre 1587, et où le duc de Joyeuse général de l'armée royale, fut tué, paya avec usure celle de Jarnac et fut presque un coup mortel frappé sur la tête de la ligue.

Les états se tinrent à Blois, pour la seconde fois, en 1588, et on y prit la résolution d'exclure le roi de Navarre de la couronne de France. Les Guise passèrent pour les auteurs de cette injuste délibération, et en furent eux-mêmes les malheureuses victimes. On ne vit plus que trouble, que feu, que meurtre dans le royaume. Le duc de Mayenne arma pour venger la mort de ses frères: il prit la qualité de lieutenant général de l'état et couronne de France; on rompit les sceaux du roi, on en fit graver d'autres où était d'un côté l'écu de France

et de l'autre un trône vide. Presque toutes les villes et provinces du royaume prirent parti. Le roi se trouva presque abandonné; il craignit d'être enveloppé à Blois, et se retira à Tours où il crut qu'il allait être investi; il essaya envain d'apaiser le ressentiment du duc de Mayenne, et prit enfin le parti d'appeler à son secours le roi de Navarre qui avait six mille hommes aguerris. Il lui demanda un passage sur la rivière de Loire, et on lui donna la ville de Saumur dont du Plessis-Mornay fut fait gouverneur. Le roi de Navarre s'avança jusqu'à Tours, malgré les défiances de ses vieux capitaines huguenots; il alla au-devant du roi de France et voulut se jeter à ses pieds, mais Henri III ne le voulut jamais souffrir. Les deux rois s'embrassèrent plusieurs fois en versant des larmes de tendresse, le roi de France appelait le roi de Navarre son cher frère, et le roi de Navarre appelait le roi de France son seigneur. Cette entrevue fit éclater l'attachement des Français pour leur souverain. L'arrivée du roi de Navarre réveilla cet amour, et l'on entendit crier partout. *Vive le Roi.* Les deux princes se

séparèrent après s'être entretenus ensemble, et le roi de Navarre alla loger à l'auberge de la Tête-Noire, au faubourg Saint-Symphorien. Le lendemain, il sortit sur les six heures du matin, traversa le pont avec un page, et alla saluer le roi qu'il trouva au lit. Ils eurent plusieurs conférences où il fut résolu de lever une puissante armée pour attaquer Paris qui était le nid de la ligue. C'est ainsi que la providence amenait Henri de Bourbon des extrémités de la France aux portes de la capitale pour le mettre en possession de la couronne qui lui appartenait par le droit du sang, après la mort de Henri III, le dernier des Valois. Les deux princes marchèrent vers Orléans, s'emparèrent de quelques places, et après avoir traversé la Beauce, ils parurent aux portes de Paris. Le roi de France avait son quartier à Saint-Cloud, et le roi de Navarre à Meudon. Tout était prêt pour donner un assaut à la capitale; le duc de Mayenne craignait de ne pouvoir soutenir l'attaque qu'on lui préparait, il s'attendait de succomber. Mais un jeune jacobin du couvent de Paris, nommé Jacques Clément, aveuglé par le fanatisme,

vint trouver le roi à Saint-Cloud, sous prétexte de lui remettre une lettre du duc de Mayenne, et pendant qu'il la lisait, le frappa d'un coup de couteau dans le bas ventre, le 1<sup>er</sup> août 1589.

Le roi de Navarre ayant appris le détestable parricide, se rendit à Saint-Cloud, mêla ses larmes avec le sang du roi de France, et reçut ses derniers soupirs. Henri III l'embrassa plusieurs fois avec les sentimens de la plus grande confiance, l'appela souvent son bon frère et son légitime successeur. Il lui recommanda le royaume qui avait besoin d'un roi aussi sage et aussi brave que lui, dit aux seigneurs qui étaient présents de le reconnaître pour leur roi. Il l'exhorta lui-même d'embrasser la religion catholique; et enfin il rendit l'esprit, laissant Henri de Bourbon pénétré de la douleur la plus sensible, son armée dans l'étonnement et la consternation, et son royaume dans le désordre et dans la confusion.

Henri IV monta sur le trône ainsi que le droit de succession l'y appelait; mais il le trouva environné de mille obstacles qu'il fallut surmonter. Ce fut pour lui la con-

quête de la toison d'or. Il fallut dissiper la ligue, tenir en bride les Espagnols, s'attacher les courtisans de son prédécesseur qui étaient peu affectionnés, gagner les grands qui voulaient vendre trop cher leur soumission, et en obéissant, se faire souverain de quelques villes comme avaient fait les anciens comtes dans la décadence de la maison de Charlemagne. D'un côté le pape et les catholiques voulaient qu'il se convertît; de l'autre les huguenots le retenaient dans la religion réformée, et le fatiguaient par leurs défiances continuelles. Le nouveau monarque aurait dû trouver du secours dans la maison de Bourbon, mais le vieux cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, prêta son nom à la ligue qui voulait en faire un roi imaginaire qu'elle pût gouverner. Le cardinal de Vendôme forma ce qu'on appelait pour lors le tiers-parti, et aspirait à se faire élire roi de France, le comte de Soissons, le prince de Conti, le duc de Montpensier et le prince de Dombes, son fils au lieu d'être les plus fermes appuis d'Henri IV dans ses justes prétentions, lui causaient les plus terribles inquiétudes et lui suscitaient tous les jours

de nouveaux embarras par leurs projets ambitieux. Il ne pouvait faire un pas sans trouver de nouvelles difficultés : autant de journées autant de combats : il fallait disputer le terrain à la pointe de l'épée. Cependant Henri ne perdit point courage, et tandis que ses sujets s'efforçaient de l'accabler, il tâchait de les gagner par sa bonté; ils le regardaient comme l'ennemi de la patrie, et il leur montrait la tendresse d'un père. Il triomphait des escadrons par son courage, et des cœurs par sa générosité. Infidélités, mécontentemens, plus de quarante conspirations contre sa personne ne purent altérer son amour paternel ni la sérénité de son visage. Il sut vaincre les hommes, il sut aussi se vaincre lui-même. Il fit voir à Arques qu'il était invincible, à Yvry qu'il savait vaincre; dans la première journée, il n'avait que quatre mille hommes et le duc de Mayenne trente mille; dans la seconde, il n'avait que douze cents soldats, et il mit en déroute seize mille ennemis; et dans le même temps, ses lieutenans se signalèrent à Issoire en Auvergne, et réduisirent cette province à son devoir.

Vendôme, patrimoine d'Henri IV, avait embrassé le parti de la ligue. Le cœur des habitans appartenait à ce prince et à titre de monarque et à titre de seigneur. Le roi venait de prendre Étampes et Châteaudun : il se persuada qu'il ne trouverait que de la soumission à Vendôme, il n'y trouva guère que de la révolte; il fut malgré lui le conquérant de ce duché dont il avait porté le nom : les cendres des Bourbons qui reposent dans l'église de Saint-Georges devaient être les gages précieux de la fidélité la plus caractérisée. Enfin Henri aurait dû faire dans Vendôme une pompeuse entrée aux acclamations d'un peuple qui devait se réjouir de posséder son roi et son prince, et on lui refusa l'entrée de la capitale de son duché.

Maillé de Benhart était pour lors gouverneur de Vendôme : Henri IV lui-même l'avait mis en place : il osa se révolter contre son souverain et contre son bienfaiteur : c'était un homme d'assez peu de courage, d'un esprit très-borné et d'une religion mal éclairée; il manqua au roi qu'il devait servir, à la ville qu'il devait maintenir dans le devoir, et à lui-même en déshonorant sa fa-

mille \*; il ne comprit pas que le meilleur parti est celui de la fidélité : ayant embrassé le parti de la révolte, il ne sut pas se défendre : vaincu, il n'eut pas assez d'adresse pour faire sa paix. Robert Chessé, religieux cordelier, gardien du couvent de Vendôme, ligueur en titre, homme hardi et entreprenant, fut celui qui souffla le feu de la révolte par ses entretiens, par ses prédications, et par la direction qu'il inspirait comme une œuvre agréable à la première majesté de résister à la seconde, et dans Vendôme, on crut en conscience qu'il n'était pas permis d'obéir à un prince hérétique. Henri IV parut avec sa petite armée; il n'avait pas de canon, il pensait que sa seule présence ferait rentrer Vendôme dans son devoir; il fallut attendre et se résoudre à faire les préparatifs d'un siège. Le roi, en attendant, prit son logement au château de Meslay, distant de Vendôme d'environ trois quarts de lieue. S'il eut le temps de s'ennuyer pen-

\* Maillé de Benhard, seigneur de Chahaignes, fut dégradé de noblesse; mais sa famille fut réhabilitée par le crédit du Grand Condé qui avait épousé Claire-Clémence de Maillé.

dant ce délai, il eut aussi une députation des échevins de Vendôme qui lui donna occasion de rire, quoiqu'il eût sujet d'être en colère. Les députés entrant dans la grande cour du château \* virent le roi qui se promenait; comme il était vêtu fort simplement, ils le prièrent pour un Suisse qui montait la garde, et le prièrent de les faire parler au roi de Navarre. Allez, leur dit Henri IV, le roi de Navarre vous fera bientôt voir qu'il est roi de France. Ils s'en retournèrent avec précipitation sans oser en dire davantage. Le roi dit, en plaisantant, que d'un seul mot il les avait rendus invisibles.

Maillé de Benhart se croyait en état de soutenir un siège : il avait fait faire des ouvrages avancés aux fortifications du château qui étaient en bon état; il fit abattre des maisons qui étaient au pied de la montagne,

\* Les échevins étaient des tanneurs. En entrant, ils dirent à Henri IV qu'ils voulaient parler au roi de Navarre. Le roi leur répondit en se retournant : ventre-saint-gris, ouvre la bouche, bongre, et dis Navarre. Le roi de Navarre vous fera bientôt voir qu'il est roi de France. C'est moi-même qui vous parle. La réponse les effraya tellement qu'ils prirent la fuite.

afin de la rendre d'un accès plus difficile, et avec quinze cents hommes de troupes, vingt-quatre pièces de canon et toutes les munitions de guerre et de bouche, il se flattait de faire une vigoureuse et honorable résistance.

Henri IV résolut de commencer l'attaque par le château qui commande la ville. Il prit son logement à la Béguinière, qui est une closerie de l'abbaye de la Trinité. Les batteries étaient près la Guinebaudière. Le feu fut dirigé dans l'angle rentrant que formait, avec le rempart, une tour qui est près la porte de Beauce; il fut si vif que la tour en fut endommagée et que le rempart tomba. Les troupes du roi entrèrent par la brèche; les assiégés, saisis de crainte, ne pensèrent qu'à se retirer du château dans la ville, par le pont qui communiquait de l'un à l'autre, qu'on appelait le pont-neuf; ils furent poursuivis si vivement que les soldats d'Henri IV entrèrent pêle-mêle avec eux dans la ville. Ainsi, Vendôme fut pris d'assaut. Le roi passant devant la porte de l'église collégiale de Saint-Georges, aperçut des Suisses qui en voulaient rompre les portes à coups de hache;

il y mit des sentinelles pour garder le lieu de la sépulture de ses ancêtres, et défendit, sur peine de la vie, d'entrer dans l'église.

Le gouverneur s'était retiré dans la ville avec ses soldats; il fut pris au haut d'un escalier et amené à un des officiers généraux de l'armée royale: il lui demanda la vie avec larmes; et le roi venant à passer dit qu'il fallait faire justice: il fut pendu et sa tête séparée de son corps, fut mise au haut de la porte chartraine. Les troupes victorieuses parcoururent toutes les rues, entrèrent dans les églises, et voulurent mettre tout à feu et à sang. Le père Chessé prêchait dans la paroisse de Saint-Martin, et son sermon n'inspirait que la fureur de la ligue: on le fit descendre de chaire, et il fut pendu à un des quatre ormeaux qui étaient devant le portail de cette église; mais comme il ne se trouvait point de corde, le religieux donna sa ceinture. Il mourut avec constance, parce qu'il crut mourir martyr. Quand on fit le parallèle de la mort de Benhart avec celle du père Chessé, on dit que le gouverneur était mort comme une femme, et que le cordelier était mort comme un capitaine. La

ville fut exposée au pillage pendant trois heures, et il s'y commit tous les désordres que la fureur du soldat commet impunément dans une place qui vient d'être prise d'assaut. Les églises furent ménagées, mais le couvent des cordeliers fut entièrement pillé. Le corps du père Chessé y fut inhumé, sous une tombe, au milieu du cloître.

C'est ainsi que la ville de Vendôme fut punie de sa rébellion contre son prince et contre son légitime souverain. Henri IV y laissa pour gouverneur un officier nommé Vignole, huguenot, avare, d'un caractère dur et propre à châtier des rebelles. Il ne voulut pas permettre aux chanoines de Saint-Georges d'aller tous ensemble célébrer l'office dans l'église du château; il voulut que les bénéficiers montassent la garde comme les laïcs, et il faisait payer cent sous par jour à l'église de Saint-Georges pour que les chanoines en fussent exempts. J'ai cru devoir entrer dans un certain détail sur la prise de Vendôme par Henri IV. Ce trait appartient entièrement à mon histoire. On n'y voit pas à la vérité toute la clémence de ce prince, mais on remarquera que ce fut une ville

punie de sa rébellion et qui ne fut pas encore châtiée comme elle le méritait.

La ligue perdait tous les jours des places et des provinces. Henri IV allait de conquête en conquête. Il eût pu prendre Paris à main armée; il ne put se résoudre à perdre une ville qu'il regardait comme le cœur de son royaume; il l'épargna et il la gagna moins en forçant les murailles qu'en s'attirant l'affection du peuple par sa bonté et sa bonne-foi. Le duc de Parme parut lui donner un échec, mais il ne fit que retarder le cours de ses victoires. Le tiers-parti fut bientôt dissipé: le roi fit abjuration dans l'église de Saint-Denis, le 25 juillet 1593, et fut sacré le premier dimanche de carême, 27 février de l'année suivante, dans l'église de Chartres, par Nicolas de Thou, évêque de cette ville. Reims n'était pas encore sous son obéissance, on alla chercher l'ampoule de Marmoutiers qui fut déposée dans l'église abbatiale de la Trinité de Vendôme, lorsque les bénédictins passèrent par cette ville pour se rendre à Chartres, et pour retourner dans leur maison après la cérémonie. Dès lors la ligue n'eut plus de prétexte. Les provinces et

les villes reconnurent Henri IV, pour leur légitime souverain. Le prince fit son entrée dans Paris, le mardi 22 mars 1594. Laon fut forcé de se soumettre malgré les troupes espagnoles qui furent taillées en pièces, ainsi qu'à la journée de Fontaine-Française, le 30 juin 1595. Le pape Clément VIII donna l'absolution au roi, le 17 septembre suivant. Le duc de Mayenne, chef de la ligue, fit son accommodement et devint sujet. Le duc de Mercœur se soumit. La ville d'Amiens fut surprise par les Espagnols, et bientôt reprise par le roi, et la paix entre la France et l'Espagne fut faite à Ver vins le 2 mai 1598. Enfin Henri IV accorda aux huguenots l'édit de Nantes. Le duc de Savoie avait usurpé sur la France le marquisat de Saluces; mais le roi prit sur lui beaucoup de places, et le força de signer le traité de Lyon où l'on fit échange de ce marquisat avec les pays de Bresse, Bugey, Valromey et Gex qui demeurèrent à la France. Quelque temps après, l'ambition et l'ingratitude du duc de Biron forcèrent le roi de donner un exemple de sévérité en le faisant condamner à mort le 31 juillet 1602. Il fut obligé d'aliéner

sa baronnie de Mondoubleau, et d'autres biens patrimoniaux pour payer les dettes qu'il avait contractées pendant les guerres. Il unit à perpétuité à la couronne de France, la Navarre, le Béarn, le Bigorre, les duchés de Vendôme et de Beaumont, et ses autres terres par édit du mois de juillet 1607; révoqua ses lettres patentes du 13 avril 1590, par lesquelles il avait voulu que les terres de son domaine patrimonial fussent séparées de celles de la maison et couronne de France. Elisabeth d'Angleterre lui avait envoyé, en 1596, le collier de l'ordre de la Jarretière; il n'eut celui du Saint-Esprit qu'au jour de son sacre.

Enfin la France goûtait les plaisirs et l'abondance de la paix depuis dix ans, lorsqu'un détestable assassin tua le roi d'un coup de couteau, dans son carrosse au milieu de la ville de Paris, en la rue de la Féronnerie, le 14 mai 1610, à quatre heures du soir. Il était âgé de cinquante-sept ans cinq mois et un jour; le trente-huitième de son règne de Navarre, et le vingt-unième de celui de France.

Henri IV eut différentes armes, selon les différentes qualités qu'il prit. Du vivant de

son père et de sa mère, son écusson portait de Bourbon-Vendôme. Après la mort de son père, il porta dans ses armes tous les quartiers de son père; et, lorsqu'il fut monté sur le trône de France, il porta parti de France, et parti de gueules aux chaînes d'or passées en orle, en croix, et en sautoir qui est Navarre, et se qualifiait roi de France et de Navarre.

Ses enfans et ses successeurs, par respect pour la mémoire de ce grand prince, ont toujours pris les mêmes qualités et porté le même écusson, quoiqu'il ait semblé à quelques uns qu'il devait être au-dessous de la majesté d'un roi de France de se qualifier roi de Navarre.

Ce prince épousa en premières noces Marguerite de France, duchesse de Valois, fille puinée de Henri II du nom, roi de France, et de Catherine de Médicis, et sœur des rois François II, Charles IX et Henri III; mais ce mariage fut déclaré nul par autorité de l'église, en 1599, pour plusieurs grandes et légitimes considérations, du consentement et à la réquisition des deux parties. Elle mourut le 27 mars 1615, et fut enterrée à

Saint-Denis. Cette princesse aimait les gens de lettres, avait une grande facilité de composer en vers et en prose. Elle faisait un mélange bizarre de dévotion et de galanterie. Elle portait de France dans ses armes.

La seconde femme d'Henri IV fut Marie de Médicis, fille aînée de François de Médicis, grand duc de Toscane, et de Jeanne d'Autriche. Elle fut accordée par un traité passé à Florence, le 25 avril 1600, et mariée à Lyon, le 27 décembre suivant. Elle fut couronnée à Saint-Denis en France, le jeudi 13 mai 1610, et déclarée régente du royaume pendant la minorité de Louis XIII, le 15 du même mois.

Leurs enfans furent :

1° Louis XIII du nom, dit le Juste, roi de France et de Navarre;

2° Et Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, qui n'appartient point à mon histoire.

Les armes de Marie de Médicis sont d'or, à cinq tourteaux de gueules, 2, 2, 1, au tourteau d'azur mis en chef, chargé de trois fleurs de lis d'or.

Outre ces enfans légitimes, Henri IV eut

encore un grand nombre d'enfans naturels. Je ne parlerai que de ceux qui portèrent le nom de Vendôme.

Il eut, de Gabrielle d'Estrées, séparée d'avec Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt, son mari, fille d'Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, maître de l'artillerie de France, et de Françoise Babou de la Bourdaisière :

1<sup>o</sup> César, duc de Vendôme, qui a fait la branche des derniers ducs de Vendôme, qui suit ;

2<sup>o</sup> Alexandre de Vendôme, dit le Chevalier de Vendôme, né à Nantes au mois d'avril 1598, quatre mois avant le fameux édit qu'Henri IV, son père, donna en faveur des huguenots. Il fut légitimé par lettres du roi, données à Fontainebleau au mois d'avril 1599, un an après sa naissance. Il n'avait qu'environ six ans lorsqu'il fut reçu chevalier de Malte dans l'église du Temple à Paris, en 1604. Le roi Louis XIII, dont il était frère naturel, lui fit beaucoup de bien. Il lui donna, dès la première année de son règne, c'est à dire en 1610, l'abbaye de Marmoutiers-lez-Tours, et le fit créer grand-

prieur de France et général des galères de Malte où il alla pour donner des preuves de son courage. Il fut choisi par le roi Louis XIII pour aller à Rome en qualité d'ambassadeur extraordinaire, prêter l'obéissance filiale au pape Paul V. Il y fit son entrée publique le dimanche 4 octobre 1615. Il fut arrêté à Blois le 3 juin 1626, et conduit, avec César de Vendôme, au château de Vincennes où il mourut le 8 février 1629. On prétend, et avec fondement, que le cardinal de Richelieu le fit empoisonner parce qu'il ne voulut pas se reconnaître complice d'une conspiration contre sa personne et contre le roi. Le ministre fit tout ce qu'il put pour tirer un aveu d'Alexandre ; il employa tantôt la ruse, tantôt les promesses, tantôt les menaces. César fut ébranlé, et pour avoir sa liberté, il convint de quelque chose, mais dans la suite il rétracta cet aveu comme ayant été extorqué. Alexandre demeura toujours ferme, protesta toujours de son innocence, et ne voulut pas faire un mensonge pour avoir sa liberté. C'est ce qui fit que le cardinal de Richelieu lui fit donner du poison, de peur que le prince ne décou-

vrît toute cette manœuvre dans laquelle il avait fait entrer la duchesse d'Elbeuf, sa sœur. Son corps fut transporté à Vendôme par ordre de César, et inhumé dans l'église des pères de l'Oratoire, dans un caveau qui est sous le grand autel. Françoise de Lorraine, sa belle-sœur, lui fit ériger un tombeau de marbre au-dessus duquel est le cœur de César de Vendôme, son mari;

3<sup>e</sup>. Catherine-Henriette de Bourbon-Vendôme, légitimée par lettres du roi, données à Paris au mois de mars 1597. Cette princesse épousa, au mois de février 1619, Charles de Lorraine II du nom, duc d'Elbeuf, dont elle eut postérité. Elle mourut à Paris, dans l'hôtel d'Elbeuf, le 20 juin 1663.

NOTE SUR ALEXANDRE, CHEVALIER DE VENDÔME.

André Duchêne, dans ses *Antiquités et recherches de la France*, édition de Paris, chez Jean Petitpas, rue Saint-Jacques, près les Mathurins, 1611, page 80, s'exprime ainsi au sujet d'Alexandre de Vendôme :

« Le roi ayant destiné Alexandre, Mon-

» sieur, son fils naturel à cet ordre ( c'est  
 » à dire l'ordre de Malte ), l'exécution s'en  
 » fit l'année 1603, en l'église de ce Temple,  
 » ( c'est à dire, l'église du Temple à Paris ),  
 » comme en l'une des principales maisons,  
 » avec une somptueuse et célèbre cérémonie.  
 » Les grands commandeurs de France et de  
 » Champagne s'y trouvèrent, accompagnés  
 » de douze commandeurs et seize chevaliers,  
 » ensemble ce qu'il pouvait y avoir de plus  
 » grand et de plus illustre à Paris; les prin-  
 » ces et princesses; le cardinal de Gondi  
 » ( dernier évêque de Paris ), le nonce du  
 » pape, plusieurs évêques, les ambassadeurs  
 » d'Espagne et de Venise, le connétable, le  
 » chancelier, les sept présidens du parle-  
 » ment, et les chevaliers de l'ordre du Saint-  
 » Esprit. »

---

## DUCS DE VENDÔME,

### BATARDS

#### DE LA MAISON ROYALE DE FRANCE.

---

Henri IV eut trois enfans naturels de Gabrielle d'Estrées : Cesar duc de Vendôme ; Alexandre, appelé chevalier de Vendôme, et Henriette de Bourbon, mariée au duc d'Elbeuf.

---

### CÉSAR I<sup>er</sup>,

#### Quatrième Duc de Vendôme.

Ce prince, qui va commencer une nouvelle maison de Vendôme, naquit à Coucy en Picardie, au mois de juin 1594, dans la figure d'un mariage entre le sieur de Liancourt et madame Gabrielle d'Estrées, du-

chesse de Beaufort. Toute la France fut témoin de la joie que le roi, qui n'avait point encore eu d'enfans légitimes, témoigna publiquement à sa naissance. Il ne négligea rien pour l'élever d'une manière digne de son extraction et pour assurer l'état et la fortune de sa maison ; il le légittima au mois de janvier 1595, et les lettres de légittimation furent vérifiées par arrêt du 5 février de la même année, et confirmées par d'autres lettres l'année suivante 1596, aussi vérifiées du consentement de madame la duchesse de Beaufort.

Le jeune prince, qu'on appela depuis César-Monsieur, étant devenu capable par cette légittimation de posséder des biens et des dignités dans le royaume et habile à succéder à sa mère ; Henri IV le fit duc et pair, érigea en sa faveur Beaufort en duché pairie par lettres patentes de l'an 1597, et lui donna, en 1598, le duché de Vendôme, patrimoine de ses ancêtres. Il pensa même à le marier lorsqu'il n'avait pas encore quatre ans accomplis, et lui donna pour épouse une des plus riches héritières qu'il y eut alors en France ; c'était madame Françoisse

de Lorraine, fille unique de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, et de Marie de Luxembourg, duchesse d'Étampes et de Penthhièvre, princesse de Martigues. Le contrat de mariage fut passé le 5 avril 1598. Par ce contrat, sa majesté confirma la donation qu'il avait faite à César, du duché de Vendôme, et lui substitua les enfans qui naîtraient de son mariage : et la duchesse de Beaufort le déclara son principal héritier avec pareille substitution au profit des enfans mâles. Gabrielle d'Estrées étant morte l'année suivante, après avoir eu d'Henri IV deux autres enfans dont l'un fut Alexandre, chevalier de Vendôme, grand-prieur de France, et l'autre fut une fille nommée Catherine-Henriette de Bourbon, qui fut mariée avec Charles de Lorraine second du nom, duc d'Elbeuf. Sa majesté prit un soin particulier de César \* : Forget de Fortia fut nommé chef de son conseil;

---

\* Jean Forget de Fortia fut fait président à mortier du parlement de Paris en 1590. A deux lieues de Vendôme on voit le château qui, de son nom, fut appelé long-temps le Flessis-Fortia, et qui auparavant appartenait aux Fromentiers.

Le Sueur fut choisi pour être son tuteur et pour administrer son bien; des Iveteaux fut son précepteur; et Pluvinel qui passait pour le meilleur écuyer de son temps, et qui le premier établit des académies en France, fut son gouverneur. Enfin le roi voulut que le célèbre \* Jérôme Bignon, depuis avocat général et conseiller d'état, suivit les études du jeune prince, et ce fut pour le duc de Vendôme qu'il composa, à l'âge de quatorze ans, son second ouvrage qui a pour titre : *Discours de la ville de Rome et singularités d'icelle*.

César eut encore l'évêché de Metz en 1597, n'étant âgé que de trois ans. Le roi jugea à propos d'y joindre plusieurs autres bénéfices de grand revenu et des pensions considérables.

Le mariage du duc de Vendôme fut célébré en 1609; la cérémonie se fit au mois de juillet à Fontainebleau, par l'évêque de Paris, en présence de leurs majestés et de toute

---

\* Jérôme Bignon avait cinq ans plus que César, étant né le 14 août 1589.

Vie de J. Bignon, par M. l'abbé Perrault.

la cour. Il quitta tous les bénéfices dont il jouissait, et le duc de Mercœur, son beau-père, lui ceda le gouvernement de Bretagne. Le roi en témoigna une joie qu'il ne pouvait exprimer; sa plus grande satisfaction était de s'entretenir avec les nouveaux époux, et même le jour de sa mort funeste, il fit entrer César dans son cabinet pour dissiper dans la conversation les idées lugubres que quelques courtisans lui mettaient dans l'esprit, sur le péril dont sa vie était menacée. Le jeune César, ajoutant foi aux prédictions de l'astrologie judiciaire, se crut obligé d'avertir S. M. que la Brosse, fameux astrologue, lui avait dit : « que la constellation sous laquelle le roi était né, le menaçait ce jour-là d'un grand danger, et qu'il eût soin de se bien garder, et surtout de ne point sortir du Louvre\*.

« La Brosse, répondit le prince à M. de Vendôme, est un vieux matois qui a envie d'avoir de votre argent, et vous un jeune

\* L'étoile, tome IV, page 51. Le grain, page 480. Pasquier, lettre première.

« fou de le croire. Nos jours sont comptés devant Dieu.»

Dans les commencemens de la minorité de Louis XIII, César fut assez bien dans l'esprit de Marie de Médicis; cependant elle ne lui témoigna jamais une confiance entière, quoiqu'il s'efforçât de la mériter autant par son zèle pour le service du roi, que par son assiduité à faire sa cour. Il eut dessein d'aller tenir les états de la province de Bretagne dont il était gouverneur. Il en demanda la permission à la régente qui la lui refusa assez séchement, parce que Concini et les ministres lui avaient fait entendre que le duc de Vendôme pourrait bien se faire un parti dans une province éloignée de la cour, où il avait un crédit des plus grands à cause de sa qualité de gouverneur et des biens immenses du côté de son épouse, unique héritière de la maison de Mercœur.

Le maréchal de Brissac, lieutenant général de César dans cette province, avait été le délateur, il n'était pas difficile de savoir les autres personnes avec qui l'intrigue avait été concertée. Le duc de Vendôme en fut si irrité qu'il appela en duel le maréchal. La

régente ne put supporter cette démarche qu'elle traita d'emportement de jeune homme et même de rebellion. Elle défendit à César de paraître à la cour, et lui ordonna d'aller à Vendôme ou à Anet, tandis qu'on tiendrait les états de Bretagne.

César mécontent de la régence, se ligua en 1614 avec les princes jaloux de la faveur de Concini, maréchal d'Ancre, et aussitôt après les états de Bretagne, il se retira dans son gouvernement où il fortifia Blavet et quelques autres places \*. Mais, par le traité du 15 mai, conclu à Sainte-Ménéhould, entre la reine-mère et le prince de Condé, il fut stipulé que ces villes seraient démantelées, et que cependant le duc de Vendôme serait continué dans son gouvernement. César, mécontent qu'on eût traité sans lui, se plaignit que ses intérêts n'avaient pas été assez ménagés, et que le prince de Condé, en faisant sa paix, l'avait trop abandonné; il tâ-

---

\* Blavet, aujourd'hui Port-Louis, petite ville de France, en Bretagne, avec un excellent port. Elle est située sur l'embouchure de la rivière de Blavet qui lui donna son nom autrefois. Cette place est une des mieux fortifiées de la côte de Bretagne.

cha même d'exciter de nouveaux troubles dans sa province; mais, comme il n'était pas assez fort pour soutenir seul la guerre, toutes ses tentatives furent inutiles. Il dissimula son chagrin et s'accommoda avec la cour. Il en fut quitte pour mettre bas les armes; aucune place ne fut démantelée, et il fut continué gouverneur de Bretagne. Il ne fut pas long-temps sans donner à la régente de nouveaux sujets d'inquiétude. En vain le marquis de Cœuvres, son parent, entreprit de le ramener à son devoir, il faisait tous les jours de nouvelles difficultés sur le traité de Sainte-Ménéhould, et les choses allèrent si loin, que Louis XIII et la reine-mère entreprirent le voyage de Bretagne pour le mettre à la raison. César voyant que c'était tout de bon qu'ils venaient à lui, les prévint par une prompte et entière soumission. Ce fut un mauvais présage pour le reste de sa vie. Le duc de Vendôme essuya bien des chagrins et des traverses, mais il se les attira par sa faute. On osa haranguer fortement contre lui dans les états de Bretagne; on prit même des résolutions injurieuses à sa personne et contraires à ses intérêts. Mais

on croyait que ce prince ne savait ni se faire estimer, ni se faire craindre, et toutes ses démarches et ses entreprises ne servirent qu'à lui faire dissiper les biens immenses que la duchesse, son épouse, lui avait apportés en mariage.

Le duc de Vendôme demeura quelques années en repos, mais il donna de nouvelles alarmes à Marie de Médicis, en prenant le parti du prince de Condé. Les choses eussent été plus loin sans la conférence de Loudun qui ramena les esprits. L'édit de Blois en confirma les articles et pacifia les troubles en accordant l'abolition et l'amnistie de tout ce qui s'était passé. César et les princes parurent à la cour dès qu'ils surent que Condé y avait été bien reçu.

La réconciliation ne fut pas sincère de la part de la régente, et il fut résolu d'arrêter Condé et Vendôme. Ces deux princes étaient dans la chambre de sa majesté ; depuis plus d'une heure Concini et la Galigai, son épouse, faisaient entendre que jamais occasion ne pouvait être plus favorable ; mais la reine différa l'exécution de son projet, parce qu'elle craignait que ce coup d'éclat ne

causât quelque soulèvement dans Paris. Quelque temps après, le prince de Condé fut arrêté, et le duc de Vendôme fut assez heureux pour se sauver. Par la suite on vint chez lui de la part du roi ; il était trop bien averti, il ne s'y trouva pas. La détention du prince de Condé et la fuite de César et des autres seigneurs causa du tumulte dans Paris, et augmenta la haine qu'on avait contre le maréchal d'Ancre. Mais Vendôme était déjà en Picardie, sur le point d'être pris par Saint-Géran qui le poursuivait, et il fit assez de diligence pour gagner La Fère, place forte dont il était gouverneur. De là il se rendit à Coucy où il trouva les ducs de Longueville, de Guise, de Chevreuse, de Mayenne et les autres seigneurs mécontents, qui ayant délibéré sur le parti qu'il fallait prendre, résolurent de lever des troupes. Le rendez-vous général ayant été fixé à Noyon, chacun se retira, et César retourna à La Fère. Cependant, avant que de prendre les armes, ils adressèrent au roi des remontrances où ils se plaignaient avec aigreur du maréchal d'Ancre ; mais sa majesté n'y répondit qu'en déclarant le duc

de Vendôme et les autres seigneurs rebelles et criminels de lèse-majesté. Mais César ne fut pas long-temps à s'accommoder avec la cour, et son accommodement particulier avança beaucoup celui des princes mécontents; et la mort tragique de Concini et de la Galigai, son épouse, rétablirent la paix entre les courtisans jaloux de sa faveur. César eut assez de crédit pour faire rendre à Alexandre, son frère, le gouvernement du château de Caen qu'il avait été obligé de céder au maréchal, parce qu'il était à sa bienséance. En 1619, au temps du carnaval, Louis XIII maria Mademoiselle de Vendôme, sa sœur naturelle, au duc d'Elbeuf, aîné d'une branche cadette de la maison de Guise.

Cette faveur du duc de Vendôme n'eût peut-être pas duré long-temps, si le roi ne lui eût donné de l'occupation. En 1621, il fut envoyé en Normandie avec le duc de Longueville contre ceux du parti réformé, et ils furent tous désarmés à Rouen et à Dieppe. La même année, César se trouva au siège de Montauban et s'y distingua. En 1622, il accompagna sa majesté dans son

expédition du bas Poitou, et il commandait à la gauche avec le maréchal de Praslin, lorsque Louis XIII défit entièrement le prince de Soubise. Jamais le roi ne fit paraître tant de valeur que dans les marais où il fallut avancer de nuit à cause de la marée, et le duc de Vendôme acquit beaucoup de gloire dans cette action où il fallut beaucoup de prévoyance et encore plus de courage. Il se trouva ensuite à la prise de Negrepelisse, ville si fameuse par sa félonie et encore plus par la vengeance que le roi en tira. Après cette expédition, César marcha pour investir Saint-Antonin et quelques autres places; il commanda dans le pays de Foix et dans l'Albigeois, et s'il ne put prendre Britesté après vingt-quatre ou vingt-cinq jours de siège, ce fut parce que le roi lui ordonna de se rendre au plus tôt avec son armée au camp devant Montpellier, où il mérita de grands éloges, quoique ses ennemis, jaloux de sa gloire, fissent courir le bruit qu'il s'en fallait beaucoup que Vendôme ne fût aussi grand capitaine que celui dont il portait le nom.

Le duc de Soubise, pour empêcher le

blocus de la Rochelle, s'embarqua à l'île de Rhé avec trois cents soldats et cent matelots, et entra dans le port de Blavet où étaient les vaisseaux destinés à cette importante expédition. Il s'en empare, et ayant mis pied à terre, il veut prendre le fort où il trouve plus de résistance qu'il ne pensait. César est averti à temps et se rend devant la place avec deux cents gentilshommes et deux mille soldats ramassés à la hâte, bat l'ennemi à grands coups de canon et sur ses vaisseaux et dans le bourg où il s'était retranché, fait fermer l'entrée du port avec une chaîne de fer, et après trois semaines de combat, Soubise se trouva heureux de pouvoir se dérober en prenant la fuite. Cette expédition fut la cause de la prise de la Rochelle où notre prince servit avec distinction.

La fin du siège de cette ville rebelle fut le commencement de la disgrâce de la maison de Vendôme, et l'époque des persécutions que le cardinal de Richelieu lui suscita. César et Alexandre furent du nombre des princes qui traversèrent le mariage de Gaston avec la princesse de Montpensier, pour

empêcher la trop grande élévation des Guise. Gaston avait juré la perte du cardinal qui voulait cette alliance, et avait même formé le dessein de s'en défaire. Le ministre fut averti assez à temps pour éviter le coup qu'on voulait lui porter; mais il regarda le grand-prieur comme le plus violent de ses ennemis, et l'envisagea toujours comme un homme qui, de concert avec le frère du roi, ne cherchait qu'à attenter à sa vie. Le duc de Vendôme fut enveloppé dans la disgrâce de son frère, et le cardinal qui voulait abattre les grands pour gouverner seul, commença par la maison de Vendôme, et se mit à l'attaquer sourdement. Cependant les deux frères vivaient toujours en parfaite intelligence et se tenaient toujours sur leurs gardes pour n'être pas les victimes de la haine implacable d'un ministre vindicatif. César faisait son devoir dans son gouvernement de Bretagne, et Alexandre, toujours en cour, avertissait le duc, son frère, de tout ce qui s'y passait et des desseins secrets qu'il pouvait pénétrer. Richelieu cherchait un prétexte pour ôter à César son gouvernement et se le faire donner. Il jeta des soupçons dans l'esprit du

roi, noircit nos deux princes et les rendit suspects. Alexandre s'en douta, et pour s'assurer d'avantage de la bonne ou mauvaise disposition de la cour à son égard, il sollicita auprès du ministre le commandement de l'armée navale qui dans peu devait mettre à la voile. Le ministre aussi dissimulé que vindicatif lui donna de belles espérances : « Je ne prévois qu'un obstacle, dit-il » au grand-prieur, le roi se défie de Monsieur de Vendôme; on croit qu'il écoute » trop des gens mal intentionnés : il faudrait » effacer premièrement les mauvaises impressions qu'on a données de lui à sa majesté. » Alexandre s'offre d'engager César à venir à la cour, pourvu qu'on lui promette qu'il n'y sera pas mal reçu. « On ne peut mieux, » dit Richelieu, le roi veut aller se divertir à » Blois; partez pour la Bretagne, et venez à » Blois avec Monsieur le duc. Quant à l'assurance que vous demandez, c'est au roi » de la donner, il ne vous la refusera pas. » Le grand-prieur satisfait de cette réponse accompagnée de caresses, parla au roi qui lui dit en le trompant : « Monsieur de Vendôme » peut venir à Blois, je vous donne ma pa-

» role qu'on ne lui fera pas plus de mal » qu'à vous. » Le grand-prieur, qui ne sentit pas l'équivoque, remercia, sa majesté, partit pour la Bretagne et amena son frère à Blois; ils y saluèrent le roi, lui firent leur cour, virent leurs amis. On leur proposa même une partie de chasse qu'ils n'acceptèrent pas, et deux jours après leur arrivée, ils furent arrêtés à trois heures du matin, dans leurs lits. On les conduisit au château d'Amboise, et la duchesse de Vendôme eut ordre de se retirer incessamment dans son château d'Anet.

Cet emprisonnement causa une grande fermentation à la cour; Gaston prit hautement le parti de nos deux princes, protesta de leur innocence, demanda instamment leur liberté, et fut long-temps sans vouloir entendre parler du cardinal, parce qu'il détestait son injustice. Cette démarche du frère unique du roi ne put procurer le moindre élargissement aux Vendôme, et César perdit son gouvernement; il fut donné au maréchal de Thémines, malgré les intrigues de Richelieu qui l'eût bien voulu obtenir, et Louis XIII, pour cette fois,

prit la résolution de ne point suivre les désirs de son ministre.

La poursuite contre César et Alexandre fut si violente qu'on voulut nommer des commissaires pour faire leur procès dans les règles ; mais ils alléguèrent leurs privilèges, l'un celui de duc et pair de France, l'autre celui de la religion de Malte. Cet expédient arrêta les procédures, et les deux frères furent transférés d'Amboise à Vincennes.

On murmurait assez hautement de la détention de nos princes. Les personnes qui savaient penser et qui connaissaient l'esprit intrigant et despotique du cardinal avaient peine à se taire, parce qu'ils étaient convaincus que la conspiration contre le roi était imaginée par le ministre qui savait profiter de l'esprit faible et défiant de son prince pour se rendre nécessaire. En vain la reine, le duc d'Orléans et les autres personnes enveloppées dans cette affaire par les intrigues et les calomnies du ministre, cherchaient les moyens de désabuser le roi ; le cardinal allait toujours en avant, voulait prouver que les Vendôme étaient coupables,

et convaincre sa majesté qu'il ne lui avait pas donné une fausse alarme. Il représentait sans cesse au roi que le grand-prieur se déclarait le plus ardent des partisans du duc d'Anjou, qu'il disposait à son gré de son frère César, que Gaston était assuré d'une retraite en Bretagne, où les rois d'Angleterre et d'Espagne lui enverraient facilement du secours ; que la prudence ne permettait pas de laisser entre les mains du duc de Vendôme une province où il avait de grandes prétentions par la duchesse, son épouse, héritière de la branche aînée de la maison de Luxembourg, et par conséquent de celle de Penthièvre ; que si César exécutait son projet de faire un mariage avec la maison de Retz qui a deux bonnes places dans la province, il y eût été encore plus puissant que jamais ; et qu'enfin sa majesté n'a pu prévenir trop tôt de tels inconvéniens. Ces raisons firent impression sur l'esprit de Louis XIII et de ceux qui n'examinaient que la superficie des choses.

Mais Richelieu alla encore plus loin : il entreprit de convaincre le roi, par l'aveu même des prétendus coupables. Il se servit

de la duchesse d'Elbeuf pour leur faire avouer un crime dont ils étaient innocens. Cette princesse n'eut pas honte de leur envoyer un gentilhomme pour leur offrir leur grâce s'ils avouaient la conspiration. Les deux prisonniers eurent horreur d'une pareille démarche et s'enveloppèrent toujours dans leur innocence, malgré les promesses captieuses qu'on leur faisait. Mais enfin, huit mois de prison commençaient à fatiguer le duc de Vendôme ; il demanda à se confesser, et pria qu'on lui envoyât le père de Bérulle, instituteur de la congrégation de l'Oratoire, et depuis cardinal : on le lui refusa et on lui envoya à sa place un religieux feuillant. Le duc de Vendôme, avant de recevoir la communion dans la chapelle du château, dit, en présence du commandant et des soldats, qu'il attestait Jésus-Christ, présent dans l'hostie, qu'il n'était point coupable des crimes dont on l'accusait, et jura sur sa damnation qu'il n'avait rien fait de ce qu'on lui imputait contre le service du roi ni contre celui de l'état. Le commandant et l'aumônier voulurent l'interrompre, mais il reprit : « Je veux publier

« la vérité ; puisqu'il ne m'est pas permis de  
 « la dire moi-même au roi, je prie ceux qui  
 » m'entendent de lui rapporter les protesta-  
 » tions que je fais. »

Le cardinal sut profiter du peu de fermeté du duc de Vendôme, tira, par le moyen de la duchesse d'Elbeuf, un billet de sa main où il avouait quelque chose. Alexandre plus ferme, plus constant, fut empoisonné dans sa prison, et son corps inhumé dans l'église des pères de l'Oratoire de Vendôme. César n'eut pour récompense de sa confession extorquée qu'un peu plus de liberté dans sa prison. Ainsi la calomnie fut ourdie par Richelieu, écoutée par le roi ; la sœur de César en fut complice, et les deux frères en furent les victimes, l'un en périssant par une mort violente dont il n'est pas difficile de deviner l'auteur, et l'autre en n'obtenant point sa liberté qu'il croyait recouvrer par un aveu forcé de crimes qu'on lui imputait, mais dont il ne fut pas coupable.

Cette détention du duc de Vendôme dura sept ans : il sortit de Vincennes en 1655\*.

\* Le père Anselme dit que César sortit de prison en

Il se plaignit hautement de la trahison de sa sœur dont toutes les démarches n'avaient eu d'autre dessein que de le faire paraître coupable, au lieu de prouver son innocence, et de lui arracher par séduction, et même par force, des déclarations honteuses et contraires à la vérité, pour le livrer à ses ennemis et le perdre sans ressource auprès de sa majesté. C'est ce qu'il protesta par un écrit qui fut rendu public; et la duchesse d'Elbeuf eut l'ignominie d'avoir travaillé à perdre son propre frère, et d'avoir même été sa plus cruelle ennemie.

Dès que César fut sorti de sa prison, il alla faire sa cour au roi qui lui rendit ses bonnes grâces, et qui l'assura qu'il était convaincu de son innocence. Richelieu lui fit l'accueil le plus obligeant et lui fit mille offres de services; mais le duc de Vendôme ne se fia point aux belles promesses du cardinal, et il aima mieux s'expatrier que de s'exposer à sa vengeance; il alla porter

*Il alla porter*  
1650, puisque l'année suivante, 1651, il passa au service des Hollandais. Il fut arrêté le 12 juin 1626. On lui ôta son gouvernement de Bretagne, etc.

les armes pour le service des Hollandais, et il acquit beaucoup de gloire par sa prudence et par sa valeur.

Cependant ses ennemis ne le perdaient point de vue; on lui fit un crime de ce qui devait lui faire honneur. En vain, pour détruire les mauvais soupçons que la cour avait sur sa conduite, se retira-t-il tantôt à Anet, tantôt à Vendôme, on chercha toujours à le rendre suspect à son souverain, et on voulut le rendre coupable dans le temps même où sa fidélité n'avait pas le moindre nuage.

Le dénouement de toutes ces intrigues fut que César et le duc de Beaufort, son fils, furent exilés en Angleterre; ils y demeurèrent jusqu'en 1643, que Louis XIII, au lit de la mort, fit sortir de la bastille les seigneurs qui y étaient enfermés, et rappela à la cour les princes qui avaient été bannis du royaume. Mais, outre que César fut rappelé comme les autres seigneurs disgraciés, il fut dans la suite honoré de la char-

*Il était à la tête des volontaires qui combattaient à*  
Lillo, près Statinghen, au mois de septembre.

ge de grand-maitre, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, par lettres du roi, données à Paris le 12 mai 1650. Ce fut le cardinal Mazarin qui procura cette nouvelle dignité au duc de Vendôme pour le mettre dans ses intérêts, et pour le faire consentir au mariage qu'il projetait depuis long-temps entre Louis, duc de Mercœur, fils aîné du duc de Vendôme, avec Laure Mancini, sa nièce. César fut toujours attaché à ce ministre; et la part que le duc de Beaufort, son fils puîné, et le duc de Nemours, son gendre, prirent dans les mouvemens et dans la guerre civile qui durèrent depuis 1647 jusqu'en 1653, ne lui fit rien entreprendre contre le service du roi, ni contre les intérêts du cardinal dont on avait mis la tête à prix : au contraire, il prit toujours le parti de la cour, surtout depuis qu'il eut marié le duc de Mercœur avec la nièce du premier ministre dont le crédit avait causé une si grande fermentation dans les esprits.

Aussi Mazarin mit-il Vendôme dans sa confiance, et il n'eut pas sujet de s'en repentir; mais il n'en fut pas de même du duc de

Beaufort qu'il voulut gagner, et dont il ne put jamais se faire aimer, quoiqu'il lui eût accordé la survivance de la charge de surintendant de la navigation et du commerce de France.

César rétablit la paix dans la Guyenne en 1653, et remit Bordeaux et Libourne sous l'obéissance du roi. Il assista à son sacre en 1654, et y représenta le duc de Normandie. L'année suivante, il mit en fuite l'armée d'Espagne près de Barcelonne, le premier jour d'octobre\*.

Il mourut à Paris, dans son hôtel, le 22 du même mois, au retour de cette glorieuse expédition, en 1665, âgé de soixante-onze ans et quatre mois. Son corps, son cœur et ses entrailles eurent différentes sépultures. Ses entrailles restèrent à Paris, dans l'église des Capucines; son corps fut déposé dans le chœur de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme, dans le caveau des Bourbons, entre le chœur et le sanctuaire; et son cœur dans l'église des pères de l'Oratoire de cette ville, dont il est fondateur. Françoise

\* Selon le président Hénault, le 29 septembre.

de Lorraine, son épouse, y fit dresser à sa mémoire et à celle d'Alexandre de Vendôme un magnifique mausolée de marbre incrusté dans le mur, dont on peut voir l'épithaphe dans l'histoire du collège de Vendôme. On conserve précieusement, dans la collégiale de Saint-Georges et dans l'église des pères de l'oratoire, les magnifiques ornemens qu'elle fit faire pour les obsèques de son mari.

César de Vendôme fut fait chevalier des ordres du roi, dans la nombreuse promotion que fit Louis XIII, le 31 décembre de l'année 1619. Ce prince avait épousé, comme nous avons dit, Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur, d'Étampes et de Penthièvre, princesse de Martigues, fille unique et héritière de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, et de Marie de Luxembourg, duchesse d'Étampes et de Penthièvre, vicomtesse de Martigues. Le mariage se fit dans la chapelle du roi, à Fontainebleau, en présence de LL. MM. et de toute la cour, par l'évêque de Paris au mois de juillet 1609. Cette princesse mourut à Paris, dans l'hôtel de Vendôme, le dimanche 8 septembre 1669, sur les sept heures du matin,

agée de soixante-dix-sept ans, et fut entermée dans l'église des Capucines de cette capitale, en habit de religieuse. C'est ainsi qu'elle est représentée dans la tribune du couvent du calvaire de Vendôme, où son cœur est en dépôt.

Les armes de César de Vendôme étaient de France, au bâton de gueules péri en bande, chargé de trois lionceaux d'argent.

Celles de la duchesse de Mercœur, son épouse, étaient de Lorraine, c'est à dire de huit pièces, quatre en chef et quatre en pointe; au 1, fascée d'argent et de gueules de huit pièces, qui est Hongrie; au 2, semé de France au lambel de trois pendans de gueules, qui est Anjou-Sicile; au 3, d'argent à la croix potencée d'or, ornée de quatre croissettes de même, qui est Jérusalem; au 4, d'or à quatre pals de gueules, qui est Aragon; au 5 et premier de la pointe, semé de France à la bordure de gueules qui est Anjou; au 6, au lion contourné d'or, couronné, armé et lampassé de gueules, qui est Gueldres; au 7, d'or, au lion de sable armé et lampassé de gueules, qui est Flandres; au 8, d'azur semé de croix recroiset-

tées au pied fiché d'or à deux barbeaux adossés de même, qui est Bar; et sur le tout d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent, qui est Lorraine; au lambel, de trois pendans d'azur sur le tout, mis en chef.

Du temps de César, les capucins s'établirent à Vendôme en 1605; les pères de l'Oratoire en 1620; la réforme de Saint-Maur fut introduite dans l'abbaye de la Trinité en 1621; les religieuses du Calvaire furent fondées en 1625; et les ursulines en 1632.

Ce prince fit aussi plusieurs réglemens très-sages pour faire revivre, dans son église collégiale de Saint-Georges, la régularité à laquelle le malheur des guerres civiles avait donné plusieurs atteintes.

**FRANÇOIS-GASTON DE VENDÔME,**

*Duc de Beaufort.*

François-Gaston de Vendôme, duc de Beaufort, pair de France, était fils puiné de César de Vendôme et de Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur. Il naquit à Paris au mois de janvier 1616. Il fut guerrier dès sa plus tendre jeunesse. A l'âge de douze ans, il fallut l'abandonner à l'ardeur de son courage, qui lui fit demander avec instance de suivre Louis XIII dans les expéditions de Savoie et de Lorraine. Dans ces premières campagnes, on remarqua en lui un jeune prince à qui il ne fallait pas apprendre à être vaillant et intrépide, mais à qui il fallait apprendre à n'être pas téméraire. Le feu d'une bouillante jeunesse le portait à affronter tous les dangers, et, pour

tempérer autant qu'il était possible cette ardeur guerrière, on lui apprenait moins à combattre qu'à le faire avec précaution. Le prince d'Orange sous qui il servit en Hollande, reconnut en lui le même caractère que les Français y avaient remarqué; il prédit que le duc de Beaufort serait plus brave que prudent; qu'il pourrait être aussi heureux que hardi dans ses entreprises, mais qu'il pourrait être aussi la victime de son impétuosité guerrière, et qu'enfin, s'il avait jamais le commandement, la seule négligence qu'on pourrait lui reprocher serait de ne pas assez se ménager lui-même. Il revint en France lorsque la guerre fut déclarée à l'Espagne. Il se signala avec son frère à la bataille d'Avein en 1635. César de Vendôme voyant que la bravoure de ses deux enfans les exposait tous les jours à perdre la vie, pria le roi de ne permettre qu'à un des deux de servir dans ses armées, ce qui lui fut accordé. Pour lors on vit un combat entre les deux frères à qui entrerait dans la carrière de l'honneur. Le duc de Mercœur alléguait son droit d'aînesse, à qui il appartenait de soutenir la gloire du sang d'Henri

IV; le duc de Beaufort croyait devoir l'emporter par son rang de cadet dont il fit valoir le privilège pour le militaire, plus que bien des aînés ne font valoir leurs droits pour les avantages de la fortune et des richesses: enfin il fallut que le duc de Mercœur cédât par complaisance au duc de Beaufort à qui il enviait le rang de la naissance parce qu'il lui donnait l'occasion de marcher dans le chemin de la gloire. Le duc de Beaufort soutint avec gloire l'honneur d'une préférence qui ne pouvait que flatter sa valeur. Il servit sous les ordres du comte de Soissons en 1636. La cavalerie légère le demanda pour chef, et la cour consentit volontiers qu'à l'âge de dix-huit ans il fût à la tête de douze mille chevaux. Il se distingua aux sièges de Corbie, d'Hesdin et d'Arras, et partout il s'attira l'admiration, l'amitié et la confiance des troupes qui furent sous son commandement. Le fort de Rantzau pris et repris en un même jour, par sa valeur, fut une double victoire qui lui fit un honneur infini. Toutes ces actions méritèrent au duc de Beaufort les louanges du public, et la cour

lui fit, à son retour de l'armée, l'accueil le plus favorable ; mais il ne jouit pas longtemps de la faveur du roi ; le cardinal de Richelieu le força de s'exiler en Angleterre avec le duc de Vendôme, son père. De retour en France en 1640, il se rendit à Saint-Germain-en-Laye où il gagna en un moment toute la bienveillance de la reine. Comme il sortait de son appartement, elle dit à toute sa cour qu'elle venait de voir le plus honnête homme du royaume. Cette justice que sa majesté rendait publiquement au duc de Beaufort alla jusqu'à la confiance la plus honorable qu'une reine, qui avait tout à craindre d'une cabale qui lui était contraire, pût témoigner à un prince aussi recommandable par sa probité que par son zèle pour son souverain. Louis XIII était alors à l'extrémité, et il était à craindre qu'on enlevât le dauphin et le duc d'Anjou. La reine remit ces deux princes entre les mains du duc de Beaufort, persuadée qu'elle ne pouvait mieux assurer ni leur salut ni celui de l'état qu'en les lui confiant. Mais les princes du sang en conçurent de la jalousie, et Beaufort lui-même en eut trop de joie et en conçut

et fit paraître trop de fierté. La reine entra en défiance et se repentit de ce qu'elle avait fait pour lui. Ajoutons à cela la haine du duc de Beaufort contre le cardinal Mazarin, ses galanteries et ses intrigues avec les duchesses de Longueville, de Chevreuse et de Monbazon. Toutes ces raisons furent cause de la disgrâce de notre prince, et à peine Louis XIII eut-il les yeux fermés, que la régente l'envoya prisonnier au château de Vincennes, le 25 septembre 1643. Il y fut gardé très-étroitement ; cependant, lorsque la seconde année de sa captivité fut écoulée, on voulut lui procurer le moyen de sortir de sa prison ; l'exécution était facile : on se chargeait de faire mourir le garde et de poignarder le geolier ; mais le prince qui avait un cœur grand et généreux, aimait mieux rester dans les fers que de répandre le sang de gens innocens ; il préféra la vie de ceux qui le gardaient à une liberté qu'il ne pouvait recouvrer que par le meurtre. Cette magnanimité du duc de Beaufort lui coûta trois ans de prison ; mais enfin ses amis ne voyant aucune lueur d'espérance, firent un dernier effort pour lui procurer la liberté,

et la tentative réussit, parce qu'elle pouvait réussir sans crime. On lui envoya un grand pâté dans lequel il y avait une échelle de corde. Le garde qui était auprès du prince était de Vendôme et l'on n'avait pas eu de peine à le gagner. On avait choisi, pour l'exécution de ce projet, la nuit qui précéda le jour de la Pentecôte en 1648 : une chaise de poste attendait au pied du donjon, et devait enlever le prince et le garde. Le duc de Beaufort descendit le premier; mais on fit du bruit, l'exempt s'éveilla, courut aux fenêtres et donna l'alarme dans le château. La première pensée qui vint à l'esprit du garde fut de tuer son officier; le duc s'en défia, il remonta sur le champ les trois ou quatre échelons qu'il avait descendus, empêcha la sentinelle d'égorger son exempt, fit descendre son ami devant lui afin qu'il pût se sauver, et ne descendit qu'après s'être assuré que son évasion ne coûterait la vie à personne; mais malheureusement l'échelle se trouva trop courte, et le duc fut obligé de se laisser tomber de plus de quinze pieds de haut, et, comme il était fort puissant, il ne voulut pas que le garde le reçut entre

ses bras de peur de l'écraser par sa chute, et il se rompit la cuisse en tombant. On le mit comme on put dans la chaise de poste, et on le conduisit au château de Chenonceaux sur le Cher, en Touraine. On le mit dans un appartement souterrain pratiqué dans une des piles du pont sur lequel le château est bâti; on mura la porte de la chambre, en sorte qu'on ne pouvait y entrer que par une ouverture qu'il n'était guère possible d'apercevoir, et ce fut dans ce lieu ténébreux qu'il fut soigné en secret. La précaution n'était pas inutile : dès qu'on apprit l'évasion du duc de Beaufort, la cour le fit chercher dans tous les endroits où on soupçonnait qu'il pouvait être réfugié; on fit une visite exacte des châteaux de Vendôme, d'Anet et de Chenonceaux, et l'on porta l'exactitude jusqu'à chercher dans les paillasses qu'on larda à coups d'épée. Toutes ces recherches donnèrent au duc de Beaufort le temps de se rétablir et à ses amis celui de ménager sa réconciliation, et enfin il rentra en grâces. J'ai cru devoir entrer dans un certain détail sur cet événement de la vie du duc de Beaufort, parce qu'il y

donne des exemples d'une magnanimité qui nous paraissent admirables; mais Socrate néanmoins n'eût pas approuvé son évasion, il ne l'eût pas crue digne d'un sujet fidèle et lui en eût fait un cas de conscience. Cette disgrâce du duc de Beaufort arriva la première année de la minorité de Louis XIV. Après sa guérison, il erra assez long-temps en Bretagne et sur les bords de la Loire, parce qu'il n'osait pas se fier au cardinal Mazarin de qui il croyait avoir tout à craindre, quand même il eût été pour lui un ennemi réconcilié. On crut que ses malheurs le rendraient plus circonspect et moins inconstant, mais on fut trompé dans ces conjectures, et on ne tarda pas à s'en apercevoir. Au commencement de la guerre civile, en 1648, il revint à Paris où il n'avait pas encore osé paraître; et croyant trouver l'occasion favorable pour se rétablir entièrement, il ne la manqua pas. Il fut reçu à bras ouverts par le parti opposé au gouvernement, et, le lendemain de son arrivée, le parlement le déclara exempt de l'accusation pour laquelle il avait été mis en prison; et le jour suivant il fut reçu pair de France, et fut

nommé l'un des généraux des troupes qu'on avait fait lever.

Le parlement ne pouvait rien faire qui fût plus agréable au peuple qui aimait le duc de Beaufort. Ce n'est pas que ce prince fût d'un esprit fort élevé; il passait communément pour être assez borné. Il n'était pas même ce qu'on appelle poli dans le monde; il était quelquefois brusque, il manquait souvent de discrétion et ne savait pas toujours garder le rang de sa naissance: il parlait très-mal le français; les phrases grossières, le langage du menu peuple, les mots bas et rampans étaient assez souvent dans sa bouche, et ses manières étaient aussi peu polies, pour ne pas dire aussi grossières que son langage: mais en récompense il avait un cœur droit et sincère, une fidélité à toute épreuve, un attachement inviolable comme il le devait à son prince et à sa patrie. C'était enfin le plus brave et le plus honnête homme de son temps; et, s'il fut opposé à la cour, ce ne fut que par amour pour son roi. Prince tout-à-fait populaire, on l'appelait l'idole du peuple, tant il en était chéri. Mais il ne sentait pas toujours les consé-

quences de ses démarches et de ses paroles. En prenant le parti de la ville de Paris et des princes, il comptait se signaler, et il se signala en effet dans diverses occasions ; mais il ne fit pas attention que la bravoure ne doit pas être seule pour mériter le nom de vertu ; qu'elle doit être accompagnée de la justice et de la prudence : aussi, en faisant des actions d'un certain éclat dans le temps de la guerre civile, il n'en fit point qui fût digne de louange. Il était publiquement l'objet des railleries de la cour et de la fronde même, et on ne l'appelait communément que le roi de Paris, ou le roi des halles. Le parti du duc de Beaufort se nommait la caballe des importans, comme on appelait le parti du prince de Condé le parti des petits maîtres, parce qu'ils voulaient être les maîtres de l'état. Depuis ce temps, le nom de Petits-Maitres est resté à la jeunesse avanteuse, et celui des Frondeurs à ceux qui critiquent le gouvernement.

Ces railleries qu'on faisait du duc de Beaufort éclatèrent surtout dans une occasion qui parut à quelques uns concertée avec le cardinal, pour lui donner un vernis

de ridicule, mais qui manqua de faire revivre les brouilleries de la guerre civile qu'on avait eu tant de peine à assoupir ; et, sans le sage conseil du chancelier, les troubles eussent recommencé de nouveau.

Le duc de Beaufort, le duc de Brissac, le maréchal de la Mothe et quelques autres seigneurs du parti de la fronde se promenant au cours, le hasard voulut qu'ils se trouvassent vis à vis du duc de Candale et de quelques autres gentilshommes du parti de la cour qui se promenaient aussi dans la même allée en attendant la collation qu'on leur préparait aux Tuileries. Le duc de Beaufort qui ne cherchait point aventure, mais qui au contraire voulait éviter une querelle qu'il prévoyait devoir être la suite de la rencontre, les évita et changea d'allée avec sa compagnie, quoiqu'il fût arrivé le premier au lieu de la promenade. Ce fut de sa part un trait de prudence ; mais la précaution fut inutile. Ce procédé, où il ne pouvait y avoir que de la politesse, fut imputé à crainte et à lâcheté. On dit tout haut que tout irait bien désormais, puisque le roi de Paris leur cédait la place et

se retirait de devant eux avec ses frondeurs. Ces paroles, avec d'autres plaisanteries qu'on y ajouta, furent rapportées au duc de Beaufort par un gentilhomme de sa maison qui avait tout entendu. Il ne pensa qu'à se venger de l'outrage qu'on lui faisait ; la colère l'empêcha de délibérer ; il se rendit aux Tuileries avec sa compagnie, lorsque les railleurs se mettaient à table. Où sont les violons, dit-il en entrant ? Il n'y en a point, lui dit-on, et quand même il y en aurait, ce ne serait pas pour vous. S'il y en avait, répartit Beaufort, je les casserais sur la tête de quelques uns de la compagnie ; et en même temps, prenant les deux coins de la nappe, il renversa tout ce qui était sur la table. On mit de part et d'autre l'épée à la main, et, si personne n'eût apaisé cette querelle, il y eut eu du sang répandu. Les Parisiens, informés de ce qui se passait, prirent les armes ; ils accoururent en foule au secours du duc de Beaufort qu'ils appelèrent leur père et leur protecteur, et l'affaire eût eu des suites fâcheuses si les railleurs ne fussent sortis sur-le-champ de la ville de Paris. La reine voulait qu'on informât contre les cou-

pables. et qu'on fit leur procès ; mais on lui représenta que cette résolution ne servirait qu'à rallumer le feu de la guerre qui n'était pas encore bien éteint. Ainsi, pour contenter le peuple, le marquis de Jarsay, qui avait été l'auteur de la raillerie, eut ordre de la cour d'aller demander pardon au duc de Beaufort. Cette affaire ne fut pas plutôt terminée, qu'il en arriva une autre qui fit voir combien le peuple de Paris chérissait le duc de Beaufort, et avec quel zèle il s'intéressait à sa conservation. Il s'était échauffé à la paume, et il but un verre de tisane pour se rafraîchir ; il se trouva mal à souper et alla se mettre au lit. Pendant la nuit et le jour suivant, il souffrit beaucoup d'une colique violente qui ne lui donna pas un moment de relâche, et son visage devint enflé extraordinairement : les médecins soupçonnèrent du poison et crurent en apercevoir les symptômes. Tout Paris fut alarmé de cet accident ; on courut en foule à l'hôtel de Vendôme ; les femmes avaient leurs chapelets à la main, et priaient Dieu pour leur protecteur ; les hommes menaçaient de venger sa mort sur le chancelier et ses con-

plices qu'on pourrait découvrir : le magistrat en fut si effrayé qu'il envoya à l'hôtel de Vendôme pour supplier qu'on eût l'attention de mettre sa vie en sûreté, si le tumulte venait à augmenter. Mais la prompte guérison du duc de Beaufort calma les esprits : il fut obligé de paraître à la fenêtre ; le peuple fut consolé, et le chancelier demeura tranquille.

Dans la suite, le duc de Beaufort continua de fréquenter les duchesses de Longueville, de Chevreuse et de Monbazon ; elles auraient été la cause de sa perte si le cardinal Mazarin eût pu se résoudre à le perdre ; mais il aima mieux essayer de le gagner par des bienfaits ; il lui fit accorder, en 1650, la survivance de la charge d'amiral que César, son père, avait obtenue, et dont il avait fait enregistrer les provisions à la chambre des comptes. Le duc de Mercœur en conçut une jalousie dont l'amitié qui doit être entre deux frères ne put triompher, et le duc de Vendôme fut à la veille de voir son sang armé contre son sang, et renouveler dans sa famille l'histoire tragique d'Étéocle et de Polynice. Mais la modération du duc

de Beaufort prévint les suites de l'imprudente démarche de son aîné : il envoya à son père le cartel qu'il avait trouvé sous son assiette. César empêcha le duel et réconcilia ses deux fils.

Le duc de Beaufort ne fut pas si sage à l'égard du duc de Nemours, son beau-frère. Tous deux rivaux dans le commandement des armées comme dans les intrigues de la galanterie, ils avaient été bien souvent sur le point d'en venir aux mains et de vider leurs querelles par le duel ; mais il se trouvait toujours quelqu'ami commun qui mettait la paix entre les deux beaux-frères. Enfin ils se battirent à coups de pistolets derrière le clos des Chartreux de Paris. Le duc de Nemours tira le premier, et manqua son adversaire qui ne le manqua pas, et il tomba mort sur la place. Ce duel, qui arriva le 30 juillet 1651\*, consterna toute la cour, remplit la maison de Vendôme d'amertume et de désolation, et jeta le vainqueur dans le plus cruel désespoir ; il obtint sa grâce en protestant qu'il n'avait commis cet homicide

\* Le président Hesnault le met sous l'année 1652.

que malgré lui et pour sauver sa vie et son honneur. Il fut ensuite trouver la veuve dans le couvent où elle s'était retirée pour pleurer la mort de son époux ; il voulut se jeter à ses pieds , mais elle se retira baignée de larmes, et ne put lui parler.

La cour était convaincue qu'il fallait donner de l'occupation au duc de Beaufort , dont la guerre était l'élément. Louis XIV rétablit la marine qui avait été si négligée depuis long-temps , que le pavillon français n'était presque point respecté. Les corsaires d'Alger et de Tunis infestaient la Méditerranée, et osaient insulter les côtes de France ; chaque vaisseau qui en sortait ou qui voulait y aborder devenait leur proie , s'il n'était victorieux dans un combat qu'il essayait et qu'il ne pouvait éviter : leurs vaisseaux se montraient jusqu'à la portée du canon de nos citadelles ; les promenades sur mer n'étaient point assurées ; on croyait toujours apercevoir un pirate derrière un rocher ou dans une anse. Enfin les bagnes d'Alger et de Tunis étaient remplies d'esclaves français qui gémissaient dans les fers , étaient exposés à renoncer à leur religion , et n'a-

vaient presque point d'espérance de revoir leur patrie.

On jeta donc les yeux sur le duc de Beaufort pour remonter la marine , ou plutôt pour la créer de nouveau. Il visita les ports de la Méditerranée, donna les ordres nécessaires pour radouber ou pour construire des vaisseaux, et, dès l'année 1663, il se met en mer, n'ayant encore que six vaisseaux et six galères : bien plus, ses matelots ignorent tout-à-fait l'exercice ou l'ont oublié. Son zèle pour la gloire du roi vaut une flotte entière, armée de matelots aguerris et expérimentés : maître aussitôt qu'apprentif dans le métier de la mer , son premier coup d'essai fut l'action d'un homme consommé dans la marine. Il fut chercher les corsaires jusque sur leurs côtes , les canona dans leurs ports , et leur brûla ou leur coula à fond plus de vingt bâtimens.

En 1664, il prit Gigery, le réceptacle des corsaires, et, pour ainsi dire, leur place d'armes ; il s'en rendit maître le 22 juillet. Les Maures se présentèrent le 6 octobre suivant pour recouvrer cette place importante : le combat fut aussi opiniâtre que sanglant, mais

les barbares furent battus et contraints de prendre la fuite. Cependant, comme il était difficile de garder une conquête si éloignée des côtes de France, et si facile à secourir par les Maures ; le duc de Beaufort, pour ne point dégarnir son armement, jugea à propos de démanteler cette place et de l'abandonner.

L'année suivante, c'est à dire en 1665, il poursuivit les vaisseaux algériens jusque sous le fort de la Goulette, leur livra bataille et remporta la victoire la plus complète. L'amiral, le vice-amiral et le contre-amiral des ennemis périrent par le feu ou par les flots avec plus de douze cents hommes d'équipage. Les barbares perdirent encore plus de cent pièces de canon et les marchandises dont la cargaison montait à plus de deux cent mille écus.

Quatre mois après, c'est à dire le 24 d'août, il poursuivit encore les corsaires d'Alger jusque sous la forteresse de Sarcelles, et ils furent entièrement défaits : l'amiral, le vice-amiral et le contre-amiral furent faits prisonniers et furent contraints de se rendre avec leurs vaisseaux à l'amiral français qui, dans ces deux dernières expéditions, acquit

autant de gloire que Pompée sur les pirates de Sicilie.

Enfin, en quatre campagnes, le duc de Beaufort prit ou brûla plus de cent vaisseaux aux corsaires d'Alger et de Tunis et ne perdit pas même une chaloupe. Il amena en France les prisonniers qu'il avait faits et ceux qu'il avait délivrés. Les uns et les autres furent les ornemens de son triomphe. Les Algériens abattus par des pertes si considérables et si réitérées, demandèrent la paix à des conditions qui furent glorieuses pour le roi, et qui firent honneur à l'amiral.

On lui fit, à son arrivée, l'accueil le plus favorable, et la cour fut si contente de ses services, que l'année suivante il eut le commandement de la flotte destinée pour secourir la Hollande contre l'Angleterre. L'expédition eût réussi et les deux amiraux y eussent mérité beaucoup de louanges, si la maladie de Ruiter n'eût empêché la jonction des deux armées navales ; et si le duc de Beaufort ne triompha pas de l'Anglais, il eut la gloire de repasser la Manche, pour se rendre en Bretagne, à la vue de la flotte ennemie qui n'osa tenter le sort d'un combat.

Il n'y avait plus que le siège de Candie, le boulevard de la chrétienté, où le duc de Beaufort pût donner des preuves de sa bravoure. Tout le monde avait les yeux sur lui et le destinait pour commander sept mille hommes de troupes que Louis XIV voulait y envoyer, à la sollicitation du pape. Cette ville, qui essuyait un siège plus long et plus meurtrier que celui de Troie, était à l'extrémité. On y apprit avec consolation que le duc de Beaufort allait partir avec un secours considérable. Le duc de Beaufort espérait tout de cette expédition, parce qu'il croyait qu'il serait toujours heureux. Il devait paraître sous le pavillon du pape, qui lui avait envoyé un magnifique étendart avec l'image du crucifix. Avant de mettre à la voile, il écrivit à Madame la duchesse de Vendôme, sa mère : « Je pars avec la plus grande joie » du monde, pour me rendre où la religion, » le service de mon maître et la véritable » gloire m'appellent. Je crois que vos prières, » à qui je dois tout ce que j'ai eu de bonheur » en ma vie, ne me manqueront pas en une » occasion qui doit être selon votre goût, » puisqu'elle est toute sainte. »

En arrivant à Candie, la descente se fit avec une contenance qui ranima le courage des assiégés, et qui étonna les Turcs. Le duc de Beaufort commença par visiter la place qu'il trouva en plus mauvais état qu'on ne lui avait dit. Son impétuosité naturelle le porta à tenter une sortie, malgré le sentiment des officiers qui soutenaient que la tentative serait infailliblement meurtrière et peut-être inutile. Elle se fit la nuit du 24 au 25 juin 1669. L'obscurité fit que les Français tirèrent les uns sur les autres sans se reconnaître. On arriva aux tranchées des ennemis; on tailla en pièces tout ce qui se présenta; on s'empara de quelques redoutes; on prit quelques batteries de canon qui se rencontrèrent. L'alarme fut bientôt dans le camp des Turcs; les uns sont poussés vigoureusement, les autres se jettent dans les fossés, les uns se précipitent dans la mer, les autres fuient en désordre; on espère un heureux succès; on crie déjà victoire. Mais le feu ayant pris à quelques barils de poudre, trente hommes sautèrent en l'air. On crut que c'était une mine qui venait de jouer, et on en craignait encore de nouvelles.

Les soldats épouvantés prirent la fuite, et il fut impossible de les rallier. Les Turcs fondirent sur eux avec impétuosité, et ils rentrèrent en désordre dans la place, après avoir perdu plus de cinq cents hommes; mais, ce qu'il y eut de plus fâcheux dans cette malheureuse sortie, ce fut la perte du duc de Beaufort qui ne revint point. Son écuyer, ses gardes, ses domestiques rentrèrent dans la ville sans savoir ce qu'il était devenu, et honteux d'avoir abandonné leur maître. On dit que sa tête fut présentée au grand visir, et envoyée au sultan qui la fit jeter à la voirie.

Triste fin d'un prince digne d'un meilleur sort, et dont la témérité plutôt que la bravoure fut le dernier effort d'une ville qui ne tarda pas à être la proie du vainqueur. Le duc de Beaufort fut quelquefois plaint, quelquefois admiré, toujours aimé; et sa mort aussi tragique qu'honorable le fit regretter. Enfin il aurait été un héros si ses galanteries et ses jalousies contre le nouveau gouvernement ne l'eussent pas porté à des actions indignes de son rang et de sa vertu.

### ÉLISABETH DE VENDOME.

Cette princesse fut mariée à Charles-Amédée de Savoie\*, duc de Nemours\*\*, qui fut tué en duel par le duc de Beaufort, comme nous venons de le dire. Elle en eut deux filles :

1<sup>o</sup> Marie-Jeanne-Baptiste, Demoiselle de Nemours, née en 1644;

2<sup>o</sup> Marie-Françoise-Élisabeth, Demoiselle d'Aumale, née en 1646.

L'aînée fut mariée par procureur au prince Charles de Lorraine. Le duc François l'épousa au nom de son fils; le contrat fut signé par M. de Lionne au nom du roi; par M. de Guise, au nom du duc de Lorraine; par le duc François, au nom de son fils;

\* Le 11 juillet 1643.

\*\* Le 30 juillet 1652, en sa vingt-huitième année.

par l'évêque de Laon, depuis cardinal d'Es-trées, au nom de Madame de Nemours : mais ce mariage n'ayant pas été consommé, il fut cassé par l'autorité du Saint-Siège, et cette princesse épousa, en 1665, Charles-Emmanuel, second du nom, duc de Savoie. La seconde fut mariée la même année à Alphonse VI du nom, roi de Portugal. Elle partit de Paris le deuxième jour d'août pour se rendre à Lisbonne. Cette alliance ne fut pas heureuse, et ce mariage fut déclaré nul pour cause d'impuissance; et elle épousa dom Pedre, frère du roi, au commencement de l'année 1668. Ce prince gouverna le royaume de Portugal en qualité de régent, pendant que son frère vécut; et après sa mort, il lui succéda et prit le titre de roi.

La république de Venise fit faire, le 1<sup>er</sup> octobre 1669, un service solennel dans l'église patriarcale de Saint-Marc, pour le repos de l'âme du duc de Beaufort; et Louis XIV en fit autant, le 13 août 1670, à Notre-Dame de Paris. Messire Jules Mascaron, ci-devant prêtre de l'Oratoire, et pour lors évêque de Tulle, prononça l'oraison funèbre. Cette pièce fut jugée digne d'un ora-

teur chrétien, et fit honneur à la mémoire du défunt, et à l'orateur qui la prononça avec cette onction qu'on lui connaissait. Sa pompe funèbre s'était faite à Rome, dans l'église d'Ara Coeli, le 25 septembre 1669.

Quelques auteurs, et entre autres M. Fréron, se flattant d'avoir deviné le secret de l'état, ont cru que l'homme au masque de fer dont parle M. de Voltaire, dans son histoire du siècle de Louis XIV, était le duc de Beaufort, mais ce sentiment n'est pas soutenable. Les portraits de ces deux hommes n'ont aucune ressemblance; leurs âges sont bien différens, et leurs inclinations tout-à-fait opposées, puisque le duc de Beaufort était blond de cheveux, et par conséquent blanc de peau, puissant de corps et d'une taille au-dessous de la médiocre. Lorsque l'homme au masque de fer fut conduit au château de l'île de Sainte-Marguerite, il ne disparut aucune personne considérable dans l'Europe, et il y avait près de vingt ans que le duc de Beaufort n'était plus. Tous les historiens assurent qu'il fut tué par les Turcs au siège de Candie, où étaient son frère aîné et son neveu. Comment

aurait-on pu l'enlever du milieu d'une mêlée, dans un camp ennemi et à la tête de plus de sept mille hommes ? Il aurait donc fallu qu'il y eût eu un vaisseau français parmi les vaisseaux turcs, et prêt à faire voile en France. Enfin l'homme au masque de fer fut transféré du château de l'île de Sainte-Marguerite, l'an 1690, et conduit à la Bastille où il mourut l'an 1704. Le duc de Beaufort aurait donc eu pour lors quatre-vingt-huit ans, puisqu'il vint au monde en 1616, ce qui ne se rapporte pas avec ce que les médecins et chirurgiens ont certifié de l'homme au masque de fer, après l'avoir examiné attentivement dans ses maladies.

Le duc de Beaufort portait, dans son écusson, de France au bâton de gueules péri en bande, chargé de trois lionceaux d'argent, au lambel de trois pendans d'argent mis en chef.

Il fut fait chevalier des ordres du roi le 51 décembre 1661, dans la promotion que fit Louis XIV, en l'église des Augustins de Paris.

Élisabeth de Vendôme, veuve du duc de Nemours, mourut de la petite vérole à Paris,

dans l'hôtel de Nemours, le 19 mai 1664, âgée de cinquante ans, et fut enterrée au monastère des filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine.

## LOUIS II,

### Cinquième Duc de Vendôme.

Louis de Vendôme, fils aîné de César, vint au monde en 1612. Il porta long-temps le nom de duc de Mercœur, et ne fut appelé duc de Vendôme qu'en 1665, à la mort de César, son père. Il accompagna Louis XIII au voyage de Savoie, avec son frère puîné, le duc de Beaufort. Depuis il servit comme volontaire en Hollande, et se distingua au combat de l'Ile en 1651. Il donna ensuite des preuves de son courage à la bataille d'Avein, aux sièges de Corbie, d'Hesdin et d'Arras; il fut même dangereusement blessé en ce dernier siège, à l'attaque des lignes. Le roi lui donna le gouvernement de Provence. Il épousa, le 4 février 1651, Laure

Mancini, fille aînée de Michel-Laurent Mancini et de Hiéronime Mazarin, sœur du cardinal de ce nom.

Il eut, de son mariage, trois enfans mâles, Louis-Joseph, duc de Vendôme; Philippe de Vendôme, grand-prieur de France, dont nous parlerons dans la suite; et Jules-César, qui vint au monde le 27 janvier 1657, et mourut le 28 juillet 1660.

Il ne vécut que six ans avec la duchesse son épouse, qui mourut le huit février 1657. Le roi, en conséquence de ce mariage, et à la recommandation du cardinal Mazarin, l'avait comblé de bienfaits; et ce fut en cette considération que toutes les fautes du duc de Beaufort furent pardonnées. Néanmoins, ce dernier ne se réconcilia jamais avec le ministre que quand il crut pouvoir le faire sincèrement; et malgré toute réconciliation, il ne pouvait oublier son emprisonnement à Vincennes. Le duc de Mercœur ne négligea pas la protection du cardinal de qui il obtint tout ce qu'il voulut. En 1656, il servit avec gloire en Italie, et il prit Valence sur le Pô avec le duc de Modène.

Le chagrin qu'il eut de la mort de son

épouse, qu'il aimait tendrement, l'empêcha de songer à une nouvelle alliance. Le roi et le cardinal Mazarin lui offrirent les partis les plus honorables et les plus avantageux ; César et plusieurs autres princes le sollicitaient tous les jours de n'être pas insensible aux propositions que lui faisait le roi, et aux pressantes sollicitations de ses parens et amis. Il fut toujours inflexible, et, pour faire cesser les importunités, il embrassa l'état ecclésiastique, mais il ne voulut jamais passer l'ordre du diaconat, quoiqu'on lui offrit les plus riches évêchés du royaume. Alexandre VII le créa cardinal du titre de Sainte-Marie *in porticu*, le 7 mars 1667. Il assista, en cette qualité, au conclave où Clément IX fut élu. Ce pape, pour l'élection duquel le cardinal de Vendôme avait témoigné beaucoup d'empressement, parce qu'il connaissait son esprit doux et pacifique, le nomma son légat *à latere* en France. Il tint, au nom de ce souverain pontife, sur les fonts de baptême, Louis, dauphin, le 24 mars 1668. Il accompagna le duc de Beaufort, son frère, au siège de Candie, en qualité de légat *à latere*, et mena avec lui Philippe de Veu-

dôme, son fils puiné. Ce fut là qu'il reçut le présent que le pape lui faisait de la châsse du corps entier de Saint-Théopiste, martyr. Il la donna à son fils qui la fit placer dans l'église collégiale de Saint-Georges, au château de Vendôme. Après la mort tragique du duc de Beaufort, et la prise de Candie, le cardinal duc de Vendôme se rendit en France, et vint à Aix, ville capitale de son gouvernement ; il y mourut le sixième jour d'août 1669. Son corps fut apporté à Vendôme, et fut déposé dans l'église collégiale de Saint-Georges, dans le caveau qui est au milieu du chœur, à côté de César de Vendôme, son père. Il ne fut duc de Vendôme que l'espace de quatre ans.

Le cardinal de Vendôme ayant été homme de guerre, ne put être savant que jusqu'au degré que le sont ordinairement les princes et les militaires. On disait même de lui qu'il n'était entré dans aucun collège que dans celui des cardinaux : mais il aima beaucoup les gens de lettres, les protégeait et tâchait de leur faire du bien ; il eut une estime particulière pour le fameux père Lecoigne, de la congrégation de l'Oratoire, auteur des an-

nales ecclésiastiques de France, dont la manière d'agir sage et raisonnable, jointe à la beauté de son génie, le faisaient rechercher avec empressement par les personnes de la première distinction. Le cardinal le fit venir au collège de Vendôme pour être plus à portée de converser avec lui, et le faisait manger trois fois la semaine à sa table.

Messire Jules Mascaron, aussi prêtre de l'oratoire, depuis évêque de Tulle et ensuite d'Agen, fut aussi des amis du cardinal de Vendôme : son talent pour la chaire a fait l'admiration de la cour et de la province. Pour satisfaire au désir de son protecteur, et se délivrer en même temps des importunités de ceux qui lui demandaient des sermons, il venait passer tous les étés au collège de l'oratoire de Vendôme ; il y prêchait assez souvent, pour contenter la piété du prince ; il n'allait pas le voir autant qu'il l'eût souhaité ; il ne sortait jamais ou de sa table ou de sa conversation qu'il n'eût promis de revenir au plus tôt. Ce fut à Vendôme que ce célèbre prédicateur, qui donnait toujours des pièces neuves, ramassait tous les ans de nouveaux trésors dont il enri-

chissait ses sermons, et qui leur donnaient un autre mérite, et une onction toute sainte, et il allait les distribuer à la cour avec autant de profusion que de zèle. L'église saura gré au cardinal de Vendôme d'avoir été un de ceux qui aient fait connaître le père Mascaron à Louis XIV. C'est par là qu'elle a fait l'acquisition d'un des plus illustres prélats qu'ait eus la France. Ce fut ce père qui, pour lors évêque de Tulle, prononça l'oraison funèbre du duc de Beaufort, lorsque S. M. lui fit faire un service solennel à Notre-Dame, où assistèrent MM. de Vendôme, neveux du défunt, l'an 1670.

Le duc de Vendôme et le duc de Beaufort, son frère, furent reçus chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit dans la nombreuse promotion que fit Louis XIV, l'an 1661, dans l'église des Augustins de Paris. Ce fut la première promotion que fit ce monarque.

Il avait épousé, comme nous avons dit, Laure Mancini, fille aînée de Michel-Laurent Mancini, gentilhomme romain, et de Hiéronime Mazarin, sœur puînée de Jules, cardinal Mazarin. Le mariage se fit à Paris, le 4 février 1651. Elle mourut d'apoplexie, dans

l'hôtel de Vendôme, le 8 février, n'étant âgée que d'environ vingt-un ans. Elle fut inhumée dans le couvent des Capucines de Paris.

Les armes de Louis de Vendôme étaient comme celles de César, son père, c'est à dire de France, au bâton de gueules péri en bande, chargé de trois lionceaux d'argent.

Celles de Laure Mancini sont : écartelé au 1 et 4 d'azur, à deux broquets d'argent, mis en pal, qui est Mancini ; au 2 et 3 d'azur, à une hache d'armes consulaire d'argent, posée en pal, au pied fiché, entouré d'un faisceau de verges d'or lié d'argent, à la fasce en devise de gueules sur le tout, chargée de trois étoiles d'or, qui est Mazarin.

Les enfans de Louis de Vendôme furent :

1<sup>o</sup> Louis-Joseph, duc de Vendôme, qui suit ;

2<sup>o</sup> Philippe de Vendôme, grand prieur de France, dont nous parlerons ensuite ;

3<sup>o</sup> Jules-César de Vendôme, né à Paris le 27 janvier 1657, mort dans l'hôtel de Vendôme, le 28 juillet 1660, âgé de trois ans et demi. Il fut inhumé dans l'église des Capucines, à Paris.

### LOUIS III,

Dernier Duc de Vendôme.

Ce prince, à qui la France a de si grandes obligations, que l'Espagne n'oubliera jamais, et dont le nom seul fait l'éloge, vint au monde le 1<sup>er</sup> juillet 1654. On le nomma Louis-Joseph sur les fonts de baptême. Dès l'âge de quatorze ans, il commença à porter les armes en qualité de garde du roi dans la compagnie du duc de Noailles. Il apprit les mathématiques et s'appliqua principalement aux parties de cette science qui concernent la tactique et le projectile : c'était chez lui un goût décidé, un talent des plus marqués, et pour le mieux cultiver, il se contenta d'une légère teinture des autres sciences ; en sorte que, dès sa première

jeunesse, on entrevoyait qu'il serait un jour un grand capitaine. Après avoir été garde du roi, quoique arrière-petit-fils d'Henri IV, on n'eut aucun égard à sa naissance ; il passa par tous les degrés comme un soldat de fortune. Il n'eut d'autre ambition que de servir le roi et sa patrie, et ne demanda jamais rien. L'art militaire ne peut s'apprendre parfaitement que dans le service, et ce fut par là que le duc de Vendôme acquit cette expérience qui le fit enfin parvenir au commandement des armées dont il s'acquitta d'une manière si glorieuse à la France et à la maison de Bourbon.

Il servit en qualité de volontaire sous le maréchal de Turenne, le prodige de son siècle, et un des plus grands généraux qu'ait eus la France. Condé, Créqui et Luxembourg furent aussi ses maîtres dans la science militaire, et ce fut sous ces grands hommes qu'il se forma et s'endurcit aux travaux de la guerre ; il obéissait comme un simple soldat ; rien n'était capable de le rebuter ; les plus grands périls ne faisaient qu'animer son courage ; il exécutait par principes d'honneur ce que les autres ne font quelque-

fois que par la nécessité du commandement et de l'obéissance ; il oubliait sa naissance pour ne penser qu'aux devoirs de son état ; il ne voulut paraître au-dessus des autres officiers que par une plus grande application au service.

On sait les circonstances de la mort de M. de Turcane, arrivée le 27 juillet 1675, et la douleur qu'elle causa à toute la France ; Montécuculli tomba sur une partie de l'armée éperdue. De Lorges et de Vaubrun, lieutenans généraux, désunis et incertains, ne commandaient point avec vigueur, quoique le soldat se défendît avec courage. Le régiment de Vendôme essayait les plus terribles décharges du canon et de la mousqueterie ; notre prince lui-même fut blessé à la cuisse d'un coup de feu, et sa blessure ne l'empêcha point de garder le pont d'Altenheim que le comte de Lorges lui avait confié. Cinq capitaines, onze lieutenans, cent quatre-vingts soldats tués à ses côtés, l'épuisement où il était par la perte de son sang, rien ne put lui faire abandonner son poste, ni quitter le drapeau de la Colonelle pour se faire panser ; et à l'âge de dix-sept

ans, il combattit à pied à la tête de son régiment, avec autant de prudence et de courage que les officiers les plus consommés, et ce fut une des principales causes de la gloire de cette journée.

Le siège de Fribourg, que le maréchal de Créqui fit au mois de novembre 1677, lui acquit de nouveaux lauriers; il y mérita le grade de brigadier; il ne l'obtint pourtant que comme ancien colonel, après sept ans de brevet, sans en être redevable à sa qualité de prince du sang. Les rivages du Kintkint et de la Châtre, couverts de plus de cinq mille morts, annoncèrent à la France étonnée ce que serait un jour le nouvel officier général qui, tout jeune encore, faisait déjà des prodiges. Le maréchal de Créqui en parla au roi avec les plus grands éloges, et lui annonça que le nouveau brigadier serait un jour un des grands capitaines de son siècle. Ce maréchal demanda un jour à notre duc son avis sur un projet qu'il méditait; il le trouva conforme au sien et lui dit, en l'embrassant: ah! mon prince, vous serez un jour la terreur des ennemis de la France. Au combat de Kocberg, Vendôme

rallia les escadrons français repoussés par la cavalerie allemande qu'il mit en désordre, et gagna le champ de bataille. Quelle fut son intrépidité au siège de Mons, en 1691? Combien de fois affronta-t-il la mort? Quelle pénétration, quelle habileté dans l'avis qu'il ouvrit et qu'il soutint d'aller au-devant du prince d'Orange qui s'avancait avec une armée nombreuse pour secourir cette place; quoique la plus grande partie des officiers généraux jugeassent qu'il était plus à propos d'attendre l'ennemi dans les lignes: ses raisons furent si fortes et si convaincantes que le roi s'y rendit et loua hautement sa valeur et sa prudence. L'événement justifia le sentiment du héros et le discernement de sa majesté; le prince d'Orange n'osa aller en avant; le siège fut poussé avec vigueur, les assiégés capitulèrent et la place se rendit. Vendôme était lieutenant général de jour à la tranchée; il en fit donner avis au roi par un de ses aides de camp, et il n'y eut que des applaudissemens pour l'officier qui avait ouvert l'avis et qui l'avait mis à exécution avec tant de gloire. On n'oubliera jamais en France la bataille de Stein-

kerque \*, si célèbre par l'artifice de notre ennemi \*\* et par la valeur de nos troupes. Luxembourg malade, une armée endormie et attaquée à la pointe du jour, un faux avis qu'un de nos espions, arrêté par les ennemis, avait été contraint de donner par écrit avant d'être mis à mort : tout semblait devoir concourir à la perte entière de notre armée. Il fallait une promptitude d'exécution, une diligence incroyable et un excès de bravoure pour n'être pas perdu sans ressource. Notre héros était lieutenant général de jour à la droite de la première ligne. Luxembourg à qui le danger le plus pressant donna des forces, lui dit en passant : « Mon prince, voilà votre poste, je n'ai rien à vous dire. » « Monsieur le maréchal, répondit le duc de Vendôme, je serai loué aujourd'hui des honnêtes gens mort ou vif. » Un coup d'œil juste fit voir à notre prince ce qu'il fallait faire. Il fit occuper des haies par l'infanterie, et ordonna à un

\* Elle se donna le 4 août 1692.

\*\* Le prince d'Orange.

régiment de dragons d'aller occuper un bois. Déjà l'infanterie anglaise s'avance, soutenue par l'infanterie allemande, et vient fondre sur notre armée : l'infanterie française, inférieure en nombre, et plutôt accablée que vaincue est contrainte de plier et le canon est enlevé. Le duc de Vendôme rallie promptement les troupes, les anime par son exemple, et les mène au combat; tout tombe sous ses coups, rien n'est capable de s'opposer à sa valeur et à son intrépidité; il envoie dire aux gardes-françaises de venir incessamment venger les régimens qui avaient souffert : l'épée à la main, il se met à leur tête, arrache les chevaux de frise qui servaient de rempart à l'infanterie ennemie, passe à cheval au travers des embrasures du canon qui était pris et que le prince d'Orange avait fait charger à cartouche et pointer sur les gardes-françaises, enfonce ces bataillons si redoutables et presque invincibles, et son courage décida du succès de la bataille. Notre prince avait à ses côtés le duc de Chartres depuis duc d'Orléans, le duc de Bourbon petit-fils du grand Condé, le prince de Conti, Philippe de Vendôme,

son frère, grand prieur de France, acquit aussi beaucoup de gloire dans cette journée, en qualité de maréchal-de-camp. Il chargea plusieurs fois les ennemis, reçut plusieurs balles dans ses habits, et la bride de son cheval fut coupée par le feu de la mousqueterie. Dix mille hommes des ennemis restés sur la place, grand nombre de blessés, quinze cents prisonniers, huit drapeaux, plusieurs pièces de canon qu'on leur prit furent une preuve de la victoire qu'on crut devoir en grande partie à l'activité et à la valeur du duc de Vendôme, et ce fut dans cette persuasion que le duc de Chartres en écrivit au roi. Cette bataille, qui ne fut pourtant pas décisive et qui produisit plus de gloire que d'avantage, causa en France une joie mêlée d'une admiration qui alla jusqu'à l'enthousiasme, et MM. de Vendôme et les autres princes trouvaient les chemins bordés de peuple pour les voir passer et attirer leurs regards par leurs acclamations réitérées.

La journée de la Marsaille, en Savoie, où le maréchal de Catinat commandait le 4 octobre 1693, ne fut pas moins glorieuse à MM. de Vendôme que celle de Steinkerque.

Les postes que notre duc fit occuper par l'infanterie firent voir sa présence d'esprit; il rallia la gendarmerie qui avait plié, et il la fit charger avec tant d'impétuosité qu'il renversa tout ce qui se présenta devant lui. Bientôt le camp ennemi fut couvert de morts; cent barils de poudre jetés dans les haies, avec des mèches pour y mettre le feu, ne purent arrêter son ardeur guerrière; vingt pièces en batterie ne purent ralentir l'impétuosité de la gendarmerie. Vendôme poursuivit l'ennemi au travers du feu et du carnage. L'avantage de cette action demeura à la France, et M. de Catinat qui commandait, en rendant compte au roi de cette victoire, releva beaucoup la valeur de MM. de Vendôme, et il publiait hautement que l'honneur de la victoire leur était dû, et qu'il leur avait obligation du gain de cette bataille.

Ces coups de maître n'étaient pourtant encore que des coups d'essai. Le duc de Vendôme jusque-là n'avait pas encore eu de commandement en chef. Enfin, après trente ans de subordination, et s'être exposé avec aussi peu de ménagement qu'un sim-

ple officier qui aurait attendu sa fortune militaire de son épée et de sa bravoure, il parvint au commandement. Le roi l'envoya en Espagne en 1695, pour prendre la place du duc de Noailles que ses maladies avaient mis hors d'état de servir. Tout y était dans un état déplorable, et les opérations se resentaient de l'infirmité du général. Gironne était investi, et Castelfollit sur le point de se rendre; il fallait, pour rétablir les affaires, un vice-roi qui eût une tête, des pieds et des mains; un homme intelligent, actif, prévoyant, courageux infatigable. Vendôme parut; on attendait tout de lui, et le succès fut au-delà de l'espérance. Bravoure, prudence, ruses militaires, tout fut mis en œuvre et tout réussit dans cette expédition qui devait être aussi importante que critique. Le siège de Gironne fut levé et Castelfollit fut secourue à propos.

La garnison de cette dernière place ne savait pas que son libérateur fut arrivé pour commander l'armée de Catalogne, et le gouverneur avait fait savoir que, s'il ne recevait du renfort dans quatre jours, il serait obligé d'en venir à une capitulation. Le duc

de Vendôme lui écrivit une lettre très-laconique qu'il mit dans un des boutons de l'habit du soldat qui lui avait apporté cette nouvelle. « J'attaquerai, disait-il, mardi sans faute l'ennemi. Signé : Louis de Vendôme. » La garnison fut bientôt instruite de ce que contenait le billet, et tout d'un coup on passa de la consternation à la joie.

Le nouveau général passa la nuit couché sur une pierre, enveloppé de son manteau, pour penser aux moyens de tenir efficacement sa parole; et dès la pointe du jour, il fit attaquer les postes avancés par les grenadiers et par son régiment de dragons. L'ardeur du soldat fut incroyable; les montagnes les plus escarpées et les plus inaccessibles furent franchies dans un moment; l'ennemi fut forcé dans ses retranchemens et prit la fuite; une cassine fut emportée, et les officiers et les soldats qui la gardaient furent tués ou faits prisonniers.

Cependant le vainqueur s'attendait à un second combat, parce qu'il restait encore à l'ennemi des postes très-avantageux; mais ils se retirèrent, et cette ville qui était aux abois fut totalement délivrée. Trente mille

assiégeans retranchés prendre la fuite devant une armée de onze mille hommes, parut une chose incroyable ; les officiers eux-mêmes ne pouvaient s'imaginer comment le projet avait pu s'exécuter, et cependant, ils ne pouvaient démentir leurs yeux. Pour effacer cette honte, ils formèrent le siège de Palamos avec d'autant plus de confiance qu'on leur avait donné avis que l'amiral Russel devait incessamment mettre à terre un renfort considérable d'infanterie. Alors le duc de Vendôme reçut trois bataillons de milice et fit courir le bruit que son frère le grand prieur venait le joindre avec huit mille hommes qui s'étaient embarqués à Toulon. Les déserteurs même assuraient que l'avant-garde était déjà arrivée, et que le reste était attendu d'heure en heure. Cette nouvelle, quoique fausse, jeta tellement l'épouvante dans l'armée ennemie, qu'elle leva aussitôt le siège et prit honteusement le parti de la fuite devant une petite armée qui n'était guère que de milices, jusque-là assez mal disciplinées, mais à qui la seule présence du duc de Vendôme avait inspiré une audace toute martiale.

La campagne suivante (1696) ne fut qu'une suite de combats et de victoires : le duc de Vendôme ne mit presque aucun intervalle entre ses succès ; après avoir donné un combat, il en recommençait un autre ; un coup de main était le prélude d'une action qui suivait immédiatement. L'ennemi avait à peine le temps de respirer et de se reconnaître ; on croyait le général éloigné, et il était prêt à fondre sur le camp, et attaquait une armée retranchée.

La journée de Massanet, où Monsieur de Vendôme battit le landgrave de Hesse-Darmstadt, seulement avec un détachement de carabiniers, de dragons et de grenadiers, ne mérite-t-elle pas d'être mise dans nos fastes ? Pour suivre l'ennemi avec plus de promptitude et moins d'embarras, il ne mena point de canon avec lui ; l'action se passa sous l'artillerie et la mousqueterie des Espagnols, sans qu'un seul osât sortir. La victoire fut complète ; trois mille hommes restèrent sur le champ de bataille ; plusieurs étendards furent pris, plusieurs officiers de distinction faits prisonniers. Un fourrage général fut bientôt commandé sur les bords

du Ter, et les Espagnols furent encore vaincus dans un grand combat. Tout le pays se rendit au duc de Vendôme.

Mais la campagne suivante (1697) fut encore plus glorieuse pour notre prince. Le siège de Barcelone, sur lequel toute l'Europe avait les yeux ouverts, couronna tous ses succès et ses exploits en Espagne. Quinze mille hommes de troupes aguerries défendaient cette place qu'on regardait comme imprenable. Le landgrave de Hesse-Darmstadt commandait la garnison; le comte de la Corsana et le marquis de la Florida, deux des plus braves capitaines d'Espagne, étaient ses lieutenans généraux. La place munie d'artillerie et de provisions était en état de soutenir un long siège; le bourgeois servait de soldat; on était résolu de tout perdre et de s'ensevelir sous les ruines de la ville plutôt que de se rendre. Le duc de Vendôme n'avait que vingt-six mille hommes, en comptant les troupes de la marine et les milices qui lui étaient venues du Languedoc. Le vice-roi de Catalogne, le comte de Velasco, avait outre cela une armée de trois mille chevaux et de vingt mille fantassins. Il fai-

sait espérer qu'il secourerait promptement la place, et promettait qu'un certain jour il fondrait sur les assiégeans tandis que la garnison ferait une sortie pour attaquer leurs lignes.

Le duc de Vendôme jugea qu'il était plus à propos de prévenir le vice-roi que de l'attendre dans son camp. Dès la pointe du jour, il fit une irruption subite sur son armée; il le contraignit de se sauver en chemise, et ses soldats furent ou taillés en pièces ou faits prisonniers: à peine y en eut-il un seul pour porter la nouvelle de cette défaite, après laquelle le général entra dans la ville. J'ai cru devoir m'étendre un peu sur ce siège que tous les historiens regardent comme un des plus célèbres qu'on eût vu jusqu'alors, tant pour l'attaque que pour la défense: on se disputait le terrain avec une ardeur incroyable. L'Europe était partagée sur le succès et ne le fut point sur les louanges qu'on donna au grand capitaine qui y avait tant moissonné de lauriers, et qui y fut couvert de gloire.

La prise de Barcelone n'étonna point Louis XIV qui s'y attendait. Le monarque se croyait en droit de tout espérer d'un prince

si brave et si attaché au service de la France ; il lui donnait tous les jours de nouvelles marques de confiance et d'amitié dans les lettres dont il l'honorait. Il lui avait donné, le 14 septembre 1694, la charge de général des galères ; et, le 15 mai 1697, il le fit commandant et vice-roi de Catalogne. Tout le royaume applaudissait aux grandes actions du duc de Vendôme et encore plus aux honneurs et aux récompenses que son mérite lui procurait.

Après avoir acquis tant de gloire en Espagne, notre prince fut nommé général des troupes d'Italie et de Piémont en 1702. On ne peut juger de la capacité d'un capitaine que par les qualités de ses adversaires. Vendôme, en Italie, eut en tête le plus habile des généraux de l'empereur : le prince Eugène de Savoie, la terreur des généraux français, depuis si fatal à la France, qui ébranla dans la suite la grandeur de Louis XIV et la puissance ottomane : il joignait à une profondeur de desseins une plus grande promptitude d'exécution ; opiniâtre à pousser à bout une entreprise, il employait, avec un égal succès, tantôt la ruse, tantôt la valeur.

Ce fut contre ce fameux capitaine que le duc de Vendôme fit une guerre de chicane dans un pays tout coupé de rivières et de ruisseaux ; une guerre tantôt de force ouverte, tantôt d'artifices, de surprises, de marches, de passages de rivières, de petits combats, d'attaques, de défenses, de sièges, de batailles sanglantes, et garda toujours la supériorité sur son ennemi, ou du moins jamais il ne perdit la réputation de la campagne. Il força le prince Eugène de lever le siège de Mantoue, de passer les rivières de la Quesa et de la Mella et de se retirer dans le Seraglio. Les journées de la Vittoria et de Luzara, la prise de Guastalla et la libre communication du Crémonais avec le Mantouan rompirent entièrement les mesures des ennemis. Vainqueur dans tous les combats qu'il livra, conquérant de toutes les places qu'il assiégea, il sut, pendant cinq campagnes, acquérir et conserver l'ascendant le plus visible et le plus insurmontable ; et tandis qu'il fut en Italie, toute la gloire que purent avoir les ennemis de la France fut de faire des retraites honorables, de généreuses défenses, et d'être partout battus en gens de cœur. Vendôme, tou-

jours victorieux et le laurier à la main, rendait justice à leur valeur et à leur prudence. Autant de démarches autant de succès : il emporte d'emblée des places qui eussent pu faire une raisonnable résistance ; il prend, sans beaucoup de difficulté, des forts, des châteaux qu'on avait regardés jusqu'alors comme imprenables ; il bombarde la ville de Trente en 1703, avec les mêmes bombes qu'il avait prises sur les Allemands ; il désarme, à San-Benedetto, toute l'armée du duc de Savoie qui avait quitté le parti de la France le 19 août ; il défait, à Saint-Sébastien, le 26 octobre, le général Visconti et le contraint de se sauver avec une poignée de soldats dans les montagnes de Gènes : sur le rivage de la Bormida, il joint le maréchal de Staremberg, tombe sur son arrière-garde, taille en pièces une partie de son armée qui était de vingt-deux mille hommes, contraint le reste de passer à la hâte sur le pont qui se rompt dans l'instant, et la rivière entraîne un régiment entier, et huit mille hommes rendent les armes et demeurent prisonniers de guerre. Bientôt après, il passe le Pô à Casal, le 20 juillet 1704, à la vue du duc de Savoie,

prend Verceil sous ses yeux ; puis, il s'empare d'Yvrée, de Monbart, du fort Barraux ; Vérue, place qui passait pour imprenable, ne peut résister ; les neiges, les glaces, un pont de communication par lequel on pouvait la secourir et de troupes et de vivres ne purent l'empêcher de subir la loi du vainqueur. Enfin le duc de Vendôme enleva tant de places au duc de Savoie, qu'il le réduisit à n'avoir presque plus que Turin, sa capitale.

Le prince Eugène, vif, adroit, entreprenant, veut arrêter le cours de ces progrès rapides, mais il est repoussé avec une perte considérable au passage du Mincio, chassé des treize navilles et obligé de replier un pont qu'il avait jeté sur l'Adda. Le 6 août la bataille de Cassano couronna ces heureux succès ; on attaqua et on se défendit avec une ardeur, une opiniâtreté et un acharnement dont l'histoire fournit peu d'exemples ; enfin l'ennemi fut obligé de céder : sept mille Allemands étendus par terre, le prince Eugène blessé, presque tous ses officiers-généraux tués ou mis hors de combat, deux mille prisonniers furent les preuves de la

victoire. Le duc de Vendôme, dans cette action, reçut cinq coups de fusil; et si l'on chanta le *te Deum* à Vienne comme à Paris, cette bravade du prince Eugène lui fit plus de déshonneur que la bataille perdue.

Le héros vainqueur se rendit à Versailles pour rendre compte au roi de toutes les opérations de la campagne; il fut écouté avec admiration, et le monarque loua hautement la prudence et la bravoure de son général. Avant de partir pour se rendre à l'armée pour la campagne suivante (1706), le duc de Vendôme ayant vu, sur une carte topographique, la position des ennemis, assura le roi et le dauphin qu'il les battrait à son arrivée d'une manière décisive. On ne tarda pas d'apprendre à la cour l'effet de cette promesse; on reçut avec joie la nouvelle que le duc de Vendôme avait remporté le 19 avril une victoire complète à Calcinato; que les ennemis, outre le champ de bataille, avaient perdu quatorze mille hommes avec un grand nombre d'étendards et de drapeaux qui furent envoyés au roi. Le vainqueur poursuivit la victoire, harcela les ennemis pendant trois jours, et fit un grand

nombre de prisonniers. Le prince Eugène n'arriva de Vienne à Salo que pour être témoin de la défaite de l'armée impériale. Il tâcha d'en recueillir les débris. Le duc de Vendôme voulut l'attaquer dans ce poste, mais Eugène, pour fuir avec plus de diligence, jeta son canon et toutes ses munitions dans le lac de Garde, et se retrancha au-delà de l'Adige.

Enfin le prince Eugène, qui abaissa depuis la gloire militaire de la France et balança avec tant de succès la supériorité de ses armes, ne put jamais avoir le plus petit avantage sur le duc de Vendôme; tous les projets qu'il conçut d'enlever ce général, soit devant Verue, soit à la Madone-des-Grâces, quoique formés avec prudence, ne purent jamais être exécutés; le duc de Vendôme fut toujours assez habile ou assez heureux pour les prévenir ou pour les éviter.

Les prodiges que M. de Vendôme avait faits à Calcinato, le 19 avril 1706, annonçaient une campagne bien brillante. Il était, ce semble, destiné pour réparer les fautes des autres généraux. Il avait rétabli les affaires en Catalogne, réparé en Italie le peu

de précaution ou plutôt la confiance trop altière du maréchal de Villeroi. On le jugea nécessaire pour aller recueillir les débris de l'armée de Ramillies ( 23 mai ). Le vainqueur d'Eugène en Italie fut envoyé en Flandre pour arrêter les progrès de Marlborough victorieux. Le duc de Vendôme fut toujours le refuge de la cour alarmée, la consolation du soldat consterné, le restaurateur des affaires désespérées, la terreur des ennemis de la France et la ressource des Français. Après avoir été un Germanicus en Allemagne, un Annibal en Italie, on exige de lui qu'il soit un Fabius en Flandre, jusqu'à ce qu'il devienne un Scipion en Espagne. Dès que l'armée de Flandre sut que M. de Vendôme devait réparer le fâcheux échec de Ramillies, et mesurer ses forces avec Marlborough, ce ne fut qu'un cri de joie dans le camp, une armée vaincue chantait déjà victoire. Le soldat consterné et abattu se crut invincible sous un général toujours victorieux, et tandis que l'armée d'Italie prévoyant ses malheurs pleurait Vendôme qu'elle n'avait plus, celle de Flandre prévoyant des victoires, se réjouissait de le pos-

séder. Tout était en désordre et l'armée française n'osait se montrer devant un général qui volait de conquête en conquête ; les frontières même de la France étaient alarmées de ses progrès rapides.

M. de Vendôme était d'avis de secourir Ath et Menin ( 1707 ), mais la cour n'étant pas de ce sentiment, ces deux places furent prises, mais elles furent aussi les colonnes d'Hercule du général anglais ; il n'osa passer outre, et celui qui devait occuper le reste de la campagne à faire des sièges, ne crut pas pouvoir prendre de parti plus sage que de se tenir sur la défensive ; les mouvemens que le duc de Vendôme fit faire à son armée arrêtaient tout-à-coup l'impétuosité de ses conquêtes. On reprochait à Marlborough de s'arrêter en beau chemin et de ne pas poursuivre ses avantages avec chaleur. J'aurais battu les Français, disait le général anglais, si j'avais eu tout autre rival ; mais avec le duc de Vendôme, c'est assez de se tenir sur la défensive.

Cependant le duc de Vendôme ne quittait point les lignes de Mons, où il avait ramassé les tristes restes de Ramillies. Marlborough

était impatient de l'en voir sortir pour savoir quelle serait sa marche; il promit même cinq cents louis d'or à celui qui viendrait lui apprendre la nouvelle de son décampement. Vendôme en sortit, Marlborough le vit, mais ce fut pour admirer les mouvemens qu'il fit faire à son armée. A Sénef, il se trouva si près de l'ennemi qu'on se crut à la veille d'une bataille. Le général anglais, supérieur de plus de trente-six mille hommes, parut le long d'un bois à la tête d'une colonne d'infanterie; pendant deux jours et deux nuits son armée côtoya celle de France, mais il ne fit que se montrer et n'osa rien entreprendre, et une armée de cent mille hommes qui, l'année précédente, avait fait une campagne si glorieuse, crut soutenir l'honneur de ses conquêtes en ne faisant que paraître devant un général aussi redoutable que prudent.

En quittant Sénef pour aller camper à Chèvres près d'Ath, M. de Vendôme s'attendait à une action; son dessein n'était pas de l'éviter, et il avait fait distribuer à ses soldats de la poudre et des balles. Milord Marlborough, qui ne perdait pas un moment,

se mit à la tête des dragons, des grenadiers et de sa meilleure cavalerie pour charger notre arrière-garde dans la plaine de Saint-Denis; mais le duc de Vendôme qui savait tout prévoir, fit faire à ses troupes demi-tour à droite, afin d'occuper un bois sur sa gauche et marcher à l'ennemi tambour battant.

L'Anglais étonné de la fière contenance de notre armée et de la courageuse prudence du général français, n'osa tenter le sort des armes et se retira sans coup férir. Telle fut la conduite de milord Marlborough vis-à-vis de M. de Vendôme; il n'osa rien entreprendre sur nos troupes pendant une campagne. Il pouvait pourtant espérer de nous attaquer avec succès, depuis que notre armée se vit considérablement affaiblie par le gros détachement qu'on avait été obligé de faire pour renforcer celle du maréchal de Tessé à Toulon. Louis XIV eut assez de confiance en Vendôme pour faire ce détachement sans craindre aucun échec, et Marlborough le craignit assez pour n'oser attaquer un général dont la présence seule valait l'armée la plus nombreuse. Ainsi les troupes françaises fi-

nirent la campagne sur les terres ennemies, et on allait fourrager, à la vue des Anglais, jusque sous les palissades de la ville d'Ath. Telle fut la conduite de M. de Vendôme vis-à-vis d'un général devenu si fameux par nos disgrâces, qu'on a vu passer sans milieu d'une réputation assez commune à la plus éclatante; qui tenait de la nation cette ardeur intrépide qui s'acharne à vaincre, et de la nôtre, où il a fait ses premières armes sous le grand Turenne, cette manière aisée de faire la guerre et de livrer une bataille presque en se jouant.

Si la campagne suivante ne fut pas si heureuse pour le duc de Vendôme, il y acquit toujours une gloire que les mauvais succès ne purent lui enlever. Le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, prince également pieux et magnanime, juste et philosophe, formé en un mot pour commander à des sages, fut mis à la tête de l'armée de Flandre, et le duc de Vendôme devait secourir dans le commandement ce prince instruit dans l'art de la guerre, et à qui il ne manquait qu'une expérience consommée. Malheureusement pour la France, il arriva

ce qu'on ne voit que trop souvent; le grand capitaine ne fut pas assez écouté: le conseil du prince balança souvent les sentimens et les raisons du général; il se forma deux partis dans notre armée: on disputait toujours et rien ne se concluait: on ne donnait point les ordres nécessaires, et l'ennemi sut profiter de la mésintelligence qui régna dans l'armée française. On faisait des fautes, et le prince Eugène et Marlborough en tiraient avantage: on perdait du temps et les alliés n'en perdaient point. Enfin Lille fut prise au grand étonnement de toute l'Europe; peu de campagnes furent aussi fatales. Le conseil du prince rejetait toutes les fautes sur le duc de Vendôme, et les officiers du duc de Vendôme faisaient rejallir tout sur le conseil du duc de Bourgogne. Un officier du prince dit un jour au duc de Vendôme: voilà ce que c'est de n'aller jamais à la messe, aussi vous voyez quelles sont nos disgrâces. Croyez-vous, lui répartit le duc de Vendôme, que Marlborough y aille plus souvent que moi?

Mais si le duc de Vendôme fut malheureux il ne le fut que parce qu'on n'avait pas assez de déférence pour ses avis; il ne fut

malheureux qu'avec dignité. S'il ne fut pas victorieux, il mérita de l'être, et sans jamais être vaincu, il n'y eut que de l'intervalle dans ses triomphes.

Comme il préféra toujours l'honneur de la France à sa réputation particulière, il aima mieux renoncer au commandement que de rester plus long-temps dans une armée où il fallait combattre également et l'ennemi qu'on avait en tête et les résolutions d'un conseil auquel il fallait obéir. Il se retira dans sa principauté d'Anet au grand regret de toute l'armée qui le pleura et de Louis XIV qui en fut affligé. Un prince de la cour, pour consoler le monarque, lui représenta que le duc de Vendôme avait à la vérité servi la France avec autant de bravoure que de bonheur, avec autant de prudence que de zèle, mais qu'au fond un homme de plus ou de moins ne devait pas faire une impression si marquée.

Ce fut pendant ce temps là que M. le duc de Vendôme épousa M<sup>lle</sup> d'Enghien, petite-fille du grand Condé. La célébration de ce mariage, auquel toute la France applaudit, se fit à Sceaux, avec la plus grande magnifi-

cence. Le duc de Vendôme avait déclaré qu'il n'épouserait jamais qu'une princesse du sang; Louis XIV donna volontiers son agrément et signa le contrat de mariage. C'était en 1709. On fit à Vendôme des réjouissances publiques, et le professeur de rhétorique, avant que le *Te Deum* fût chanté dans la collégiale de Saint-Georges, prononça l'épithalame dans la grande salle du collège des prêtres de l'Oratoire: ce discours, qui est imprimé, a été regardé par les connaisseurs comme un modèle d'éloquence. L'orateur, considérant l'union du sang de Vendôme avec celui du grand Condé, dans les deux parties de son discours, conclut que de cette illustre alliance il ne naîtra que des héros qui trouveront, tant du côté paternel que du côté maternel, les plus sublimes vertus à imiter; les autres professeurs signalèrent leur zèle et leurs talens par des poèmes, des églogues qui furent envoyées au prince; il y vit avec plaisir et avec reconnaissance les vœux que les muses de son collège faisaient au ciel pour une nombreuse postérité. Mais malheureusement leurs désirs ni ceux du duché de Vendôme ne furent point accomplis.

A peine les nocés furent-elles finies qu'on apprit que le congrès de Gertruydembert était dissous (1710); que les plénipotentiaires s'étaient retirés sans avoir pu rien conclure; que les ambassadeurs de Louis XIV à La Haye n'avaient essuyé que des fiertés et des rebuts. La fortune de Philippe V en Espagne était chancelante : les troupes de France en avaient été rappelées. Dans cette extrémité fâcheuse les grands d'Espagne furent tous d'avis qu'il n'y avait point d'autre ressource que dans M. de Vendôme. Le duc d'Alve, ambassadeur extraordinaire de S. M. C. en France en demanda l'agrément au roi et en fit la proposition au duc de Vendôme. On espérait tout d'un si brave et si heureux général. Philippe V lui écrivit à ce sujet la lettre la plus obligeante, et la reine s'était jointe aux instances de son époux. Louis XIV exigea ce service, et Vendôme se disposa à partir. S. M. lui offrit cinquante mille écus, mais le duc de Vendôme le remercia généreusement. « Sire, dit-il, j'ai trouvé dans mes propres ressources de quoi faire les campagnes; j'espère même que je ne serai à charge à personne. »

Après avoir reçu ses instructions et les ordres nécessaires, il prit congé de la cour et de son épouse, et partit de Sceaux le 24 août. Mais en arrivant à Bordeaux, il apprit la perte de la bataille de Saragosse. On lui annonça que l'armée de Philippe V était entièrement défaite, que toute l'artillerie était prise, qu'on ne savait pas même ce qu'était devenu le roi; que le maréchal de Staremberg poursuivait vivement sa victoire; enfin que tout était perdu sans ressource, et que toute l'Espagne était dans la plus grande consternation.

Cette fâcheuse nouvelle affligea M. de Vendôme, mais elle ne l'abattit point. Il s'arrêta onze jours à Bayonne pour apprendre ce qu'était devenu le roi, et quel plan suivrait le maréchal de Staremberg, s'il tomberait sur Pampelune, ou s'il irait à Madrid. Il appréhendait que l'ennemi vainqueur ne s'approchât des Pyrénées pour s'opposer à l'arrivée des secours que Louis XIV pourrait envoyer à son petit-fils; mais il apprit avec joie qu'il avait pris le dernier parti. « Tant mieux, dit-il, c'est une faute que fait M. de Staremberg : je suis persuadé qu'il ne l'a

« faite que malgré lui ; mais j'espère qu'elle  
 » paiera la fâcheuse journée de Saragosse.  
 » Si je peux trouver le roi, la reine et le  
 » prince des Asturies en parfaite santé, je  
 » garantis que quatre batailles répareront la  
 » perte avec usure. » Il apprit bientôt après  
 que LL. MM. devaient se rendre à Valladolid ;  
 il ne tarda pas de s'y rendre aussi, et reçut  
 sur la route les plus grands honneurs. Dans  
 toutes les villes de son passage, il fut salué  
 par la mousqueterie et l'artillerie des rem-  
 parts : tout le monde accourait de tous cô-  
 tés pour le voir et l'assurer d'une fidélité  
 inviolable pour Philippe V. Partout le peu-  
 ple l'appelait son libérateur et lui donnait  
 mille bénédictions : dès qu'on eut Vendôme,  
 on se crut invincible. Le roi lui envoya trois  
 carrosses et un grand d'Espagne pour le  
 recevoir.

Nous voici arrivés à la guerre d'Espagne ;  
 c'est le plus bel endroit de la vie du duc  
 de Vendôme et qui lui fera toujours un  
 honneur que la suite des siècles n'oubliera  
 jamais : c'est ici son chef-d'œuvre ; c'est l'en-  
 droit où le grand homme s'est développé  
 davantage, et peut-être s'y est-il montré

tout entier ; ou du moins, c'est le service le  
 plus essentiel qu'aucun général ait jamais  
 rendu à la maison de Bourbon ; il est rare  
 qu'on ait vu des succès si heureux, si ra-  
 pides, si décisifs, si éclatans ; pour s'en  
 convaincre, il ne faut que jeter un coup  
 d'œil sur la triste situation où le duc de  
 Vendôme trouva les affaires d'Espagne. Le  
 roi fugitif dans ses propres états, sans artil-  
 lerie, sans capitale et presque sans royaume ;  
 les magasins sans provisions ; l'épargne sans  
 finances ; suivi d'un débris de troupes sans  
 armes qui l'accompagnait dans un morne  
 silence ; enfin un roi vaincu et sans armées.  
 M. de Vendôme trouve au contraire l'armée  
 ennemie au cœur de l'Espagne, fière du  
 succès d'une bataille complète qu'elle vient  
 de gagner ; dans l'abondance de vivres et de  
 munitions, suite d'une victoire décisive,  
 devant qui l'armée de Philippe n'osait plus  
 se montrer pour disputer le moindre poste ;  
 une armée triomphante qui dirige sa mar-  
 che vers Madrid où l'archiduc avait résolu  
 de faire son entrée en roi victorieux qui a  
 conquis ses états à la pointe de son épée ;  
 une armée qui était commandée par un

général d'une activité infatigable, d'une expérience consommée, aussi fécond en ressources que profond dans ses desseins, également adroit et entreprenant, peu capable de faire des fautes, mais très-habile à se tirer d'un malheur et à soutenir avec honneur une affaire désespérée; enfin M. de Staremberg, un second Eugène ou qui eût été Eugène lui-même si le prince Eugène n'eût jamais commandé. C'est un si redoutable général et à la tête d'une armée aguerrie et victorieuse qu'il faut chasser d'Espagne avec les tristes restes d'une armée défaite et dispersée. Le duc de Vendôme forme l'entreprise, et il a assez de courage et assez de bonheur pour exécuter son projet. Sa présence valut une armée; aussitôt qu'il se montra, les troupes dissipées se rassemblèrent; on leva des milices auxquelles on apprit l'exercice militaire; le soldat abattu et consterné reprend courage; il vole au combat comme à une victoire assurée; il se croit invincible dès qu'il est commandé par un si grand capitaine.

Le roi déclara le duc de Vendôme généralissime de ses armées, et lui conféra, en

présence de toute sa cour, l'ordre de la toison d'or; rien ne parut plus juste que cette marque de distinction accordée à un prince sur lequel tous les Espagnols fondaient leurs espérances, et que le monarque lui-même regardait comme son unique ressource. Il n'y eut que la délicatesse du cérémonial dont les grands sont esclaves qui inspira des scrupules et fit naître quelques difficultés: on était embarrassé sur le rang qu'on donnerait au généralissime: on consultait, on délibérait et on ne décidait rien: M. de Vendôme s'aperçut bientôt que les honneurs qu'on voulait lui rendre étaient l'objet de toutes ces conférences secrètes; il leva toute difficulté par sa modestie qui acheva de lui gagner tous les cœurs. « A quoi » s'arrête-t-on, dit-il, tout rang est bon pour » moi: je ne demande que celui de soldat » que je porte depuis quarante-quatre ans, » sous Louis-le-Grand, mon très-honoré » seigneur et roi; il m'a envoyé ici pour servir le roi, son petit-fils: je ne cherche pas » à m'informer de l'état de vos affaires, vous » avez assez de sagesse pour les bien conduire; je ne me mêle que de ce qui regarde

» la guerre ; donnez moi seulement de la  
 » farine et un peu d'argent. Si le roi a perdu  
 » une bataille, il en gagnera d'autres qui  
 » rétabliront ses affaires. » On tint conseil, et  
 le duc de Vendôme fit décider que la reine ,  
 le prince des Asturies et toute la cour iraient  
 séjourner à Vittoria, et que le roi se mettrait  
 à la tête de ses troupes pour marcher vers  
 Salamanque où était le rendez-vous de l'ar-  
 mée. On conclut encore que le duc de Noail-  
 les irait à Versailles solliciter de prompts se-  
 cours pour entrer dans le Lampourdan et  
 faire le siège de Giroune. Enfin il fut résolu  
 d'aller occuper le Pont d'Almaras, sur le  
 Tage, pour empêcher la jonction de l'armée  
 du général Staremborg avec celle des Portu-  
 gais. *Tous les avis se réunirent à celui du duc  
 de Vendôme ; on s'y opposa d'abord ; mais  
 Philippe V, plus heureux que le duc de Bour-  
 gogne, suivit le sentiment de son général, et  
 c'est ce qui lui fit faire des campagnes plus  
 heureuses que celles de son père n'avaient été  
 malheureuses ; et c'est ce qui lui valut tous les  
 succès qui lui assurèrent enfin la couronne  
 d'Espagne.*

On venait de toutes parts pour s'enrôler :

la présence de Vendôme inspirait à la jeu-  
 nesse une ardeur toute martiale ; on ne par-  
 lait que de prendre les armes : on se faisait  
 honneur de servir son roi sous un général  
 d'une si grande réputation : les soldats *sour-  
 çaient* pour ainsi dire du sein de la terre ;  
 ils apprirent l'exercice avec une émulation  
 incroyable ; et Philippe qui , peu de temps  
 auparavant, s'était vu presque sans troupes,  
 se vit bientôt à la tête d'une armée nom-  
 breuse , qui fut en état de faire face à un  
 ennemi aguerrri et victorieux : il en fit la  
 revue ; le duc de Vendôme qui l'accompa-  
 gnait , trouva tout en bon état ; il reconnut  
 plusieurs soldats qui avaient servi sous lui  
 en Italie, leur fit mille caresses, et leur don-  
 na de l'argent et du tabac. D'un bout à  
 l'autre de l'armée, on entendait crier à haute  
 voix : Vive Philippe V, notre monarque,  
 et Vendôme, notre général, envoyé du  
 ciel !

Outre la communication avec le Portugal,  
 que le duc de Vendôme ôta à Staremborg,  
 il le serra encore de si près qu'il ne put s'a-  
 vancer assez dans la Castille pour en tirer  
 des vivres et y lever des contributions. Cela

occasiona diverses escarouches où les alliés eurent toujours du désavantage. Beaucoup de convois de vivres furent arrêtés ; on prit même les équipages du général ennemi, et de grosses sommes d'argent. L'armée de Staremborg passa tout à coup de l'abondance à la disette, tandis que celle de Vendôme ne manquait d'aucune provision. On était surpris, dans les deux armées, que le généralissime ne suivit point l'impétuosité guerrière qu'on avait toujours remarquée en lui. Staremborg lui-même en était étonné et même désolé, et pour réparer la faute qu'on lui avait fait faire malgré lui, d'aller du côté de Madrid, il cherchait l'occasion de tenter le sort des armes ; Philippe le désirait aussi ; toute son armée demandait avec instance d'en venir aux mains : mais le duc de Vendôme dit au roi : « Sire, votre  
 • majesté aura plus de gloire d'avoir gagné  
 • le pont d'Almaras, que l'archiduc d'avoir  
 • remporté la victoire de Saragosse. Vous  
 • empêchez la jonction de l'Allemand avec le  
 • Portugais ; vous l'affamez déjà dans son  
 • camp : par là vous méritez plus d'éloges  
 • que de l'avoir défait en bataille rangée.

• Vous pouvez, si vous le voulez, l'obliger de  
 • se retirer sans combat ; vous épargnez le  
 • sang de vos soldats ; le fatiguant sans l'at-  
 • taquer, vous lui ferez perdre le fruit de ses  
 • conquêtes, et l'espérance même de les con-  
 • server. Sire, il est souvent avantageux de  
 • temporiser ; il y a des lenteurs héroïques  
 • qui donnent un repos victorieux. » Le mar-  
 • chéchal de Staremborg fut en effet obligé de  
 se retirer presque en fugitif, le duc de Vendôme l'y contraignit dans le temps qu'il avait prévu et qu'il avait même fixé ; et l'archiduc fut forcé de sortir à la hâte de Madrid pour se rendre à Barcelone.

Le duc de Noailles venait de France à grandes journées avec une armée de vingt-deux mille hommes, et se mettait en disposition de former le siège de Gironne. Tolède est bientôt évacué avec précipitation ; on charge avec succès l'arrière-garde de la garnison. Le général Stanhope est harcelé de tous côtés ; on lui donne de fréquentes alarmes ; à peine a-t-il le temps de respirer : il reçoit plusieurs échecs considérables ; grand nombre de ses soldats sont taillés en pièces ou faits prisonniers ; on lui enlève des

quartiers : l'armée des alliés est contrainte d'abandonner entièrement la Castille et de repasser honteusement le Tage sans avoir osé rien entreprendre. Instruit de tous ces mouvemens, le duc de Vendôme fit aussitôt battre la générale. « Allons, dit-il, il ne faut plus temporiser ; il faut aller à l'ennemi , la victoire est à nous. »

L'armée de Philippe passa par Madrid , sur deux colonnes ; elle parut si belle et en si bon ordre qu'on n'en pouvait croire ses yeux ; elle passa avec une diligence incroyable les vastes contrées de Valladolid, et arriva à Guadalaxara. Cette marche fut si secrète que Staremberg ne fut pas en état de s'y opposer, et n'eut pas même le temps de se reconnaître. Le Tage mouille les murs de cette ville : ce fleuve , aussi large que la Garonne et plus rapide que le Rhône, roule avec violence sur de gros rochers qui le rendent fort difficile et presque impraticable. L'avis fut qu'on passât sur le pont , mais Vendôme jugea que ce serait un trop long retardement pour la marche : après avoir fait sonder le fleuve par son écuyer, il se mit à la nage : ses chiens voyant leur

maître dans l'eau, s'y jetèrent pour le suivre. Il n'en fallut pas davantage pour animer toute la cavalerie à passer le fleuve avec intrépidité ; il n'y eut qu'une centaine de cavaliers qui furent emportés par les tourbillons et qui périrent dans les gouffres. Pendant que la cavalerie passait à la nage , l'infanterie et les bagages défilaient sur le pont ; et , si le duc de Vendôme n'eût pas fait une si grande diligence , un retard de vingt-quatre heures lui faisait manquer à jamais les journées de Brihuega et de Villaviciosa qui lui furent aussi honorables que fatales à l'archiduc. A peine l'armée de Philippe eut-elle campé à un quart de lieue de Guadalaxara, que le duc de Vendôme apprit que le général Stanhope était entré dans Brihuega avec six mille Anglais qui faisaient l'arrière-garde de l'armée des alliés, et beaucoup de bagages : il résolut de l'attaquer et le fit sommer de se rendre ; l'intrépide Anglais fit réponse qu'il se défendrait jusqu'à la dernière extrémité ; ses soldats , du haut des murs , insultaient aux Espagnols, et leur reprochaient la fâcheuse journée de Saragosse. Le duc de Vendôme fit aussitôt

élever des batteries, attache le mineur ; en peu de temps la brèche est assez grande pour tenter un assaut. Le roi et son généralissime marchent à la tête des grenadiers, au milieu du feu et du carnage. « Sire, dit le duc de Vendôme, ces gens-là ne tirent pas droit, » car, s'ils avaient tiré juste, votre majesté et moi aurions déjà été tués. » Les Anglais avaient autant d'ardeur à disputer le terrain que les Espagnols à le gagner. De part et d'autre les canonades et la mousqueterie furent d'une vivacité extraordinaire ; mais enfin les assiégés furent chassés de leurs retranchemens, repoussés de maisons en maisons et de rue en rue (9 décembre 1710) ; Stanhope est obligé de capituler, et il est fait lui-même, avec toute sa garnison, prisonnier de guerre.

Le maréchal de Staremberg, qui n'était pas éloigné, se hâte de venir au secours du général anglais : il fait tirer plusieurs coups de canon pour signal de son arrivée ; mais il apprend que Brihuega est pris, et que de nouvelles recrues et des milices qui n'avaient jamais vu d'armée avaient vaincu, pour leur premier coup d'essai, des soldats aguerris et retranchés. Le conseil de guerre fut d'avis

qu'on retournât sur ses pas. « Vous ne con-  
» naissez pas, dit-il, M. de Vendôme. Soyez  
» assurés qu'avant qu'il soit deux heures, il  
» viendra nous attaquer ; il n'est plus temps  
» de reculer ; c'est à nous de le recevoir le  
» mieux qu'il nous sera possible. Nous som-  
» mes postés assez avantageusement, il faut  
» absolument nous remettre au sort d'une  
» bataille générale. »

Le général allemand ne se trompait pas. L'armée du duc de Vendôme parut une demi-heure plutôt qu'il n'avait dit. Le premier soin du prince fut d'examiner le terrain avec le roi, et trouvant un aussi beau champ de bataille qu'il pouvait le désirer, il marcha aux ennemis : il s'aperçoit qu'on a tiré sur lui deux coups de canon. « Ces messieurs, dit-il au roi, nous font l'honneur de nous saluer ; il faut leur rendre le salut. » La canonade, quelque violente qu'elle soit, ne l'empêche point de visiter escadrons par escadrons, et bataillons par bataillons : l'action s'engage ; on se bat de part et d'autre avec une bravoure qu'on ne peut exprimer ; le soldat, dans les deux armées, conduit par un bon général, fit des prodiges de valeur, et la victoire fut

assez long-temps douteuse. Mais enfin l'activité du duc de Vendôme, cette impétuosité martiale qu'il inspira à ses troupes, la présence du monarque qui faisait les délices de l'armée rendirent la victoire des plus complètes et des plus décisives. Le maréchal de Staremberg, qui avait toujours fait des merveilles, se surpassa lui-même dans cette journée où le duc de Vendôme fit des prodiges; quoique vaincu, il s'acquit beaucoup de gloire dans cette bataille, et son vainqueur lui rendit cette justice, que s'il n'avait pas été victorieux, il avait mérité de l'être.

Les alliés perdirent environ dix mille hommes; on leur fit près de quatre mille prisonniers; on leur prit vingt-cinq pièces de canon quatorze étendards, cinquante-quatre drapeaux, dix paires de timbales, un grand nombre de chevaux et de charriots, la caisse militaire et les équipages du général; tout ce qu'il put faire de mieux ce fut de se retirer du champ de bataille de peur d'être enveloppé: il fut même sommé par un tambour de se rendre prisonnier de guerre; mais ayant trouvé le moyen de passer sur un terrain fort avantageux, et voyant la nuit s'approcher, il

se défendit avec une bravoure et une présence d'esprit admirables jusqu'à ce que les ténèbres pussent favoriser sa retraite. Le roi, le duc de Vendôme et toute l'armée restèrent toute la nuit sur le champ de bataille, et le brouillard, qui ne se dissipa que le lendemain matin, fut cause que Staremberg sauva les débris de son armée. Le butin fut immense; les soldats et les paysans du voisinage s'y enrichirent. Le duc de Vendôme ne voulut rien pour lui que l'honneur d'avoir remporté la victoire; il ne prit qu'un petit chien qui lui plut, et qu'il appela la Déroute.

La prise de Brihuega et la bataille de Villaviciosa arrivées dans le même jour remplirent l'Espagne de joie, causèrent beaucoup de chagrin aux alliés, ranimèrent l'espérance des Français, furent l'admiration de toute l'Europe, et acquirent au duc de Vendôme une gloire immortelle. Louis XIV était à table lorsqu'on lui fit le détail de ces deux fameuses expéditions qui ont assuré la couronne d'Espagne à la maison de Bourbon; il ne put s'empêcher de dire à un prince qui n'avait pas paru regretter beaucoup le duc de Vendôme lorsqu'il quitta le commandement à la

campagne de Lille : « Il n'y avait pourtant en  
» Espagne que cet homme de plus qui a fait  
» ce changement si merveilleux. » Cette ré-  
flexion du monarque donna lieu à une de-  
moiselle de faire en vers l'éloge d'un si grand  
capitaine\*.

Un seul homme de plus, sur les rives du Tage,  
Vient de rendre la joie au peuple abattu ;  
Les sujets fortunés publieront d'âge en âge :  
Par ce seul homme on vit nos ennemis vaincus.  
Il vint comme César suivi de la victoire,  
Et par les mêmes traits il s'est couvert de gloire ;  
Ses exploits surprenans remettent à la fois  
Le calme en ces états, et le plus grand des rois,  
Un roi juste et vaillant, un père à la patrie.  
Le ciel qui prend le soin du bonheur de sa vie,  
Donne pour raffermir son trône chancelant,  
Un seul homme de plus. O prodige éclatant !  
Monde qui le croira, quand sa valeur suprême  
Sera dans l'avenir chantée par nos neveux,  
Qu'un seul homme de plus renfermât en lui-même  
Ce trait de vérité qui semble fabuleux ?  
Conquérans, voulez-vous qu'au temple de mémoire

\* Mademoiselle Petit, sœur du contrôleur général de M.  
le duc de Vendôme.

Votre nom soit un jour pompeusement placé !  
Sur cet homme divin formez-vous pour la gloire ;  
Imitez, s'il se peut, ce qu'il vous a tracé :  
En Pompée, en César, dans les faits d'Alexandre  
Vous ne trouverez rien de plus grand, de plus beau.  
Son amour pour son roi, au sortir du berceau,  
Dans Vendôme a produit tout ce qu'on peut attendre  
D'un élève de Mars, du plus parfait héros ;  
Il s'est partout couvert de la palme immortelle,  
Et n'a cherché, pour prix d'une gloire si belle,  
Que celle de donner au monde le repos.

La reine d'Espagne écrivit au duc de Ven-  
dôme la lettre la plus obligeante. « Je ne vous  
» parlerai pas, lui disait-elle, de nos ennemis  
» que vous avez attaqués, parce que je sais  
» que vous les avez défaits et mis en fuite ; si  
» vous ne m'en avez rien mandé, ne vous  
» excusez pas sur le respect que vous avez  
» pour moi ; je suis convaincue que c'est une  
» marque de votre sagesse, parce qu'ayant  
» fait des merveilles, votre incomparable mo-  
» destie vous empêche de les publier. »

Jamais en effet on ne vit de bataille si  
sanglante ni si opiniâtre que celle de Villa-  
viciosa dont nous venons de parler ; et il  
sera facile d'en juger par ce seul trait que

rapporte un témoin oculaire\*. Chaque soldat de l'armée du duc de Vendôme avait vingt-deux coups à tirer, et se voyant sans poudre ni balles, on se servit des cartouches des ennemis étendus sur la place pour continuer le feu. Si le duc de Vendôme ne poursuivit pas sa victoire avec cette impétuosité qu'on lui connaissait, c'est que M. de Staremberg, qui avait plusieurs marches devant lui, avait eu la précaution de consommer les vivres et de brûler les magasins. Un ennemi habile sait tout prévoir, et un général vainqueur ne s'expose pas à être sans ressource, après une victoire, quand il est aussi prudent que courageux.

Les deux actions de Brihuega et de Villaviciosa ne durèrent que quinze heures, et elles eurent tout l'effet qu'on pouvait désirer de deux victoires les plus complètes dont l'histoire fasse mention. Staremberg ne fit plus que fuir devant son vainqueur, quoique renforcé de nouvelles troupes qui lui vinrent d'Allemagne et d'Angleterre, il ne fut presque plus en état de tenir la campagne : l'Aragon

\* Le chevalier de Bellerive, capitaine de dragons.

fut évacué ; Saragosse, ce lieu si fatal à Philippe par le fâcheux échec qu'il y avait souffert quelque temps auparavant, fut abandonné avec la plus grande précipitation. Le roi y fit son entrée, la reine s'y rendit ; le duc de Vendôme, qui les avait vus incertains et fugitifs dans leurs propres états, eut le bonheur d'avoir causé leur joie mutuelle, et d'en être le témoin. *Sièges de villes et de châteaux, ce ne furent plus que d'heureux et rapides succès.* La brièveté que je me suis proposée ne me permet ni de les suivre ni de les détailler. Le duc de Noailles prend Gironne ( 23 et 25 janvier 1711 ) malgré les pluies continuelles, les orages les plus affreux et les débordemens des rivières ; et le général Staremberg n'a plus d'autre ressource que de se retirer en Catalogne.

Philippe V avait déjà fait son entrée triomphante dans Madrid ; le peuple l'avait reçu avec une joie et des acclamations qu'on ne peut exprimer, et le monarque entendit avec plaisir ce qu'on disait hautement du duc de Vendôme qui venait de le rétablir sur son trône. Chacun témoignait le plus vif empressement de voir le généralissime, qu'on

appelait le libérateur de la patrie, pour lui témoigner sa juste reconnaissance de lui avoir rendu son roi.

Il ne tarda pas de se rendre dans la capitale pour assister aux conseils qui devaient se tenir pour les opérations de la campagne suivante. Le roi envoya ses carrosses et plusieurs grands d'Espagne pour le recevoir. Il trouva les rues illuminées, et pour répondre au désir du peuple qui s'empressait de le voir, il fut obligé de descendre de carrosse et de monter à cheval. Ce ne furent que cris de joie dans toute la ville; les uns baisaient ses mains et ses habits, les autres ses bottes: son cheval pouvait à peine avancer dans les rues; plusieurs fois il courut risque d'être renversé: le roi même sortit de son palais pour aller au-devant de lui, et l'embrassa en versant des larmes de joie. S. M. ne crut rien faire de trop pour un général qui venait de lui rendre des services si éclatans: elle déclara le duc de Vendôme premier prince du sang d'Espagne en présence de la reine, du prince des Asturies et de toute sa cour, et ordonna qu'il en reçût les honneurs malgré sa modestie qui se contentait de l'or-

dre de la Toison-d'Or. Elle fit encore plus: quoique ses finances fussent épuisées; ayant reçu l'agréable nouvelle que les gallions étaient arrivés, elle crut que son généralissime qui avait fait la guerre à ses dépens devait avoir part à ce nouvel apport; elle le pria instamment d'accepter six-vingt mille piastres, c'est à dire quatre cent quarante mille livres, monnaie de France, pour les frais de ses campagnes, persuadée qu'elle ne reconnaissait encore que médiocrement les grandes dépenses qu'il avait été obligé de faire. Mais Vendôme, aussi désintéressé que magnanime, lui répondit: « Sire, je suis » fort sensible à la magnificence de votre » majesté; je la supplie seulement de faire » distribuer cette somme à ces braves et fi- » dèles troupes espagnoles qui seules, en » quinze heures de temps, lui ont conservé » quatorze royaumes. »

Tout étant prêt pour la campagne, le duc de Vendôme partit de Madrid le 9 avril 1712 pour se rendre à l'armée; il devait exécuter les plus importantes opérations qu'il avait fait arrêter dans le conseil. Toute l'Espagne levait les yeux au ciel pour la conservation

de son altesse sérénissime. « Que Vendôme » vive, disait-on partout sur son passage, » cela nous suffit, nous aurons Philippe V, » notre père et notre monarque. »

Malheureusement les vœux des Espagnols ne furent point exaucés. Le duc de Vendôme qui aimait passionnément le poisson de mer et les coquillages en mangea avec excès pendant les trois semaines qu'il séjourna à Algrans : le comte de Staremborg qui savait son goût lui faisait la politesse de lui en envoyer le plus souvent qu'il lui était possible, et cette facilité de contenter son appétit le conduisit en peu de temps au tombeau. En arrivant à Vinarox, il se trouva malade d'une forte indigestion. Un dévoiement avec de gros redoublemens en furent les suites et épuisèrent ses forces. Comme il était d'un tempérament robuste, il résista quelque temps ; mais enfin il fallut succomber. Le peu d'habileté de son chirurgien dont il s'était toujours servi en refusant ceux que Louis XIV et Philippe V lui avaient voulu donner, fut la cause de sa mort. Il envisagea sa fin plutôt en chrétien qu'en général d'armée qui avait mille fois affronté

le trépas : il craignit un Dieu vengeur et mit toute sa confiance en Jésus crucifié. Sentant sa fin prochaine, il adora pour la dernière fois un reliquaire du bois de la vraie croix que sa mère lui avait donné et qu'il portait toujours sur lui, et pria son aumônier de l'envoyer à madame la duchesse de Vendôme ; il se confessa et reçut les derniers sacremens avec une piété exemplaire. L'abbé, depuis cardinal Albéroni, reçut ses derniers soupirs (11 juin 1712) et fut inconsolable sur la perte qu'il faisait de son protecteur.

Ainsi mourut, à l'âge de cinquante-huit ans, le grand homme qui a égalé en gloire militaire les plus grands généraux qu'ait eus la France ; qui, en ligne de mérite guerrier, irait de pair avec les Condé, les Turenne, les Luxembourg s'il eût été battu comme ces généraux l'ont été ; mais qui les surpassa, si le bonheur d'être toujours victorieux peut être un titre légitime pour fonder un éloge de préférence. M. le duc de Vendôme n'a jamais livré de bataille qu'il n'ait remporté la victoire, n'a jamais assiégé de ville qu'il n'ait prise, en un mot, bra-

voure et bonheur tout ensemble. Il est vrai qu'il est le seul de nos généraux dont on puisse dire qu'il n'a jamais été battu ni vaincu. Il emporta dans le tombeau les larmes des Espagnols, les regrets des Français et l'admiration de ses ennemis. Philippe V le pleura comme son père, l'Espagne comme son libérateur, la France comme un de ses grands capitaines, Louis XIV comme sa ressource dans ses affaires presque désespérées, l'officier comme son compagnon de guerre, le soldat comme son bienfaiteur et son ami, et la ville de Vendôme comme le dernier de ses ducs qui avait porté son nom aux extrémités de l'univers.

On croyait que ses cendres seraient réunies avec celles de ses ancêtres et qu'il aurait sa sépulture dans son église collégiale de Saint-Georges : on avait même tout réglé pour le cérémonial de ses obsèques, et pour l'oraison funèbre qui devait s'y prononcer : deux chanoines, députés du chapitre, devaient faire les fonctions d'aumôniers en rochet et en manteau long, et devaient assister le corps dans l'église du grand cimetière jusqu'au moment qu'on viendrait le chercher pour le dé-

poser dans le caveau des Bourbons avec la pompe funèbre qu'exigeait l'inhumation d'un si grand prince. Mais le roi d'Espagne, pour satisfaire à sa reconnaissance et aux vœux de ses peuples, crut devoir donner une sépulture distinguée à un généralissime qu'il avait déclaré premier prince du sang, parce qu'il lui avait rendu les services les plus signalés. Il ordonna que le corps de son altesse sérénissime fût conduit à l'Escorial et fût mis dans le tombeau des rois ses prédécesseurs, comme le corps du grand Turenne est à Saint-Denis parmi les rois de France, afin que, dans les siècles à venir, on ne fit point de différence de porter la couronne ou de la soutenir. Il fit élever à sa mémoire un magnifique mausolée où il fit graver cette épitaphe en langue espagnole :

Ci-gît Louis-Joseph de Vendôme, duc d'Étampes et de Mercœur, comte de Dreux, prince d'Aunet et de Marligues, chevalier des ordres du roi de France et de la Toison d'or, général des galères et des armées de France, généralissime des armées et des armées d'Espagne et premier prince du sang; et enfin le sauveur et le libérateur de tous les royaumes qui forment cette grande monarchie.

Le roi fit encore graver cette autre épitaphe en vers français qu'on lui avait envoyée de Paris ; elle est de la composition d'une demoiselle dont le père était de la maison du duc de Vendôme\* :

De ce héros voici la vie :

Il fut attaqué par l'envie

Que firent naître ses vertus ;

Il eut la bonté de Titus

Et la valeur d'un Alexandre.

Du sang dont on le vit descendre

Il soutint la gloire et l'éclat,

Et rendit le calme à l'état

Dont il fut l'unique ressource ;

Là ce héros finit sa course,

Là, ce modèle des guerriers

Gît à l'ombre de ses lauriers.

On ne peut mieux tracer le portrait du duc de Vendôme qu'en comparant ce héros à Henri IV, son bisaïeul : aussi brave et aussi intrépide que ce grand roi, il était

\* Mademoiselle Petit.

comme lui capitaine et soldat quand l'occasion l'exigeait. Henri IV conquit son royaume à la pointe de son épée ; Vendôme assura à Philippe V le royaume d'Espagne, et le rétablit sur son trône chancelant. Henri, toujours bienfaisant, ne cherchait qu'à obliger, il cherchait à faire des heureux ; il aima les hommes et mérita d'en être aimé : Vendôme, toujours doux et humain, se rendait l'égal des simples soldats ; il eut le talent que n'a jamais eu aucun général, de faire aimer le service, et de se faire adorer lui-même. Le soldat combattait autant pour lui que pour l'état. L'un regardait son royaume comme une famille dont il était le chef ; l'autre ne paraissait à ses soldats que comme un père à des enfans qu'il aime avec tendresse. Henri et son arrière-petit-fils, sans faste et sans fierté, surent tenir leurs rangs, sans jamais les compromettre ; sans fiel, ils ne connurent ni la haine ni la vengeance ; sans jalousie, ils donnèrent toujours au mérite les louanges qu'il méritait ; le grand-père passait pour aimer l'argent et amasser pour le besoin ; le petit-fils, pour le répandre avec profusion, jusqu'à manquer souvent du né-

cessaire. Henri manqua quelquefois d'être surpris, et Vendôme d'être enlevé : tous deux eurent besoin de l'amour du soldat pour les tirer des mauvais pas où la précipitation de leurs génies les engageait quelquefois. Henri ne manqua jamais de voler au secours de ses officiers qui étaient engagés avec les ennemis, et s'exposait souvent pour les tirer du péril ; Vendôme risqua plusieurs fois d'être tué pour sauver un simple soldat qu'il voyait dans le danger. Ils avaient l'un et l'autre le secret d'inspirer à leurs troupes, par leur seule présence, un instinct de courage, une ardeur toute guerrière, et, pour ainsi dire, une impulsion tout-à-fait martiale *qui font demander* d'en venir aux mains, et qui font aller avec joie au combat ; ils avaient l'un et l'autre porté les armes dès leur plus tendre jeunesse, et s'étaient accoutumés aux fatigues de la guerre par une vie dure et laborieuse. Je ne finirais point le parallèle si j'entreprenais de rappeler tous les différens traits qui caractérisent ces deux grands hommes qui ont tous deux été ducs de Vendôme, et qui ont mérité l'amour et l'admiration des Français.

Le duc de Vendôme entendit la guerre offensive aussi bien qu'Eugène, et peut-être la défensive mieux que n'eût fait Marlborough, s'il eût succédé à Villeroy, et s'il eût commandé les débris d'une armée taillée en pièces. Si Vendôme ne fit pas toujours admirer en lui une grande profondeur de desseins, c'est que l'impétuosité de son génie semblait les faire disparaître pour les montrer avec plus d'éclat dans un jour d'action, où le péril même lui donnait la plus grande présence d'esprit, un coup d'œil juste et les lumières les plus vives et les plus sûres ; et il n'avait pas besoin, dans les momens critiques, que le froid Anglais ou la gravité espagnole tempérassent en lui la vivacité française. Tous convenaient que cent mille hommes tués en bataille rangée, n'eussent pas été une perte si considérable que celle du duc de Vendôme. Chaque officier, chaque soldat lui érigea dans son cœur un monument plus honorable et plus précieux que le marbre et l'airain, parce que l'amour qui le forme est plus fort que la mort. Les titres de héros, de vainqueur des Eugène et des Staremberg, de libérateur et de sauveur de l'Espagne sont

écrits sur le marbre et le bronze à l'Escurial, mais la gloire d'être le père et l'ami du soldat est écrite, est profondément gravée dans les cœurs.

**PHILIPPE DE VENDÔME.**

Philippe était frère puiné de Louis-Joseph de Vendôme, dont nous venons de parler. Il fut chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et grand prieur de France, comme l'avait été son grand-oncle Alexandre de Vendôme, fils naturel d'Henri IV et frère de César. Louis XIV lui donna l'abbaye cardinale de la Sainte-Trinité de Vendôme; et depuis, il fut titulaire des abbayes de Saint-Victor de Marseille, de Saint-Vigor de Cerisy, de Saint-Honorat de Lérins, de Saint-Mansuy de Toul, de Notre-Dame d'Ivri, etc. Il servit le roi et l'état avec autant de zèle que de distinction : aussi brave et aussi bienfaisant que son frère, il se fit admirer dans les différens commandemens qui lui furent confiés, et ne profita des droits et des revenus des bénéfices dont il fut, pour

ainsi dire, accablé, que pour rendre service et pour faire des heureux autant qu'il lui était possible. On ne donna à son oncle Alexandre que le nom de chevalier de Vendôme, et Philippe ne s'appela jamais que le grand-prieur de France; et ce nom fut aussi cher aux soldats que celui de Vendôme que portait son frère qu'il accompagna dans toutes ses expéditions, excepté depuis la bataille de Cassano, en 1705, qu'il se brouilla avec lui.

Dès sa tendre jeunesse il porta les armes, et sa première campagne fut à Candie où il accompagna Louis de Vendôme, son père, et le duc de Beaufort, son oncle. Ce fut là que le *nonce du pape*, pour reconnaître avec distinction les services qu'il avait rendus à la chrétienté, lui fit présent de la châsse de Saint-Théopiste qu'il avait apportée de Rome, et dont ce prince fit lui-même présent à l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme où elle est en grande vénération.

Comme son frère, il s'avança dans les grades militaires par son mérite plutôt que par sa naissance : les deux frères vivant de courage et de bravoure, d'esprit et d'ambition.

de mérite et de réputation, d'affabilité et de grandeur d'âme, se firent d'autant plus aimer qu'ils aimaient eux-mêmes; cependant, leur faveur à la cour ne répondit pas à l'estime et à la confiance qu'ils méritaient de la part du monarque. Louis-Joseph de Vendôme perça après de longues années de service et parvint enfin au commandement, et nous venons de voir ses heureux succès; mais Philippe ne commanda jamais en chef, et mérita de commander : il avait, comme son frère, l'impétuosité française, et, avec un visage tout-à-fait martial, une tranquillité de courage que le tumulte d'une action ne pouvait altérer, et une sérénité d'âme que les plus grands périls ne furent jamais capables de troubler. Il courait au feu comme à une partie de plaisir, et ne connut jamais le danger que pour l'affronter. Il donna des preuves de sa valeur à Steinkerque où il fut maréchal-de-camp à la droite de la seconde ligne; il y essuya tout le feu de la mousqueterie, et chargea les ennemis avec une ardeur et un succès qui lui firent un honneur infini. Il fit des prodiges à la journée de la Marsaille où il

commandait à la tête de la seconde ligne, et malgré une blessure qu'il reçut à la cuisse, il poursuivit l'ennemi pendant plus d'une heure, et ne voulut jamais quitter son poste que la bataille ne fût gagnée. Il se distingua au combat de Sint-Zeim et mérita, de la part du grand Turenne, l'éloge le plus flatteur. Il se trouva au passage du Rhin, et traversa ce fleuve à la nage à côté du maréchal de Vivonne. Il se fit admirer au siège de Valenciennes où il servit en qualité d'aide-de-camp ; il commanda les grenadiers lorsqu'ils attaquèrent l'ouvrage du pâté ; il s'en rendit maître et fut porté, à Louis XIV, la nouvelle de cette expédition, qui était aussi importante qu'elle avait été vive. Il mérita beaucoup d'éloges à la tranchée, aux attaques et aux assauts du siège de Mons, où il servit en qualité de maréchal-de-camp. Il fixa tous les regards à la bataille de Fleurus, et le maréchal de Luxembourg fut si content de sa valeur et de sa prudence, qu'il le choisit pour aller faire au roi le détail de cette action. Enfin il servit sous son frère, le duc de Vendôme, en Italie et en Flandre, et s'y acquit presque autant de gloire que lui.

Il apprit à Lyon la mort de son frère qu'il aimait tendrement, malgré les petits différends qu'ils avaient eu ensemble ; cette triste nouvelle fut pour lui un coup de foudre ; il en fut inconsolable, et prit la résolution de passer le reste de ses jours dans la plus grande retraite. On lui promit le chapeau de cardinal s'il se démettait de son grand prieuré de l'Emple : il fit la démarche, mais il ne put obtenir cette dignité dont on l'avait flatté, et s'aperçut trop tard qu'on l'avait amusé de vaines espérances.

Il mourut à Paris l'an 1725\*, et fut inhumé dans l'église de la Chartreuse. Ce prince fut le dernier qui porta le nom de Vendôme, et il n'y a guère d'apparence que personne le porte dans la suite. Les biens aliénés, ou vendus, ou distraits de ce duché ne laissent pas un revenu suffisant pour nourrir un titre si glorieux ; mais, ne pourrait-il pas devenir l'apanage d'un fils de France ou de quelques princes du sang, aussi bien que d'autres duchés qui appartiennent à la couronne,

\* L'an 1727, le 24 janvier. *Journal historique du règne de Louis XIV.*

mais qui ne sont pas le bien propre, le patrimoine de nos rois, comme Vendôme l'a été et se glorifie de l'être encore. Nos monarques-Bourbons n'oublieront jamais qu'ils sont la postérité d'Henri IV; que le grand roi que la France regrettera toujours, a été duc de Vendôme avant que d'être roi de Navarre, et qu'il a été roi de Navarre avant que de monter sur le trône de la France. Mais il paraît qu'imitant les vertus du premier monarque de leur branche, ils sont distraits sur le lieu dont le nom a décoré leurs illustres ancêtres, et que pensant seulement qu'ils sont Bourbon, ils ont oublié qu'ils tirent leur origine des Bourbon-Vendôme. Tous les voyageurs qui savent l'histoire de France et qui passent par le Vendômois, révérent une ville qui a donné des rois à la France, ne visitent qu'avec un respect d'amour et de religion les tombeaux des ancêtres de la maison régnante; mais ils ne peuvent s'empêcher de témoigner leur surprise et même leur douleur, de voir tomber en ruine un château qui a été le berceau, et si longtemps la demeure de ces princes magnanimes, dont les descendans règnent sur nous

avec tant de gloire. On est fâché, en un mot, de voir une ville périr, pour ainsi dire, sous le poids de sa propre gloire, après avoir été quelque chose de si grand. Mais elle conservera toujours son nom qui suffira seul pour faire son éloge.

Louis-Joseph de Vendôme, de Mercœur, de Beaufort, d'Étampes et de Penthievre, pair de France, prince de Martigues, comte de Dreux, seigneur d'Anet, chevalier des ordres du roi et de la Toison d'or, premier prince du sang d'Espagne, grand sénéchal et gouverneur de Provence, général des galères, fut baptisé avec son frère puiné, Philippe de Vendôme, dans la sainte chapelle du château de Vincennes, par le cardinal Antoine Barberin, grand aumônier de France, le 27 octobre 1756. Il porta le titre de duc de Penthievre et de Mercœur du vivant du cardinal, son père, et ne prit celui de duc de Vendôme qu'après sa mort. Du vivant de César de Vendôme, son grand-père, il porta le nom de duc de Penthievre.

Il épousa, comme nous avons dit, Anne de Bourbon, fille d'Henri-Jules, duc de Bourbon, prince de Condé, premier prince

du sang, premier pair et grand-maitre de France, et d'Anne, palatine de Bavière. Le mariage se fit au château de Sceaux, le 21 mai 1710. Le roi avait accordé à cette princesse, six jours avant le mariage, un brevet pareil à celui de la duchesse du Maine, sa sœur, pour conserver son rang de princesse du sang. Elle mourut à Paris, le lendemain du dimanche des rameaux, 11 avril 1718, en sa quarante et unième année, et fut enterrée aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques. Sa pompe funèbre fut célébrée dans l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme.

Louis-Joseph de Vendôme fut créé chevalier des ordres du roi dans la nombreuse promotion que Louis XIV fit à Versailles en 1688, le 30 décembre, et le premier janvier.

Son écusson était, comme celui de son père, de France au bâton de gueules, péri en bande, chargé de trois lionceaux d'argent. Les armes de la duchesse, son épouse, sont de France, au bâton de gueules, péri en bande.

Philippe de Vendôme, grand-prieur de

France, portait de France au bâton de gueules, péri en bande, chargé de trois lionceaux d'argent, comme son frère aîné, au chef cousu de gueules, chargé d'une croix d'argent.

Après la mort du dernier duc de Vendôme et de la duchesse, son épouse, tous les biens de la maison de Vendôme furent réunis à la couronne; et le château de Vendôme, au lieu d'être mis sur le compte des maisons royales, fut mis sur celui des charges de l'état, et, comme il y avait beaucoup de réparations à y faire, on résolut de le laisser tomber en ruine. On ne demandait que cent francs par an pour entretenir la couverture, mais le cardinal de Fleury, premier ministre, aima mieux épargner une somme si modique que de conserver un monument si respectable.

FIN DU PREMIER VOLUME.

---

**TABLE.**

Préface de l'auteur .....

**COMTES DE VENDOME.**

Bouchard I <sup>er</sup> , dit le Vieux .....	1
Renault I <sup>er</sup> .....	16
Bodon ou Odon I <sup>er</sup> .....	19
Bouchard II, dit le Chauve .....	36
Foulques I <sup>er</sup> , dit l'Oison .....	41
Geoffroy I <sup>er</sup> , dit Martel .....	47
Foulques l'Oison, de rechef .....	65
Bouchard III, dit le Jeune .....	78
Geoffroy II, dit de Preuilly .....	84
Geoffroy III, dit Grise-Gonelle .....	94
Jean I <sup>er</sup> .....	104
Bouchard IV .....	114
Jean II .....	118
Jean III .....	119
Jean IV .....	125
Pierre I <sup>er</sup> .....	130

Bouchard V.....	155
Jean V.....	140
Bouchard VI.....	145
Jean VI.....	155
Bouchard VII.....	159
Branches de l'ancienne maison de Vendôme.....	168
Autre branche de l'ancienne maison de Vendôme.....	180
Histoire généalogique des Bourbon-Vendôme.....	185
Jean VII, de Bourbon.....	195
Louis I <sup>er</sup> , de Bourbon.....	225
Jean VIII, de Bourbon.....	239
Filles de Jean de Bourbon.....	266
Enfans naturels de Jean de Bourbon.....	270
François I <sup>er</sup> , de Bourbon.....	276

#### DUCS DE VENDÔME.

Charles I <sup>er</sup> , de Bourbon.....	297
Branche de Condé.....	328
Branche de Bourbon-Conti.....	359
Antoine I <sup>er</sup> , de Bourbon.....	366
Henri I <sup>er</sup> , de Bourbon.....	394
César I <sup>er</sup> .....	458
François-Gaston de Vendôme, duc de Beaufort.....	465
Élisabeth de Vendôme.....	487
Louis II.....	492
Louis III, dernier duc de Vendôme.....	499
Philippe de Vendôme.....	559

*Geoff. m. m. d. p. v.*  
*Archev. de Sens X. IV.*